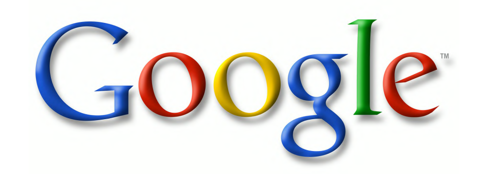




# HISTOIRE

DE

# THÉODORIC-LE-GRAND

ROI D'ITALIE.

IMPRIMERIE D'E. DUVERGER, RUE DE VERNEUIL, 4.

# HISTOIRE

DE

# THÉODORIC

# LE GRAND

## ROI D'ITALIE

PRÉCÉDÉE D'UNE REVUE PRÉLIMINAIRE DE SES AUTEURS

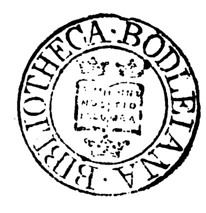
ET CONDUITE

JUSQU'A LA FIN DE LA MONARCHIE OSTROGOTHIQUE

PAR L. M. DU ROURE

« *Erunt alii magni in ore hominum, de te autem tacebitur.*
« D'autres seront grands dans la bouche des hommes ;
« mais de toi l'on se taira. »
*Imitatio Christi*, lib. III, cap. 49.

TOME PREMIER




PARIS
CHEZ TÉCHENER, LIBRAIRE
PLACE DU LOUVRE, N° 12
1846

# PRÉFACE.

Le cardinal Maury, d'éloquente et savante mémoire autant qu'infortunée, nous disait un jour : « Pour écrire l'histoire, il faut la deviner. » Mot profond qui renferme toute une théorie.

En effet, soit qu'il s'exerce sur des sujets modernes, en sachant se placer au-dessus des faux préjugés comme des passions qui l'assiégent, et faire un choix judicieux au milieu de la surabondance des documents qui l'écrasent; soit et d'autant plus qu'il traite des sujets anciens en rassemblant, à force de patience et de travail, des matériaux trop rares et trop incomplets, pour ensuite les conférer entre eux et suppléer les uns par les autres en suivant avec discernement le fil de la plus sûre chronologie, l'historien ne fera jamais qu'une œuvre morte, bien loin de représenter, comme il le doit, la vérité animée, s'il ne voit et ne reproduit que ce que ses rensei-

gnements lui apprennent. Quelque bien informé qu'on soit, il y a toujours dans la constitution des caractères et des événements certains agencements propres qu'il faut *deviner*, par la comparaison qu'on fait du passé avec le présent, des circonstances particulières avec les lois générales; de même à peu près que le grand[a] naturaliste, avec la connaissance d'un seul débris fossile arraché au sein de la terre, en vint à reconstruire l'animal entier et ses mœurs.

Nous n'entendons pas par là le talent de combler les lacunes, de renouer la chaîne interrompue d'un récit mutilé par le temps, heureux effort du savoir et de l'imitation qui signala Freinshémius sur Tite-Live, le P. Brotier sur Tacite, et le président de Brosses sur Salluste; il s'agit d'autre chose, et de plus encore, c'est-à-dire de rendre aux personnages et aux faits leur vraie nature et comme une vie nouvelle avec le secours de l'analogie, en rapprochant dans sa pensée ce qui fut de ce qu'on voit.

Tacite et Montesquieu ne laissent rien à désirer en ce genre. Seuls observateurs peut-être qui

(*a*) Cuvier.

puissent tenir lieu d'expérience, et non pas simplement excellents narrateurs, ils font assister aux scènes qu'ils racontent, et revivre les morts qu'ils regardent. Racine appelait le premier *le plus grand peintre de l'antiquité ;* dirons-nous moins du second? Voyons son Parallèle de Caton[a] et de Cicéron dans le livre de : *Grandeur et décadence des Romains* : « Cicéron, dit-il entre autres « choses, avec des parties admirables pour un se- « cond rôle, était incapable du premier... Il avait « un beau génie avec une âme souvent commune... « Il se voyait toujours; Caton s'oubliait toujours... « L'accessoire, chez Cicéron, c'était la vertu; « chez Caton, c'était la gloire... Quand Caton pré- « voyait, Cicéron craignait; et là où Caton espé- « rait, Cicéron se confiait... Le premier voyait les « choses de sang-froid; le second à travers cent « petites passions, etc. »

N'est-ce pas là *deviner* l'histoire, ainsi que le cardinal Maury l'entendait? Il est bien regrettable que nous ayons été privés, à deux reprises, des droits de Montesquieu au titre d'historien proprement dit; la théorie que nous exposons eût

(*a*) Chap. XII.

été mise dans tout son jour; mais, une première fois, la négligence d'un serviteur livra aux flammes l'unique manuscrit de son *Histoire de Louis XI*, dont la spirituelle biographie de Duclos ne peut dédommager qu'à demi ; et l'autre fois une cause inconnue rendit vain son projet [a] arrêté, si ce n'est même commencé, d'écrire l'histoire de Théodoric et de sa monarchie. A l'égard de ce dernier ouvrage, le public aura fait une perte sans compensation, nous le sentons de reste ; mais, sans nous prévaloir du soin que nous avons pris de méditer longtemps un sujet où brillent les dernières clartés de l'antique civilisation, nous revendiquerons du moins le mérite d'en avoir connu l'importance et celui d'avoir, presque seul, payé un hommage direct à un grand homme étrangement délaissé de la postérité.

Jamais, en effet, réputation héroïque n'a joué d'autant de malheur que celle du roi des Goths d'Italie. Les auteurs originaux paraissent avoir craint d'en parler en face des empereurs d'Orient et des papes. Jornandez en dit à peine quelques mots, qui font beaucoup penser, il est vrai. Pro-

(*a*) *Esprit des Lois*, liv. III, ch. 12.

cope en dit moins encore, tout équitable qu'il se montre pour lui, en passant. Paul diacre et l'Anonyme de Valois n'en font qu'une mention rapide. Isidore de Séville ne s'étend guère plus à son occasion; et Grégoire de Tours parle de lui et des siens selon sa trop constante habitude, c'est-à-dire comme aurait pu faire un aveugle-sourd.

Les annalistes du moyen-âge et ceux du seizième siècle, tels que Sigonius, le cardinal Baronius, Blondus, Pomponius Lætus, Sabellicus, Othon de Frisingue et autres[1] sont plus

(1) Carlo Sigonio, né à Modène vers 1520, y mourut en 1584, après avoir professé les humanités à Padoue, à Bologne et à Rome. Il fut chargé par Grégoire XIII, en 1578, de continuer l'*Histoire ecclésiastique* de Panvinio. M. Sartorius le regarde comme le meilleur historien de l'ancienne Italie.

César Baronio, né à Sora, dans le royaume de Naples, en 1538, fut fait supérieur général de la congrégation de l'Oratoire, en Italie, fondée par saint Philippe de Néri. Il devint confesseur de Clément VIII, qui le fit cardinal en 1596 et bibliothécaire du Vatican. Au conclave où fut élu Léon XI, il eut trente voix pour la papauté, qu'il méritait par ses vertus et sa science; mais les Espagnols lui donnèrent l'exclusion. Il mourut en 1607. Il commença ses doctes *Annales ecclésiastiques* dès l'âge de trente ans, par opposition à la compilation

explicites sur Théodoric, sans toutefois suffire, à beaucoup près. Enfin on tirerait à peine un vo-

indigeste des centuriateurs de Magdebourg, hérétiques offensants pour l'Église catholique et pour la vérité de l'histoire. Les *Annales* de Baronius, quoique en général dignes de confiance, renferment beaucoup d'erreurs, étant venues les premières, et l'auteur ne sachant guère de grec. Le P. Pagi, cordelier, Casaubon, le cardinal Noris, Tillemont, ont relevé nombre de ces erreurs; le premier entre autres, dans sa critique en 4 vol. in-f°, 1705. L'ouvrage de Baronius parut d'abord en 1593, 12 vol. in-f°. Il faut avoir l'édition en 25 vol. in-f°, 1733, laquelle contient, outre bien des remarques critiques, la continuation depuis l'an 1198, faite par Oderic Rainaldi, en 10 vol. in-f°, qui fut publiée en 1646, et une autre continuation en 3 vol. in-f°, par Laderchis, publiée à Rome en 1728. De la sorte on a les *Annales ecclésiastiques* jusqu'à l'an 1567 ou même plus.

Flavio Biondo, né à Forli en 1388, savant antiquaire, secrétaire des papes Eugène IV, Nicolas V, Calixte III et Pie II, ambassadeur d'Eugène IV à Florence et à Venise, mourut à Rome le 4 juin 1463, très honoré, laissant cinq fils, tous lettrés, et des filles. Son livre estimé, intitulé *Historiarum ab inclinatione romani imperii ad annum* 1440, etc., ne fut jamais achevé; il ne contient que les trois premières décades et le premier livre de la quatrième. Il parut à Venise, en 1483, in-f°, en 31 livres. Le pape Pie II l'appréciait tant qu'il en fit un abrégé. Cet auteur composa de plus divers beaux ouvrages

lume de cent pages de tout ce qu'en rapportent çà et là les auteurs modernes tant laïques qu'ecclé-

sur les antiquités de Rome et sur celles des quatorze régions de l'Italie ancienne. Ginguené dit que son style est sec et dur, mais que le fond en est exact et riche de recherches.

Pomponius Lætus, bâtard des Sanseverini de Naples. Il naquit en Calabre et mourut professeur à Rome, en 1497. (*Voyez* Vossius, et l'article de la *Biographie universelle* signé Parisot.) Pomponio Leto était un savant bizarre, tellement entiché de l'antiquité romaine qu'il s'agenouillait devant un autel dédié par lui à Romulus; ce qui lui valut la disgrâce de Paul II et la prison. Érasme dit qu'il écrivait merveilleusement en latin. Son *Compendium hist. rom. ab interitu Gordiani ad Justinianum III*, in-4°, imprimé à Venise en 1498-1500, est estimé. Cet auteur a laissé beaucoup d'écrits avec lesquels on en a fait d'autres qui ont fait oublier les siens, peut-être fort injustement. En fait de science et d'érudition, aux derniers la raison; malheur aux morts, et surtout aux vieux morts!

Antonio Cocceio, historien latin, surnommé Sabellicus parce qu'il était originaire de la Sabinie, naquit à Vicovaro en 1436, fut élève de Pomponio Leto à Udine, lequel l'appela dans cette ville pour lui donner une chaire d'éloquence. Il publia in-folio, à Venise, en 1487, les 33 livres de son *Historia rerum Venetarum ab urbe conditâ, usque ad obitum ducis Marci Barbadici*, qu'il avait composée à Vérone, en quinze mois, pendant la peste. Le plus considérable de ses ouvrages est sa *Rapsodie des histoires*, ou *Histoire générale depuis Adam jusqu'en* 1503.

siastiques, tels que Tillemont, Fleury, dom Vaissète, le laborieux Saint-Marc, auteur trop peu lu, le Beau et Gibbon, à l'exception du comte[1] du Buat, qui est bien plus complet, mais un peu confus; encore ont-ils mis à contribution, pour

De Angelis, dans la *Biographie universelle*, dit que la république de Venise lui fit, par reconnaissance, une pension de 200 sequins; ce qui n'empêche pas que cet auteur ne soit plein d'erreurs et dépourvu de critique. Il mourut à Venise en 1508.

Othon de Frisingue, célèbre chroniqueur, était fils de Léopold, marquis d'Autriche, et d'Agnès, fille de l'empereur Henri IV. Il se fit bénédictin de la réforme de Saint-Bernard, et fut assez considéré de ses moines par ses vertus pour en être choisi comme abbé de Morimond, en 1136. L'empereur Conrad III, son frère, l'en tira en 1138, pour le faire évêque de Frisingue. Il suivit ce frère en Palestine, en revint, visita Citeaux en 1158, et mourut à Morimond cette même année. Il est auteur d'une Chronique, en 7 livres, depuis Adam jusqu'en 1446. Les quatre premiers livres ne sont que des extraits de Paul Orose, d'Eusèbe, d'Isidore de Séville, de Béda, etc. Les trois derniers sont plus estimés pour l'histoire d'Allemagne. Muratori a réimprimé sa *Vie de Frédéric Barberousse.* (Voyez la *Biogr. univ.*, article signé Weiss.)

(1) *Histoire ancienne des Peuples de l'Europe*, 1772, 12 vol. in 12, par le comte du Buat, ministre plénipotentiaire du roi de France près la cour de Saxe, ouvrage qui témoigne dans son auteur un profond savoir.

ce résultat, l'immense collection des Byzantins et les livres pontificaux, précieux monuments où ils auraient pu recueillir davantage. Quant au seul biographe de notre héros, Jean Cochlée[1], chanoine de Breslau, né près de Nuremberg en 1479, quelque gré que nous lui sachions de la mesure qu'il a gardée envers Théodoric contre Othon de Frisingue, relativement à la catastrophe de Boëce, de Symmaque et du pape Jean, nous ne pouvons nous empêcher de dire que son œuvre succincte n'est qu'un extrait de plusieurs des historiens précités écrit en latin d'école, et que rien n'est plus sec ni moins dramatique dans un sujet qui l'était tant de lui-même.

Certes il y a de quoi s'étonner d'une telle stérilité en présence des œuvres de Cassiodore et de Boëce. Tous les écrivains que nous avons nommés avaient pourtant vu et même consulté ces matériaux inappréciables, preuve évidente qu'ils en sentaient la valeur; mais évidemment aussi nul d'entre eux ne s'en est assez servi. Nous

(1) Jean Cochlée écrivit avec vivacité contre Luther, Osiandre, Bucer, Mélanchton et Calvin. Il mourut en 1552. M. Sartorius dit avec raison de sa *Vie de Théodoric* qu'elle ne contient que ce qu'on trouve ailleurs, mieux rangé.

avons procédé autrement, et nous confesserons volontiers que si le lecteur accorde quelque faveur à notre ouvrage, c'est à cette source que nous en serons redevable, n'y ayant pas seulement puisé, mais l'ayant épuisée; et aussi, pour tout dire, aux lettres et au Panégyrique d'Ennode, évêque de Pavie, et aux Vies pleines de charme et d'intérêt des autres grands évêques de l'Italie et des Gaules contemporains. Les *Variæ* de Cassiodore notamment, recueil en douze livres des lettres diverses de Théodoric et de son petit-fils Athalaric, ou plutôt de sa fille, la régente Amalasonthe, ont formé toute la substance, tout le suc de notre récit depuis l'établissement des Goths dans la Péninsule jusqu'au temps de la guerre de Bélisaire, laquelle nous avons dû retracer brièvement, comme dénouement tragique de cette histoire, et où nous avons rencontré encore d'excellents guides dans Procope et dans son abréviateur Léonard Arétin[1].

(1) Léonard Bruni, nommé Arétin parce qu'il était d'Arezzo, naquit en 1370, et mourut en 1444, chancelier de la république de Florence, qui lui fit de magnifiques obsèques et couronna son cercueil de lauriers. Il était l'ami de Poggio et l'un des plus beaux génies de son siècle, principalement dans

Aucune des lettres contenues dans les *Variæ* n'a été négligée. Toutes ont été par nous traduites, puis extraites, puis rangées, autant que possible, dans l'ordre des faits, de façon à pouvoir, selon le besoin, s'encadrer dans notre narration et lui servir d'appui vivant.

Ce n'est pas que la lecture, pour qui la voudrait faire sans but déterminé, en soit facile ni agréable. La recherche des origines, l'usage de l'amplification, excusable peut-être, par la nécessité de tout enseigner à des peuples ignorants, y blessent trop souvent le goût, et les formes du langage y marquent partout la décadence de la belle langue latine ; mais celui qui s'y attache pour le fond des choses est bien dédommagé de sa peine par la foule de détails précis qu'il y

l'histoire. Il fut un de ces hommes rares qui contribuèrent tant à la renaissance des lettres en Europe. Ses douze livres, *Historiarum Florentinarum*, qu'il traduisit lui-même en italien, sont fort appréciés. Il n'a rien de commun avec l'infâme Pierre Arétin, bâtard de Louis Baci, gentilhomme d'Arezzo, l'auteur des *Raggionamenti* et des *fameux sonnets sur les seize postures*, gravées par Marc-Antoine de Bologne sur les dessins de Jules Romain. Il est triste que chacun entende toujours ce dernier quand on nomme Arétin.

trouve. La noblesse des sentiments, la hauteur des vues et la naïveté des mœurs y révèlent d'ailleurs à chaque instant la pensée du roi barbare associé à celle de son ministre romain. Oui, sans que ce prince ait écrit lui-même ou dicté les lettres qui sont données sous son nom, et bien qu'il n'y ait probablement pris part que pour les avoir ordonnées et approuvées, l'œil attentif l'y voit penser, parler, et agir; il n'y a point à se méprendre, et Théodoric se montre dans Cassiodore comme Henri IV dans Sulli.

Le fondateur de la monarchie gothique en Italie apparaîtra donc ici tel qu'il a été, grâce non pas à nous, mais à nos autorités qui laissent peu à *deviner;* et ce qu'il a été selon nous, c'est l'homme dont les Italiens devaient le plus chanter la gloire et regretter l'œuvre; or, c'est le contraire qui s'est vu.

Si l'on excepte leur Muratori, que nous avons suivi aussi pas à pas dans ses *Annales,* qui est un auteur à part pour sa profonde érudition comme pour son éminent bon sens joint à un esprit vif et ingénieux, on n'aperçoit point que l'Italie d'aucun âge se soit fort enorgueillie de celui qui fit tant pour elle et dont l'établissement pouvait seul, à

notre avis, perpétuer sa puissance. Machiavel, républicain d'action, ne saurait se passionner pour la monarchie gothique; c'est beaucoup qu'il avoue que le grand homme qui la fonda excella dans la paix comme dans la guerre, et qu'il avait[a] assuré l'une et l'autre en distribuant ses Goths avec leurs chefs sur tout le territoire.

Le très savant moderne Sismondi, républicain spéculatif, lui rend une justice personnelle; mais dans sa prédilection pour les petits États libres, aux Goths il préfère les Lombards[b] qui ont commencé la division de l'Italie, et c'est tout dire.

Mais surtout Trissino[1], l'un des poëtes italiens en honneur chez ses compatriotes, s'est rencon-

(*a*) « Uomo nella guerra e nella pace excellentissimo... divise « gli Ostrogotti per le terre, con i capi loro acciòche nella « guerra gli commandassero, e nella pace gli corregessero. » *Istor. Fiorent.*, lib. 1.

(*b*) *Histoire des Républiques italiennes*, tom. Ier.

(1) Giovanne Giurgio Trissino, né à Vicence le 8 juillet 1478, mort en 1550 à Rome, contemporain de l'Arioste, né à Reggio le 8 septembre 1474, mort le 6 juin 1533, et devancier du Tasse, né à Sorrente en 1544, mort le 15 avril 1595, fut employé dans plusieurs négociations par Léon XII et Clément VII, et fait comte de l'empire par l'empereur Maximilien. Il a écrit son poëme en vers non rimés (*versi sciolti*), sans division d'octaves, rhythme qui n'a point prévalu en Italie.

tré, qui a chanté *l'Italie délivrée des Goths,* c'est-à-dire conquise, ruinée, dépeuplée par Bélisaire et Narsès vainqueurs des Goths trahis, et par suite démembrée, livrée en proie aux Francs, aux Lombards, aux Grecs, aux Sarrasins, aux Normands, aux Espagnols, aux Français, aux Allemands, et cela sans retour. Aussi la vérité s'est-elle vengée en refusant l'inspiration à cette épopée glaciale, *la plus ennuyeuse et la moins lisible qui ait jamais paru dans aucune langue,* selon ce qu'en dit, peut-être trop sévèrement, le critique Ginguené. Effectivement, en dépit des prétentions de l'auteur au genre classique et à l'imitation d'Homère, et sauf quelques *fictions alambiquées,* revêtues de formes communes et sans grâce, ce n'est que l'histoire même de Procope, servilement suivie, moins l'intérêt qu'y a su mettre le témoin oculaire. Les Goths y sont traités de chiens[a] et de ribauds, ce qui, pour être homérique si l'on veut, n'en est ni plus épique, ni plus juste. Du reste, le poëte semble s'être joué de lui-même lorsque, arrivé au terme[b] de sa longue course, au mo-

(*a*) Canto primo.

(*b*) Au vingt-septième et dernier chant.

ment où Bélisaire, maître de Ravenne, retourne à Constantinople emmenant Witigès prisonnier, il se félicite de ce que le héros a rendu à l'Italie la liberté, qui dura, dit-il, ce qu'il plut à Dieu:

« Avendo posto Italia in libertade,
« La qual vi stette poi quanto à Dio piacque. »

Pour résumer notre jugement sur ce poëme, disons, puisqu'il est estimé des Italiens, que comme œuvre littéraire il vaut mieux que l'*Alaric* de Scudéry, et que, du point de vue national, il est moins coupable que *la Pucelle* de Voltaire.

Quant à nous, loin de croire que l'Italie fut délivrée par la ruine de la monarchie gothique, nous pensons que cette ruine fut un malheur et particulièrement une fatalité; autrement, que cette monarchie pouvait durer et qu'il eût été souhaitable qu'elle durât : deux points sur lesquels nous ferons, dès à présent, quelques réflexions dont notre histoire sera le développement naturel.

Il convient préalablement de mettre hors de cause ceux des contradicteurs qui concluent de ce qu'une chose n'est pas, qu'elle ne pouvait être;

raisonnement capable de fonder la probabilité une fois sur cent, la démonstration jamais : car les contingents ne seraient forcés que si les causes secondes étaient exclusivement matérielles. Or, comme il y en a d'intelligentes, il y en a aussi, dans les limites données à l'homme, d'éventuelles. Qu'on suppose Zénon ou Anastase sur le trône de l'Orient, à la place de Justinien; Hormisdas ou Symmaque, à celle du pape Jean; qu'on donne à Théodoric une postérité masculine; qu'on supprime Théodat de la liste des rois goths; qu'on termine le schisme de l'Hénotiqne vingt ans plus tard, et ainsi de mille autres combinaisons tant extérieures que morales; puis, qui osera dire que les grands événements du sixième siècle eussent eu la même issue en Italie? D'un autre côté, on peut répondre à ceux qui font contre l'établissement des Ostrogoths des objections tirées de l'événement : La prudence humaine règle-t-elle donc sans partage les affaires humaines? Ce que, dans notre ignorance, nous appelons *le sort*, n'y entrera-t-il pour rien dès qu'il s'agira de Théodoric, tandis que l'on fera d'ordinaire à ce même sort une part exagérée dans le jugement qu'on portera sur les œuvres de ses pareils? Ce prince

rencontra toutes mauvaises chances à la fin de son règne. La fortune sembla s'être épuisée en faveur de sa personne; hors de lui, tout fut calamité pour son peuple et pour sa race; c'est ce que nous rendrons manifeste. Si son établissement a croulé, rien ne prouve donc qu'il fût dépourvu des conditions de durée et de force essentielles. Quelques personnes plus sérieuses, que nous combattrons souvent dans le cours de cet ouvrage, ont dessiné ainsi le plan du fondateur, savoir: deux peuples distincts, se partageant le même territoire, séparés d'ailleurs de lois, de mœurs et de langage, et destinés l'un à la guerre, l'autre aux fonctions civiles, unis seulement par l'intérêt de l'existence et par une royauté commune; machine savante, comme sans modèle dans les fastes du monde. Les choses étant ainsi, nous l'avouons, l'établissement gothique a péri parce qu'il ne pouvait pas vivre; il n'y a point à hésiter sur la conclusion, et dans ce système Théodoric serait assez bien figuré par le malheureux aéronaute[a] qui, cherchant un double appui dans deux forces différentes, se lança

(a) Pilate des Rosiers.

dans les airs avec deux appareils ennemis dont l'un devait détruire l'autre et le détruisit en effet. Mais les grands hommes n'ont pas tant d'esprit. Leurs créations ont un caractère plus simple, et c'est par là même qu'elles sont fécondes. Nous espérons montrer que telle ne fut pas la pensée de Théodoric; que ses Goths furent liés aux Romains, dès l'origine, par tous les moyens dont il crut pouvoir disposer, par la propriété, par les lois générales, par l'égalité des charges, par une égale protection, par le sang, et que, de la façon dont il s'y prit, il n'eût pas fallu gagner un siècle pour qu'il s'opérât entre les Goths et les Romains une fusion heureuse, dans laquelle l'élément romain eût prédominé quant aux choses, hors le langage peut-être, déjà trop altéré pour résister à une infiltration étrangère, et l'élément gothique quant aux personnes, ce qui eût résolu le double problème de la prompte civilisation du peuple nouveau et de la prompte régénération du peuple ancien.

La critique oppose encore contre la solidité de l'établissement l'arianisme obstiné du fondateur. Ici nous nous rendons, mais à demi seulement, et ceci veut être expliqué. Si l'on prétend dire que

l'hérésie qui devait successivement s'évanouir, comme par enchantement, au souffle des simples évêques chez les Bourguignons, chez les Wisigoths, chez les Lombards, ne pouvait subsister longtemps au centre de la catholicité, en face du siége des siéges, nous l'accorderons et ne laisserons aucune prise au doute à cet égard, lorsque arrivé au temps de la grande querelle entre l'Église et notre prince arien nous rappellerons ce que c'était que l'arianisme. Si l'on prétend dire encore que la persistance du roi des Goths à demeurer arien fut la plus active cause de la perte de sa monarchie, les faits mêmes que nous exposerons le témoigneront jusqu'à l'évidence. Mais que cette cause fût nécessaire et non simplement occasionnelle, c'est-à-dire que la monarchie gothique fût condamnée à la destruction par cela que son chef ne s'était point fait catholique; que l'Église et le sénat de Rome n'aient ni pu ni dû souffrir l'arianisme des Goths sans appeler à leur aide les armes et la domination de Justinien, c'est ce que nous ne concéderons jamais. Avec l'eprit de l'Évangile, comment ne veut-on pas tolérer? Avec la foi dans l'Évangile, comment ne sait-on pas attendre? Et l'on n'eût

pas attendu longtemps. La facilité avec laquelle saint Avit fit abjurer l'hérésie à Sigismond et à son peuple, au concile d'Epaône, en 517, était un exemple assez rassurant pour les plus pressés, quand ils auraient pu douter de la force d'expansion attachée à la doctrine orthodoxe. Tout prospérait pour la foi, quand on risqua tout pour la mieux servir. A juger des choses par le passé comme par les prévisions de l'avenir, prévisions qui se réalisèrent, l'Église devait voir qu'elle perdrait à rendre l'Italie province de l'Orient, et le sénat reconnaître qu'avec un tel expédient c'en était fait de Rome et de lui. Ainsi Théodoric, même arien, avait mis de son côté les grands intérêts qui raisonnablement déterminent les hommes, et pouvait se confier à sa mission de fondateur; il en avait rempli les devoirs. Aussi, pour être anéantie, fallut-il que son œuvre rencontrât l'obstacle d'un zèle religieux poussé jusqu'au délire. Encore ne succomba-t-elle point sans peine. Dix-huit années d'une guerre acharnée avec des retours et des incertitudes répétées, terminée par une lutte héroïque, corps à corps, et suivie, pour les Romains comme pour les Goths, du néant, font trop bien sentir, sans plus de raisonnements.

combien étaient fortement liés ensemble les ressorts de cette monarchie, par événement si peu durable.

Le souvenir des révolutions de la Péninsule après le désastre des Goths nous ramène au second objet de ces réflexions, savoir, qu'il eût été désirable que ce désastre n'arrivât pas. Qu'on nous permette donc quelques mots à ce sujet, ce sera la fin de notre préambule.

Lorsque l'Italie, à l'instigation du grand nombre de ses chefs le plus justement honorés, commença secrètement à pencher vers Constantinople, il était temps encore pour elle d'assurer sa force et son unité. Au dehors, non-seulement Théodoric l'avait dotée de ses annexes naturelles, c'est-à-dire de ses îles, d'une partie des côtes illyriennes de l'Adriatique, de l'Istrie et de tout le revers des Alpes, possessions nécessaires à sa défense et auxquelles, en aucun temps, elle ne peut renoncer; mais encore, par un véritable luxe politique, il l'avait enrichie de vastes provinces, utiles seulement à sa gloire et à sa prépondérance, telles que la Pannonie Sirmienne, les Noriques, les Rhéties entières, les territoires de Marseille, d'Arles et d'Avignon, sans compter la

Narbonnaise assurée aux Wisigoths, peuple frère dont la puissance ajoutait à sa grandeur comme à sa sécurité. Elle n'avait rien à redouter de l'Afrique occupée encore par des alliés; rien, tant qu'elle formait faisceau, de l'Orient amolli par les richesses, divisé sans cesse par des querelles d'opinion, constamment menacé en Asie par les Perses, en Europe par les Huns et les Bulgares. De nouvelles invasions germaines, il y en avait peu désormais à prévoir. Grâce à Dieu, la source, à force de s'épancher, s'en allait tarir. Restaient encore les Lombards à pourvoir, il est vrai, race terrible et d'autant plus ardente à la curée qu'elle y arrivait la dernière. Cette race était pour lors campée à notre égard en deçà de la Vistule qu'elle venait de franchir et s'approchait visiblement de jour en jour; mais un concours fortuné d'événements lui faisait place.

Les Francs venaient de se partager les États bourguignons de la partie supérieure en attendant mieux, et convoitaient ceux des Thuringiens dans la Germanie. Rien donc de plus facile que d'incliner les Lombards vers les fertiles bords du Rhin. C'eût été une affaire entre eux et les Austrasiens, à qui d'ailleurs l'espace ne manquait

pas dans le nord. Quant à l'Italie, debout sur ses limites infranchissables lorsqu'elles sont bien défendues, elle eût fermé ses portes, et les Lombards n'eussent pas même entrepris de les forcer, trouvant sous la main d'excellents pays ouverts. Cet arrangement coupait court probablement à l'empire de Charlemagne, et tant mieux; car quelque admiration qu'on doive à cet homme prodigieux, il faut bien convenir aujourd'hui que son empire, sinon lui, fut un malheur pour l'Occident; probablement encore la civilisation antique, après d'inévitables balancements, se serait rejointe à la moderne sans trop de pertes, en franchissant l'intervalle du sixième au quinzième siècle, ce qui eût été fâcheux pour le moyen-âge, si à la mode aujourd'hui. Mais qu'y faire? Voilà pour le dehors. Au dedans, l'Italie voyait d'égales facilités à conserver son unité précieuse. Les cités magnifiques dont son sol était couvert n'avaient point encore cherché l'avantage, pour elles trompeur, de l'indépendance politique. Satisfaites de leurs traditions coloniales ou municipales, elles ne trouvaient soit dans le passé, soit dans le présent, que des pensées communes qui rattachaient leur existence et leur hon-

neur à la ville éternelle. Mais surtout (et ceci est capital) les chefs d'une Église qui, depuis plus de deux cents ans, sans territoire et sans armes, soumettait ou contenait empereurs et rois, n'avaient point encore songé ni dû songer à cette souveraineté temporelle si pleine d'écueils et toutefois devenue par le cours des âges, non pas seulement légitime, mais sacrée. Qui eût dit alors à un Romain laïque ou prêtre qu'il dût y avoir en Italie plusieurs États indépendants, eût-il passé pour traître? Non, mais pour insensé. La question était donc uniquement de savoir s'il valait mieux, pour l'ancienne dominatrice du monde, qu'elle relevât d'elle-même que d'un empereur chancelant sur un trône éloigné de six cents lieues. Symmaque, Boëce, Albinus, tout grands et vertueux hommes qu'ils étaient, le vénérable pape Jean, leur ami, la majorité du clergé et du sénat, la turbulente Sicile entière, moins Palerme, beaucoup de villes, Rome et Milan d'abord, furent pour le dernier parti; Cassiodore, Libérius, son fils Venance, Cyprien, Opilion, Basilius, Festus et plusieurs illustres sénateurs comme eux, Pavie, Vérone, Ravenne, Naples et généralement la population rurale, suivirent constam-

ment le premier. C'est celui-ci que nous adopterons, sans scrupule pour l'indépendance du pontificat qui fut et sera toujours hors de l'atteinte des hommes.

Mais les petites républiques libres, dira-t-on; mais Venise, Gênes, Pise; mais Florence et les sciences, les lettres et les arts? Nous répondrons, quant aux petites républiques libres, qu'elles furent achetées trop chèrement, étant dérivées des excès de la tyrannie féodale, puis impériale, pour se résoudre ensuite, par excès de licence anarchique, en petits États absolus; quant à Venise, Gênes et Pise, nous répondrons encore que, travaillant pour une grande et puissante patrie, ces opulentes cités n'eussent pas acquis une gloire moins solide en rendant cette patrie plus forte et plus prospère; que Marseille, Bordeaux et Lyon n'ont que faire d'être des États séparés pour vivifier la France par le commerce qui les enrichit et les honore; enfin, quant à Florence, nous répondrons que si l'Italie a fait renaître les sciences, les lettres et les arts après huit siècles, mieux valait qu'elle ne les laissât point périr. Tel est, en résumé, notre sentiment, et ce que nous oserions presque appeler la moralité de cette histoire.

Au surplus, il y a longtemps que le sixième siècle a défilé avec sa triste suite, et la terre tourne encore : *E pur' se muove*. Disons mieux : l'Italie repose maintenant ; et lorsqu'on pense aux obstacles que mettraient à sa réunion tant de souvenirs ardents et rivaux, tant d'intérêts en présence, et de quel ordre! à l'impossibilité, fût-elle par miracle réunie ; où elle serait, aujourd'hui que la place est prise par de grands États, de s'assurer du territoire extérieur indispensable pour sa défense ; loin de partager les illusions pardonnables de quelques-uns de ses enfants, moins encore les vœux menaçants de quelques autres, on se sent disposé à dire : « Tout est bien pour cette terre « enchantée. »

Puissent donc ses habitants le reconnaître sous le plus magnifique des cieux et des climats, et se contenter de vivre tranquilles, ce qui est aussi une gloire ! De même qu'à leur autorité au dehors, s'il manque quelque chose à leur fortune au dedans, alors qu'il ne leur manque rien de l'estime, de la reconnaissance et de l'intérêt du monde, le temps, qui porte nécessairement avec lui l'expérience, leur en présentera les fruits de la main même des puissances qui les régissent. Ici tout

impose de premiers devoirs à ces puissances, la justice, l'intérêt propre, des engagements pris à la face des rois, par conséquent l'honneur même.

Ces fruits, trop attendus, viendront donc un jour. Puisse la Rome chrétienne, sous de tels auspices, accomplir sans nouveaux orages la destinée qui lui fut promise, de faire régner sur les cœurs sa croix pacifique, ainsi que la Rome antique fit jadis régner sur les nations son aigle belliqueuse!



# LIVRE PREMIER.

AVANT J.-C. 3660. — AN DE J.-C. 454.

## SOMMAIRE DU LIVRE PREMIER.

Origine des Goths. — Aperçu de leur histoire et de celle de leurs princes jusqu'à la naissance de Théodoric Amale, en 454.

Avant J.-C. 3660. — An de J.-C. 454.

# HISTOIRE

DE

# THÉODORIC-LE-GRAND

ROI D'ITALIE.

## CHAPITRE PREMIER.

Exposition. — Empire des anciens Scythes. — Leur dispersion. — Leurs anciennes migrations en Europe.

Avant J.-C. 3660. — Avant J.-C. 166.

THÉODORIC AMALE, fondateur de la monarchie ostrogothique en Italie, n'a point occupé les historiens spécialement jusqu'à ce jour, et n'a été chanté par les poëtes que dans les Niebelungs[1]. Il était digne de figurer dans une épopée moins barbare; ou plutôt sa vie, trop négligée par l'histoire, en est un des plus beaux domaines.

(1) Les Niebelungs, ou les Bourguignons chez Attila, chants épiques en vieux saxon, qu'on croit composés au treizième siècle par Wolfram d'Eschenbach.

Quand cette vie laborieuse ne retracerait pas une époque mémorable dans les fastes de l'Occident, elle mériterait encore d'être offerte aux méditations de la postérité, nulle autre peut-être ne présentant un plus frappant tableau de la puissance de l'homme et tout ensemble de son néant.

Un prince, né dans les forêts de la Pannonie d'un chef de ces nations belliqueuses et nomades qui n'avaient pour biens que leur courage et leur liberté, pour lois que des coutumes réglées par une nature généreuse, s'annonce dès l'adolescence comme conquérant, le devient dans l'âge viril, et en même temps profond législateur, administrateur consommé, agit en héros, pense et parle en philosophe; il règne, pour le bonheur des peuples, pendant près de quarante années, favorisé de la fortune qu'il enchaîne par sa prudence. L'État qu'il a formé paraît devoir atteindre une longue durée : c'est comme un édifice régulier, assis sur des bases solides, construit de matériaux choisis qui se soutiennent les uns les autres; mais voilà que soixante ans après qu'il est bâti, tout est renversé, tout disparaît, et l'Italie a perdu la seule occasion effective qui lui sera donnée depuis Augustule jusqu'à nous, en recouvrant sa forte unité, de peser glorieusement dans la balance du monde. Quel sujet fut jamais plus fertile en enseignements! Nous essaierons

de les reproduire dans un récit fidèle consacré à Théodoric, même dans ce que nous dirons de ses successeurs, puisque sa monarchie éphémère se résume, pour ainsi parler, dans sa personne. Mais d'abord arrêtons-nous quelque peu sur l'origine et les destinées antérieures de sa nation et de sa race.

On doit en croire Pinkerton[1], l'un des créateurs de la géographie savante, qui a porté dans la recherche des origines de la famille européenne la lumière du génie soutenu d'une érudition immense, les Goths, les Gètes et les Scythes sortent d'une souche commune. Dion Cassius, rappelle-t-il à ce sujet, Spartien, Ausone, Claudien, Sidoine Apollinaire, saint Jérôme, Ennode, Procope, Jornandez et autres reconnaissent l'identité des Goths et des Gètes, comme Eschyle, Hérodote, Strabon, Pline et Ptolémée reconnurent celle des Gètes et des Scythes; mais il est vrai que le nom de Goths, appliqué aux Gètes à demeures fixes en deçà de l'Ister (le Danube), ainsi qu'aux Gètes nomades au delà de ce fleuve, n'apparaît dans l'histoire pour la première fois qu'au temps

(1) Jean Pinkerton, né à Édimbourg en 1758, mort en 1826, auteur des *Recherches sur l'origine des Scythes, Gètes ou Goths, et de leurs divers établissements*, traduites par Miol; Paris, an XII (1804), 1 vol. in-8°. Ce savant s'appuie sur cent dix-neuf auteurs qu'il a pris la peine de comparer après les avoir collationnés sur les meilleures éditions et les meilleurs manuscrits.

de l'invasion de ces derniers, sous Décius, l'an de J.-C. 250, lorsque, conduits par Cniva, leur chef principal, ils surprirent cet empereur devant Philippopolis, et lui donnèrent la mort au milieu même de sa victoire, disent les uns, dans sa fuite honteuse, disent les autres. Ainsi les compagnons de Théodoric eurent pour aïeux directs ces mêmes Scythes, sujets du premier empire dont l'histoire fasse mention, lequel s'étendait de l'Égypte au Gange, et du golfe Persique à la mer Caspienne, borné à l'ouest par les mers qui séparent l'Asie de l'Europe, et à l'est par le vaste espace où s'est multipliée la race hunnique ou tartare; domination prodigieuse en étendue comme en date, à laquelle Bossuet s'est arrêté trop peu. Ce grand esprit lui devait davantage, sinon en raison de ce que Trogue Pompée[1] la fait remonter à plus de trois mille six cent soixante ans avant notre ère et durer quinze cents ans, jusqu'à Ninus qui la détruisit, ou de ce qu'Hérodote a célébré son fondateur Madyès, personnage douteux que Justin nomme Tanaüs, et Mégasthènes[2] Indathyrse,

(1) Fils d'un secrétaire de Jules César, excellent auteur, dit-on, d'une *Histoire universelle* en 44 livres, dont on n'a malheureusement plus de vestiges que l'abrégé qu'en a donné, vers le deuxième siècle de notre ère, l'historien Justin sous le même titre d'histoire philippique.

(2) Historien grec du temps de Séleucus Nicanor, environ 290 ans avant J.-C. Nous ne connaissons l'*Histoire des Indes*,

ou de ce que la fable compte Bacchus parmi ses rois; du moins d'après cette considération qu'Eusèbe, tout en limitant la durée de l'empire des Scythes à quatre cents ans, le fait sortir des propres fils de Sem, et lui soumet toute la période écoulée entre le déluge et la vocation d'Abraham, tradition sacrée qui, pour le dire en passant, offre plus d'un rapport avec les récits profanes.

D'après cela, comment Jornandez[1] a-t-il pu faire venir ses compatriotes de la Scandinavie, et trois mille six cent soixante ans précisément avant J.-C.? Mais surtout comment Cluvier[2], si savant du reste, a-t-il pu adopter une pareille origine, et dire que les Gothons de Poméranie sont venus des régions hyperborées pour se jeter sur les Gètes et les engloutir? Comment Grotius[3],

qu'il avait composée, que par les citations des anciens, de Strabon notamment.

(1) Évêque de Ravenne sous l'empereur Justinien Ier. *De Getarum sive Gothorum origine et rebus gestis*, cum notis Bon. Vulcanii Brugensis. Lugd. Batav., 1697, in-12. Voir pour cet auteur la note, page 23.

(2) Philippe Cluvier ou Cluwer, né à Dantzig en 1580, mort à Leyde en 1623. Voir sa *Germania antiqua*, Leyde, 1616, 2 vol. in-fol.; son *Italia antiqua*, Leyde, 1624, 2 tom. en 1 vol. in-fol., et son *Introductio in universam geographiam, tam veterem quam novam*, 1727, in-4°.

(3) Hugues Grotius ou Groot, dit le Grand, né à Delft, le 10 avril 1583, mort à Rostock, le 28 août 1645. *Historia Gothorum, Wandalorum et Longobardorum*, transl. e Procopio cum notis, etc. Amstel., Elzevir, 1655, in-8.

s'appuyant puérilement sur le nom de *Gothland* que porte une province de Suède, nom qui ne remonte pas au delà de notre treizième siècle, a-t-il osé soutenir que les Goths sortirent primitivement de ces régions? A la vérité, on ne pousse pas l'absurde jusqu'à placer leur sortie si loin dans les temps, mais seulement trois siècles avant notre ère; toutefois c'est encore beaucoup trop de crédulité. Comment, disons-nous, de telles erreurs, que Montesquieu et Gibbon accueillirent (ce dernier pour les abjurer ensuite), ont-elles pu naître et s'établir? C'est que Jornandez, qui connaissait bien, par un instinct traditionnel, l'antiquité de sa nation et son identité avec celle des Gètes, hors de ces notions simples et élémentaires était d'ailleurs fort ignorant, comme presque tous les historiens du moyen-âge qui l'ont cru sur parole, jusque-là qu'il fait, ainsi que plusieurs anciens, de la Scandinavie ou Scanzie une île; c'est que Cluvier était Poméranien de naissance, et Grotius Suédois d'adoption, et que ces deux savants cédaient à la manie commune d'être originaire de la terre où l'on vit, d'être autochtone ou aborigène, prétention frivole, *gloire de limaçon,* comme disait le philosophe Antisthène aux Athéniens. L'homme n'est autochtone que dans son berceau, et ce berceau, c'est l'Asie; la vraie science aussi le révèle. C'est la vaste et féconde Asie qui a droit

au titre d'officine, de fourreau des peuples (*officina, vagina gentium*), et non l'Europe, non surtout la Scandinavie, petit coin du globe relégué près des glaces du pôle, rare en terres cultivables, abondant en déserts, en lacs et en forêts; le bon sens le proclame comme l'histoire, et même, chose curieuse, comme les anciens chants scandinaves. En effet, les Eddas et les Sagas islandaises racontent qu'Odin conduisit son peuple de la Scythie, rives du Danaster (Dniester), en Scandinavie. Bornons-nous donc à dire, pour l'honneur de cette noble contrée, une vérité glorieuse au lieu d'une fable insigne, savoir : que le type physique et moral de la belle race scythique s'est conservé chez elle mieux qu'ailleurs. C'est là qu'on voit généralement, il est vrai, ces Goths, Gètes ou Scythes à la taille majestueuse et svelte, aux membres souples et robustes, aux yeux d'azur pleins de douceur et de fierté, au front élevé vers le ciel (*os sublime*), à la chevelure d'Apollon, à la carnation transparente et pure; mais surtout ces âmes fermes, ces cœurs droits, ces intelligences fortes, nature propre à tout, aux bonnes mœurs, aux travaux de l'esprit, à ceux de la main, à la paix et à la guerre; digne produit de la race sémitique, qui porta en tout temps et en tous lieux ses priviléges d'aîné parmi les hommes, celui de créer ou de renouveler la règle et les lois, celui d'allier la passion

avec le sage exercice de la liberté; repoussant de son sein la servitude, ne la recevant que comme un butin de la conquête, pour l'adoucir d'abord et plus tard l'abolir, ou l'admettant seulement comme peine criminelle. Tels étaient les Scythes, Gètes ou Goths *que nous appelons barbares et qui furent nos pères,* suivant la belle expression du comte du Buat[1].

Mais comment sommes-nous sortis de cette noble source? Pour le voir, il faut remonter les siècles, puis les redescendre rapidement, le flambeau de la critique à la main.

Voilà donc le premier des empires, celui des Scythes, dissous par Ninus, environ 2200 ans[2] avant J.-C. Ces peuples, expulsés du nord et du centre de la Perse qu'ils occupaient, se séparent et se dirigent, selon Diodore, les uns vers le fleuve

(1) Louis-Gabriel, comte du Buat-Nancay, né en Normandie en 1732, mort le 18 septembre 1787. *Histoire ancienne des peuples de l'Europe*, 1772, 12 vol. in-8°. C'est un ouvrage de rare savoir et qui mérite bien souvent de faire autorité.

(2) Bossuet assigne pour date, à la conquête de Ninus, l'an 1267 avant notre ère. Il marche un peu vite dans la nuit des temps; mais sentant lui-même qu'on peut se trouver trop à l'étroit en adoptant sa supputation des siècles, il permet qu'on suive le calcul des Septante ou celui du texte samaritain qui met plus au large; qu'on suive donc l'un ou l'autre, une fois pour toutes, car véritablement on est mal à l'aise dans l'histoire ancienne avec la leçon des 4004 ans avant J.-C. pour toute marge; il faut absolument les 5000 ans qui sont permis.

Araxe qui se jette dans le lac Oxien au nord-est de la mer Caspienne, en deçà pourtant du mont Imaüs, et deviennent ces Massagètes dont la reine Thomyris devait par la suite faire la gloire en triomphant de Cyrus; les autres tournent plus à l'est, au delà de l'Imaüs, en sorte qu'ils essuieront les premiers coups de la race mongole, hunnique ou tartare, lorsque, plus de vingt siècles après, ce fléau s'épanchera de leur côté; enfin le reste des Scythes, mieux partagé, tirant hardiment vers l'Europe, franchit la grande chaîne du Caucase entre la mer Caspienne et le Pont-Euxin, ou passe l'Hellespont, et s'en va peupler, avec le temps, une bonne partie de notre continent, sans délaisser cette région fertile qui fut depuis la Scythie européenne ou la petite Scythie sur les rives du Rha [a], du Tanaïs [b] et du Boristène [c]; et c'est là qu'Hérodote les connut environ 480 ans avant J.-C., sans avoir bien su démêler leurs fortunes diverses, ni leurs migrations multipliées. Déjà le nom d'Alains distinguait une certaine fraction d'entre eux, laquelle bordait les rives du Rha qui se jette dans la mer Caspienne, au nord-ouest. Du reste, ces Scythes du Caucase, qui n'avaient mis, suivant nos rapports, qu'à peine deux siècles à faire leur pointe première vers l'Europe, depuis leur expulsion de la haute Asie, en auraient

(a) Le Volga. (b) Le Don. (c) Le Dniéper.

mis quinze au moins à remplir leurs nouvelles destinées, toujours en poussant devant eux les premiers habitants de nos contrées, à commencer par les Celtes Cimmériens, ou Cimbres du midi, et en occupant le sol, après des vicissitudes mal connues, dans l'ordre suivant, à ce qu'il semblerait : d'abord la Thrace qui s'honore de leur antique législateur Zamolxis, de leur Dicénée l'ancien, de leur philosophe Anacharsis, contemporain de Solon, environ 580 ans avant J.-C., celui-là dont Phèdre a dit :

> Potuit Anacharsis Scytha
> Condere æternam famam ingenio suo ;

sans parler d'illustres noms plus modernes, tels que Ménandre, Toxaris le médecin, le grand Stilicon et Bélisaire lui-même ; puis l'Illyrie, fameuse chez les Romains par la reine Teuta ; puis la Grèce où, se mêlant aux colons de l'ingénieuse Égypte, ils donnèrent à l'esprit humain par cette alliance heureuse un essor presque divin en tout genre ; puis l'Italie où ils apportèrent le nom de Pélages qu'ils ont illustré par des constructions gigantesques dont les ruines, encore visibles, attestent, dans leur mâle rusticité, la solide grandeur ; puis la Germanie entière, la Gaule presque entière, et enfin la Scandinavie où ils étaient arrivés cinq siècles avant l'ère chrétienne, et d'où ils envoyèrent, 1° trois siècles plus tard, sur de

frêles esquifs, d'intrépides rejetons dans les îles Britanniques, particulièrement au nord[1], et ces nouveaux colons se nommaient Picks ou Pictes, étant un démembrement des Germains Basternes, dits Peukini, établis au bord de la Baltique; 2° dans l'Islande, d'autres colons moins heureux, mais seulement vers le neuvième siècle de notre ère.

On voit maintenant comment les Scythes, Gètes ou Goths sont nos pères. Ils le sont doublement, puisque, si longtemps avant de venir nous retremper de leur sang dans l'empire romain déchu, ils avaient dominé la génération dans la meilleure part des contrées habitées par les Européens d'aujourd'hui; puisque ces Grecs et ces Romains immortels, comme ces farouches Gaulois de Brennus qui, par une contre-marche incompréhensible et pourtant certaine, en évacuant l'Italie, refluèrent sur la Grèce et sur l'Asie-Mineure où ils marquèrent leur séjour par le nom de Galatie donné à leur établissement, comme ces Teutons alliés aux Celtes ou Cimbres du nord dont Marius fit un si grand carnage près de notre cité d'Orange, comme ces innombrables Germains si éloquemment dépeints et si exactement classés par Tacite; puisqu'en un mot tout ce monde errant ou civilisé c'était eux sous des

(1) A la même époque, les Scythes Belges faisaient un détachement dans le sud de la Grande-Bretagne, et cantonnaient les Celtes dans le pays de Galles.

formes diverses et sous des noms divers. Et qu'on ne vienne pas crier à la fable! Bien que de telles transplantations étonnent l'esprit, il est ici plus sensé de croire que de douter, à voir sur quel ensemble de documents la critique s'appuie, sans parler des analogies fournies par ce qui s'est passé, il y a trois siècles, dans les Amériques, et par ce qui s'y passe encore de nos jours ainsi que dans les Indes et ailleurs.

1° Documents tirés des anciens témoignages.— Ils affluent. Nous ne les rapporterons point, cet ouvrage n'étant point une dissertation; il suffit, pour donner la facilité d'y recourir au besoin, de les indiquer d'après nos sources, en citant Plutarque, Pline, Strabon, Denis d'Halicarnasse, Diodore, Polybe, Aristote, Hérodote. Tous les maîtres de l'antiquité, à l'exception de Tacite qui doute ici mal à propos, tous vous diront que les Scythes-Gètes ont occupé l'ancienne Europe presque entière, et ce concert l'emporte sur les voix isolées de quelques savants, tels que Cluvier tout savant qu'il est; donc les Scythes Gètes ont dû engendrer les grandes nations de l'Europe ancienne. Le déplacement progressif et constant des Germains démontre d'ailleurs, contre Tacite, que les Germains n'étaient ni Celtes ni aborigènes. Mais peut-être étaient-ils Sarmates, ainsi que l'a prétendu le très suspect Macpherson sur la foi d'un passage unique de Procope, fort sus-

pect lui-même en fait d'érudition? Non, pas plus Sarmates que Celtes ou qu'aborigènes. Les Sarmates ou Mélanchlènes ou Slaves, qui ont une langue à part et une origine particulière jusqu'ici peu connue, ce grand peuple voyageur et guerrier comme les Scythes, Gètes ou Goths, qui habitait primitivement l'Asie au delà du Tanaïs comme eux, mais plus au nord, à vingt-deux jours de marche, dit précisément Hérodote, liv. IV, chap. 57, ne sortit du berceau commun que bien après eux, suivant lentement leur exemple à distance, et d'abord jusqu'aux deuxième et troisième siècles de notre ère, en deçà du Chromus ou Niémen, puis, du quatrième au cinquième siècle, en deçà de la Vistule, leur servant parfois d'auxiliaires en cavalerie (la cavalerie n'était pas le fort des Scythes, tandis qu'elle était le fort des Sarmates), pour ne s'établir, lui peuple sarmate, mélanchlène ou slave, dans ce qui forme aujourd'hui la Russie, la Pologne, la Poméranie, le Mecklembourg et la Bohême que quand les Scythes, Gètes ou Goths eurent achevé leurs grandes irruptions, dites *invasions des barbares.*

2° Documents tirés de la similitude des mœurs. — Encore que cette nature de renseignements soit sujette à caution, vu que, dans leur premier âge, tous les peuples se ressemblent, il y a pourtant à s'autoriser de certaines ressemblances frappantes, et surtout de l'absence de tout con-

traste absolu. Or, les Scythes, Gètes ou Goths ont assez montré, dans les monarchies chrétiennes qui sont leur ouvrage, cet instinct de sociabilité qui seul fonde les grands peuples, et que les Celtes n'ont jamais manifesté. Lors de leurs dernières invasions, on remarquait entre eux et les Germains notamment d'intimes analogies, et nulle différence essentielle ne les distinguait. Ils étaient pareillement, les uns et les autres, libres, chastes, généreux, fidèles à leur parole, violents dans la colère, dévoués dans l'amitié, intrépides, peu curieux du travail de la terre, ce qui les portait à changer sans cesse de lieux ou à conquérir. Ils voyageaient et combattaient d'ordinaire à pied, tandis que leurs femmes, chéries et vénérées comme des êtres sacrés, leurs vieillards, leurs enfants suivaient sur des chariots nommés *basternes* en langue tudesque, d'où le nom de Basternes donné, par extension figurée, à la grande tribu germaine des bords de la Baltique. Ils vivaient, non sans religion, mais sans temples ni simulacres, et aucun de ces traits caractéristiques ne s'applique aux Celtes, lesquels cultivaient à demeure et volontiers la terre, du moins par la main de leurs esclaves, avaient des autels, des prêtres ou druides auxquels ils obéissaient, et n'accordaient point de rang à leurs femmes, si ce n'est aux prêtresses. Même gouvernement encore chez les Goths et les Germains,

gouvernement tout opposé à la sombre théocratie celtique. « Reges et nobilitate, duces ex virtute « sumunt... de minoribus rebus principes con« sultant, de majoribus omnes. » « La noblesse fait leurs rois, la vertu leurs chefs... dans les petites affaires, les princes, dans les grandes, tous délibèrent ; » et ainsi des autres usages de la vie, soit publique, soit privée, lesquels conviennent également aux Scythes d'Hérodote, aux Germains de Tacite et aux Goths de Jornandez.

3° Enfin, documents tirés de la conformité du langage ; et c'est ici un point capital. — Jusqu'à l'an 1665, avant que Junius eût fait imprimer l'inestimable manuscrit d'Ulphilas[1] qui contient

(1) Ulphilas, dit l'apôtre des Goths, était issu d'une famille originaire de Cappadoce, ainsi que son contemporain l'historien arien Philostorge. Ses pères avaient été transportés chez les Goths avec d'autres captifs, lors de l'irruption gothique de l'an 266, époque à laquelle on rapporte l'introduction du christianisme chez les barbares ; il fut élu évêque des Goths et assista en 360 au concile arien de Constantinople. Il faut croire qu'il ne fut pas toujours hérétique, puisque saint Jérôme fut émerveillé de la science et de la piété de deux de ses disciples qui étaient venus le consulter sur certains passages des Psaumes, et que l'Église lui accorde le titre de saint. Quoi qu'il en soit, il traduisit la Bible en gothique, sur le texte dit *byzantin moderne*. On n'a plus cette version entière, mais on en a deux vestiges bien précieux dont l'un est le *Codex argenteus*, ou manuscrit d'argent, ainsi nommé, non, comme quelques-uns l'ont cru, à cause de sa couverture d'argent, laquelle est due aux soins de Magnus Gabriel de la Gardie, célèbre chancelier de Suède sous Christine, Charles-Gustave et

la traduction des évangiles en gothique ancien et remonte à la fin du quatrième siècle, vers l'an 367 environ, personne ne voyait clairement les rapports qu'offre ce gothique, soit pour les caractères, soit pour le vocabulaire, avec le tu-

Charles XI, mort en 1686, mais parce que le texte, écrit sur membrane de pourpre, est orné de majuscules d'or et d'argent. On peut voir des détails intéressants sur ce manuscrit unique dans l'ouvrage intitulé : *Bibliothecæ upsaliensis historia, auctore Olao Celsio, Upsaliæ*, 1745, *in*-8°, *pag.* 116 *et seq.* Il y est dit, entre autres choses, que ce monument incomparable, bien qu'incomplet, puisqu'il ne contient que les quatre évangiles, a été regardé comme l'exemplaire que l'empereur Valens donna au chef wisigoth Fritigern; qu'il servait au roi Alaric à Toulouse; qu'il se trouva, on ne sait comment, peut-être par suite de la conquête de Clovis, enseveli dans une abbaye de Verden, près de Cologne, où Antoine Morillon le découvrit en 1597; que l'électeur palatin Frédéric V, élu un moment roi de Bohême par le parti protestant en 1619, le porta à Prague dans le cours de son règne éphémère. Lors de la prise de Prague, toujours selon Celsius, le manuscrit d'Ulphilas fut envoyé en présent avec beaucoup d'autres livres, par le comte de Kœnigsmarck, à la reine Christine, qui le donna bientôt à Isaac Vossius. C'est là que François Junius le vit; il le publia en 1665, in-4°, à Dordrecht; le chancelier de la Gardie l'acheta 2,000 écus d'or à la vente de la bibliothèque de Vossius, et en enrichit la bibliothèque d'Upsal où il est encore aujourd'hui. L'autre vestige de la version d'Ulphilas est le *Codex carolinus*, ou manuscrit carolin, qui tire son nom de l'époque de Charlemagne où il a été écrit. Celui-là n'est pas seulement moins précieux parce qu'il est plus nouveau, mais encore parce qu'il ne renferme que quelques chapitres de l'épître de saint Paul aux Romains. Il a été imprimé à Brunswick en 1762.

desque ou l'ancien allemand dont Schister a donné un thesaurus et Wachter un glossaire précieux. C'est à partir de cette époque seulement que dans le monde savant se fit la lumière sur cette grande question d'antiquité. Par malheur, des préjugés faux et des erreurs notables avaient eu le temps de s'introduire par la supposition de prétendus rapports entre le celtique et le gothique ancien, d'où l'on voulait inférer l'identité des Goths et des Celtes. Cluvier les avait autorisés par son exemple, et les Keisler[1], les Pelloutier, les Mallet y adhérèrent même après la publication du manuscrit d'Ulphilas. Peu à peu cependant tout dut changer : on aperçut distinctement que les anciens et les nouveaux Allemands par-

(1) Auteur des *Antiquitates septentrionales et celticæ*, souvent suspect. En tout, selon Pinkerton, les premiers écrivains qui ont traité des antiquités du Nord demandent beaucoup de choix et de critique. Par exemple, il ne faut pas croire, sur les origines danoises, Saxo Grammaticus, Danois du douzième siècle, lequel indique pour premier roi des Danois, Dan, mille ans avant J.-C. Il est mieux de croire le savant islandais Torfæus, mort vers 1720, qui donne pour premier roi aux Danois Sckiold, fils d'un Odin, peu avant notre ère; et ce Torfæus lui-même ne mérite plus de foi dans ses origines suédoises et norwégiennes quand il parle d'un Odin vivant 500 ans avant J.-C. Il est plus sage de suivre l'illustre gouverneur d'Islande, Snorro Turleson, personnage très docte, qui fut tué en 1241. Les deux frères Magnus (Olaüs et Jean), tous deux archevêques d'Upsal, qui luttèrent si courageusement pour la foi catholique dans le seizième siècle, sont à consulter; mais on doit savoir et se souvenir qu'ils sont un peu crédules.

laient la langue des Goths, sauf les modifications inséparables de la durée, telles que celles qui existent entre le français de Ville-Hardouin et le nôtre; puis le glossaire suédois gothique, publié en latin par le savant Ihre, ayant fait ressortir des rapports semblables entre l'ancien suédois, dialecte germain, et le gothique d'Ulphilas, la démonstration devint complète; il fallut se rendre à l'évidence de l'identité des Goths et des Germains.

On eut plus de peine à établir des rapports d'origine entre les langues grecque, latine, néo-latines, et le gothique ancien, l'ancien allemand, l'allemand moderne surtout; cela était naturel, une si longue suite de siècles s'étant écoulée jusqu'à Ulphilas lui-même, depuis les anciennes migrations des Scythes en Europe dont nous avons parlé; mais lorsqu'on vint à y regarder de près, il fallut encore reconnaître, tant dans la forme des caractères[a] que dans les vocables radi-

(a) « Monumenta, et tumulos quosdam Græcis litteris in- « scriptos in confinio Germaniæ Rhœtiæque adhus extare; « quæ neque confirmare argumentis, neque refellere in animo « est; ex ingenio suo quisque demat, vel addat fidem. » (Tacit. German.) On peut juger de ces rapports entre les caractères gothiques et les caractères grecs par les planches gravées que donne Vulcanius, le commentateur de Jornandez. Ses paroles à ce sujet ne sont pas moins remarquables. « Litteræ verò « pleræque Getarum, dit-il, cum Græcorum litteris conveniunt;» et ailleurs : « Geticæ hujus linguæ cum veteri teutonica magna « affinitas, etc., etc. »

caux, des rapports si multipliés et si frappants entre le gothique d'Ulphilas et le grec et le latin anciens, que le système de la filiation des races gothique et helléno-latines rattachées à une souche commune, loin de recevoir d'atteinte de ce nouveau rapprochement, y puisa une force et une autorité nouvelles.

En résumé, quatre grandes races d'hommes paraissent avoir peuplé l'Europe, savoir[1] :

1° Les Celtes ou Cimbres, descendus les premiers de la région caucasienne, que, sans fausse honte, on peut donc faire sortir de Japhet avec l'histoire sainte, puisque la science et la raison enseignent que l'Asie a enfanté les nations; et cette race, ou moins nombreuse primitivement, ou décimée par le travail qu'elle eut à fournir pour s'ouvrir les voies d'un continent alors couvert de forêts impénétrables, dut, dans la suite des temps, céder le terrain pied à pied aux se-

(1) Quatre sources principales de langage correspondent à ces quatre grandes races : 1° le celtique parlé encore aujourd'hui chez les Bretons, les Welches et les Irlandais ; 2° l'ibérien qu'on retrouve chez les Maures, les Gascons et les Basques, ainsi que dans quelques cantons de l'Espagne et du Portugal; 3° le slave des Polonais, des Russes, des Illyriens, etc., langue très répandue; 4° le gothique, père du tudesque ou germain, comme du grec, du latin, des langues allemande, anglaise, hollandaise, danoise, suédoise, et aussi des langues néo-latines, telles que le français, l'italien et l'es-

conds habitants de cette terre prédestinée pour s'y fondre presque entièrement, hormis dans quelques coins de la Scandinavie, de l'Écosse et de l'Irlande, ainsi que dans les Gaules et dans la Grande-Bretagne, sans y laisser d'autres traces qu'une langue sans analyse, des chansons barbares et des pierres monstrueuses..

2° Les Scythes, Gètes ou Goths et Germains, à qui l'honneur et l'empire de la civilisation devaient deux fois rester, d'abord sous les auspices immortels de la Grèce et de Rome, ensuite sous ceux, plus glorieux encore, des monarchies chrétiennes, héritières de l'empire romain.

3° Les Sarmates, Mélanchlènes ou Slaves, émules imparfaits des Scythes, race toutefois nombreuse et vaillante à qui l'humanité devra d'avoir, au prix de son sang et d'efforts séculaires, refoulé pour longtemps, si ce n'est pour toujours, le torrent hunnique ou tartare jusque vers sa source.

4° Les Ibères, que les Romains trouvèrent en Espagne où ils étaient arrivés aussi du Caucase, à une époque inconnue, soit par la côte africaine, soit par la côte européenne de la Méditerranée, race ferme et constante mais rare, que Rome eut beaucoup de peine à soumettre pour en faire plus tard son dernier soutien.

Trois autres petites races complètent les habitants de notre Europe : les Finnois ou Finlandais, peut-être dérivés des Sarmates septentrionaux



et semés en Hongrie comme s'ils y avaient été portés par un vent capricieux; les Lapons, venus des Samoyèdes de l'Asie glaciale, fraction possible de la race hunnique ou tartare; et enfin les Hérules qu'on croit sortis des Sarmates méridionaux.

Mais à la tête de ces familles différentes marche bien loin en avant la Scythique gétique ou gothique et germaine, dont nous allons étudier un des plus grands sujets quand nous aurons achevé cette revue préliminaire avec le secours des plus anciens annalistes des Goths, Procope[1], Jornandez[2], Paul Warnefrid[3] et Isidore de

(1) Procope, historien grec, né à Césarée de Palestine vers le commencement du sixième siècle, fit la guerre d'Italie à la suite de Bélisaire, devint sénateur et préfet de Constantinople en 562, et mourut vers 565, à peu près dans le même temps que Justinien qu'il avait tant flatté en public et si bien censuré en secret. Ce fut un esprit supérieur, historien et peintre à la manière des anciens, mais un cœur suspect, un vrai cœur du Bas-Empire.

(2) Jornandez ou Jordan, Goth d'origine, d'abord notaire (chancelier) d'un roi des Alains, ayant embrassé le catholicisme, devint évêque de Ravenne en 552. Il était fils d'Alanovamuthis et petit-fils de Péria, tous deux aussi chanceliers d'un roi de ces Alains établis dans la Mœsie inférieure, lequel se nommait Candax. Son histoire, qui n'est que l'abrégé de celle de Cassiodore que nous n'avons plus, s'arrête au règne de Witigès; elle ne manque pas, à beaucoup près, de style, et ne présente pas un latin aussi altéré que celui de Sidoine Apollinaire, quoique plus moderne.

(3) Paul Warnefrid, vulgairement nommé Paul Diacre parce

Séville[1], toujours éclaircis et réformés par ceux d'entre les historiens et les critiques modernes qui nous paraîtront le plus sûrs après examen.

qu'il fut diacre de l'église d'Aquilée, était Lombard d'origine; il naquit dans le Frioul, à Forum Juliense (Cividale), vers l'an 740; il embrassa la règle de saint Benoît, au mont Cassin, lors de la chute du dernier roi des Lombards, Didier, dont il était chancelier. Plus tard il se laissa entraîner à la cour de Charlemagne, mais il n'y demeura guère et revint mourir au mont Cassin, le 13 avril 790. On lui doit l'hymne de la Saint-Jean, *Ut queant laxis*, etc., et une histoire des Lombards, estimée pour le temps où il écrivait. Cette histoire va de la sortie de Scandinavie à la mort du roi Luitprand, en 744; c'est un trésor, faute de mieux.

(1) Saint Isidore de Séville, fils d'un gouverneur de Carthagène, fut élevé par son frère Léandre, évêque de Séville, auquel il succéda en 601. Pendant près de 40 ans d'épiscopat il fut, disent ses biographes, le père des pauvres, le consolateur des affligés, la lumière des savants et l'oracle de l'Espagne wisigothique; il mourut en saint, comme il avait vécu, en 636. Quelques-uns lui attribuèrent la fameuse collection des lettres et décrets des papes, dite *les fausses décrétales*, dont l'Église occidentale a fait sa règle canonique durant dix siècles. Ce qu'il y a de certain est qu'on lui doit l'ancienne liturgie d'Espagne reproduite dans le rite mozarabique, plus une chronique des Goths qui est fort curieuse, plus exacte sous bien des rapports, sous celui des origines notamment, que celles de Procope et de Jornandez, et qui s'arrête à la mort du roi des Wisigoths d'Espagne, Sizebut, en 623.

## CHAPITRE DEUXIÈME.

**Revue de l'histoire des Goths, principalement des Goths de l'Ouest ou Wisigoths, jusqu'au règne d'Alaric II à Toulouse.**

**An 166 avant J.-C. — An 484 de J.-C.**

L'itinéraire des Scythes dans leurs dernières invasions donne en quelque sorte la clef de celui qu'ils suivirent dans leurs migrations premières. C'était le chemin que le bon sens indiquait à leur nature tout ensemble intrépide et indolente. Sortis de la magnifique Asie, terre de bénédiction alors, ils devaient rechercher les contrées fertiles et sereines plutôt que les régions âpres et stériles. Jamais cet instinct ne les a quittés. Robustes seulement dans l'impulsion[a], désarmés contre l'inclémence du ciel ou du sol, ils ne s'habituèrent à braver ni la soif, ni la chaleur, ni le froid, ni la faim. Lors de leur entrée en Europe, marchant du Caucase droit vers le Bosphore, ils le traversaient pour inonder la superbe Thrace où bientôt fut Byzance, puis,

(a) Tacit. German.

ainsi que nous venons de le dire, la Grèce[a] et l'Italie[b]; ou bien, tournant le Pont-Euxin, ils rabattaient promptement à gauche sur l'Ister qu'ils franchissaient, et gagnant, les uns par le littoral de la mer Ionienne et de l'Adriatique, les autres par les rives ascendantes de cet Ister, leur fleuve, comme le Nil est celui des Égyptiens, ils se répandaient ou par les Alpes dites depuis Juliennes, ou par la Pannonie, dans l'Europe occidentale et septentrionale. De tous ces côtés, l'intérêt faisait incessamment fléchir leurs passions nomades, et, selon la convenance des lieux et des climats, des demeures fixes, autrement des États, se fondaient par eux, dont la revue n'entre pas dans notre plan. C'était comme une lave successivement refroidie et consolidée; mais à mesure que ses premières couches se refroidissaient, comme le foyer qui les avait fournies agit toujours à des intervalles plus ou moins longs pendant deux mille ans et plus, elle prenait forcément un cours nouveau et moins heureux, soit en avant vers le Rhin, soit à droite en remontant jusqu'à la Baltique, et enfin par delà, en sorte que la prétendue officine[c] scandinave est précisément un des derniers points que les Scythes Goths aient occupés. Toujours redoutables et sans cesse prêts à attaquer ou à secourir (ce qui pour eux n'était guère

(*a*) 1800 ans avant J.-C. (*b*) 1000 ans avant J.-C.
(*c*) 500 ans avant J.-C.

différent), ceux d'au delà de l'Ister, restés nomades autour de la Caspienne et du Pont-Euxin, les seuls dont nous parlerons désormais, méritèrent de bonne heure la renommée terrible que Rome, dans sa chute, leur a faite. Écoutons Isidore de Séville et Paul Orose[a] avant lui. « Ce sont là ces peuples, disent-ils, qu'Alexandre avertit d'éviter, qui effrayèrent Pyrrhus, et que César eut en horreur. » «Isti sunt quos Alexan-« der vitandos pronuntiavit, Pyrrhus pertimuit, « Cæsar exhorruit. »

La Macédoine les vit, sous le nom de Basternes, auxiliaires infructueux du malheureux Persée. Leur compatriote Jornandez, dont nous rejetons d'ailleurs les premiers récits comme fabuleux, arrivé aux temps historiques, signale un de leurs rois ou chefs, Sitalcus, pour avoir, dès le temps de Sylla, rendu le nom des Scythes formidable aux Romains.

Environ quatre-vingts ans après Sitalcus, sous Tibère, dit le moine de Ferrare Ricobald, viendrait leur Numa, prince législateur et philosophe, Dicénée II Boroïsta, qui les aurait menés en Germanie et leur aurait donné un culte plus ou moins régulier et un corps de lois appelé *Bellagines*, connu de Jornandez.

A la suite de Dicénée II, un Comosicus aurait

(a) Auteur d'une histoire générale du temps de saint Augustin, dont nous n'avons plus que des fragments.

été aussi roi et pontife tout ensemble avec l'amour et la vénération des peuples.

Mais le temps et des guerres constantes ne durent guère permettre à ces germes d'institutions de porter de véritables fruits : jugeons-en par la royauté des Goths. Quelle était-elle précisément? On l'ignore. Comment se transmettait-elle? s'étendait-elle sur toute la famille des Scythes errants? auquel cas ce n'était pas moins que la tête d'un grand empire : questions qu'on ne peut résoudre par des formules nettes, comme on le ferait pour nos sociétés modernes où les règles sont claires et permanentes, par un effet du grand développement des esprits qui fixe les nationalités, les coutumes et les lois, c'est-à-dire les bornes en tout genre. Ce que Tacite nous apprend seulement, c'est que cette royauté reposait sur une naissance illustre; elle était donc héréditaire sous un rapport, mais probablement sans forme de succession déterminée, avec un état social si simple, au milieu de perpétuelles excursions faites à travers de vastes solitudes. Veut-on à toute force une solution? Il est à croire que le droit royal résidait dans les familles plutôt que dans les individus, et que ce droit même, n'émanant que de l'instinct naturel de la multitude, en suivait les inspirations ou les caprices, selon que, dans les familles révérées, tel ou tel de leurs membres, ou plus heureux ou plus digne,

le savait fixer. C'est ainsi qu'il faut entendre, à notre avis, la royauté des Aldringes chez les Vandales, celle des Baltes[1], celle des Amales dans les deux fractions de Goths proprement dits. Même vague à l'égard des nationalités scythiques : suivant les temps et les circonstances, les diverses tribus de la souche primitive s'unissaient, par le lien du besoin matériel ou du génie guerrier,

(1) Plusieurs auteurs traduisent *Balti* par *Baux*, ce qui s'accorde avec l'opinion des généalogistes qui rattachent les *Baux*, anciens seigneurs d'Orange, aux *Balti*, princes wisigoths. On sent que des origines si lointaines sont toujours douteuses et conjecturales, mais elles ne sont pas méprisables pour cela; conjectural, douteux, ne signifient point fabuleux. On peut même avancer plausiblement, pour nos familles nobles du midi de la France, que celles dont l'existence militaire est exactement suivie, à partir des temps modernes jusqu'à l'an 1000, descendent de divers chefs goths ou bourguignons. Tels sont entre autres les Agout (Raymond, Isnard, Burgon, Oriande, Mabille); les Sabran (Amic, Garsinde); les Monteil (Adhemar; on voit, dans Saint-Marc, un Adhemar, seigneur lombard en 884); les Sassenage (Bérenger, Artaud, Aymard, Ismidon); les Anduse (Bermond, Bérimond); les Villeneuve de Provence (Audoin, Ramée); les Villeneuve du Languedoc (Walchaire, Francon, Maïeul, Lindoin); les Montainard (Ainard); les Vogüé (Volguer); les Pelet (Albéric, Aimeric, Ermessinde); les du Roure (Ragaldis, Burnon, Bérilon, Eldegardis, Grimoard); les Montchenu (Humbert, Falques). Les origines gallo-romaines, telles que celles des Polignac (Sidoine Apollinaire), des Virieu (Virius), des Castellane (Boniface), sont apparemment plus rares, dans la noblesse du moins; car chez les habitants des campagnes elles doivent, au contraire, être plus communes que les origines barbares.

sous plusieurs chefs ou sous un chef suprême, comme nous l'allons voir arriver sous le grand Hermanric, ou se séparaient par jalousie, par vengeance, par crainte, par soif de changement, se divisant alors en nations gothiques proprement dites, Suève, Alaine, Gépide, Vandale, etc., et se subdivisant en essaims, d'où les Silinges, les Satages sortis des Alains, les Allemands d'origine suève, les Scyrres, les Tétrarxites sortis des Goths, les Saxons, les Bourguignons d'origine vandalique, les Ruges, les Turcilinges, les Lombards d'origine gépide, et ainsi de suite; en sorte que, pour se reconnaître dans ce chaos, il faut, sans rien émettre de général, se borner à déterminer le mieux possible, à la date des événements marquants, la situation géographique et politique des grandes ou petites tribus qui les produisent. Par exemple, au temps du successeur de Boroïsta, c'est-à-dire un demi-siècle après l'époque où Auguste, voulant poser les bornes définitives de l'empire, lui assigna pour limites en Europe le Rhin et le Danube, la grande fraction scythique soumise à Comosicus, fraction que dans peu nous désignerons avec l'histoire par le nom de Wisigoths ou Goths du bord occidental de l'Euxin, occupait sous le nom de Dacie, dans une grande profondeur, toute la rive gauche de l'Ister, en remontant de ses bouches jusqu'au lieu où se voit aujourd'hui Belgrade,

ayant à sa droite, au nord, les Gépides, et au nord-ouest les Vandales, que précédaient vers la Germanie les Suèves et les Alains.

Avant et sous Néron, Corillus régna quarante ans sur les mêmes Scythes ou Goths de la Dacie, et forma une première alliance avec les Romains, sans doute à prix d'argent; alliance fragile que bientôt après lui, au temps de Domitien, vers l'an 90, le chef ou roi goth Dorpaneus, peut-être le même que Décébale, rompit violemment en passant le Danube, le fer et la torche à la main, pour punir l'avarice de l'empereur. Il en coûta la vie au général romain Sabinus. Vainement Domitien envoya-t-il contre les Goths de la Dacie toute l'armée d'Illyrie, conduite par Fuscus, au delà du Danube; cette nouvelle armée romaine succomba entièrement, et Jornandez rapporte qu'à cette occasion les Goths donnèrent à leurs princes le nom d'*Anses* ou *Ases*, les rangeant ainsi parmi leurs demi-dieux, ces anciens Ases qui avaient fait leur première gloire en Asie.

Ce triomphe fut court, grâce à Trajan. Les Scythes Daces deux fois vaincus et dispersés, de l'an 101 à l'an 105, et leur vaillant chef Décébale mort de désespoir, ils se retirèrent en divers sens, mais surtout vers le nord et l'est, et une nouvelle province, la Dacie, fut ajoutée à l'empire, laquelle était alors inscrite entre le Tyras ou Niester au nord, le Danube au midi, le Tibiscus

ou la Theiss à l'ouest, et l'Euxin à l'est. Cet événement commença dans ces régions la décadence des princes Baltes et des Goths de l'ouest, bientôt appelés Wisigoths. Ce n'est pas que la possession de la Dacie fût bien assurée aux Romains, puisque dès le règne d'Adrien il fallut la défendre. Toutefois les coups portés par Trajan aux Scythes d'au delà du Danube les rendirent longtemps plus circonspects, et sauf les entreprises des tribus Quades et Marcomannes, réprimées par Marc-Aurèle vers l'an 173, Rome eut peu à souffrir d'eux en Europe jusqu'à l'empereur Philippe, en 239. Mais alors les Goths, qui s'étaient répandus jusqu'en Moravie et en Bohême après s'être amalgamé leurs frères les Vandales et les Marcomans, se réunirent sous un des plus glorieux ancêtres de Théodoric, le roi Ostrogotha, de la race des *Amales*, passèrent le Danube et ravagèrent la Thrace et la Mœsie inférieure, à la honte du général romain Décius qui ne fut pas plus heureux contre eux une fois devenu empereur, lorsqu'étant accouru, en 250, au secours de Philippopolis assiégée par le chef wisigoth Cniva, il fut surpris, vaincu et tué. L'empereur Gallus, qui suivit, acheta la paix; c'était perpétuer la guerre. Aussi vit-on, de 260 à 270, les Goths de l'ouest menés par leurs chefs, Respa, Véducus, Thurus et Varus, profiter des faiblesses de Gallien et de Valérien et des tiraillements de

l'Empire sous vingt tyrans rivaux, et saccager la Thrace, les deux rives de l'Hellespont et la Troade jusqu'à ce que le génie tutélaire de Rome, personnifié successivement dans les quatre empereurs Claude II, Aurélien, Tacite et Probus, entre l'an 270 et 282, les avertit derechef de se contenir. Ce fut à la suite d'une de leurs incursions en Asie-Mineure, faite en 266, qu'ils reçurent, dit-on, par des prisonniers goths délivrés, les premières semences du christianisme; butin plus précieux que la Dacie dont Aurélien, peu après, leur fit l'abandon, tout vainqueur qu'il était.

En 296, sous Maximien Hercule et Dioclétien, les Goths de l'ouest servirent puissamment d'auxiliaires aux Romains contre les Perses et les rebelles d'Afrique. Ils étaient déjà les soutiens de l'empire sitôt qu'ils cessaient d'en être l'effroi, se souvenant qu'un des leurs, Maximin Daza, d'abord simple soldat, fils d'un paysan d'Illyrie, s'était assis, en 235, sur le trône d'Alexandre Sévère, sa victime.

Sous Constantin, ils essayèrent de remuer de nouveau; mais le temps n'était pas propice, et chassés de la province illyrienne sur laquelle ils s'étaient jetés en 322, ils redevinrent alliés des Romains, et contribuèrent presque aussitôt, en cette qualité, à la défaite et à la mort de Licinius, beau-frère de l'empereur. En 329, pendant que Constantinople s'édifiait, quarante mille de ces

Goths de l'ouest entrèrent définitivement à la solde romaine avec le titre de *Capitulés* (*fœderati capitulis*), moins pour surveiller les travailleurs probablement que pour servir de garde impériale. La fraction wisigothique restée indépendante avait alors pour chefs ou rois Araric et Aoric. A ceux-ci succéda le fléau des Vandales, Géberic, fils d'Hilderic, petit-fils d'Ovida, arrière-petit-fils de Cniva, le vainqueur de Décius, tous princes baltes apparemment, car les princes Amales issus d'Ostrogotha, et les Goths de l'est ou Ostrogoths leurs compagnons, plus loin du Danube, étaient pour lors occupés vers le nord de l'Europe, ayant toujours leur base en Asie, entre la Caspienne et l'Euxin. Les Vandales échappés aux coups de Géberic obtinrent de Constantin la haute Pannonie pour asile. Ils y demeurèrent longtemps soumis aux lois de l'empire, après quoi ils reprirent leurs courses guerrières, et le patrice d'Honorius, Stilicon, pour en préserver l'Italie, les infléchit vers la Gaule narbonnaise, d'où ils se précipitèrent sur l'Espagne, comme on sait, à la suite d'un double essaim d'Alains et de Suèves : nous les retrouverons en Afrique.

Nous voici arrivés au milieu du quatrième siècle de l'ère chrétienne. Cette époque est mémorable entre toutes; c'est celle du grand mouvement de ces nations qu'on place d'ordinaire trop tard, ce nous semble, en le rapportant aux pre-

mières années du cinquième siècle. En effet, dès l'an 350, moins de quinze ans après la mort de Constantin, la fermentation était générale dans ce monde de guerriers pour la plupart encore inconnus, et l'ébranlement parti des confins de la Chine se propageait jusque vers les Gaules par un refoulement commencé de la race mongole sur la race caucasienne. C'est alors que parut cet héroïque vieillard, dit l'Alexandre des Goths, Hermanric, quatrième descendant d'Ostrogotha, sixième descendant d'Amala, oncle au cinquième degré de Théodoric et roi des Ostrogoths qui, à quatre-vingt-dix ans, réunit sous son sceptre ou plutôt sous son glaive les principales nations gothiques et sarmates, et se créa un empire éphémère de tout l'espace comprenant la Russie, la Pologne, le Danemarck et la Germanie orientale, depuis l'embouchure du Volga jusqu'à l'Oder, et de la Baltique au Danube. Jamais la fortune n'avait attendu si tard pour couronner un conquérant, et ce n'était pas pour lui épargner les disgrâces. La plus grande partie de notre Europe obéissait à Hermanric sans débat ni partage. Il se reposait de ses victoires que ses malheurs seuls nous ont révélés ainsi qu'aux Romains, tant le théâtre en était obscur alors. Paisible maître du monde barbare, il était même en harmonie avec Rome depuis que, par un traité honorable conclu en 369 avec l'empereur Valens, il avait effacé les

revers que ses généraux Athanaric, Fritigern et Alavivus, chefs wisigths soumis à ses lois comme toute la nation wisigothique, avaient essuyés dans une guerre entreprise pour soutenir l'usurpation passagère du faux empereur Procope; et ce repos armé promettait la durée à sa naissante monarchie quand, tout d'un coup, il apprend que les Palus-Méotides [a] viennent d'être franchis par un étrange peuple.

Est-ce, ainsi que l'ont raconté les historiens du temps, à la suite d'une biche que les Huns traversèrent à gué par hasard un bras de la petite mer d'Azof? Non : il s'agissait d'autre chose que d'une chasse aux biches. On doit savoir que le merveilleux se glisse toujours dans le récit des événements qui ont ébranlé fortement l'imagination des hommes. Ce qu'il y a de certain est que l'épouvante fut générale dès les premiers moments de l'invasion des Huns de Balamir, et que l'horreur causée par leur aspect ôtait aux plus braves jusqu'à l'usage des armes. Nous avons vu naguère en France des rejetons de ces races glacer aussi d'effroi les campagnes surprises, mais non pas nos soldats, et maintenant nul ne tremblerait plus devant eux. Rappelons le vigoureux portrait que Jornandez a laissé de ces êtres au corps grêle, court et agile, à la face brune et

(a) La mer d'Azof.

terrible, portant haut et droit, sur de larges épaules, une façon de boule aplatie au lieu de tête, laquelle, percée, peu au-dessus d'un nez épaté, de deux trous en guise d'yeux d'où sortait une lumière étincelante et mobile, décelait l'orgueil et la férocité. Leur visage, labouré dès la naissance par de profondes entailles exprès pour leur apprendre à mépriser les blessures, ne laissait guère de place qu'à des poils rares pour toute barbe. Perchés avec leurs arcs et leurs flèches sur des chevaux souples qu'ils maniaient avec une singulière dextérité, ils n'avaient d'autre langage qu'une sorte de cri guttural, et semblaient à peine des créatures intelligentes : aussi la renommée les faisait-elle sortir de l'accouplement monstrueux d'esprits immondes avec les filles débauchées des hommes.

A cette vue, les Wisigoths, sur qui durent tomber les premiers coups, s'enfuyaient sans combattre, n'écoutant plus ni leurs chefs ni le roi centenaire et victorieux. Les différentes tribus ou nations de la domination d'Hermanric se dispersaient de proche en proche, ou même, comme les Roxolans notamment, faisaient défection. Pour comble de malheur, il arriva que, dans sa fureur contre ces lâchetés, l'Alexandre des Goths ayant fait lier l'épouse d'un chef roxolan, nommée Sanielh, à la queue de chevaux indomptés qui l'emportèrent et la déchirèrent, il fut bientôt

mis à mort par les deux frères de sa victime, Sarus et Ammius. Dès lors plus de lien commun pour ces peuples et plus d'empire gothique.

Hermanric mourut vers l'an 375, âgé de cent dix ans. Laissons pour un moment les Ostrogoths désunis et déconcertés, et parcourons rapidement les destinées de leurs anciens alliés les Wisigoths, qui ne se retrouveront plus sous les mêmes lois que dans les Gaules, au temps de notre Théodoric, roi d'Italie. Les Wisigoths, selon toute apparence, ne reçurent jamais qu'à regret la loi d'Hermanric, roi qui avait absorbé leur royauté dans la sienne, abaissé leurs princes baltes en ne leur laissant plus que le titre de juges, et qui avait essayé de forcer la nature aventurière de toute la famille gothique pour fonder, vers le nord, à partir du Danube, un empire stable, rival de celui des Romains; idée grande, sans doute, mais bien prématurée, puisqu'elle ne devait être complétement réalisée que douze cents ans plus tard par les Romanow et leurs habiles successeurs. Sitôt donc que la terreur causée par les Huns eut achevé de rompre les nœuds incertains de la fédération d'Hermanric, les Wisigoths se portèrent en foule avec leurs familles, leurs troupeaux, leurs meubles et aussi leurs armes (ils le firent bien voir) sur la rive gauche du Danube, implorant de l'empereur Valens, par députés, un asile et des terres hospitalières sur la

rive droite, dans les deux Mœsies, sous la promesse d'y embrasser tous le christianisme, à l'exemple de beaucoup d'entre eux déjà chrétiens, et d'y vivre sujets ou du moins vassaux de l'empire. Valens, à qui l'on a trop reproché sa condescendance, comme s'il eût été le maître de refuser et le premier à recevoir de tels hôtes, Valens ne pouvant d'Antioche, où il se trouvait pour lors, apprécier les périls et l'étendue de l'émigration wisigothe, accepta par l'intermédiaire d'Ulphilas, évêque des Goths, les offres de ce peuple infortuné avec d'autant plus de joie qu'il voyait là un moyen de propager sa fureur d'arianisme, ce qui arriva en effet et désorienta la chrétienté pendant trois siècles. Deux commissaires impériaux, Lupicinus et Maxime, furent donc désignés pour présider à cette grande opération et veiller à l'approvisionnement ainsi qu'au classement des nouveaux hôtes de l'empire.

Le passage du fleuve commença, sans trop de désordre, vers Martianoplis, à peu près entre les points où sont situées les villes modernes de Sistowa et de Widin, regardant au sud la plus basse chaîne des Balkans; mais bientôt la foule des émigrants devint telle qu'aucune autorité n'eût su y maintenir l'ordre et l'abondance nécessaires. On a dit que le nombre s'en éleva, au bout de quelques jours, à un million; chiffre qui, même réduit de moitié pour la vraisemblance, suffisait

pour rendre la difficulté insoluble. La rapacité des commissaires impériaux et de leurs gens amena, s'il faut en croire les récits, le désastre qui succéda. Sans nier des excès trop communs dans tous les temps, il n'est pas besoin de les admettre pour expliquer le tumulte et l'horrible famine qui signalèrent ces lieux funestes. L'extrémité fut telle que les émigrants durent se dépouiller de tous leurs biens pour se procurer des abris et les aliments les plus impurs. Un pain coûtait d'abord un esclave; un agneau valut son pesant d'argent; un cheval mort, un chien, un chat furent mis à prix d'or. Les moyens d'échange étant venus à manquer, les parents durent vendre leurs enfants pour les nourrir et se nourrir. Enfin, il ne resta plus aux hommes valides que le désespoir et leurs épées. La frayeur alors saisit les commissaires. Ils imaginèrent d'inviter à un festin les chefs wisigoths, Fritigern, Athanaric, Alathée et Saphrax, avec leurs principaux officiers, dans l'intention de commencer par eux le massacre des plus redoutables d'entre ces hôtes incommodes; mais l'exécution de cet acte abominable manqua par trop d'empressement. Des cris du dehors, entendus par les chefs wisigoths, les eurent aussitôt mis en défense. Un combat furieux s'engagea où les Romains furent écrasés. Ce fut le début d'une guerre terrible qui, après deux années de vicissitudes, amena précipitamment l'imprudent

Valens sur le champ fatal d'Andrinople avant l'arrivée des secours qu'il avait demandés à son frère d'Occident. C'est dans ce lieu que, le 9 août 378, se livra cette bataille célèbre, si bien dépeinte à la fin du livre d'Ammien Marcellin, à la suite de laquelle Valens, séparé de son armée battue et disloquée, fut, sans être reconnu, brûlé vif avec quelques fuyards dans une chaumière où il avait cherché refuge. «C'était le feu de l'enfer,» dirent les historiens catholiques sur la mort de l'empereur arien. Heureusement la sagesse du jeune empereur Gratien, fils et nouvellement héritier de Valentinien I^er^, qui accourait au secours de son oncle Valens par l'Illyrie, contint les flots déchaînés, et le choix merveilleux qu'il fit de l'Espagnol Théodose, fils d'un illustre et malheureux préfet d'Afrique du même nom, pour succéder à cet oncle imprévoyant, rétablit les affaires de l'Orient compromis.

Théodose commença dès lors sa carrière de grand capitaine et de grand homme. Habilement renfermé dans les chicanes de la guerre défensive, il rendit peu à peu la confiance à ses troupes à l'aide de petits combats heureux, et diminua celle de ses ennemis, étrangers au jeu des manœuvres. Une cruelle, mais par bonheur courte maladie, interrompit en vain ses mesures libératrices; une fois rendu à la santé, il acheva son œuvre en profitant de la division qui s'était mise entre les Wisigoths de Fritigern et d'Athanaric,

et ceux d'Alathée et de Saphrax; les premiers acharnés sur la Thessalie, l'Achaïe et l'Épire, tandis que les seconds s'étaient jetés sur la Pannonie. Une paix séparée avec Fritigern, qui précéda de peu la mort de ce chef principal, amena la pacification du reste, moyennant des tributs annuels payés par les Romains et des concessions de territoire. Presque tous les Wisigoths et quelques détachements peu nombreux d'Ostrogoths, joints à une fraction notable d'Alains, se trouvèrent ainsi tant bien que mal établis, savoir : d'abord les Goths, dans la basse Pannonie et la Mœsie supérieure (aujourd'hui la Servie), d'où nous verrons descendre peu à peu, par les défilés du mont Hémus, la tribu de ce Théodoric, fils de Triaire, allié perfide des Romains d'Orient, et rival un moment de notre Théodoric Amale; secondement, les Alains, dans la petite Scythie et la Mœsie inférieure (la Bulgarie présente), où ils formèrent à l'écart un petit État subordonné dont, sous Justinien, Candax était roi, et Jornandez notaire ou chancelier après son père Alanovamutis et son aïeul Péria.

Cette paix, qui renouvelait l'alliance de Constantin, fut conclue vers la fin de l'an 380. Pour la mieux sceller, Théodose fit venir à Constantinople Athanaric, successeur de Fritigern, et l'y combla de soins et de présents. A la vue de la cité impériale, de ses murs, des magnificences

du palais des Blaquernes, du vaste port, centre du commerce du monde à cette époque, on rapporte que le vieux barbare s'écria : « L'empereur est un Dieu, et qui l'attaquera deviendra meurtrier de lui-même. » « Deus est [a] imperator, et quisquis « adversùs eum manum moverit, ipse sui sanguinis reus extiterit ! » Il mourut peu de jours après avoir payé cet hommage à la puissance romaine, le 25 janvier 381, et Théodose rendit à sa dépouille guerrière les plus grands honneurs.

Pendant tout le reste de ce beau règne trop tôt fini, les fruits de l'alliance se firent sentir, et sauf quelques incursions passagères des barbares demeurés au delà du Danube, l'Orient fut paisible de ce côté. Le sage empereur gardait sa foi, bonne politique toujours et la seule possible avec des peuples simples, véritables enfants de la nature sous la main de Dieu. La possession du territoire concédé fut soigneusement maintenue, le tribut annuel payé aux réfugiés comme la solde aux auxiliaires, et ce qui achevait de captiver ces Goths, le champ des armes se rouvrit pour eux. Ils servirent utilement dans les deux expéditions de Théodose en Occident, entreprises la première en 387-88 contre l'usurpateur Maxime, meurtrier de Gratien, à Lyon ; heureuse guerre, bénie par saint Ambroise, où le jeune Valentinien II,

(a) Jornandez.

frère consanguin de l'empereur immolé, fut maintenu sur le trône paternel et placé sous la garde, bientôt après funeste, d'Arbogaste, général franc, auxiliaire; la seconde, en 394, contre ce même Arbogaste et son mannequin d'empereur, Eugène, qui payèrent chèrement tous deux leur trahison et la mort de Valentinien II, étouffé dans son lit par leurs ordres secrets, à Vienne en Dauphiné. Ce fut dans cette seconde expédition, où Théodose réunit Rome et Constantinople dans ses mains triomphales et mourantes, que se montrèrent pour la première fois deux barbares qui devaient incessamment s'immortaliser; l'un, Stilicon, par la défense de l'Italie; l'autre, Alaric, par la prise de Rome.

Théodose, mort d'hydropisie à Milan dans sa cinquantième année, en 395, eut à peine fermé les yeux après avoir partagé le monde romain entre ses deux fils, que tout changea de face en Orient.

Comment les Wisigoths seraient-ils restés fidèles au milieu des turpitudes d'un Rufin, d'un Eutrope, successivement favoris de l'inepte Arcadius, alors que toutes les conditions de l'alliance étaient violées, celles surtout du tribut et de la solde qui les aidaient à vivre? Ils se levèrent donc sous deux chefs séparés, Alaric, prince balte que recommandait sa valeur autant que sa naissance royale, et Radagaise, autre personnage considérable qui se borna d'abord à ravager la

Pannonie. Alaric, après avoir épuisé vainement ses efforts durant trois années sur l'Italie, tourna vers la Grèce et y commença les ruines qui ont fait de la patrie des arts leur sépulcre. Alors, dit Synésius, tombèrent le Jupiter de Phidias et le temple d'Éleusis, seul sanctuaire de la Grèce où l'unité de Dieu fût adorée. Athènes et Corinthe perdirent à jamais leur splendeur. Stilicon, patrice d'Honorius, neveu de Théodose par sa femme Séréna, Stilicon, qui venait de défendre glorieusement l'Italie, qui devait bientôt sauver l'Afrique des mains du rebelle Gildon et devenir successivement deux fois beau-père de son empereur, le bouclier de l'Occident et le premier sujet de l'empire, poussé par la noble ambition de protéger à la fois Rome et Constantinople, accourut au secours de la Grèce, y pressa rudement Alaric, puis tout d'un coup, soit par suite d'une convention secrète bientôt trahie, soit par la nécessité de s'opposer à Radagaise qui menaçait, il revint sur ses pas et laissa le champ libre à celui qu'il était venu combattre. Alaric alors fut proclamé roi par les Goths qu'il avait enrichis, et dans le même moment arracha d'Arcadius le titre de gouverneur de l'Illyrie orientale. Fort de sa nouvelle puissance, il méditait toujours la conquête de l'Italie, ou du moins un partage dans l'Occident, car s'il avait un peuple, il lui manquait un royaume.

Radagaise avait la même pensée et fit aussi son invasion en Italie, mais Stilicon le réduisit à périr de faim avec presque toute son armée en l'enfermant au pied des Apennins, non loin de Fæsule, et les restes de ses deux cent mille hommes, femmes et enfants, se dispersèrent dans les Gaules où, réunis à des hordes bourguignonnes, ils firent de grands ravages sur les bords jusque-là florissants du Rhin.

Alaric finit par être plus heureux; riche des dépouilles de la Grèce, ainsi que nous venons de le dire, il reparut en Occident, l'an 408. L'occasion était favorable : Stilicon n'était plus. Ce grand homme tant calomnié, mais que la poésie a consacré par la voix de Claudien, venait de périr victime d'une intrigue de cour et des soupçons du faible Honorius. On lui reprochait d'avoir fait alliance avec Alaric et de lui avoir promis quatre mille livres d'or, sans considérer si cette alliance n'était pas une nécessité de ces temps désastreux. Un seul homme, en effet, pouvait-il suffire à tout : contre le nouvel usurpateur de la Gaule et de l'Espagne, Constantin ; contre les Francs du nord, les Armoricains ligués et les Bourguignons qui serraient l'empire de plus en plus ? Que gagna Honorius à jeter la tête de son libérateur aux pieds d'Olympius ? Ce cruel favori crut servir son maître en faisant massacrer les femmes et les enfants que les Wisigoths avaient

donnés en otage. Alaric devait venger ces horreurs et les vengea.

Nous ne raconterons pas en détail comment ce roi pénétra deux fois en vainqueur jusqu'aux portes de Rome, tandis qu'Honorius demeurait à couvert dans Ravenne avec ses eunuques et sa poule privée, ni comment, après une suite de négociations conclues et rompues, après avoir fait un fantôme d'empereur[a], par mesure comminatoire, le Wisigoth prit enfin d'assaut la ville éternelle le 24 août 410, pour s'en aller mourir presque aussitôt sur ses lauriers, dans un coin de la Calabre. Ces événements sont trop connus, et nous n'y recherchons que ce qui se réfère à l'établissement définitif de cette fraction avancée de la famille gothique.

Après la mort d'Alaric, le parti que prit Ataulphe, son beau-frère, déclaré son successeur, autorise deux inductions : la première, que les derniers jours de l'empire d'Occident étaient encore loin si ses possesseurs eussent bien employé ses ressources ; si surtout, en professant le christianisme, ils en eussent adopté les mœurs comme fit Théodose, tant Rome avait jeté de profondes racines ; la seconde, que Stilicon avait réellement négocié avec les Wisigoths un accord de partage que sa chute tragique put seule

(a) Attale.

retarder, et qu'on ne saurait pas plus taxer de trahison qu'on n'accuse d'être incendiaire l'homme hardi qui fait à propos la part de l'incendie. En effet, à peine la dépouille mortelle d'Alaric eut-elle été confiée au Vafento, petite rivière qui coule près de Cosenza et dont le lit fut un instant détourné pour couvrir ce riche cercueil d'un mystère éternel, Ataulphe revint à Rome, en emmena la princesse Placidie, sœur d'Honorius, pour l'épouser bientôt après à Forli, en Emilie; et fort de cette alliance, il conclut avec l'empereur le même traité que de fatales intrigues avaient rompu sous son prédécesseur.

Suivant ce traité, les Wisigoths obtenaient dans la Gaule et l'Espagne les provinces qui s'étendaient de l'Aude à l'Èbre et à l'Océan, avec leurs siéges principaux, Toulouse et Barcelonne, moyennant quoi ils s'engageaient à évacuer pour jamais l'Italie et à servir d'auxiliaires aux Romains et à leur général Constance, contre les Vandales, les Alains et les Suèves d'Espagne, et contre l'usurpateur de la Gaule, Constantin. Ataulphe n'eut pas le temps de remplir entièrement ces conditions, ayant été assassiné à Barcelonne, en 415, par l'effet d'une vengeance privée. Sigeric qui, après lui, ne régna qu'un moment, ne put achever la double guerre convenue; mais le sage Wallia, devenu roi des Wisigoths par élection, accomplit les promesses de

ses devanciers. Il rendit à Honorius sa sœur Placidie, veuve d'Ataulphe, laquelle épousa bientôt le général romain Constance; il aida puissamment cet habile guerrier à rétablir le pouvoir de l'empereur en Espagne, en acculant les Vandales au fond de la Bétique, et pressa si fort dans les Gaules l'usurpateur Constantin ainsi que son fils Constant, que l'un fut tué à Arles et l'autre à Vienne. Deux autres rebelles, Jovin et Sébastien, furent pareillement réduits; de sorte qu'en 427, quatre ans après la mort tranquille d'Honorius, l'empire d'Occident comptait encore sous ses lois l'Italie et ses îles fertiles, une part de l'Illyrie, l'Afrique mauritanique, l'Espagne de l'ouest et du nord, et sept des plus belles provinces des Gaules avec Marseille, Vienne, Arles, Lyon, Bordeaux, Clermont, Tours, Bourges, Soissons, et Aétius pour les défendre contre les Francs du nord, les Bourguignons et les Huns.

C'est sous de tels auspices et sous la tutelle de sa mère Placidie, veuve alors de Constance, que Valentinien III, fils de Constance, monta sur le trône à l'âge de six, d'autres disent de neuf ans, n'ayant qu'une sœur, Honoria, dont la destinée, comme nous le verrons, fut bizarre.

Ce n'était plus l'empire d'Auguste sans doute, ni même, à beaucoup près, celui de Valentinien I[er]; mais c'était encore extérieurement un puissant État. La jalousie conçue contre Aétius

par le comte Boniface, préfet d'Afrique, en appelant, dès l'année 430, les Vandales d'Espagne avec Genséric dans cette importante province, ruina l'une des bases du nouvel empire, sans toutefois en ébranler encore la tête.

Quant aux Wisigoths, heureux et fiers d'avoir enfin rencontré une patrie dans le superbe littoral de la Méditerranée, à partir de l'Aude d'abord, puis bientôt du Rhône jusqu'à l'Èbre et l'Océan, ils s'y comportèrent, d'après l'aveu même des Romains, de façon à faire oublier Rome.

Toulouse, déjà opulente et prospère sous Wallia, acquit sous son successeur Thédoric I[er], l'aîné des princes baltes, l'importance et l'éclat d'une véritable métropole. L'habileté de ce roi égalait sa justice. Généreux, magnifique, chaste, tempérant, il vécut pour ses peuples et emporta, en tombant dans les plaines de Châlons, en 451, la gloire d'avoir été l'un des vainqueurs d'Attila.

A l'égard de Théodoric II, le second de ses six fils, on sait, par le brillant portrait qu'en a tracé Sidoine Apollinaire, ce qu'il valait, tout meurtrier que l'histoire dise qu'il fut de son frère aîné, le brave roi Thorismond.

Le quatrième rejeton du héros de Châlons, Évaric ou Euric[1], accusé de fratricide à son tour,

(1) Les historiens catholiques du temps ne sont pas à croire comme des oracles dans ce qu'ils disent des princes wisigoths et des ostrogoths. La haine de l'arianisme les a bien souvent

ne laissa pas toutefois d'effacer par ses conquêtes et sa forte administration la gloire de son père et de ses frères réunie. Mais la suite des actions des princes wisigoths, leur renommée, leurs fortunes diverses tant dans la Gaule qu'en Espagne, ne nous doivent plus occuper qu'incidemment; il est temps de retourner sur nos pas vers les bords des Palus-Méotides, pour y retrouver les princes Amales et les Ostrogoths, alors que l'invasion subite des Huns, conduits par Balamir, mit un terme prématuré, non pas sans doute à la vie du grand Hermanric qui fut plus que séculaire, mais à son empire qui fut d'un jour.

emportés. *Voyez* Grégoire de Tours qui accuse Amalasonthe, la vertueuse fille de Théodoric d'Italie, d'avoir tué sa mère. Cassiodore ne pensait sans doute pas ainsi, lui qui fut toujours son ministre et son conseiller intime, tout saint homme que l'Église le reconnaisse.

## CHAPITRE TROISIÈME.

**Suite de la revue de l'histoire des Goths, principalement des Goths de l'Est ou Ostrogoths, depuis la première invasion des Huns jusqu'à la mort d'Attila.**

**An 375 de J.-C. — An 453 de J.-C.**

Il ne paraît pas que Balamir ou Balamber (car on lui donne indifféremment ces deux noms) ait longtemps poursuivi les Wisigoths, après les avoir jetés à gauche sur le Danube, en 375. On doit croire, au contraire, que son instinct le porta vers la droite, au nord-ouest, presque aussitôt qu'il fut entré en Europe, afin d'y frapper l'empire d'Hermanric au cœur, c'est-à-dire dans la région où se voient maintenant Kalouga et Moskow, son ambition ne pouvant être d'attaquer les Romains. Un autre chef tartare, Box, roi des Antes, secondait ses mouvements; et tous deux s'attachèrent aux pas des Ostrogoths, la plus puissante des nations confédérées qu'ils allaient supplanter. Il serait puéril et vain de chercher à suppléer par des conjectures au silence de l'histoire pour les détails de cette lutte sanglante,

qui fut longue et ne devint décisive qu'au temps de Bléda et d'Attila, vers l'an 433. Nous nous bornerons donc au petit nombre de faits rapportés par les auteurs [a] originaux dans la généalogie qu'ils ont donnée des ancêtres de Théodoric Amale. Or, ces faits, authentiquement connus, les voici :

Hermanric, en mourant, ne laissa qu'un fils, Hunnimond, qui ne lui succéda pas immédiatement. Ce fut Winitaire, son neveu, fils d'Ediulf, le troisième de ses quatre frères, qui prit sa couronne ou qui la reçut du suffrage militaire; et il s'en montra digne par deux victoires remportées, l'une sur Balamir, l'autre sur le roi des Antes; mais ce brave prince finit promptement sa carrière par la trahison du roi des Huns qui, désespérant peut-être de le vaincre, l'attira dans une entrevue où il le perça d'une flèche.

Hunnimond alors fut reconnu roi par les Ostrogoths et justifia sa glorieuse descendance par des succès obtenus contre une fraction des Suèves qui probablement s'était rangée du côté des Huns, à l'exemple des Roxolans. C'est tout ce qu'on sait de lui, et aussi que Thorismond, son fils, lui succéda dans cette royauté militante dont l'existence ne se révélait que par des combats.

Thorismond, à son tour, triompha des Gépides,

(a) Procope et Jornandez.

mais malheureusement mourut, peu après sa victoire, d'une chute de cheval.

Les Gépides, ainsi qu'une partie des Suèves, s'étaient donc dès lors réunis aux vainqueurs; car tel fut l'effet de la politique de ces Tartares, plus rusés encore que féroces. Ils venaient des confins de la Chine, poussant tout devant eux sans cesser de marcher et combattant les nations scythiques, moins pour les anéantir que pour les rendre tributaires et s'en faire suivre dans l'accomplissement de leur mission fatale, en véritables *fléaux de Dieu.*

Après Thorismond vint son fils Bérimond qui, lassé, dit-on, du joug imposé par les Huns sous le nom d'alliance, déserta son armée et son peuple avec son fils Wideric, et s'en alla rejoindre à Toulouse les Wisigoths, ses frères, au temps du roi Wallia. Il en fut bien accueilli sans se faire connaître autrement que comme prince allié, et c'est de lui qu'est sorti, au troisième degré, cet Eutharic Amale que nous verrons devenir l'heureux et digne gendre de Théodoric d'Italie.

Après l'évasion de Bérimond, la couronne ostrogothique (si l'on peut toutefois appeler couronne un vain signe de commandement sur des peuples assujettis) resta vacante quarante ans, puis passa de la branche du grand Hermanric, l'aîné des Amales, dans la seconde branche de cette race royale, et devint l'apanage commun

de trois généreux frères, Théodemir, qui fut le propre père de Théodoric d'Italie, Walamir et Widimir. Nous donnerons plus loin un tableau extrait de Jornandez, qui rendra claire aux yeux toute cette filiation; mais pour le présent nous nous en tiendrons à ce peu de mots. A l'époque où le corps de la nation ostrogothique se confond avec les peuples auxiliaires et sujets d'Attila qui l'accompagnèrent dans les Gaules et en Italie, c'est Attila seul qu'il nous faut suivre jusqu'à sa mort pour être informé des princes Amales, auteurs de Théodoric.

Attila, on le sait, était fils de Musko ou Mundzuk; mais qu'était ce Mundzuk? probablement un rejeton de race royale. Descendait-il directement de Balamir? La succession des rois huns après Balamir est ignorée. Que voit-on des Huns dans l'histoire pendant le cours des cinquante-huit ans qui s'écoulèrent entre leur première invasion et l'année 433? Que ces barbares, après Box et Balamir, sont rangés sous plusieurs chefs, entre lesquels se distinguent un Octar et un Roas ou Rugilas, oncles d'Attila et de Bléda, son frère. Rugilas venait de s'avancer jusqu'en Pannonie, et ce qui peint bien la confusion de cette période calamiteuse, il avait servi d'hôte et d'allié au grand Aétius, dans sa querelle avec le comte Boniface, tout le temps que ces deux champions de l'empire d'Occident s'étaient disputé, les armes à la main,

la faveur de Placidie, mère et tutrice de Valentinien III, encore enfant.

Boniface ayant succombé dans cette lutte intestine, Aétius, après quelques hésitations, fut heureusement rappelé à la cour impériale et créé duc des Romains. Dès lors le voilà pour toujours redevenu l'ennemi des barbares dont il était l'admiration parce qu'il en était l'effroi. Rugilas mort en 433, Attila et Bléda se partagent sa domination; mais cet accord ne dure guère, le premier s'étant bientôt débarrassé du second pour demeurer seul maître. C'est alors que *le fléau de Dieu* commence à se déployer. Il tourne d'abord vers l'Asie. Sept années lui suffisent pour étendre ses conquêtes, c'est-à-dire ses ravages, jusqu'au fond de la Perse, et pour soumettre à son commandement les diverses nations gothiques, germaines et sarmates de l'est et du nord. Revenu sur le Danube, il le franchit à diverses reprises, fait quelques pointes vers l'Occident d'où Aétius le chasse, et saccage l'empire d'Orient, de l'an 441 à l'an 446, jusque sous les murs de Constantinople. Théodose II, dit le jeune, fils d'Arcadius et son héritier depuis l'an 408, achevait alors d'y régner; ou plutôt Pulchérie, sa sœur, plus âgée et plus habile que lui, régnait sous son nom après avoir fait exiler la belle et savante impératrice Eudoxie, précédemment son idole et sa créature sous le nom d'Athénaïs. L'orgueilleux Tartare

dicta, en 448, les conditions d'une paix qui lui assurait la possession des provinces danubiennes jusqu'à la Thrace, avec un subside ou tribut annuel de 2,100 liv. d'or. Ce fut à cette occasion que l'Orient lui envoya, dans son palais portatif, tout de bois merveilleusement travaillé et ajusté, la célèbre ambassade de Priscus et de Maximin, dont la relation conservée fournit à la postérité les plus curieux détails qui soient restés de cet étrange monarque.

Son palais, ou mieux sa ville de bois (c'en était une par l'étendue) était dressée pour lors entre le Danube et la March, non loin de Vienne. C'est là qu'il parquait au milieu des dépouilles de l'Asie, donnant ses ordres à cinq cent mille, d'autres disent à sept cent mille guerriers de toute race, et recevant les envoyés des Césars avec un mélange d'insolence et d'hospitalité digne de remarque. Aussi n'était-ce pas seulement un barbare. Bien que son aspect fût horrible, dans sa taille courte et trapue, avec ses traits aplatis et son regard mobile et flamboyant qui présentaient le type accompli de sa nation, il décelait le génie de la politique autant que celui de la guerre; il savait apprécier la vertu[a] et suivre des conseils prudents. Le roi des Gépides, Ardaric, était devenu

(a) « Bellorum quidem amator, sed ipse manu temperans, « consilio validissimus, supplicantibus exorabilis, propitius in « fide semel receptis, etc. » (Jornandez.)

son confident intime à cause de la sagesse qu'il lui avait reconnue. L'union généreuse des trois chefs ostrogoths, Théodemir, Walamir et Widimir, autant que leur valeur les avait fait admettre également dans sa familiarité. Il n'avait rien d'inexorable et gardait sa parole; enfin, quoique son passage n'ait été marqué que par des ruines et du sang, le monde a eu des maîtres civilisés plus méchants que lui. Pourquoi, puisqu'il lui fallait encore une proie, ne se jeta-t-il pas sur l'Orient qui semblait à sa prise plutôt que sur l'Occident? On en a donné trois raisons qui, à notre avis, en permettent une quatrième : 1°, a-t-on dit, il réclamait la personne et la dot d'Honoria, sœur de Valentinien III, princesse qui, exilée à Constantinople et retenue captive par ordre de sa mère Placidie afin de masquer une grossesse coupable, avait envoyé secrètement son anneau à Attila, en le priant de réclamer sa dot et de l'épouser; 2° un des fils de Clodion, dépouillé par son frère Mérovée qu'appuyaient les Romains, était venu implorer son assistance; 3° le roi des Vandales, Genséric, demandait son alliance contre les Wisigoths qui le menaçaient. Or, ces divers motifs pouvaient être plus ou moins considérables à ses yeux sans qu'aucun fût déterminant. Avouons cependant que le premier, sans doute à cause de la dot, parut avoir fait une forte impression sur lui. Mais nous croyons que sa résolution

en définitive fut dictée par la prudence. Il avait pu reconnaître avec raison que les murs de Constantinople seraient plus aisément son tombeau que son trophée, tandis que les villes de la Gaule et de l'Italie, que Rome elle-même déjà visitée par Alaric, n'opposeraient rien d'insurmontable à ses coups de main. L'Orient d'ailleurs venait d'être raffermi par la mort de Théodose II arrivée accidentellement en 450, peu après la conclusion du traité dont nous avons parlé plus haut, et la sage Pulchérie, en se donnant un simulacre d'époux dans la personne du vieux Marcien, le meilleur général de ses armées, avait valu à son empire un nouvel appui. Ainsi dépouilles plus riches à recueillir et moindres difficultés à vaincre, raisons probables de la direction d'Attila.

Quoi qu'il en soit, ce monarque prit son parti vers la fin de l'année 450, ou au plus tard au début de l'année 451, et fit à sept cent mille hommes le signe du départ pour la Gaule. Sa marche, d'après la nomenclature géographique d'aujourd'hui, est généralement ainsi tracée : les frontières de la Moravie et de la Bohême, les terres d'Anspach, la Hesse, le Wurtemberg et l'État de Bade où il passa le Rhin au dessous de Strasbourg pour descendre, en faisant un détour par Metz et Trèves, jusqu'à Tongres sur la Meuse et à Tournai sur l'Escaut, sans doute dans la vue d'y réta-

blir les affaires du fils de Clodion qu'il protégeait; puis visitant, soit pour se recruter, soit pour s'enrichir, les rives de l'Aisne près de Soissons, la Champagne une première fois, Langres, Besançon, la Bourgogne où, selon Conrad Peutinger, il défit et tua Gonditaire, roi des Bourguignons, les murs d'Orléans alors ville des Alains où il avait avec leur roi Singipan des intelligences qui furent heureusement déjouées, il revint enfin s'abattre dans le bassin de la Marne; et malheur aux campagnes qui se trouvèrent sur sa route! A l'égard des villes, elles furent presque toutes sauvées de ses fureurs par l'intervention des évêques : la tradition du moins est sur ce point trop unanime pour justifier des dénégations sans preuves. On peut croire seulement sans témérité que l'or généreusement prodigué par ces saints personnages agit autant que la croix sur l'âme du barbare. Aux premiers bruits de cette marche, tout l'Occident s'était ému. Aétius, à son poste, entre la Seine et la Loire, avait formé des ligues puissantes pour soutenir les Gallo-Romains, appelant à lui les confédérés d'Armorique, les Francs de Mérovée, les Francs Ripuaires, une masse de Bourguignons et de Saxons, en un mot tous les auxiliaires qu'il avait pu trouver; car de légions romaines, depuis cent ans Rome n'en avait plus. Un grand secours surtout allait lui arriver avec les Wisigoths de Toulouse. Valenti-

nien III[1] l'avait réclamé, par ambassadeurs, de leur roi Théodoric Ier, dans une lettre écrite tranquillement de son palais à Rome : heureuse fut Placidie, sa mère, d'être morte saintement à Ravenne cette année-là même ou l'année d'avant.

Théodoric, inspiré par son courage autant que par une juste politique, répondit aux envoyés de l'empereur ces brèves paroles qui promettaient la victoire de Châlons[a] : « Romains ! vous serez « satisfaits. Attila est notre ennemi comme le « vôtre. Nous marcherons contre lui partout où « il nous appellera. Quel que soit l'orgueil qu'il « tire de tant de nations vaincues, les Goths ont « appris à se mesurer avec les superbes. Il n'y a « de guerres sinistres que celles dont la cause est « injuste. Une guerre n'a plus rien de triste dès « que la dignité la commande. » Quand Théodoric eut ainsi parlé, ses chefs, rangés autour de lui, couvrirent sa voix d'acclamations, et sa nation entière y répondit avec joie.

Le roi wisigoth fut bientôt prêt ; il laissa dans

(1) Quelques auteurs, suivis par le comte du Buat, prétendent que ce fut Avitus de Clermont qui engagea de son propre mouvement Théodoric à seconder Aétius, et que le faible Valentinien n'eut pas même ce triste honneur. Nous avons cru devoir adopter le récit de Jornandez, pensant qu'il faut des preuves évidentes pour contredire les historiens originaux dans tout ce qui n'est pas opposé du moins à la nature des choses.

(a) Jornandez.

Toulouse ses quatre plus jeunes fils, Frideric, Euric, Rotemer et Himmeric, et prenant avec lui ses deux aînés, Thorismond et Théodoric (« suave « collegium auxiliantium, quos delectat ipsa « etiam simul subire discrimina, » « doux cortége d'auxiliaires charmés de braver la mort ensemble »), il alla rejoindre, avec son armée, Aétius dans ces vastes plaines de la Champagne qui mesurent cinquante lieues[1] de long sur trente-cinq de large. Il fallait un vaste théâtre pour la scène qui allait s'ouvrir. Nous citerons ici une belle réflexion de l'historien des Goths. « Quelle cause de tant de mouvement, dit-il; « comment la haine aurait-elle tout d'un coup « armé tant de gens les uns contre les autres? Il « est donc vrai que la race humaine vit pour les « rois, puisqu'il suffit de l'ardeur insensée d'une « seule tête pour donner la mort à des nations, « et que, sur le signe capricieux d'un maître su- « perbe, un instant va détruire ce que la nature « a mis des années à former? »

On nous passera ces détails et d'autres encore dans cette revue préliminaire, car les plus grands maîtres modernes en ont laissé de bons à recueillir.

La circonstance que les Ostrogoths de Théo-

(1) Ces mesures, tirées de Jornandez, se rapportent à la lieue gauloise, laquelle n'était, selon Bergier, que de 1,500 pas de 5 pieds, ou de 1,250 toises.

demir, Walamir et Widimir, vassaux du roi des Huns, allaient pour lui combattre les Wisigoths de Théodoric, leurs frères, n'était pas une des moins tragiques du grand conflit qui se préparait, et elle n'empêcha point les deux peuples de s'unir ensemble peu après. Autre jeu de la fortune : à voir ainsi rassemblés dans ces vastes plaines, d'un côté tous les ennemis de l'empire, de l'autre tous ses défenseurs, on eût dit que la victoire dût fixer en ce jour les destinées de Rome, soit pour elle, soit contre elle; cependant il n'en fut rien; la cause des Césars triompha, et n'en succomba pas moins vingt et un ans plus tard. En tout, ce ne furent ni les victoires ni les défenseurs qui lui manquèrent dans ces moments suprêmes. Aucun siècle peut-être n'avait fourni aux Romains plus d'habiles et intrépides généraux : Arbogaste, avant qu'il devînt traître; l'invincible Stilicon; Constance, héros sans tache; le comte Boniface, avant sa fatale alliance d'un jour avec Genséric; Aétius, plus grand qu'eux tous; Majorien, qui allait honorer une dernière fois le trône d'Occident; le farouche Ricimer lui-même; Égidius et son fils Syagrius, véritablement les derniers Romains. Que de noms et quels noms! mais les mœurs publiques manquaient, et les voies divines sont impénétrables.

Revenons à la bataille de Châlons, dans les

champs voisins de Mauriac [1], où elle se livra au printemps de l'année 451. A en juger par le nombre de combattants, le genre humain semblait s'être donné rendez-vous. Les deux camps étaient séparés par une colline prolongée du nord au midi, au pied de laquelle coulait un petit ruisseau. Attila en occupait la face orientale, et Aétius le côté opposé. Des deux parts on avait remis au sort des armes l'occupation du sommet Les armées étaient rangées ainsi : Théodoric tenait la droite des Romains avec la masse des Wisigoths, ayant son plus jeune fils à ses côtés ; Thorismond, son aîné, avait été par lui placé à la gauche avec Aétius, tant pour le former à la guerre sous ce grand modèle que pour donner de sa fidélité un gage non douteux. Le patrice Mérovée, roi des Francs, appuyait la gauche d'Aétius, et les Alains de Singipan, qu'on surveillait, étaient comme encadrés au centre. Attila se forma dans un ordre contraire ; il se plaça au centre avec ses Huns, confiant son aile droite au Ostrogoths des trois frères Théodemir, Walam

(1) Saint Prosper, dans sa chronique, parle de deux gran batailles perdues par Attila, l'une près d'Orléans, où a péri Théodoric Ier, et l'autre à Mauriac ; mais tout conter rain qu'est ce digne prêtre d'Aquitaine, puisqu'il vivait e en 463, son autorité ne nous semble pas devoir prévalo celles de Cassiodore et de Jornandez, son abréviateur. fort à regretter que Sidoine Apollinaire ait renoncé au qu'il avait d'écrire cette guerre.

et Widimir, et sa gauche aux Gépides du roi Ardaric, soutenu par d'autres rois barbares. On entrevoit qu'il espérait forcer ou entraîner Singipan et couper en deux la ligne ennemie, tandis que ses adversaires, au centre, avaient l'idée de tourner la sienne, et d'envahir son camp, retranché avec d'innombrables chariots au milieu duquel se trouvaient ses femmes et ses trésors. Pour la première fois de tristes pressentiments l'assaillirent; il consulta ses devins qui le rassurèrent tout en lui présageant un revers, parce que dans les taches observées sur les ossements des victimes sacrifiées ils virent indiquée la mort d'un chef ennemi, ce que le roi des Huns interpréta par la mort d'Aétius, le seul homme qu'il redoutât depuis les coups qu'il en avait reçus précédemment en Pannonie.

La veille de la bataille, vers le soir, l'impatience des Francs amena une rude escarmouche, si l'on peut appeler de ce nom une action où des milliers d'hommes périrent suivant notre auteur. Le jour venu, Attila, dont Aétius attendait l'attaque, attendit également pour s'ébranler la neuvième heure du soleil, répondant à trois heures de l'après-midi, puisqu'on était alors au mois d'avril. Il voulait par ce retard que la nuit pût lui venir en aide au besoin, et l'événement lui donna raison. La lutte commença par l'occupation des hauteurs. Attila n'y parvint qu'après Thorismond

et Aétius. Il y eut alors un choc terrible, atroce, universel, obstiné[a], tel que l'antiquité n'a rien signalé de pareil. L'épée large des Goths, la hache des Francs, la lance des Gépides et l'arc des Huns abreuvèrent le sol de sang humain. On porte le nombre des morts dans cette journée à plus de cent quatre-vingt mille[1]; et le calcul est croyable, car ce fut de tous côtés un long duel.

Tandis qu'Aétius, Thorismond et Mérovée combattaient de front, Théodoric s'était étendu sur la droite, en rabattant tout d'un coup à gauche pour enfermer Attila et le séparer de son camp. Comme il courait en tous sens pour presser les siens, son cheval tomba, et soit que son âge l'empêchât de se relever, soit qu'une flèche partie, dit-on, des mains d'un Ostrogoth nommé Audax ou Astage, l'eût percé, il ne reparut plus, et son corps ne fût retrouvé que le lendemain, après de longues recherches, au milieu des cadavres ennemis. De son côté, Attila, renonçant à forcer Aétius et se voyant menacé derrière lui par l'approche des Wisigoths, se retira, la nuit venue, en toute hâte dans son camp où il acheva de se fortifier, et passa ainsi cette nuit dans le

(a) « Bellum atrox, immane, multiplex, pertinax, cui simile « nulla ùsquàm narrat antiquitas... si senioribus credere fas est, « rivulus memorati campi, humili ripâ prolabens, torrens fac- « tus est cruoris, etc. » (Jornandez.)

(1) Idace et Isidore disent 300,000.

désespoir, mais dans un désespoir qui n'avait rien d'abject : « Strepens armis, tubis canebat, incus« sionemque minabatur; velut leo venabulis « pressus, speluncæ aditus obambulans, nec au« det insurgere, nec desinit fremitibus vicina « terrere. » « Il menaçait encore par le frémisse« ment des armes et le son des trompettes, comme « un lion, pressé de l'épieu dans sa caverne, en « parcourt, en tout sens, l'entrée sans oser sortir, « mais sans cesser d'effrayer le voisinage par ses « rugissements. » On assure qu'il fit ériger au milieu de son camp un grand bûcher avec les selles de ses chevaux, prêt à y mettre le feu et à s'y précipiter le lendemain, lui et ses femmes, s'il était forcé dans son dernier asile. Ce lendemain lui réservait une ressource inespérée.

Cependant Aétius, ne sachant rien de Théodoric à cause de l'étendue du mouvement qu'il avait fait, en était inquiet. Il marchait devant lui dans l'ombre, et se trouva, ainsi que les siens, pêle-mêle avec les Huns qui se battaient toujours en se retirant. Il se dégagea comme il put le fer à la main, et regagna son camp au hasard, y passant lereste de la nuit sous les armes, dans l'attente impatiente du jour pour apprendre le succès de la bataille. Le soleil lui révéla sa fortune en lui montrant la plaine libre et couverte de Huns, d'Ostrogoths et de Gépides morts. Thorismond, qui n'avait pas quitté Aétius, avait aussi été ren-

versé de cheval; mais il fut sauvé par les siens, et put rejoindre le général romain après s'être illustré par sa valeur.

Lorsqu'on eut retrouvé le corps inanimé de Théodoric, toute l'armée fut triste et les Wisigoths firent retentir l'air de cris lugubres. On lui fit, à la vue de l'ennemi, de magnifiques funérailles, auxquelles Thorismond, assisté de son jeune frère, présida lui-même en versant des larmes de rage et de vengeance. Ce prince voulait attaquer sur le champ Attila dans son camp; mais le politique Aétius ne voulut pas ménager aux Wisigoths un triomphe qui les aurait rendus trop puissants. Il engagea Thorismond à rentrer dans son pays pour prévenir les troubles que la mort de son père y pouvait faire naître. Le nouveau roi de Toulouse se rendit à ces raisons et partit.

Pour Attila qui attendait fièrement sa dernière heure, une fois qu'il fut bien assuré du départ des Wisigoths, il reprit sa superbe ordinaire, et commença une retraite menaçante qu'Aétius et Mérovée, affaiblis, ne suivirent qu'avec précaution jusqu'aux bords du Rhin. Le fleuve repassé, il alla célébrer avec forfanterie des jeux dans la Thuringe, près du lieu mémorable où l'on voit Erfurt, et après y avoir rétabli ses forces pendant l'hiver, il repartit en 452, toujours accompagné des Gépides d'Ardaric et des Ostrogoths de Théodemir, Walamir et Widimir, pour aller ra-

vager l'Italie au nom de la princesse Honoria dont il réclamait toujours la dot.

La longueur et la rapidité de ses marches avec tant de monde et d'empêchements de toute nature étonnent même la crédulité. La soif du butin qu'il savait si bien inspirer et satisfaire explique seule cette merveille, car l'art n'y suffirait pas. Son dernier triomphe, et c'en était un grand dans un manque absolu de science, d'usage et de machines, fut le siége et la prise d'Aquilée, triomphe dû entièrement à son courage opiniâtre : jamais cette cité jusqu'alors florissante ne s'en releva. C'est par cette action qu'il signala sa descente en Italie au sortir des Alpes juliennes. Il se jeta ensuite sur la Lombardie et Milan, fauchant tout sur sa route et gorgeant les siens de dépouilles. Comme il marchait sur Rome par le Mantouan, il rencontra, sur les bords du Mincio, à Governolo, le pape, Léon-le-Grand, accompagné des consuls Aviénus et Trigésius, de Cassiodore, tribun, père du ministre de ce nom, et de Carpilion, fils aîné d'Aétius, qui apportait de riches présents. Voilà, pendant qu'Aétius accourait au secours de l'Italie du fond de la Gaule, tout ce que Rome avait pu faire pour sa propre défense; et son empereur s'était enfui à Ravenne. Les temps étaient bien changés! On sait d'ailleurs l'heureux succès de cette ambassade. Il n'en faut pas rapporter tout le fruit à l'éloquence du saint

pontife. La dot d'Honoria était payée par le tribut apporté Ajoutons qu'Attila ne pouvait ni ne voulait s'établir en Italie, et qu'un trop long séjour au centre de cette péninsule, toujours dangereux pour les agresseurs qui n'ont point de flotte, rendait son retour difficile en présence d'un homme tel qu'Aétius. Il se retira donc en Illyrie chargé de richesses, non pour se reposer encore; car, dans cette même année, il se rua de nouveau sur la Gaule pour punir les Alains d'outre-Loire de leur conduite à Châlons; mais Thorismond ayant repoussé son dernier effort, il regagna sa ville de bois, selon les uns, près du Chronus ou Niémen, où il l'avait transplantée; selon les autres, dans le voisinage de Vienne, où elle était quand il en sortit pour envahir la Gaule. C'est là qu'en 453 la mort le saisit à côté d'une nouvelle épouse, sa jeune esclave Ildico, la nuit même qui suivit son orgie nuptiale. C'était peut-être sa centième noce, tant sa passion pour les femmes était désordonnée.

Ce roi fut un météore qui embrasa l'univers pendant un quart de siècle pour disparaître à jamais, car son empire finit avec lui; preuve éclatante que si les bras peuvent toujours détruire, les idées seules savent fonder.

## CHAPITRE QUATRIÈME.

Suite de la revue de l'histoire des Ostrogoths, depuis la mort d'Attila jusqu'à la naissance de Théodorie Amale, fils de Théodemir. — Classement des principales nations gothiques. — Mœurs des Romains et des barbares. — Généalogie figurée des Amales.

An de J.-C. 453-454.

Les fils d'Attila formaient à eux seuls une tribu véritable, grâce à la licence dans laquelle leur père avait toujours vécu, et ce fut, entre mille causes de dissolution pour son empire, la plus active, aucun de ses héritiers ne pouvant se faire obéir, justement parce que tous prétendaient commander. Ces jeunes téméraires étaient enfin convenus entre eux de tirer les nations au sort. Ardaric, roi des Gépides, fut le premier à s'indigner; il secoua ce joug d'enfants. Les Ostrogoths l'imitèrent et une grande bataille livrée en commun contre les Huns, dans la Pannonie, où les fils du barbare furent vaincus, signala par des flots de sang la nouvelle séparation de ses peuples... « *Fiuntque ex uno corpore membra diversa* [a]. »

(*a*) Jornandez.

On vit alors une lutte universelle, l'épée du Goth brisant les traits du Gépide, le Suève à pied chassant le cavalier tartare, et le pesant Alain opposant sa masse aux légers Hérules. Ardaric fut le héros de cette guerre civile, s'il est permis de la nommer telle, et fut aussi le premier à en recevoir le prix. Il venait de remporter sur les Huns une seconde victoire où Ellac, l'aîné et le préféré des fils d'Attila, avait succombé avec trente mille des siens, victoire décisive à la suite de laquelle il avait forcé les autres frères à reculer avec la majeure partie de leur nation vers le Pont-Euxin; il résolut, pour s'affermir, de traiter avec l'empereur Marcien qui dut lui concéder la Dacie entière[1]. Derrière les Gépides refluèrent alors, des bords de la Baltique sur la haute Vistule, leurs frères les Lombards ou Longs Bards, au vêtement de fer, au cœur de fer, une des plus rudes tribus sans doute des nations gothiques et de celles que le christianisme subjugua les dernières. On les connaissait peu sous leur nom à cette époque, mais ils allaient entrer en scène et semblaient at-

(1) Depuis Constantin une partie de territoire sur la rive droite du Danube avait été annexée à la province diocésaine de Dacie. La partie de cette province située sur la rive gauche, en 453, n'était plus occupée par les Romains; mais tel était encore le prestige de l'empire, que les barbares, au fur et à mesure qu'ils se succédaient sur le même sol précédemment romain, en demandaient l'investiture aux empereurs, quand même ils s'en emparaient.

tendre, pour se jeter sur la grande dépouille impériale, que leurs devanciers eussent défilé.

Les Ostrogoths ne restèrent pas plus oisifs que les Gépides. Vainqueurs des Huns comme eux, ils demandèrent, à leur exemple, à l'empereur un subside annuel en argent avec un établissement territorial, et reçurent la Pannonie haute et basse des deux rives du Danube, ayant la Mœsie ou Servie à l'orient, les Noriques, la Carinthie et la Styrie à l'occident, au midi la Dalmatie et les provinces Illyriennes, et au nord les Suèves occidentaux, les Ruges et les Hérules.

Plusieurs tribus sarmates, soumises aux rois Bengo et Babaï, occupèrent, dans leur voisinage, les terres situées sur la Save et le Danube près de Singidon et de Sirmium, ayant derrière elles les Suèves orientaux.

Ajoutons (car il importe de déterminer autant que possible la situation respective de ces peuples au temps de la naissance de Théodoric) que la grande fraction des Suèves qui n'avaient point passé en Espagne habitait la partie de la Germanie regardant les Alemans à l'est, les Francs à l'ouest et au nord-ouest, les Ruges au sud, les Bourguignons au sud-ouest, et les Thuringiens ou Hauts-Saxons au nord et au nord-est.

Quant aux petits Goths (Gothi minores) et aux Goths Tétrarxites, ils continuèrent d'occuper, non loin des belliqueux Alains Satages et des Alains

de Jornandez, la basse Mœsie, partie de la Bulgarie moderne, où ils menaient depuis le temps d'Ulphilas une vie tranquille et pauvre, plus pastorale qu'agricole, sur la foi des anciennes capitulations.

Les vastes contrées transdanubiennes logeaient encore des Sarmates et des Huns, principalement ceux que Dinzio, l'un des fils d'Attila, conduisait, et quelques tribus éparses de Goths Scyrres.

Enfin une importante tribu de ces Goths Scyrres tenait les défilés de l'Hémus (aujourd'hui l'un des monts Balkans), d'où, sous la conduite de Triaire et de son fils Théodoric-le-Louche, elle se rendait redoutable à Constantinople lorsqu'on ne l'y achetait pas chèrement. C'est de cette tribu que sortirent, comme d'une source intarissable, les recrues gothiques dont l'empire d'Orient, sous Marcien, Léon I<sup>er</sup> et Zénon, formait ses meilleures troupes et souvent ses généraux qui, après avoir défendu ou même créé l'empereur, devenaient au besoin ses maîtres.

Tel était donc, dans ses plus générales conditions du moins (car au milieu d'un mouvement perpétuel nous ne saurions pas plus que personne saisir à point nommé les hommes et les choses), tel était l'ordre de bataille des principales nations qui devaient incessamment achever l'empire d'Occident [1].

(1) Ceux qui voudraient se faire une idée plus complète du

Ici quelques réflexions se présentent. Les plaintes, les malédictions de la postérité n'ont pas manqué contre ces barbares; et, il en faut convenir, leurs irruptions successives pendant plusieurs siècles composent une période lamentable de l'histoire; mais la société romaine qu'ils ont détruite *reposait-elle donc sur des roses*, ou même a-t-elle été détruite par eux? Ne s'est-elle pas plutôt dissoute d'elle-même devant eux, les invitant, les provoquant à la domination? Et, dans cette dernière hypothèse, ne furent-ils pas le remède au mal plutôt que le mal même? Ici ce n'est pas le compilateur moderne qu'il faut croire, ce sont les auteurs contemporains: or, que disent-ils? qu'à la venue de ces prétendus destructeurs (notons qu'il n'est pas question des Huns, qui furent des destructeurs véritables, mais qui ne firent que passer), l'ordre, la police, les lois, les mœurs, tout était anéanti dans Rome, tout hors l'avarice, la cupidité, l'égoïsme inerte et intraitable, la débauche, la passion folle des jeux du cirque et des combats de l'amphithéâtre, rebutante image d'une valeur oubliée. Plus de droits reconnus, plus de crimes réprimés devant la justice en proie

nombre et de la position des nations barbares dans les cinquième et sixième siècles doivent recourir à la savante histoire des anciens peuples de l'Europe par le comte du Buat, ouvrage qui nous a été fort utile, même pour ce qui concerne spécialement Théodoric.

à la vénalité. L'administration, exercée par une foule d'exacteurs que le pauvre, dans ses douleurs, surnommait *forficulæ* (tenailles); les fonctions de la curie, devenues un fardeau intolérable à cause de la solidarité qu'elles comportaient pour la rentrée d'impôts arbitraires, odieux, exorbitants; l'agriculture défaillante à côté de vastes domaines agrandis, ornés pour le plaisir de quelques débauchés plutôt saturés que satisfaits; le patriciat transformé en compagnie d'usuriers; les Romains courant aux jeux publics le lendemain de l'assaut qui livrait leurs villes (cela s'était vu à Trèves), après avoir invoqué la veille le privilége obtenu depuis longtemps de ne pas les défendre; *lâche et vil comme un Romain*, dictum populaire alors; l'Évangile impuissant à corriger les vices entre ses mystères souillés et les lupercales subsistantes; le sanctuaire lui-même infecté de la lèpre morale, et les vrais chrétiens, en petit nombre, réfugiés dans les solitudes ou gémissant dans les cités! Mais écoutons le digne prêtre de Marseille [1], cet homme vertueux et modeste qui refusa les honneurs de l'Église et mérita le titre de *maître des évêques*.

(1) Salvien, né à Cologne, de parents nobles, en 390, mort en 484. Voir son livre *de Gubernatione Dei*, traduit pour la première fois en français par Nicolas de Beauffremont, grand prévôt de France, baron de Sénecay, mort en 1582, et dernièrement par MM. Grégoire et Collombet; Lyon, 1833, 2 vol. in-8°.

« Chrétiens impurs et prévaricateurs! s'écrie-
« t-il, votre foi débile et privée d'œuvres s'élève
« contre vous... On achète les dignités et les em-
« plois et on les paie avec la substance du pau-
« vre... Les Gaules dévastées[a] le savent; les Es-
« pagnes le savent, elles à qui rien n'est plus
« resté que le nom... L'Afrique le sait, elle qui
« n'est plus... La vertu est devenue un opprobre...
« Les Goths et les Vandales sont moins barbares
« que nous... Ils s'aiment entre eux, et nous nous
« haïssons... Ils se soutiennent mutuellement, et
« nous nous dépouillons les uns les autres... Oui,
« les grands, chez nous, dévorent les petits; aussi
« voit-on journellement des Romains émigrer
« chez ces barbares, regardant leur domination
« comme une douceur... Luxe et misère partout!
« Nous méconnaissons les bienfaits les plus spé-
« ciaux de la Providence. Que n'avait-elle pas
« fait, cette bonne et généreuse mère, pour l'A-
« quitaine et la Novempopulanie, lieux de délices,
« moelle des Gaules, paradis sur la terre? En re-
« tour, ses habitants ont été les premiers en dé-
« bordements; les cités de ces pays sont changées
« en *lupanars*... Chez les Goths et les Vandales la
« débauche est un crime; chez nous, c'est un
« honneur... Tandis qu'ils obligent les courti-

(a) Salvien, liv. 4. « Sciunt hoc Hispaniæ, quibus solum no-
« men relictum est...; sciunt Africæ, qui fuerunt...; sciunt
« Galliæ devastatæ..., etc. »

« sanes mêmes au mariage, nous soufflons l'es-
« prit des courtisanes dans la famille... la cruauté
« marque nos plus grands plaisirs... Oui, Dieu
« est juste : ce sont nos iniquités qui nous ont
« vaincus, et c'est un blasphème de crier comme
« nous faisons : *Dieu nous a livrés aux barbares!* »

Revenons maintenant aux Ostrogoths. Comme le Danube coupait leurs possessions, leurs trois chefs se séparèrent sans se désunir. Walamir s'étendit au loin sur la rive gauche; Théodemir se tint sur la rive droite près de Sirmium, ville célèbre par la naissance de Probus et de Valère Maxime, et plus encore par le conciliabule arien qui s'y tint en 357 et causa la chute momentanée du pape Libère; quant à Widimir, qui nourrissait peut-être, dès ce temps-là, des projets sur l'Italie, il gagna les confins des Noriques et des Rhéties.

Walamir venait, sur la fin de l'année 454, d'affermir son indépendance par une dernière victoire remportée sur une tribu des Huns égarés de son côté. La nouvelle de ce triomphe fut apportée à Théodemir le jour même où, de sa concubine très aimée Erélieva[a], jeune femme chrétienne et non arienne (chose rare chez les

(a) « Mater Theodorici *Erélieva*, dicta gothica, catholica « quidem erat, quæ in baptismo *Eusébia* dicta, etc. » (Anonyme de Ravenne, publié par M. de Valois.) Paris, 1681, in-folio.

Goths), lui naquit le fils dont nous écrivons l'histoire.

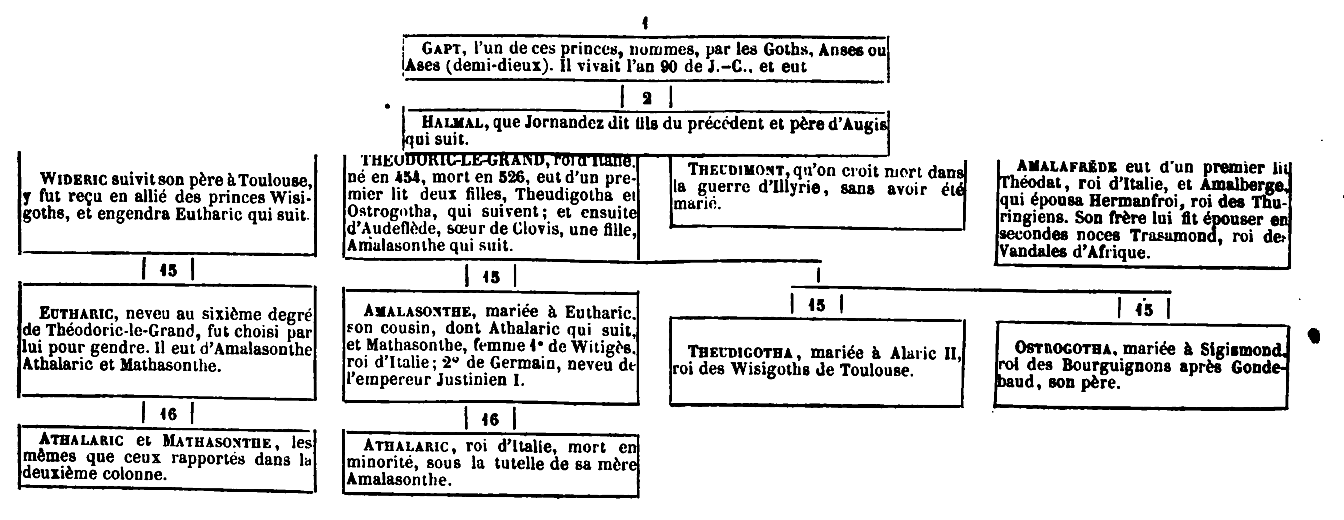
Théodoric Amale vit le jour à peu de distance de Vienne, sur les bords du lac Pelso (*Nieuselder see*). L'historien Gibbon remarque à cette occasion que Marc-Antonin composa son livre des *Réflexions morales* près de ce lieu-là même : rapprochement sublime qui vaut mieux que tous les panégyriques.

On ne doit point s'effaroucher du titre de concubine donné à la mère de Théodoric; ce terme, chez les Goths encore plus que chez les Romains, signifiait souvent une demi-épouse, une épouse naturelle, c'est-à-dire l'unique femme, servile ou simplement plébéienne, d'un célibataire. Or les Pandectes nous apprennent que les enfants issus d'un tel concubinage légitime étaient considérés non comme bâtards, mais comme naturels, et qu'en cette qualité ils héritaient du père pour un sixième de ses biens. Les unions de cette espèce répondaient ainsi à notre mariage morganatique. La vie entière d'Eréliéva éloigne d'elle toute idée d'une situation flétrissante. Jamais cette vertueuse femme ne quitta son époux naturel, et, devenue veuve, elle suivit partout son fils qui ne cessa jamais de l'entourer de respect et des plus tendres soins. Nous verrons comment, pendant la guerre d'Italie, elle fut placée, à Pavie, sous la garde de saint Épiphane. Du

côté de sa mère, la naissance de Théodoric n'avait donc rien que d'honorable, et du côté paternel, elle était une des plus illustres du monde. Les trônes d'Orient et d'Occident ne présentaient rien qui pût lui être comparé, depuis surtout que par la mort naturelle de Pulchérie de Constantinople, arrivée en 454 également, et la mort violente de Valentinien III de Rome, qui suivit en 455, la race de Théodose-le-Grand était éteinte : c'est ce que le tableau par lequel nous terminerons ces prolégomènes fera mieux apprécier que notre récit.

# DES PRINCES OSTROGOTHS DE LA RACE DES AMALES,

## DRESSÉ D'APRÈS JORNANDEZ.



1

GAPT, l'un de ces princes, nommes, par les Goths, Anses ou Ases (demi-dieux). Il vivait l'an 90 de J.-C., et eut

2

HALMAL, que Jornandez dit fils du précédent et père d'Augis qui suit.

WIDERIC suivit son père à Toulouse, y fut reçu en allié des princes Wisigoths, et engendra Eutharic qui suit.

THÉODORIC-LE-GRAND, roi d'Italie, né en 454, mort en 526, eut d'un premier lit deux filles, Theudigotha et Ostrogotha, qui suivent; et ensuite d'Audeflède, sœur de Clovis, une fille, Amalasonthe qui suit.

THEUDIMONT, qu'on croit mort dans la guerre d'Illyrie, sans avoir été marié.

AMALAFRÈDE eut d'un premier lit Théodat, roi d'Italie, et Amalberge, qui épousa Hermanfroi, roi des Thuringiens. Son frère lui fit épouser en secondes noces Trasamond, roi des Vandales d'Afrique.

15

EUTHARIC, neveu au sixième degré de Théodoric-le-Grand, fut choisi par lui pour gendre. Il eut d'Amalasonthe Athalaric et Mathasonthe.

AMALASONTHE, mariée à Eutharic, son cousin, dont Athalaric qui suit, et Mathasonthe, femme 1° de Witigès, roi d'Italie; 2° de Germain, neveu de l'empereur Justinien I.

THEUDIGOTHA, mariée à Alaric II, roi des Wisigoths de Toulouse.

OSTROGOTHA, mariée à Sigismond, roi des Bourguignons après Gondebaud, son père.

16

ATHALARIC et MATHASONTHE, les mêmes que ceux rapportés dans la deuxième colonne.

ATHALARIC, roi d'Italie, mort en minorité, sous la tutelle de sa mère Amalasonthe.

D'après ce tableau, l'on voit que, dès la fin du sixième siècle, le sang des *Amales* (Ostrogoths) était tari. Les *Baltes* (Wisigoths) furent plus heureux et se perpétuèrent glorieusement dans les Gaules et en Espagne.

# LIVRE DEUXIÈME.

AN DE J.-C. 454-488.

## SOMMAIRE DU LIVRE DEUXIÈME.

Enfance de Théodoric. — Son premier séjour à Constantinople. — Affaires d'Orient. — Suite de l'histoire des Ostrogoths pendant l'absence de Théodoric. — Son retour en Pannonie, auprès de son père Théodemir. — Derniers empereurs d'Occident. — Mort de Léon Ier, empereur d'Orient. — Zénon. — Premières armes de Théodoric pour et contre l'empire. — Les deux Théodoric. — Théodoric Amale, consul à Constantinople. — Ses services en Orient. — Il reçoit de Zénon l'investiture de l'Italie.

An de J.-C. 454-488.

## CHAPITRE PREMIER.

**Première enfance de Théodoric; il est envoyé comme otage à Constantinople. — Son éducation. — Revue de l'histoire des deux empires jusqu'après l'expédition contre Genséric, roi des Vandales d'Afrique.**

An de J.-C. 454-469.

Les premières années de Théodoric rappellent le nourrisson des forêts, l'habitant mobile des basternes plutôt que le fils des rois. Point d'autre pompe autour de lui que l'attirail du camp de son père Théodemir; point d'autre cortége que sa mère Éréliéva qui, par sa tendresse vigilante et ses mœurs simples, prépara ou même hâta le développement de son heureuse constitution et de son naturel rare : qu'aurait pu faire de mieux l'appareil qui entoure d'ordinaire les enfances royales? Aussi lorsque à peine âgé de huit ans il fut envoyé à Constantinople, se vit-il tout d'abord aimé et remarqué, « *quià puerulus elegans erat* [a], »

(1) Jornandez.—Nous n'aurons malheureusement plus guère à citer cet auteur, la prudence l'ayant sans doute forcé de parler aussi brièvement qu'il l'a fait de tout ce qui concerne

parce qu'il était, dit l'historien « un petit en- « fant singulièrement gracieux. » Il faut rapporter les raisons et les circonstances de cet étrange voyage. Tant que l'empereur Marcien vécut et que l'empire, fidèle au traité conclu avec les Ostrogoths, trouva pareillement les Ostrogoths fidèles à l'empire, tout alla bien de ce côté; mais ce digne prince étant venu à mourir en 457, il y eut un notable changement dans la politique orientale. Marcien avait toujours été bon catholique. L'Église lui devait la tenue du concile de Chalcédoine, en 451, qui avait frappé les Eutychiens et, en eux, les autres grandes sectes dissidentes, arienne et nestorienne. A sa mort, ces sectes turbulentes relevèrent la tête. Le patrice Aspar, Goth de naissance, arien violent, homme de guerre éminent ainsi que son fils aîné Ardabure, appuyé des hérétiques de toute espèce qu'il faisait servir d'instruments de son ambition, avait fait proclamer empereur par l'armée et par le sénat un simple tribun militaire, Léon de Thrace, personnage obscur au nom duquel il espérait régner, ne pouvant essayer de le faire brusquement sous son propre nom, à cause de son origine étrangère et de son arianisme. L'événement lui

Théodoric. C'est sur Cassiodore, Procope, Ennode, l'Anonyme, saint Épiphane, etc., qu'il nous faudra bientôt tirer les détails que nous donnerons, sans négliger toutefois les chroniques postérieures et les compilations modernes.

prouva plus tard qu'il s'était trompé de créature; mais d'abord il jouit, en effet, d'un crédit tout puissant qu'il paraît avoir signalé par un manque de foi envers les Ostrogoths. On cessa tout d'un coup de payer à ceux-ci le tribut annuel qui leur revenait en leur qualité d'hôtes auxiliaires et de gardiens des frontières avancées de l'empire; et, ce qui doublait l'injure à leurs yeux, les faveurs, les dignités, les dons n'en tombèrent que davantage sur ces Goths confédérés de l'Hémus, dont Aspar était le compatriote et le protecteur, et Théodoric-le-Louche (ce fils de Triaire que nous avons annoncé), le chef actuel.

Les trois frères Théodemir, Walamir et Widimir usèrent d'abord de ménagements; puis ils firent, par députation, des représentations pressantes; mais leurs envoyés n'ayant reçu que des réponses dédaigneuses, ils recoururent à la voie ordinaire, c'est-à-dire qu'ils se mirent à ravager sans trop d'obstacles les terres de l'empire, l'Illyrie particulièrement, province riche et limitrophe de leur asile. Au bout de quelques années de pillage plutôt que de guerre véritable, le langage des Ostrogoths fut compris à Constantinople, et une pacification nouvelle s'ensuivit : paix solennelle cette fois, qui consacrait l'alliance réciproque et dont les gages furent, de la part de l'empereur, un tribut annuel de trois cents livres d'or payé d'avance, et de celle des trois frères,

l'envoi du jeune Théodoric en otage dans la ville impériale.

Théodemir répugnait à confier ainsi son fils aîné[1] aux Romains-Grecs, mais l'intérêt commun l'emportant sur la paternité, le précieux enfant partit dans l'année 462; car ce fut, non à l'empereur Marcien, comme plusieurs l'ont prétendu, mais à Léon I<sup>er</sup> que Théodoric fut remis, puisqu'on accorde universellement qu'il achevait, à son départ, sa huitième année. Quel théâtre pour le jeune barbare et que de chances loin des siens! Heureusement, nous l'avons dit sur d'antiques témoignages, il savait plaire; et Léon I<sup>er</sup>, qui ne fut point un grand homme bien que l'histoire l'ait surnommé le Grand, était un prince judicieux qui avait l'âme droite et élevée. Théodoric n'en fut donc pas traité en otage, mais en fils. L'impératrice Vérine elle-même, qui ne valait pas son époux à beaucoup près, mais qui n'avait que deux filles, Ariadne déjà nubile et Léontie, ne fut point jalouse, et toute la cour suivit ce noble exemple d'hospitalité.

Rien ne fut négligé pour l'éducation du fils de Théodemir, dont l'intelligence d'ailleurs était merveilleuse. On doit admettre sans doute qu'en vue de sa naissance et de sa destinée probable, la

(1) Théodemir avait encore un plus jeune fils nommé Theudimont que nous verrons figurer malheureusement, sous son frère, dans une guerre d'Illyrie.

gymnastique et tous les exercices relatifs à l'art militaire (dans lesquels effectivement il excella) tinrent une grande place dans cette éducation; mais de croire, sur la foi de Procope et de ses nombreux copistes, qu'en résultat un tel élève, qui, d'un aveu unanime, parlait, outre sa langue natale, le grec et le latin avec autant de facilité que d'élégance, ne sut jamais écrire, c'est se jouer de la vraisemblance, et prouver une fois de plus qu'il n'est point de faussetés qui ne puissent faire une longue fortune dans l'histoire. S'il fallait absolument des autorités pour établir le contraire, nous n'en manquerions pas, à commencer par le moine Théophane, mort en 818, auteur d'une chronique estimée qui va, de la fin de celle du syncelle Georges, au règne de Michel Curopalate; mais il suffit ici de raisonner.

Sur quoi dit-on que Théodoric ne sut jamais écrire? 1° sur l'existence vraie ou non d'une planche d'or évidée de manière à former les quatre premières lettres grecques du nom de ce prince, en sorte que, pour signer, il n'avait qu'à suivre le contour des vides avec un stylet. Autant vaudrait s'autoriser du bolsillo des rois d'Espagne pour établir que Philippe V ignorait l'écriture. Tirons de ceci une conclusion plus naturelle, c'est que les arts, à leur début, marchent bien lentement, puisque l'impression à l'emporte-pièce étant trouvée en Europe, il a fallu encore

quelques centaines d'années pour y inventer l'impression en relief ou en simple creux qui en était si voisine.

2o Les seigneurs goths qui reprochèrent amèrement à la princesse Amalasonthe l'éducation libérale qu'elle donnait à son fils Athalaric, lui citèrent, à ce qu'on prétend, l'exemple de son père Théodoric-le-Grand, lequel méprisait et ignorait les lèttres. Mais lorsque le règne entier de Théodoric atteste qu'il aimait les lettres, qu'il recherchait les hommes vraiment lettrés en prince qui ne veut pas que la brutalité l'emporte sur l'esprit et qui a l'instinct de son intérêt comme celui de sa gloire, que devient l'exemple cité par les seigneurs goths, si toutefois ils le citèrent et s'ils ne parlèrent pas plutôt en leur nom, ce qu'il est naturel de croire? Un fait douteux et isolé ne saurait infirmer des faits contraires multipliés et reconnus.

Quant à nous, point d'hésitation; Théodoric reçut une éducation complète dont il sut profiter, en sujet d'élite qu'il était, pendant les dix années de son premier séjour à la cour impériale. L'amitié intime qu'il y contracta plus tard, sous l'empereur Zénon, avec un secrétaire de ce prince, Grec lettré de mérite supérieur, nommé Arthémidore, qui ne le quitta plus et qu'il fit préfet de Rome, est une dernière preuve que nous donnerons de la culture de son esprit.

Du reste, nos documents se taisant sur les particularités de sa vie durant cette période, nous garderons à cet égard un silence forcé très regrettable, car s'il est dans l'histoire des hommes une époque à suivre pas à pas lorsqu'on les veut bien connaître, c'est celle où ils se développent; âge candide et chaleureux où l'âme se fait jour sans contrainte ni dissimulation. Il est à penser que, sans se mêler indiscrètement aux mouvements intérieurs d'une cour agitée (sa jeunesse d'ailleurs ne le comportait guère), il n'y demeura toutefois pas étranger, et qu'il inclina, par des motifs naturels, vers le parti de l'empereur et de Zénon, son gendre, qui surmonta, non sans peine, la puissance d'Aspar et l'influence des Goths de l'Hémus. Il est donc indispensable de retracer brièvement le jeu de ces factions du palais qui agitèrent à peu près tout le règne de Léon Ier, en faisant marcher de front, autant que possible, l'aperçu des dernières révolutions de l'Occident qui s'y rattachent et l'exposé des guerres de barbares que les Ostrogoths eurent à soutenir dans le même temps, soit pour la défense des frontières danubiennes de l'Orient, soit pour leur compte.

Léon devait la couronne au patrice Aspar, nous venons de le dire; mais ce n'était pas un bienfait gratuit de la part d'un tel ambitieux, capable de tout s'il est vrai, comme Zonaras le

rapporte[1], qu'il ait empoisonné l'empereur Marcien, son patron. Cet homme avait trois fils, Ardabure, Erménéric et Patritius, et c'est pour eux qu'il avait travaillé seulement, en élevant au trône, pour la forme, un personnage qu'il jugeait docile au premier signal donné d'en descendre. Ardabure devait être nommé César par le nouvel empereur, selon la convention faite avec lui la veille du jour où le patriarche Anatolius le couronna. La convention fut en effet remplie, après quelques tiraillements il est vrai, mais enfin elle le fut. Erménéric devait être désigné consul, et les fastes montrent qu'il le fut pour l'année 465. Quant à Patritius, jeune encore, le rang de César l'attendait à son tour. De telles faveurs étaient presque la souveraineté même, et pourtant Aspar obsédait l'empereur de ses exigences, l'entravant principalement dans les mesures que lui suggérait le zèle de l'orthodoxie[2]; car ce prince était

(1) Zonaras vivait dans le douzième siècle. Après avoir exercé des emplois considérables à la cour de Constantinople, il devint moine de Saint-Basile. Ses annales vont jusqu'à la mort d'Alexis Comnène, en 1118.

(2) On cite de lui un édit de mort contre tous ceux de ses sujets qui ne se feraient pas baptiser. Le christianisme, qui s'est établi par la prédication divine, ne s'est pas étendu seulement par elle; il n'y a point d'inconvénient à le reconnaître, puisque les causes secondes qui l'ont propagé font aussi partie de l'ordre providentiel. Or, la plus active de ces causes fut l'intérêt des empereurs, une fois qu'ils eurent découvert, avec

plus vif sur la foi que le pieux Théodose lui-même.

Léon prit en secret son parti de secouer un joug intolérable, et le prit avec beaucoup d'art; il se donna pour appui les fidèles de l'Église qui formaient, sous la majorité du clergé, la masse populaire, en confirmant les décisions du concile de Chalcédoine, et aussi en annonçant une expédition formidable contre le Vandale arien Genséric. Il était temps encore, à cette époque, de sauver l'Afrique; plus. tard, lorsque Justinien crut y réussir, il ne fit, par sa conquête, qu'aggraver les maux et sceller la ruine de cette belle partie du monde romain.

Voilà pour l'ensemble des affaires. Restait à pourvoir à la sûreté même du prince, en le soustrayant à la garde douteuse des Goths confédérés de l'Hémus, que le patrice approchait de plus en plus du palais. C'est ce qui fut ménagé de loin et achevé par le mariage de la princesse Ariadne[1],

Constantin, que l'unité du dogme chrétien s'accordait merveilleusement avec l'unité du pouvoir temporel, et que l'abolition de l'ancienne religion assurait celle de l'ancien état politique. C'est ce que le comte Alexis de Saint-Priest vient de montrer, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui, dans son *Histoire des origines de la royauté*.

(1) Ce mariage n'eut lieu qu'en 469, un an après la malheureuse expédition d'Afrique; mais nous l'avons annoncé ici pour montrer d'un seul coup toute la politique intérieure de Léon Ier.

fille aînée de l'empereur, avec un riche seigneur d'Isaurie, nommé Tlascalissée et ensuite Zénon, lequel, en sa qualité de maître des offices d'abord, puis de patrice, peupla, de son côté, la garde de l'empereur d'Isauriens dévoués. C'était un important sécours, car ce petit pays d'Isaurie, partie montueuse de la Cilicie, tout hérissé de forteresses, fournissait, avec les Goths confédérés, les meilleurs soldats de l'empire. Par ce mélange d'auxiliaires il devenait aisé de contenir les uns et les autres, chacun des deux partis s'observant d'autant plus qu'il se sentait observé. Aussi, l'exemple étant donné, fut-il imité dans la suite, et les Isauriens comptèrent pour une des défenses de Constantinople.

L'impératrice Vérine entra également dans la pensée de renverser Aspar, mais en suivant son naturel et comme il ne convient pas aux souverains de procéder, c'est-à-dire par l'intrigue et la fourbe, en caressant les adversaires qu'elle voulait abattre et en profitant de l'occasion pour élever ses parents, son frère Basilisque entre autres, dont elle osa faire un consul et le général de l'expédition d'Afrique, lui homme sans cœur et sans talent, qui devait bientôt pousser l'infamie jusqu'à un terme qu'elle ne saurait dépasser.

L'empereur d'Orient, ainsi occupé chez lui entre les menées des hérétiques, les soins dispendieux de la guerre projetée contre Genséric

et les obstacles sans cesse renaissants que lui suscitait le perfide Aspar, fut encore impliqué dans les embarras de Rome expirante : le mal devenait de plus en plus extrême de ce côté. Sur les instances que lui firent les Romains dans leur découragement, Léon intervint. Son intérêt lui dictait d'ailleurs cette conduite, afin que l'Italie pût concourir à l'œuvre commune de délivrer l'Afrique. Ces interventions de l'Orient dans les affaires de l'Occident étaient naturelles : elles furent fréquentes, quelquefois généreuses et salutaires comme sous Théodose, plus souvent intéressées et funestes comme sous Arcadius, et enfin fatales sous Justinien. Dans l'année 467 [1], le sénat et même le patrice Ricimer, quoiqu'il fût l'Aspar des Romains, ayant donc demandé au sage Léon un empereur de son choix, il leur envoya, muni d'un corps de bonnes troupes, Anthémius, brave général, sénateur opulent, mari d'Euphémie, fille de Marcien, et petit-fils de cet usurpateur Procope qui fut tué par Valens. Ce personnage, quoique judicieux et bien intentionné, ne pouvait pas suffire et ne suffit pas; nous le rappellerons bientôt; mais reportons-nous d'abord

(1) Ici, pour l'ordre des temps, nous indiquons Muratori qui nous paraît encore plus sûr que Baronius et le P. Pagi, étant venu après eux, sans compter qu'il est meilleur critique. Pour le détail des faits, ce sont Zonaras, Crédenus, le comte Marcellin et Théophane, qu'il faut suivre principalement, en les confrontant avec le Beau et Gibbon.

à douze années en arrière, au temps de la fin sinistre de Valentinien III, pour renouer la chaîne des faits en Occident.

Ce prince, dont les vices égalaient la faiblesse, mérita son sort, bien qu'il ait péri par un crime. Dans un accès de violence, il avait, en public, dans son palais, percé de son épée son sauveur Aétius : de telles fureurs s'expient toujours. Mais quelle en était la cause? Ici les historiens se divisent. Le sénateur Pétrone Maxime, dont l'empereur avait violé l'épouse qui se tua de désespoir, aurait-il poussé cet empereur au meurtre de l'héroïque vieillard afin de rendre odieux le tyran dont il méditait de tirer vengeance? Aurait-il accusé secrètement, dans cette vue, le vainqueur de Châlons d'avoir, par connivence ou par impéritie, laissé échapper Attila? Une telle version paraît trop subtile. Valentinien punir Aétius comme traître après lui avoir dû son salut! cela ne se peut. Le tuer pour une simple faute militaire, en supposant qu'il y eût faute et qu'il osât en juger! encore moins. D'ailleurs tout cet échafaudage tombe si l'horrible aventure de viol suivi de suicide, et par conséquent la haine de Maxime contre Valentinien, sont postérieures au meurtre d'Aétius. Or, c'est ce que les dates comparées établissent et ce qu'il est naturel de penser; car comment supposer qu'un sujet ait pu se maintenir dans la familiarité de son maître après

en avoir reçu un pareil outrage? A nos yeux la vraie version est celle-ci : l'empereur avait de sa femme Licinia Eudoxie, fille de Théodose-le-Jeune, deux filles, Eudoxie et Placidie; Aétius était père de deux jeunes gens de mérite, Carpilion et Gaudence; le patrice eut l'ambition convenable, autorisée par l'intérêt de l'empire et par plus d'un exemple, de mêler son sang au moins une fois avec le sang impérial. Avait-il à ce sujet reçu quelque promesse alors que le péril pressait, ou seulement réclama-t-il cet honneur comme récompense? Dans le doute, chacun peut croire là-dessus ce qu'il veut : nous croyons que Valentinien manqua de parole et fut ingrat par jalousie ou par orgueil. Quoi qu'il en soit, le refus de l'empereur dut amener un débat orageux entre le maître et le sujet, qui se termina par le meurtre du dernier.

Le sénat, le peuple, l'armée, les provinces s'indignèrent. L'affaire lamentable de l'épouse de Pétrone Maxime survenant alors, on sent qu'il fut facile à l'époux outragé de concevoir, d'exécuter et de faire couronner sa vengeance. Il arma donc les bras de deux soldats goths de la garde aimés d'Aétius que Marcellin [1] nomme Ottila et Trans-

(1) Le chroniqueur Marcellin était petit-fils du comte Marcellin qui commanda en Dalmatie sous les empereurs d'Occident Majorien, Sévère et Anthémius. Sa chronique va de l'an 379 à l'an 534.

tila. Ceux-ci frappèrent l'empereur, le 16 mars 455, au milieu des troupes, et la victime que Sidoine Apollinaire qualifie de *Semi-vir amens* (femmelette insensée), tomba ainsi que son favori, l'eunuque Héraclius. Ce n'est pas tout : Pétrone Maxime, à peine élu empereur, force l'impératrice Eudoxie de l'épouser, de recevoir pour gendre son fils Palladius, et ensuite lui révèle comment c'est lui qui l'a rendue veuve. Alors la mère, lá veuve, la souveraine désespérée, perdant, en quelque sorte, la raison, supplie à la dérobée Genséric de la venir délivrer, comme naguère la princesse Honoria, sa belle-sœur, appelait Attila. Le Vandale accourt avec sa flotte, et le 15 juin de la même année 455, quarante-cinq ans après l'entrée d'Alaric, la ville éternelle, sans se défendre, est de nouveau prise et saccagée, mais cette fois durant quatorze jours et quatorze nuits, et ces scènes se passent en présence du grand saint Léon, plus impuissant encore à ranimer six cent mille chrétiens qu'à fléchir trente mille barbares. Qu'on dise ensuite que l'empire a été détruit par ces barbares!

La justice du ciel ne se fit pas attendre. Maxime fut mis à mort par les Romains furieux ; et quant à Eudoxie, pour toute délivrance, elle demeura quatre ans captive à Carthage où elle fut contrainte de donner l'aînée de ses filles au fils de Genséric, Hunneric. Renvoyée enfin à Constan-

tinople avec sa fille cadette, elle y termina ses tristes jours.

Rome était si opulente qu'elle se releva pourtant de cette seconde catastrophe. Elle y perdit un moment de nombreux captifs que le saint évêque de Carthage, Deo-Gratias, racheta des trésors de ses églises et lui renvoya bientôt. Une partie des riches dépouilles de Jérusalem apportées par Titus alla en Afrique y attendre Bélisaire; une autre fut engloutie dans les flots; beaucoup de sang fut répandu; les statues d'or disparurent pour toujours ainsi que la toiture de bronze doré du temple consacré à Jupiter Capitolin; mais enfin la ville se rétablit et ne tarda pas à resplendir encore. Ce qui ne put se réparer, ce fut la patrie romaine. Il y parut bien au parti que prirent les sept provinces des Gaules de s'assembler dans la cité d'Arles, et là, sans s'inquiéter du sénat, avec le seul appui du roi des Wisigoths, Théodoric II, d'élire pour empereur un noble auvergnat, nommé Avitus, alors général de la cavalerie des Gaules, précédemment préfet dans ces contrées, lequel arrivait de Toulouse où il venait de conclure son traité. Couronné insolemment dans Arles même le 10 juillet de cette année fatale, 455, il est accepté du sénat, appelé en Italie, se rend à Rome, n'a guère que le temps d'y faire prononcer son panégyrique par son gendre, Sidoine Apollinaire,

qu'il nomme préfet de la ville, qu'il dote d'une statue; puis fuyant la jalousie du patrice Ricimer, il se réfugie à Plaisance où Ricimer le poursuit et le force à déposer la pourpre après quinze mois de règne, le 6 octobre 456. Privé du titre d'empereur dans Plaisance, il consent à en devenir évêque; ce qui était se montrer aussi peu digne de l'épiscopat que du trône; puis la peur de Ricimer le harcelant toujours, il se réfugie à Brioude, sa patrie, où il meurt : *Vir totius simplicitatis* (homme de toute simplicité), dit un chroniqueur[1]. Après lui la couronne demeure dix mois vacante.

Flavius Ricimer, Suève d'origine, descendant par sa mère du roi wisigoth Wallia, selon Sidoine qui resta son ami, Flavius Ricimer tenait alors la place d'Aétius à la tête des armées romaines. Il avait servi sous ce grand homme et rappelait son école, du moins par l'énergie et l'activité; d'ailleurs esprit grossier, inhabile aux affaires et qui, dans la conscience de son insuffisance évitant d'être ouvertement le maître, dans son orgueil ne souffrait pas longtemps qu'un autre le fût. Aussi le vit-on sans cesse occupé à faire et défaire des empereurs. Il en fit quatre successivement. Son premier choix eût tout sauvé si

(1) Victor, évêque de Tunes en Afrique au sixième siècle, est auteur d'une chronique allant jusqu'en 565.

tout n'avait pas été déjà perdu; c'était son frère d'armes, Majorien, Romain d'origine, petit-fils d'un commandant d'Illyrie sous Théodose-le-Grand. Il fut élu à Rome et revêtu de la pourpre à Ravenne, en 457.

Il n'est point de plus magnifique spectacle que celui du génie et de la vertu en action dans une lutte désespérée, balançant la destinée en face de difficultés insurmontables; et c'est celui que Majorien présente. On dirait l'Ajax d'Homère, ayant les dieux contre lui et ne demandant que du jour pour les combattre. On le trouve partout où le danger l'appelle et où il y a du bien à tenter. Administrateur vigilant aussi bien qu'habile guerrier, il établit des règles sages dans l'État et jusque dans l'Église[1]. En quatre années de règne, il délivre la Campanie des incursions de Gensérie, devenu corsaire en Sicile pour mieux assurer sa conquête de Tanger à Tripoli dans une étendue de quatre-vingt-dix jours de marche; il défait les Alemans aux *Campi Canini* (vallée de Bellinzone), et les chasse des bords du Tésin au delà des Alpes rhétiennes d'où ils étaient descendus par le Mont Adule (le Saint-Gothard); il contient les Alains des Gaules en leur donnant une sanglante leçon; il bat Théodoric II qui cherchait à

(1) C'est à lui qu'on dut la prudente loi qui interdisait de donner le voile aux vierges avant qu'elles eussent atteint l'âge de 40 ans.

étendre ses Wisigoths de Toulouse aux Alpes, et fixe par un traité la limite des deux États au cours du Rhône, en conservant la cité d'Arles; puis, passant dans l'Espagne romaine, il en rattache les parties démembrées que les Suèves de Galice et de Lusitanie disputaient aux Wisigoths; et du port de Carthagène où ses soins ont réuni une flotte qu'il a fallu péniblement créer (car le temps n'était plus des flottes permanentes que l'Occident gardait à Ravenne, à Misène et à Fréjus), il entreprend d'enlever l'Afrique aux Vandales. C'était là que l'attendait la fortune adverse. On ne sait pas justement comment cette expédition manqua; l'histoire est ici bien confuse et n'a pour guide que la chronique incertaine d'un Idace, évêque de Galice. La chose avérée est que, revenant sans succès en Italie par les Pyrénées, la Narbonnaise et les Alpes, Majorien rencontra vers Tortone le jaloux Ricimer qui le força d'abdiquer le 7 août 461, et qu'il mourut presque aussitôt après, naturellement ou non.

Cette année malheureuse vit aussi finir saint Léon après vingt et un ans d'un pontificat illustré par la charité, le courage, le savoir et l'éloquence. Trois mois après l'abdication de Majorien, le patrice Ricimer couronnait à sa place une ombre impériale, Libius Sévère, qui, pendant un règne de six ans, devait lui laisser toute l'autorité.

L'exemple était contagieux; aussi le patrice

d'Italie eut-il beau traiter de révoltés Égidius qui, dans les Gaules, et le comte Marcellin qui, en Dalmatie, refusèrent de reconnaître Sévère, l'empire eut trois maîtres séparés, ce dont les Wisigoths d'Euric, frère et successeur de Théodoric II, et les Vandales de Genséric ne manquèrent pas de profiter, tandis que de leur côté les Francs de Childéric, père de Clovis, et les Bourguignons de Chilpéric, père de Clotilde, agrandissaient leur part de la proie commune.

Il faut pourtant convenir que Ricimer, pendant ces six années mortelles, sut honorer ses armes. Il défit notamment le roi des Alains Béorgor, qui s'était jeté sur l'Italie, et le tua, ce qui mit fin pour toujours à ce petit royaume si remuant des Alains de la Loire. Mais en dépit de sa valeur active, étant désavoué au delà des Alpes par Égidius, et en Dalmatie par Marcellin, pressé en Sicile, tantôt par ce dernier, tantôt par Genséric, il perdait contenance lorsque, le 15 août 465, son Libius Sévère étant venu à mourir, ou, comme le dit Cassiodore, ayant été par lui-même empoisonné, il consentit, après un an d'interrègne, à la proposition que lui fit le sénat de recourir à l'empereur d'Orient qui leur envoya Anthémius, ainsi que nous l'avons rapporté.

De ce jour, l'unité du moins reparut encore dans les conseils de l'Occident. Égidius et Marcellin se rangèrent sous les lois du nouveau

maître, et Ricimer ayant obtenu sa fille en mariage avec la confirmation de la dignité de patrice, il ne fut plus question pour l'instant que de seconder la grande entreprise méditée contre Genséric, ce dont Marcellin fut spécialement chargé. Sidoine Apollinaire, nommé préfet de Rome, y prononça le panégyrique d'Anthémius, comme il avait fait pour Avitus et pour Majorien. Ce bel esprit, homme de bien, avait de l'inspiration pour toutes les nécessités publiques; il ne fit pourtant les panégyriques que de trois des quatre derniers fantômes que nous verrons suivre, Olybrius, Glycérius, Julius Nepos et Augustule; et il aurait pu les faire tous, car il ne mourut qu'en 489, et les fantômes s'étaient évanouis dès 475.

Nous voici revenus en 468, année du grand revers de Léon I$^{er}$, événement mémorable qui dut avoir Théodoric Amale pour témoin intelligent, car il était pour lors âgé de quatorze ans accomplis. Le sage empereur n'avait rien négligé pour le succès de son expédition d'Afrique. Six cent mille écus d'or et sept cent mille d'argent y avaient été dépensés[1]. Onze cents navires, con-

(1) Ces chiffres donnent lieu à quelques remarques : 1° Puisqu'on faisait, dans les dépenses, la distinction des métaux monnayés, il fallait que le crédit et son signe, le papier, fussent de peu d'usage. Aujourd'hui nos dépenses sont spécifiées en francs, sans distinction d'or ni d'argent; c'est qu'elles se

struits à neuf ou rassemblés de toutes parts, portaient, dit-on, cent mille hommes. Voilà pour l'Orient; quant à l'Occident, il fournissait, sous les ordres du comte Marcellin, un secours respectable en hommes et en vaisseaux, avec lequel, après avoir balayé la Sardaigne et la Sicile, il put descendre près de Tripoli, dans le but d'y soutenir par une diversion l'armée de Constantinople.

Genséric, longtemps rassuré par les intelligences qu'en rusé politique il entretenait avec l'arien Aspar, commençait à s'émouvoir à la vue de ces forces immenses auxquelles il n'avait à

soldent en effets ou billets pour la plupart, ce qui indique un commerce et une richesse fort supérieurs.

2° Le rapport de l'or à l'argent devait être plus faible que chez nous, à voir tant d'or employé pour si peu d'argent relativement; c'est donc, d'abord, que le commerce était plus actif avec l'Orient d'où venait l'or, qu'avec l'Occident d'où venait l'argent; ensuite, que les échanges se soldaient plus en espèces qu'en nature à Constantinople qu'en Asie : maintenant c'est le contraire.

Enfin, nous voyons qu'à compter le sou d'or* pour 20 francs 38 centimes de notre monnaie, et l'écu d'or pour 5 sous d'or, Léon Ier dépensa seulement en or, pour son expédition, 76,300,000 de nos francs. On en trouverait difficilement autant en France à présent, ou même en Angleterre, pour quelque opération que ce fût, et toutefois nous n'en sommes pas moins dix fois plus riches que Léon Ier.

(*) Voir la note du premier chapitre du quatrième livre, relative au rapport des anciennes monnaies d'or avec les nôtres.

opposer que ses bâtiments légers et des troupes mal dressées à la guerre régulière, pouvant être attaquées partout sur un front de débarquement très étendu, sans pouvoir se trouver partout pour la défense; mais l'agresseur dont on le menaçait était Basilisque, et de là vint son salut. Ce général se présenta non loin de Carthage, et au lieu de débarquer tout son monde pour marcher vivement sur cette ville dont la population l'attendait, alors que le Vandale semblait plus disposé à la retraite qu'au combat, il accorda une trève à son ennemi, dans l'attente d'une négociation qui devait le rendre maître de l'Afrique sans péril.

Genséric profita de cette trève pour disposer l'effet de quantité de brûlots qu'il avait préparés; et, le moment venu, la flotte romaine, mal rangée, prise au dépourvu, devint la proie des flammes. La plus grande partie des troupes de Basilisque périt, soit sur terre, soit sur mer. A peine quelques-uns de ses navires se sauvèrent-ils, et l'on sent que le sien fut du nombre. Il revint presque seul à Constantinople avec son trésor, s'alla réfugier dans Sainte-Sophie pour échapper aux premiers mouvements de l'indignation publique, et, protégé par sa sœur, l'impératrice Vérine, en fut quitte pour un exil temporaire à Périnthe[a], sur la Propontide, tandis que son auxi-

(a) Se nomme aussi Héraclée.

liaire, le comte Marcellin, après quelques succès d'abord obtenus, tomba victime de ses propres soldats révoltés sur la nouvelle d'un tel désastre.

Théophane dit que Basilisque fut gagné par la promesse que lui fit Genséric d'aider Aspar à supplanter Léon Ier; Cédrénus[1] met sa conduite sur le compte d'une imbécile lâcheté, citant à ce sujet le proverbe grec : « Une troupe de lions commandée par un cerf vaut moins qu'une troupe de cerfs commandée par un lion. » Nous adoptons la leçon de Cédrénus, en traduisant le proverbe grec ainsi : *Point de cerfs sous un lion, point de lions sous un cerf*[2].

On verra dans le chapitre suivant comment, malgré ce grand malheur, l'empereur affranchit son autorité du joug d'Aspar, et quelles conséquences en résultèrent pour le jeune Théodoric Amale.

(1) Georges Cédrénus, moine grec de Saint-Basile, vivait dans le onzième siècle; il a laissé une chronique générale allant d'Adam à Isaac Comnène, en 1057; c'est un de ces auteurs byzantins où il y a beaucoup à prendre et peu à imiter.

(2) Les Français de Rosbach étaient les mêmes que les Français de Fontenoi; mais le prince de Soubise n'était pas le maréchal de Saxe.

## CHAPITRE DEUXIÈME.

Suite du règne de l'empereur Léon Ier. — Commencements de Zénon. — Chute et mort du Patrice Aspar. — Renvoi de Théodoric Amale a son père Théodemir. — Dix années de l'histoire des Ostrogoths de Pannonie. — Séparation des deux frères Théodemir et Widimir. — Derniers empereurs d'Occident. — Odoacre en Italie.

An de J.-C. 469-476.

Le désastre de l'armée et de la flotte, qui affaiblissait l'empire d'Orient, n'avait rien rabattu de l'orgueil d'Aspar ; loin de là : le triomphe de Genséric, son allié secret, l'avait encore enflé en relevant les affaires de l'arianisme sur lequel il fondait sa puissance. Léon fut donc réduit quelque temps à feindre, et dans l'année qui suivit la fatale expédition d'Afrique, il éleva le troisième fils du patrice au rang de César ; mais aussi, cette année-là même, en 469, il effectua le mariage projeté de sa fille Ariadne avec Tlascalissée l'Isaurien, qui prit le nom de Zénon en recevant cet honneur avec le consulat. C'était, comme on voit, payer son ennemi d'un vain titre et s'armer contre lui d'un rival. Malheureusement le choix

n'était pas libre et ne pouvait être pire. Zénon n'avait rien de recommandable que sa naissance et sa qualité de chef des redoutables Isauriens; offrant d'ailleurs l'assemblage de tous les vices dans un corps hideux qu'il idolâtrait dans sa vanité folle, se teignant chaque jour les cheveux, les sourcils et la barbe pour paraître moins roux, et ne songeant qu'à charmer les femmes. Ce prince avare, efféminé, débauché, cruel et lâche jusqu'au ridicule, n'en convenait que mieux à l'impératrice Vérine, qui s'était flattée de le dominer toujours et de régner ainsi pendant son veuvage qu'elle prévoyait, étant beaucoup plus jeune que son époux. Basilisque, voyant la partie de Zénon si bien liée, s'y rattacha pour le moment, dans l'espoir, qui fut bientôt réalisé, d'être par ce moyen rappelé à Constantinople du fond de la Sicile où il s'était allé cacher, ne se croyant pas en sûreté à Périnthe.

Sur ces entrefaites, un fort parti de Huns, débris des compagnons d'Attila, s'étant de nouveau jeté sur les terres de l'empire, appelé peut-être par les Goths du fils de Triaire et par le patrice, l'empereur crut l'occasion favorable pour donner à son gendre la principale autorité militaire et le chargea du commandement des troupes destinées à repousser l'invasion barbare; mais sa prudence pensa échouer devant la lâcheté de Zénon. Ce général de circonstance ne put tenir contre

les menaces d'Aspar, irrité de lui voir décerner un poste qu'il affectait, et pour tout exploit s'enfuit d'abord à Sardique de sa personne, puis s'en alla faire le consul avec quelques troupes à Antioche, où par passe-temps il se laissa capter par le moine eutychien, Pierre-le-Foulon, qui l'entêta d'eutychianisme et l'endoctrina sur des matières que moins que personne il pouvait comprendre. Cet incident tourna depuis à sa honte et au malheur de l'Église : les princes qui se mêlent de théologie courent inévitablement à la tyrannie ou à la servitude.

Il fallait que la faction d'Aspar et des Goths confédérés de l'Hémus fût formidable pour qu'au point où l'empereur en était avec le patrice, le châtiment du maître se fît si longtemps attendre; car les choses restèrent encore dans le même état pendant plusieurs mois. Cédrénus rapporte un trait d'insolence du patrice qui montre l'imminence de la situation. La préfecture de la ville impériale était vacante; Aspar prétendait en avoir eu la promesse pour une de ses créatures; la charge fut donnée à un autre. A cette nouvelle le factieux court au palais, saisit l'empereur par l'habit, et lui dit « que la pourpre ne convenait « pas à un menteur ; » à quoi Léon répondit « que « la pourpre dispensait d'obéir. » — Enfin, dans l'année 471, à la suite d'une émeute du peuple de Constantinople provoquée contre les ariens

que soutenait ouvertement Aspar, l'empereur fit appeler ce dernier avec son fils Ardabure, comme pour leur donner satisfaction; les imprudents se rendirent à l'appel et tombèrent aussitôt sous le fer des gardes du palais. On assure que Zénon était revenu pour cet exploit; en ce cas il en put compter un dans sa vie.

Au surplus il était temps, à juger par ce qui suivit. A peine cette exécution fut-elle connue que les Goths auxiliaires se réunirent sous la conduite d'Ostrys, un de leurs chefs, et sortirent de Constantinople pour aller rejoindre le fils de Triaire qui les attendait en force, et revenir bientôt tous ensemble ravager la Thrace et porter la terreur jusqu'aux portes de la capitale.

Léon, débarrassé d'Aspar et d'Ardabure, n'était guère plus avancé, menacé de si près en Europe, où d'ailleurs il n'avait pour défenseurs immédiats que Zénon, toujours plus disposé à se réfugier à Chalcédoine avec la garde isaurienne qu'à tenir la campagne en face de l'ennemi, et Basilisque nouvellement revenu à la cour où déjà se renouait son intrigue contre Zénon.

Sans les murs infranchissables de Constantinople, sans le vaste port qui fournissait d'intarissables ressources pour la défense, sans le dévouement d'une immense population catholique, il eût été contraint de céder à l'orage. Dans cette position critique il se tourna vers les Ostro-

goths de Pannonie, dont il avait entre les mains un otage précieux, et résolut de rendre sans conditions le gage que, dix ans auparavant, il avait reçu de leur fidélité, persuadé que le retour inespéré d'un tel négociateur serait le meilleur moyen de rendre l'alliance de ces vassaux de l'empire fructueuse pour la sûreté de l'empereur.

Théodoric Amale avait alors dix-huit ans et présentait dans sa personne l'image d'un prince accompli. Ennode[a], qui le vit dans sa maturité, dit que sa haute stature et sa force, accompagnées de souplesse et de grâce, révélaient un roi. « Son visage, ajoute-t-il, était coloré ; la sérénité rayonnait dans ses yeux, et il y avait dans toute sa physionomie une expression si vive qu'elle annonçait la guerre ou la paix, selon qu'elle figurait, terrible dans la colère, une foudre soudaine, ou caressante dans la joie, un beau jour sans nuage. » « Genæ cum rubore...
« lumina serenitate continua vernant..... in irâ
« sine comparatione fulminens, in lætitiâ sine
« nube formosus..... blanda effigies promittens
« pacem aut bellum terribilis. »

Léon appela donc Théodoric, le combla de présents et le renvoya chez son père Théodemir, en Pannonie; mais avant de le rendre il l'adopta solennellement pour son fils d'armes, afin de laisser

(a) Ennodii opera, edente Sirmond. Parisiis, 1611, in-8°. Ex panegy. Theodoric, ann. 507.

de son souvenir dans ce jeune cœur une empreinte ineffaçable, en quoi il ne fut pas trompé! C'était en effet, suivant l'opinion de ces barbares, un lien comparable aux liens du sang que l'adoption par les armes : elle attachait le fils au père presque aussi étroitement qu'aurait pu le faire la nature, tant est sacrée, dans les idées natives, la foi jurée! C'est, après le sentiment de la Divinité, la plus puissante loi comme la plus féconde; l'une et l'autre furent les seules lumières qui reluirent dans la profonde nuit du moyen-âge, et elles suffirent à la longue pour l'éclaircir.

On voit ici l'origine de la chevalerie, avec cette différence que celle-ci demandait la présence des parties, le parrain recevant du bachelier un serment prêté à genoux, les mains jointes dans les siennes, avant de l'accoler avec l'épée, tandis que le père et le fils d'armes contractaient même de loin, sans cérémonial obligatoire, par la seule force de l'engagement moral : institution d'autant plus touchante! Théodoric adopta dans la suite, pour fils d'armes, des rois du nord qu'il n'avait jamais vus, et les eut toujours pour fidèles alliés.

Mais laissons-le voler vers le camp paternel, et retraçons rapidement ce qui s'était passé chez les siens pendant les dix années de son absence, autrement depuis l'année 462 jusqu'à l'année 472, où nous sommes.

Les Ostrogths que l'empereur Marcien avait

établis, par concession, dans la Pannonie, peu après qu'ils se furent affranchis de la domination des Huns, ne jouissaient pas d'une position tranquille ni commode, il s'en faut, chargés qu'ils étaient, d'une part, de préserver les frontières de l'empire d'Orient d'incursions perpétuelles, soit de diverses tribus perdues d'Alains Satages et de Goths Scyrres, leurs voisins, ou de la subdivision des Huns restée dans la région transdanubienne, sous la conduite de Dinzio, l'un des fils d'Attila, soit des Suèves du bassin de la Drave, dits Suèves orientaux, soit enfin des rois sarmates Bengo et Babaï établis sur les bords de la Save; et, d'autre part, se trouvant journellement aux prises avec la misère et la faim, par l'effet de leurs habitudes rebelles au travail d'abord, mais surtout par la nature même de leur possession: et ceci veut être expliqué.

Cette possession n'emportait aucune propriété de terres divisées et distinctes. Les Goths, et généralement tous les barbares de l'est et du nord, dédaignaient encore, à cette époque, le domaine de la terre comme entraînant un labeur difficile, ingrat, contraire à leur unique passion, celle des armes; et l'aspect de contrées fertiles, il est vrai, mais âpres, mal peuplées d'agriculteurs pauvres, languissants, opprimés et la plupart serviles, n'était guère propre à leur en faire connaître les avantages; il ne fallait pas moins que les riches

plaines de l'Italie et de la Gaule pour changer leurs vues à cet égard. Une fois qu'ils furent détrompés sur ce point, ils se jetèrent sur le sol, nous verrons bientôt avec quelle ardeur; mais pour lors ils ne demandaient dans les pays qu'ils occupaient militairement par concession que le droit d'y commander pour l'empereur, d'y lever en nature ou en argent tout ce dont ils avaient besoin, et l'usage pour les nombreux troupeaux dont ils étaient suivis des pacages toujours fort étendus dans les lieux où la population est rare, et qui, appartenant à tous, n'appartiennent à personne. Il résultait de là qu'au bout de peu de temps, malgré qu'ils en eussent, leur séjour dans une province concédée en devenait la ruine, le nombre des consommateurs doublant par leur présence, tandis que les productions de la terre diminuaient par leurs vexations. Tyrans de la nature alors et non plus ses enfants, eux aussi *coupaient l'arbre au pied pour avoir le fruit* [a], suivant une expression célèbre. Voilà pourquoi, après quelques années de station, on les voyait s'agiter, se plaindre, demander de nouveaux subsides à Constantinople, et les uns s'engager dans les armées impériales, d'autres étendre de vive force les bornes de leurs concessions, d'autres enfin (et c'étaient les plus nombreux) émigrer au loin,

(a) Montesq., *Esprit des lois*, chapitre du Despotisme.

suivant un instinct vague et inquiet qui les poussait, par une secrète prédestination, à la recherche d'une patrie définitive. Dans un tel état de choses, on sent qu'une expédition à faire pour l'empereur, une invasion d'étrangers à repousser, une injure de voisins à venger, que la guerre, en un mot, était une fortune pour eux et pour leurs hôtes. Aussi rarement vivaient-ils en paix et saisissaient-ils avidement les occasions de guerroyer, comme il arriva tout d'abord aux trois frères Théodemir, Walamir et Widimir, après qu'ils furent établis en Pannonie.

Leurs premiers coups tombèrent sur les Satages à propos d'on ne sait quelle querelle de voisinage survenue vers le temps où le jeune Théodoric partait, comme ôtage, pour la cour de l'empereur Léon. Dinzio et ses Huns prirent parti pour les Satage et vinrent assiéger Bassiane, ville pannonienne. Walamir leur donna une si verte leçon qu'ils n'y retournèrent plus. A quelque temps de là, Hunnimond, roi des Suèves du haut Danube, s'étant précipité sur la Dalmatie qu'il ravageait, ce fut le tour de Théodemir de défendre les possessions romaines, et il s'en acquitta généreusement; car, après avoir bien battu les Suèves près du lac Pelso et fait Hunnimond prisonnier, il rendit à ce roi la liberté sans autre condition que celle d'abandonner son butin et de rentrer avec les siens chez lui. Le perfide ne fut

pas plutôt libre qu'il forma une ligue redoutable avec les Scyrres et fit une soudaine irruption en Pannonie, de divers côtés à la fois. Les trois frères aussitôt se réunirent et firent front comme ils purent, étant pris à l'improviste. Il y eut à cette occasion une bataille sanglante dans laquelle Walamir périt. La vengeance des Ostrogoths ne se fit pas attendre. Désespérés de la mort d'un de leurs chefs, ils exterminèrent cette tribu des Scyrres dont il ne fut plus question de ce jour. Hunnimond et son fils Alaric se retirèrent avec leurs Suèves vaincus, lièrent une nouvelle partie avec les deux rois sarmates, Bengo et Babaï, et se représentèrent encore peu d'années après. Théodemir et Widimir les atteignirent sur les bords de la rivière Bollia (le Polan), et tombèrent sur leur camp qu'ils transformèrent en lac de sang, dit Jornandez : « *Ut rubrum Pelagus apparet.* » Dix mille Suèves et Sarmates servirent d'hécatombe aux mânes de Walamir. Ceux qui survécurent furent menés battant fort au delà du Danube que Théodemir passa sur la glace au cœur de l'hiver. Ce fut en rentrant de cette expédition qu'il vit arriver dans son camp son cher fils Théodoric après dix ans d'absence, et il le reçut avec transport.

Le jeune Goth était pressé de se faire connaître. Il s'échappa un certain jour avec six mille des siens, descendit le Danube, et peu de temps après

lorsqu'on était dans l'inquiétude de son sort, on le vit revenir tout chargé des dépouilles du roi sarmate Babaï sur qui ses premiers efforts avaient été secrètement dirigés pour venger le général romain Camond que le barbare avait dernièrement surpris et vaincu dans la haute Servie d'aujourd'hui. Chose surprenante! il avait eu l'audace d'attaquer et le bonheur de reprendre dans ce peu de temps la ville de Singidon[1] que le Sarmate avait enlevée aux Romains. Ce trait rappelle le jeune Scipion emporté par son ardeur à la poursuite des Macédoniens dans la défaite de Persée et ne reparaissant dans le camp de Paul-Emile que fort avant dans la nuit, alors que chacun y déplorait sa perte. « On le vit enfin reparaître, dit Plutarque, tel qu'un gentil lévrier, la gueule encore tout ensanglantée de sa chasse périlleuse. » Dès ce moment, Théodoric devint l'idole de son père et des Ostrogoths qui virent dans cet élan prématuré d'héroïsme le gage assuré pour sa nation et pour lui d'un avenir glorieux.

Après cette vengeance légitime tirée du roi sarmate, les Ostrogoths rentrèrent en pleine paix. Tout alla bien ainsi quelques mois; mais dès l'année suivante, 473, ces peuples croissant toujours en nombre et toujours pressurant la province

(1) Ville située non loin de Sirmium, au delà de la Save.

concédée sans travailler ni produire, la faim survint. Il ne fallait qu'une récolte manquée pour amener la disette, et avec elle la nécessité d'aller en quête les armes à la main. Théodemir et Widimir entrèrent en délibération. De se jeter à gauche et de piller le domaine de l'empereur Léon, leur patron, le père de Théodoric par l'adoption des armes, on ne pouvait y songer : les deux frères convinrent de se séparer, chose qu'ils n'auraient ni dû ni voulu faire s'ils avaient eu des desseins contre l'Orient. Théodemir se résolut à demeurer en Pannonie pour maintenir les conditions de son alliance, et Widimir à émigrer en Italie avec une forte division des leurs, d'autant mieux qu'ils ne devaient pas craindre de blesser l'empereur Léon, pensaient-ils, puisque, d'après les derniers mouvements de la Péninsule, il ne s'agissait plus de renverser un souverain donné ou protégé par la cour de Constantinople, mais seulement d'attaquer un nouvel usurpateur de Rome dans la personne de Glycérius.

Ici nous devons rétrograder derechef jusqu'aux faits du règne d'Anthémius, qui suivirent la fatale expédition d'Afrique de l'an 468.

Les brouilleries n'avaient pas tardé à naître entre cet empereur et son gendre Ricimer. La cause principale en doit être sans doute rapportée au caractère indisciplinable de ce dernier; il est pourtant juste de dire qu'Anthémius, bien

que doué d'une certaine énergie et de talents de gouvernement, n'avait pas su se faire aimer. Il paraît que dans sa louable pensée de réveiller le génie guerrier de l'ancienne Rome, au lieu d'agir discrètement, il avait porté ombrage au clergé romain. Il semble qu'il aurait dû s'en aider pour son but, au contraire; car, en supposant l'accord des deux puissances, la croix de Constantin pouvait aussi bien donner des soldats que le bouclier de Mars. Les choses s'étaient bientôt envenimées au point que le patrice, retiré à Milan, s'y était fait une cour séparée en se préparant ouvertement à la guerre civile. Vainement la majeure partie du sénat et des grands avait-elle tenté de le fléchir; le saint évêque de Pavie, Epiphane seul, avait suspendu ses fureurs. Ricimer consentit, en 471, à essayer d'un accommodement par l'intermédiaire du prélat qu'il laissa partir pour Rome à cet effet. L'accommodement se conclut, Anthémius ayant tout accordé au négociateur, mais en le prévenant que son client n'en tiendrait pas longtemps les conditions, ce qui ne manqua pas d'arriver.

Cependant l'empereur Léon, informé par les deux parties de ces troubles funestes, avait imaginé d'envoyer en Italie une manière d'arbitre pour les apaiser, et son choix était tombé sur un sénateur romain d'un nom illustre alors [1],

(1) Il était de la famille Anicienne.



maintenant pauvrement célèbre, Olybrius, époux de Placidie, la cadette des deux filles de Valentinien III, que Genséric avait enfin rendue à la liberté ainsi que sa mère Eudoxie, après les avoir gardées quatre ans captives à Carthage. Olybrius, arrivé en Italie sur un vaisseau du roi vandale, en mars 472, pour mourir de sa belle mort le 23 octobre suivant [1], compliqua le mal d'autant d'accidents qu'arbitre pacificateur en ait jamais produit dans l'espace de sept mois. A peine en relation avec Ricimer, il se laissa prendre à l'amorce de la pourpre impériale que le patrice lui offrit, se fit par lui proclamer empereur, et assiégea Rome avec une armée qu'il ne commandait même pas. Anthémius défendit sa capitale pendant trois mois, aussi bien que le permirent les faibles Romains; mais le 11 juillet, les murs ayant été forcés, la ville fut prise et saccagée pour la troisième fois depuis soixante ans. Ricimer fit mettre à mort son beau-père et son maître, puis expia peu après ses violences dans les tourments d'une maladie cruelle qui l'emporta. Olybrius,

(1) Toutes ces dates sont tirées de la chronologie de Cuspinien, que Muratori regarde comme le guide le plus exact dans cette époque nébuleuse. Jean Cuspinien, premier médecin de l'empereur Maximilien Ier, était fort savant. Son commentaire sur la chronique des consuls par Cassiodore, imprimé en 1552, est très estimé des érudits, ainsi que son livre des empereurs, depuis Jules César jusqu'à Maximilien. Il mourut à Vienne en 1529, le 19 avril.

qu'on ne saurait appeler empereur qu'à regret, avant de le suivre au tombeau, nomma patrice, par reconnaissance, Gondebaud [1], neveu du patrice défunt et fils de Gondecaire, roi des Bourguignons : il eût mieux fait de rester à Constantinople.

Dans l'anarchie qui suivit la mort d'Olybrius, l'empire d'Occident appartenait à quiconque était assez hardi pour en vouloir. Un Romain nommé Glycérius, alors à Ravenne, où il exerçait la charge de comte des domestiques, c'est-à-dire de commandant des gardes, appuyé du patrice Gondebaud, osa se faire proclamer par les soldats, et le sénat obéit, tout en portant ses plaintes à l'empereur Léon. Ce fut pendant l'unique année du règne de cet usurpateur obscur, au printemps de l'an 473, que Widimir, accompagné d'un jeune fils du même nom que lui, après avoir battu Flaccitée, roi des Ruges, et ravagé la Norique, descendit en Italie par les Alpes rhétiennes, avec une masse d'Ostrogoths. Il était à peine arrivé près de Milan qu'une maladie subite mit fin à ses projets et à sa vie. Il fut alors facile à Glycérius, qui était accouru avec quelques forces, de conclure à prix d'argent, avec le jeune Widimir, un accord qui lui ouvrait le chemin de la Gaule. Ces

(1) Gondebaud était alors exilé et dépouillé de sa part des États bourguignons de la Gaule, par son frère Chilpéric; il s'en vengea bien peu après.

Ostrogoths passèrent donc dans la Gaule où ils allèrent se réunir pour toujours aux Wisigoths de Toulouse; et ce ne fut pas un médiocre secours pour le roi Euric, alors occupé à conquérir l'Auvergne, défendue par le brave Ecdicius Avitus, et à s'agrandir en tous sens aux dépens de l'empire que les Bourguignons, les Francs et les Armoricains resserraient de plus en plus de leur côté.

Cependant l'empereur Léon, sensible aux plaintes du sénat de Rome et peut-être flatté de disposer encore de l'Occident, ce qui fondait par l'usage une sorte de suprématie en faveur de sa propre couronne, avait nommé un nouvel empereur dans la personne de Julius Nepos, neveu du comte Marcellin, gouverneur après lui de la Dalmatie; choix déterminé par l'impératrice Vérine dont Nepos avait épousé la nièce. Finissons-en sur-le-champ avec cette agonie impériale, puisque nous y sommes, pour n'y plus revenir. Le nouveau maître, parti de Dalmatie avec une armée, entra dans Ravenne qui ne fut pas défendue, Glycérius étant alors tranquillement à Rome. De là, marchant sans retard sur la capitale qui lui ouvrit ses portes, il poursuivit son rival jusqu'au port de l'embouchure du Tibre, l'atteignit, et le força d'abdiquer le 24 juin 474, en lui laissant la vie sauve, à la condition de prendre les ordres sacrés et d'être évêque de Salone, ce qui fut réalisé.

Les premiers soins de Julius Nepos se portèrent sur les possessions romaines du midi de la Gaule. Aussi pressé d'arrêter Euric et ses Wisigoths qu'impuissant à les combattre, il acheta d'eux la paix par l'entremise de saint Épiphane, en cédant à ces ariens l'Auvergne et l'importante cité de Clermont, pour conserver les provinces du Rhône aux Alpes jusqu'à Lyon inclusivement, transaction qui dut bien coûter au prélat négociateur, et qui fut une grande douleur pour le clergé catholique des Gaules, ainsi qu'on le peut voir par les touchantes lamentations de Sidoine Apollinaire; car Euric poussait l'esprit de secte jusqu'à persécuter les orthodoxes et à s'emparer de leurs siéges vacants pour son Église, ne se doutant pas qu'il préparait ainsi les voies au *fier Sicambre* qui, trente-trois ans après, devait être si fatal à son fils Alaric II.

Ce fut sans doute pour s'assurer mieux de la soumission des Gallo-Romains cédés malgré eux au roi Euric que Julius Nepos appela auprès de lui à Rome, en qualité de patrice, le vaillant Ecdicius, fils de l'empereur Avitus, qui s'était signalé contre les Wisigoths, et qu'à la place de ce ferme défenseur de l'Auvergne il nomma patrice des Gaules Oreste, d'origine barbare, ancien secrétaire d'Attila, homme de grande capacité, qu'il croyait dévoué à son service. Il fut bientôt cruellement désabusé sur le compte de

ce dernier. Oreste ne se vit pas plutôt à la tête d'une armée romaine dans les Gaules que, profitant de la disposition des esprits indignés de la cession consentie par l'empereur, il franchit les Alpes et se porta si vivement contre Ravenne que Julius Nepos fut forcé d'en sortir et de se réfugier en Dalmatie, son ancien gouvernement, où il continua d'exercer, moitié en son nom, moitié au nom de l'empereur d'Orient, une ombre d'autorité pendant quatre ans, réclamant et attendant de jour en jour, mais en vain, des secours de Constantinople, jusqu'au 9 mai 480, qu'il fut assassiné par deux de ses officiers soudoyés par son évêque de Salone, Glycérius, lequel probablement à son tour était poussé à ce meurtre par l'homme qui gouvernait[1] alors l'Italie; puisque immédiatement après, cet évêque de Salone fut appelé au siége de Milan pour plus grand honneur. Quel successeur de saint Ambroise!

(1) C'était Odoacre. Muratori, sans citer ses auteurs, prétend qu'Odoacre passa, l'an 481, en Dalmatie, pour venger Julius Nepos, et qu'il défit et tua l'un de ses principaux meurtriers, le comte Ovida. Nous croyons à l'expédition d'Odoacre en Dalmatie, mais nous l'attribuons plus naturellement à l'ambition d'occuper une des barrières de l'Italie. Comment le destructeur de l'empire d'Occident eût-il pris les armes pour venger celui qui en était le chef par droit, et comment eût-il nommé ou accepté pour évêque de Milan l'évêque de Salone, premier auteur du meurtre de Julius Nepos, s'il avait voulu venger Julius Nepos?

Oreste, maître de l'Italie (car c'était l'être en ce temps-là que d'avoir une armée à soi dans Ravenne), fit un dernier empereur de son fils Romulus, surnommé Augustule, enfant de quatorze ans, beau comme Nirée. Espérait-il gagner les cœurs par le charme de la jeunesse couronnée? Croyait-il les subjuger par une preuve de modération en se bornant au rang de patrice? Vains calculs, en tout cas. Le temps était arrivé où les barbares auxiliaires sentiraient l'avantage de posséder des terres au lieu de vivre incertainement d'une solde précaire et variable.

Dès l'année 476, c'est-à-dire quelques mois après l'établissement violent du jeune Romulus, les Ruges, les Turcilinges, les Hérules et autres barbares que le patrice Oreste avait à son service, lui demandèrent impérieusement le tiers des terres d'Italie. L'exemple des Wisigoths de Toulouse, des Suèves de Galice et de Lusitanie, des Vandales d'Afrique, qui tous étaient plus heureux en dépouillant l'empire qu'eux en le défendant, les enhardissaient. Qu'exigeaient-ils donc après tout qui n'eût été jadis accordé par Jules César, par Antoine, par Auguste à leurs soldats? Ne savaient-ils pas que, de tout temps, les troupes romaines avaient obtenu des récompenses agraires? Leur tour était venu. Telles étaient leurs prétentions et leurs raisons. Oreste résista ; ce fut sa perte. On s'étonne que Montes-

quieu n'en ait pas jugé ainsi, et que, dans un livre immortel, il ait dit que le partage des terres d'Italie accordé aux barbares auxiliaires fut le coup de grâce de l'empire. Jusque-là pourtant, depuis Majorien, les rênes du pouvoir souverain avaient flotté à l'aventure, ses possesseurs culbutant les uns sur les autres, presque sans intervalles ; à dater de ce moment au contraire on vit un simple barbare régner heureusement, et l'Italie respirer tranquille pendant seize années. On était donc dans la bonne voie en fixant les barbares par la propriété !

Mais comment s'opéra cette grande révolution? Fut-ce par l'insurrection ou par la conquête? A croire Jornandez et l'auteur inconnu de l'Histoire mêlée, Odoacre, roi des Hérules, tomba sur l'Italie du fond de la Germanie, par les frontières de Norique, avec une armée recrutée de diverses nations ; et saint Séverin-le-Solitaire, qu'il visita en chemin, frappé de sa haute taille et de son air majestueux, l'encouragea dans son entreprise, en lui disant : « Marche, Odoacre ! marche en Italie ! tu y changeras tes vêtements de peaux de bête contre des habits de pourpre et de soie ! » Les récits de Procope et de Théophane sont plus naturels, et s'accordent même mieux avec la légende de saint Séverin que donne Eugippe ; car la prédiction du solitaire de Norique, supposée faite au chef d'une armée nombreuse, n'a rien de

frappant, au lieu qu'adressée à un barbare isolé, elle est très remarquable.

En suivant donc Théophane et Procope, voici les faits : Odoacre, fils d'Édécon, l'un des ministres d'Attila, d'origine ruge, hérule ou turcilinge, après la dissolution de la domination des Huns, tenta la fortune en s'engageant comme tant d'autres au service des empereurs d'Occident. Saint Séverin jugea bien, en le voyant, qu'il atteindrait aux premiers rangs de la milice romaine. Il en était effectivement l'un des plus importants chefs quand Oreste fit couronner le jeune Romulus; et en cette qualité il dirigea, s'il ne provoqua l'insurrection des auxiliaires au sujet du partage réclamé des terres d'Italie. Une fois qu'il eut levé l'étendard de la révolte, il fut tout de suite à la tête de forces imposantes par le concours d'une foule de Ruges et d'Hérules appelés ou accourus d'eux-mêmes de leurs demeures transdanubiennes en face de la seconde Norique au bruit d'une proie à saisir. Dès lors il se porta sur l'Adda, près de Lodi, à la rencontre d'Oreste qui, ne se jugeant pas assez fort pour résister en rase campagne, courut s'enfermer dans Pavie. Cette ville succomba malgré une défense vigoureuse. Saint Épiphane eut peine à la sauver d'une ruine totale et à obtenir la vie sauve pour Oreste prisonnier. L'infortuné patrice, épargné pour un jour à la prière du prélat, fut bientôt conduit à Plaisance

où, sous un vain prétexte, son vainqueur le mit à mort; après quoi Odoacre alla d'un trait assiéger Ravenne où se trouvait le jeune empereur et que Paul, frère d'Oreste, essaya vainement de défendre. Ce dernier, prisonnier, fut tué de sang-froid; et Romulus, gracié en raison de son âge, fut simplement relégué en Campanie, dans une ancienne maison de plaisance de Lucullus, où il passa le reste de sa vie obscure au milieu des siens avec une pension annuelle de 6,000 sous d'or, environ 80,000 de nos francs.

Odoacre n'eut pas de peine à faire accepter son joug au sénat, aux grands et au peuple d'Italie. Il fixa sa résidence tour à tour à Ravenne et à Rome, suspendit le consulat, renvoya le sceptre et les ornements impériaux à Constantinople, non par modestie sans doute, ainsi que plusieurs l'ont pensé, mais plutôt pour indiquer qu'une ère nouvelle succédait aux fastes romains. Sa politique extérieure confirma ces prémisses : il abandonna aux Wisigoths d'Euric toutes les provinces du midi de la Gaule jusqu'aux Alpes, et Lyon aux Bourguignons, en laissant d'ailleurs la Gaule romaine du centre et du nord à elle-même. En revanche il se fit céder par Genséric, lequel mourut l'année d'après (477), ce qui lui restait de la Sicile, c'est-à-dire le port de Lylibée, qui fut échangé contre un tribut annuel; et fort de toutes ces alliances ariennes, il s'annonça, non plus

comme le successeur des empereurs, mais comme le souverain de l'Italie, de ses îles, moins la Sardaigne et la Corse, conquêtes insolentes des Vandales, et le maître aussi des provinces transalpines du nord et de l'est qui confinaient à la péninsule.

Le gouvernement de ce chef arien, juste et bienveillant pour les catholiques, dura seize ans, fut tempéré, ferme et heureux : contre quel Romain de ce temps l'Italie eût-elle gagné à changer un tel barbare?

A l'avénement d'Odoacre, la ville de Romulus comptait 1229 ans d'existence. L'empire de Rome avait duré 506 ans depuis la bataille d'Actium : celui de Constantinople devait vivre encore 977 ans; qui l'eût pensé? Constantin n'eut donc pas tant de torts.

Mais il est temps de retourner aux affaires d'Orient, à l'époque de la séparation des deux frères ostrogoths, Théodemir et Widimir, dans l'année 473; c'est ce que nous ferons dans le troisième chapitre de ce second livre.

# CHAPITRE TROISIÈME.

Fin du règne de Léon Ier. — Zénon, empereur. — Intrigues de Constantinople. — Les Goths de Pannonie, délaissés pour ceux de Thrace, reprennent les armes. — Leur roi Théodemir fait sa paix avec Zénon, et meurt. — Théodoric Amale, son fils aîné, lui succède. — Usurpation et chute de Basilisque. — Mouvements des Goths de Thrace, conduits par Théodoric-le-Louche. — Zénon trahit, pour ce dernier, Théodoric Amale. — Nouvelle guerre des Goths de Pannonie ou Ostrogoths. — Mort de Théodoric le-Louche. — Paix définitive entre Zénon et Théodoric Amale. — Celui-ci reçoit le consulat.

An de J.-C. 475-482.

Alors que les Goths de l'Hémus conduits par le fils de Triaire, Théodoric-le-Louche, ravageaient la Thrace et serraient de près Constantinople sous le prétexte de venger Aspar, nous avons vu que l'empereur Léon rendit généreusement aux Goths de Pannonie le jeune Théodoric Amale qu'il avait reçu comme otage de leur fidélité; on devait donc penser qu'il appellerait ces derniers à son aide pour le délivrer des premiers; rien moins : soit que, sentant sa fin approcher, il préférât un accord même onéreux à la plus heureuse guerre;

soit, ce qui est probable, que les Goths de l'Hémus, jaloux de ceux de Pannonie, eussent pris les devants et se fussent hâtés d'entrer en accommodement de peur de voir leurs rivaux usurper sur eux l'honneur lucratif de couvrir la capitale, il arriva qu'à la fin de l'année 473, dans le temps même où Léon était le plus menacé par Théodoric-le-Louche et ses compagnons, il conclut avec eux un traité d'alliance. C'était faire ce qu'il faut toujours éviter, flatter l'ennemi qu'on craint en négligeant l'ami qu'on a. La brillante et loyale conduite du jeune Amale dans l'affaire du général romain Camond et du roi sarmate méritait plus de faveur. Les conditions du traité, humiliantes d'ailleurs pour la couronne impériale, se ressentaient de cette politique de vieillard, et devaient produire les mauvais effets qu'elles eurent dès le commencement du règne suivant, en établissant une rivalité armée entre les Goths de Pannonie et ceux de l'Hémus, entre Théodoric Amale, hôte affectionné de l'empire, et Théodoric-le-Louche, voisin dangereux, esprit orgueilleux et trompeur, formé aux intrigues et aux conspirations du vivant de son compatriote et son parent Aspar. Suivant ces conditions, le Louche recevait un canton de la Thrace, plus un tribut ou subside annuel de deux mille livres d'or, le commandement de deux corps d'auxiliaires avec la charge de maître de la milice, et ce qui était surtout of-

fensant pour les Goths de Pannonie, le titre de roi des Goths.

Le traité étant conclu et l'Orient en apparence délivré des troubles extérieurs, l'empereur s'occupa de régler sa succession. Zénon, son gendre, s'était déjà rendu trop odieux par ses débauches et par ses liaisons avec les eutychiens pour être désigné personnellement comme héritier du trône; mais il avait de la princesse Ariadne, sa femme, un fils de cinq ans, nommé Léon comme son aïeul, et ce fut cet enfant qui, d'un commun accord, reçut le titre de César. Cet accord n'eut pas plutôt été agréé du sénat, du clergé, des grands et du peuple, que Léon Ier, atteint d'une dyssenterie en janvier 474, mourut âgé de soixante-treize ans. Le jeune Léon II, salué empereur, prit d'abord seul la pourpre, mais non pour longtemps. Les deux princesses, mère et fille, Vérine et Ariadne, firent si bien qu'en dépit des répugnances de tous et principalement du clergé, Zénon, par la nécessité d'une tutelle, se vit peu de jours après associé à l'empire et siégea sur le trône dans l'hippodrome, à côté de son fils.

Dès le mois de novembre suivant, ce fils était mort de maladie, prétendit-on, ce dont l'histoire a voulu douter. Zénon, reconnu à sa place, ne tarda pas à se montrer tout entier sans crainte ni réserve, appuyé de ses Isauriens à qui, en retour, il donna toute licence, insultant aux ortho-

doxes par ses préférences pour Pierre-le-Foulon qu'il avait fait nommer évêque d'Antioche, et pour Timothée Elure, d'Alexandrie; se jouant de la vie des hommes selon les caprices d'une ombrageuse cruauté; dissipant les trésors de son économe prédécesseur pour multiplier ses créatures, et les réintégrant, dans son avarice, aux dépens des richesses privées, de jour en jour confisquées par forme de jugements ou par manière d'impôts; consultant les devins, vivant d'orgies et de voluptés brutales jusqu'à pénétrer dans les cloîtres pour y faire ses choix d'un moment; en un mot, débutant ainsi que les pires Césars finissaient, tandis que ses dignes frères, Conon et Longin, couraient exploiter les provinces à merci.

L'impératrice douairière, Vérine, que plusieurs historiens représentent indignée de la mort du jeune Léon II, voyant son ancien client échappé de ses mains par l'excès des vices et ne pouvant croire d'ailleurs à la durée d'un tel règne, se tourna dès lors secrètement contre lui. La double trame qu'elle ourdit dans cette occurrence est un chef-d'œuvre d'artifice et mérite d'être consignée, sur la foi du comte Marcellin et d'autres chroniqueurs byzantins bien informés. Cette princesse avait pour amant Patritius, peut-être ce même Patritius, troisième fils d'Aspar, dont nous avons vu que Léon I^er^ avait été contraint de faire momentanément un César,

avant de se débarrasser de toute cette famille factieuse. Ce fut cet amant que, dans sa pensée intime, elle destina au trône avec d'autant plus d'espoir de réussir que ce choix lui garantissait le concours des Goths de Théodoric-le-Louche : mais comme le pas eût été trop rude à franchir de prime-saut, elle mit d'abord en avant son frère Basilisque dont les prétentions à la pourpre dataient de loin, et qui, sans talents comme sans courage, utile pour servir d'instrument contre Zénon en sa qualité de personnage éminent, devait être plus tard facile à déjouer ou à renverser. Basilisque, on le pense bien, entra dans la machination qui le concernait avec ardeur, excité encore par sa femme Zénonide, une des plus parfaites beautés de ce temps, laquelle visait, de son côté, à couronner un jour par ce moyen le bel Harmace, neveu de son époux, qu'elle aimait éperdument et à peu près publiquement, et qui, bien que dans la fleur de l'âge, était déjà veuf avec un tout jeune fils dont il voulait faire un César. On se perd quasi au milieu de tant d'intrigues lointaines; il faut toutefois les débrouiller et les suivre, car elles dominent ici notre sujet.

Dans le besoin que Vérine et Basilisque avaient des Goths de Thrace pour le succès de leurs menées, ceux-ci accrurent démesurément leur crédit et leur fortune au point d'exciter l'indignation des

Goths de Pannonie qui se trouvaient, en raison de ces injustes préférences, de plus en plus délaissés ou même blessés dans leurs intérêts, malgré les stipulations faites sous le dernier règne. Théodemir n'était pas attaché à Zénon par les mêmes liens de reconnaissance et d'affection qui l'avaient uni ainsi que son fils au précédent empereur. Il prit donc les armes au commencement de l'année 475, ou même un peu plus tôt, non sans doute avec le dessein de renverser l'empire dont il se reconnaissait le client, mais pour en obliger le nouveau maître à tenir la balance plus exacte entre les nations auxiliaires, pour subvenir aux nécessités que créait aux siens l'abandon si peu mérité dont ils étaient victimes, enfin pour montrer, dans sa personne et dans celle de son jeune Théodoric Amale, les véritables rois des Goths de l'Orient.

Après avoir disposé des réserves considérables afin de contenir les Sarmates pendant son absence, ce prince passa la Save près de Sirmium, força plusieurs passages difficiles, et se dirigea droit vers le golfe de Thessalonique, à travers l'Illyrie, occupant par composition ou autrement les villes à sa convenance, Naïssa d'abord, où il s'établit fortement; puis Pantalie, Bérée, Cécropèle et Médiane. Théodoric, toujours en avant, s'empara de Larisse avec l'impétuosité de son âge, et courut assiéger Thessalonique, la plus

importante place de la Thessalie à cause de sa position maritime. Les possessions de l'empire en Europe se trouvaient ainsi coupées par le milieu : la stratégie moderne n'aurait pu mieux faire. D'autres masses d'Ostrogoths longeaient en même temps la rive droite du Danube et se postaient au fort d'Hercule et dans la ville d'Ulpiane, pour commander la Dacie. Clarien, gouverneur de l'Illyrie et de la Macédoine, enfermé pour lors dans Thessalonique, ne pouvait rien contre une invasion si imprévue, si générale et si hardie. Aussi, dès qu'il eut fait connaître à Zénon le péril où il était, en reçut-il l'ordre de traiter. C'était ce que demandait Théodemir. On traita donc : les vainqueurs obtinrent, en extension des concessions anciennes, toute la partie des provinces illyriennes qui comprenait la Bosnie et la Servie méridionales d'aujourd'hui jusqu'au territoire de Pantalie inclusivement, avec la garde de la basse Mœsie. Ils devinrent par là les surveillants de ces mêmes Goths de Thrace qui naguère les avaient dédaignés et bravés.

Théodemir ne survécut que peu à cette courte expédition, et mourut dans la petite ville de Cerres, presque aussitôt après la conclusion de la paix. Théodoric Amale, l'aîné de ses deux fils, fut proclamé roi à la place de ce père si cher et si vénéré, et reçut dans cette circonstance les félicitations de Zénon. Du reste cet empereur, au lieu

de le retenir auprès de lui avec un corps d'auxiliaires, comme il l'aurait dû, le laissa repartir pour la Pannonie, non toutefois sans avoir renouvelé par des procédés flatteurs et magnifiques l'alliance de son prédécesseur. C'était faire à la fois trop et trop peu ; trop par rapport aux Goths de Théodoric-le-Louche dont il éveillait la jalousie; trop peu pour sa propre sûreté, puisque le secours de Théodoric Amale ne pouvait, à cause des distances, lui servir dans une occasion pressante. Aussi paya-t-il chèrement sa sécurité. Pendant qu'il continuait à mener sa royale vie, les conjurés ne dormaient pas. Tout fut prêt dès le milieu de l'année 475. Basilisque, Harmace, Théodoric-le-Louche étant disposés, et Illus même, un des plus braves chefs des Isauriens, ayant promis, par des motifs de religion (Illus était zélé catholique), ayant promis, disons-nous, de faire cause commune avec ces trois agents de l'impératrice Vérine, cette femme artificieuse entra un certain jour chez Zénon, et, tout éplorée, l'avertit qu'il allait être forcé dans son palais. Ce prince, facilement dominé par la peur et sans défiance de sa belle-mère, prit aussitôt sa femme, sa mère et son trésor, puis, suivi de ses plus fidèles soldats d'Isaurie, s'enfuit à Chalcédoine, d'où lestement il gagna son fort, c'est-à-dire les montagnes de la Cilicie isaurienne. A peine fut-il parti que le peuple se jeta sur ses principaux partisans et

les massacra : Zénon avait beaucoup d'adhérents comme tous les tyrans.

L'exécution étant faite, Basilisque accourut d'Héraclée à Constantinople, fut salué empereur sans opposition apparente et couronné par Vérine elle-même. Le bel Harmace reçut le consulat ou le prit avec le commandement de l'armée : l'empire d'Occident, presque au même instant, tombait aux mains d'Odoacre, ainsi que nous l'avons rappelé.

Cependant Zénon n'avait devant lui qu'une intrigue, et la fortune put le ramener dans son palais aussi facilement que la peur l'en avait fait sortir. Théodoric Amale, dont il réclama et reçut la loyale assistance, n'eut pas même le temps d'arriver avec les siens. Ce fut l'affaire d'à peine cinq mois, ainsi que Muratori l'a longuement et très bien démontré contre les calculs du père Pagi [1], lequel ne fait revenir Zénon à Constantinople qu'en 477, tandis qu'il existe un édit de cet empereur daté de sa capitale, au mois de janvier 476.

Les circonstances tragiques de ce brusque changement peignent bien les mœurs de cette cour cruelle et dépravée. Basilisque, à l'exemple de la plupart des grands de l'empire, hommes et femmes, était ennemi de l'orthodoxie qui

(1) Toutefois Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, a suivi ces calculs.

gênait le luxe et le déréglement. Loin donc de profiter de la haine que son neveu Zénon s'était attirée dans le peuple et dans le clergé métropolitain par ses hostilités contre la véritable Église et de s'appuyer d'une conduite contraire en contenant les moines turbulents et indisciplinés, il débuta par des impiétés qui passaient de bien loin les plus grands excès de son devancier. Poussé par le fauxé vêque d'Antioche, Pierre-le-Foulon, qui, dévoué seulement au succès, avait quitté Zénon pour lui et l'était venu saluer aussitôt après son usurpation, il osa, de son autorité, casser les décrets de Chalcédoine; et ne mettant aucune borne à sa cupidité ni à sa licence, il sembla prendre à tâche de devenir un objet d'horreur et de mépris pour tout autre que pour les Goths de Théodoric-le-Louche dont il fit son rempart. Sa sœur Vérine elle-même heureusement tomba bientôt dans sa disgrâce. On ne sait si ce fut par instinct de jalousie ou par connaissance de la vérité qu'il fit tuer l'homme à qui cette sœur s'était donnée, ce Patritius dont nous avons parlé plus haut; mais dès lors l'ex-impératrice jura sa perte, et ne la fit pas attendre.

Cependant Zénon, à l'abri du danger dans ses montagnes ciliciennes, avait repris courage et s'était mis à la tête d'une petite armée d'Isauriens, renforcée de quelques troupes éparses en Asie-Mineure, dans l'attente du mouvement que

Théodoric Amale devait opérer en sa faveur. De son côté, Basilisque avait détaché contre l'empereur déchu des forces respectables sous le commandement d'Illus, maître des offices. Illus, alors tout entier à Vérine, n'eut pas plutôt reçu de cette princesse l'ordre de passer dans le parti de Zénon et de le ramener à Constantinople, qu'au moment même où il se disposait à combattre son ancien maître il joignit ses troupes aux siennes et marcha vers la Bithynie avec lui. Grande fut la consternation de Basilisque à cette nouvelle. Aussitôt le bel Harmace de franchir le détroit et de se porter contre les traîtres avec toutes les troupes et les auxiliaires qui se trouvaient sous sa main. C'était un étrange guerrier que cet Harmace. Vainqueur seulement de la charmante Zénonide, épouse de Basilisque, et fier d'une ressemblance qu'il croyait avoir avec Achille, il avait pris le costume et les armes du héros, se faisait appeler Pyrrhus, et, dans cet accoutrement homérique, se plaisait à caracoler dans l'hippodrome sur un cheval couvert d'or, à la joie des Grecs malins dont il se croyait l'admiration. Arrivé près de Nicée, à vingt-cinq lieues de la capitale, il rencontra ses adversaires qui l'arrêtèrent tout net. Une légère escarmouche, dans laquelle sa cavalerie eut quelque succès, lui ayant enflé le cœur, il prêta l'oreille à la proposition qu'Illus lui fit de se réunir à Zénon, et ne

mit à ce parti qu'une condition, savoir : qu'on s'obligerait par serment à le nommer maître de la milice et à créer son jeune fils César, vu que Zénon n'avait plus d'enfants. Zénon jura tout ce que Pyrrhus-Harmace voulut, et la réunion générale s'étant effectuée à ce prix, on se remit en marche vers Chalcédoine. Admirons comme les trompeurs en appellent et se confient aux serments! L'histoire est pleine de ces traits: stupide mais éclatant hommage rendu à la bonne foi!

Zénon n'avait plus d'ennemis à combattre, car Théodoric-le-Louche, de crainte d'être pris entre l'armée impériale et les Goths de Théodoric Amale qui approchaient, s'était retiré comme de coutume dans les défilés de l'Hémus avec les siens, abandonnant Basilisque à son sort. Ce malheureux, suivi de sa femme Zénonide et de leur jeune fils Marc, s'alla réfugier dans le baptistère de Sainte-Irène, embrassant cet autel qu'il avait tant offensé! C'est là que toute la famille fut prise dès que l'empereur eut fait paisiblement sa rentrée dans Constantinople, précédé du sénat marchant à pied. Tout ce que le patriarche[1] put ob-

(1) C'était cet Acace qui, depuis, se rendit fameux par le schisme dit de l'*Hénotique*. Alors il était ou paraissait orthodoxe; il avait succédé, dans la chaire de Constantinople, à saint Gennade, en 471; et ce dernier avait eu, pour prédécesseur, Anatolius, mort en 458, lequel fut d'une orthodoxie sus-

tenir pour maintenir les droits de l'asile sacré fut que l'on ne verserait pas le sang des illustres prisonniers. Ils furent donc arrachés vivants du baptistère, conduits vivants au château de Limnes en Cappadoce, puis enfermés vivants dans une citerne voûtée dont on mura l'unique ouverture. Au bout de plusieurs jours, la citerne débouchée laissa voir trois cadavres défigurés, étendus par terre et se tenant embrassés : telle était la foi de Zénon ! Harmace ne songeait plus qu'à jouir de sa lâche ingratitude; mais la suprême justice l'attendait. On était déjà las au palais d'avoir fait le simulacre de lui tenir parole en présentant son enfant au peuple dans le cirque. On le fit incessamment tuer par un assassin à gages, et, par un sort étrange, son meurtrier fut aussi un ingrat qu'il avait comblé de biens, lequel était originaire de Thuringe et se nommait Onuphre[1].

pecte à saint Léon, ayant été sacré en 449, à la place du vertueux Flavien, par l'eutychien Dioscore. L'ambition d'élever leur siége au rang de celui de Rome pour le moins rendait souvent l'orthodoxie des patriarches de Constantinople chancelante. Acace mourut en 489 ; ce ne fut que trente ans après sa mort que son nom fut définitivement rayé des diptyques de son église, grâce à l'empereur Justin I$^{er}$, et d'après les décisions successives de cinq papes, Félix III, Gélase, Anastase II, Symmaque et Horsmidas ; ce qui finit le premier schisme d'Orient, dont on verra ci-après le résumé.

(1) On ne sait où le comte du Buat a vu que cet Onuphre était frère d'Odoacre.

Dieu vengeur, vous existez! les crimes des hommes vous révèlent autant que leurs vertus!

Zénon, d'ailleurs, depuis son rétablissement parut s'être amendé, non qu'il eût changé de mœurs ni de caractère, ni que, sur le point de la religion, il se fût soumis réellement à la doctrine orthodoxe; mais par suite de la leçon qu'il avait reçue, des engagements qu'il dut prendre avec Illus et des conseils du patriarche Acace, homme ambitieux mais politique, qu'il jugea nécessaire d'écouter, il usa de plus de modération envers les personnes, contint ses frères Conon et Longin, se montra moins exacteur et moins effronté, réhabilita le concile de Chalcédoine et déposa même solennellement Pierre-le-Foulon.

A l'égard de ce dernier, Zénon, il est vrai, trouvait, en le frappant, à satisfaire une rancune personnelle; il le rétablira plus tard quand il aura besoin de cet esprit souple et téméraire. Le pape Simplicius d'ailleurs lui écrivit pour le féliciter de son retour et pour lui recommander les intérêts de la foi. Un concile fut convoqué sur un ordre impérial qui sembla rassurant pour les fidèles; enfin, dans les premiers temps de ce retour, Église, empereur, grands et peuple, tous respirèrent.

Ce qu'il y avait de particulier à cette époque où le christianisme jetait ses dernières bases et qui rendait le gouvernement très difficile, était

que l'Église cherchait toujours à impliquer l'État dans ses affaires, et ainsi de l'État à l'égard de l'Église. Quelle est sa foi? se demandait-on de tout personnage à propos de tout événement, et cela dans les places publique aussi bien que dans les temples et dans les cloîtres. Arius et Nestorius reposent à peine dans l'arsenal des dissidents que déjà c'est le tour d'Eutychès d'agiter les esprits. Tandis que l'orthodoxie des Théodoses et de Pulchérie respire encore avec le vieil empereur Marcien ou avec son successeur Léon, voici le concile de Chalcédoine où figurent deux ou trois cents évêques orthodoxes! Demain, à l'instigation de quelques intrigants, moines prêtres ou évêques, révocation du concile de Chalcédoine par édit de l'usurpateur Basilisque. Puis, sur l'avis du patriarche Acace et de par Zénon rétabli, réhabilitation du concile de Chalcédoine, en attendant l'Hénotique et les Acéphales! Ce n'était plus l'âme des Chrysostôme, des Basile, des Grégoire de Nazianze, des Grégoire de Nysse, qui dominait alors. L'esprit évangélique s'était comme retranché tout entier dans l'Occident, et s'y perpétuait à la voix et sur le modèle des pontifes de Rome. Là saint Léon, Salvien, Vincent de Lérins, Sidoine Apollinaire succédaient aux Ambroise de Milan, aux Hilaire de Poitiers, aux Martin de Tours, précédant saint Gélase, saint Avit de Vienne, saint Césaire

d'Arles, saint Épiphane de Pavie, saint Remi de Reims, et couraient d'un barbare à l'autre, non pour les engager dans des querelles d'opinions subtiles, mais pour arrêter le glaive, éteindre les haines, adoucir ou réparer les maux et soulager les faibles : c'est un grand honneur pour l'Église romaine, et qui seul suffirait pour montrer sa suprématie. Cependant la tranquillité qui suivit le retour de Zénon ne dura guère dans l'État ni dans l'Église; et d'abord le premier fut troublé dès l'année 478 par une nouvelle insurrection des Goths de Thrace.

Ces auxiliaires gênants et impérieux ne pouvaient, pas plus que leur chef, s'accommoder de la disgrâce à laquelle la chute de Basilisque les avait condamnés. Dès qu'ils furent un peu relevés d'un coup si rude, ils se remirent à piller et à ravager les campagnes avec une fureur et une audace effrénées. Aussitôt l'empereur appela Théodoric Amale à son secours, comme il avait fait lors de sa fuite en Isaurie, et mit de son côté sur pied, près du Bosphore, une armée considérable dont il confia la conduite à Marcien, fils de l'empereur Anthémius et d'Euphémie, fille de l'empereur Marcien, lequel était depuis peu devenu son beau-frère en épousant Léoncie, sœur cadette de l'impératrice Ariadne; mais les instructions qu'il donna, dans ses habitudes astucieuses, à ce général de famille qu'il n'aimait pas et dont nous

verrons qu'il n'était pas aimé, aggravèrent le mal au lieu de le guérir. Croirait-on qu'après la preuve de fidélité que Théodoric Amale venait de lui donner, il avait imaginé de profiter de l'occasion pour commettre les Goths de Pannonie avec ceux de Thrace, et ensuite les détruire tous par l'armée de Marcien, lorsqu'ils se seraient à demi ruinés les uns les autres? Tel fut pourtant son plan de campagne, mais si ce plan échappa d'abord à la droiture du fils de Théodemir, il n'en alla pas de même avec le fils de Triaire, mieux dressé par la nature et par l'expérience aux ruses de l'Orient.

Théodoric Amale avait demandé que l'armée de Marcien se trouvât exactement dans la plaine d'Andrinople, au pied de la chaîne de l'Hémus, avec de fortes provisions, afin de ne s'engager que de concert et bien préparés dans de périlleux défilés que le Louche ne manquerait pas de défendre. Les paroles étant mutuellement données à ce sujet, l'Amale parut à l'époque et dans les lieux fixés. Là, point de Marcien, point de provisions : il trouve seulement quelques officiers et quelques guides ignorants ou perfides qui le pressent de marcher avec confiance vers le Rhodope, en l'assurant que Marcien suivrait de près. Abusé par sa valeur et encore sans défiance, il marche en effet, pénètre avec de grandes pertes, dans un dénûment chaque jour croissant, après des dif-

ficultés inouïes, jusqu'au mont Soudis dont il atteint, déjà tout épuisé, les vastes plateaux. Que voit-il alors? Son rival à la tête d'une masse de Goths frais et bien pourvus, qui le raille, qui l'insulte et lui reproche sa témérité d'être venu combattre ses frères pour le service d'un empereur par lequel il est trahi. On peut lire dans Jornandez[a] la harangue du fils de Triaire; elle est très curieuse; en voici le sens: « Que nous voulez-« vous? N'êtes-vous pas Goths comme nous? Auxi-« liaires comme nous? Notre cause n'est-elle pas « commune? Que gagneriez-vous à nous détruire, « sinon de vous affaiblir vous-mêmes? Et pensez-« vous, dans la situation où la trahison vous a « mis, qu'il vous fût aisé de le faire? Unissons-« nous plutôt et faisons à l'empereur une guerre « commune pour en obtenir une paix commune « et avantageuse à tous également. » Ce langage fit impression sur les Goths de Pannonie[b]. Déjà le choc des javelines, signe d'approbation chez ces peuples, annonçait à leur jeune roi que s'il s'obstinait davantage, il ne serait pas obéi longtemps. Il céda donc et, au lieu d'un combat fratricide, il y eut entre les deux camps une réconciliation fraternelle. Il fut convenu que désormais les deux chefs ne feraient plus d'accord séparé,

(*a*) Chap. 56, 57.

(*b*) « Si displicuit sententia, fremitu aspernantur : sin pla-« cuit, frameas concutiunt. » (Tacit. German.)

qu'ils agiraient de vive force jusqu'à ce que Zénon leur eût donné un établissement et des subsides réguliers qui les missent également à l'abri des mouvements de l'empire et des caprices, des infidélités ou des négligences des empereurs. Cette convention faite et jurée, les deux Théodoric réunis descendirent des montagnes et députèrent deux officiers à Zénon, pour lui reprocher sa conduite double et lui apprendre leurs résolutions. Celui-ci s'excusa comme il put et tenta de détacher l'Amale de son nouvel allié par des promesses, mais ce fut en vain. Alors, changeant d'allure, il essaya des démonstrations belliqueuses, renvoya les députés goths, rassembla ses troupes, et entra en campagne. Mais il n'était pas né pour la guerre plus que pour la paix. A peine eut-il fait quelques marches dans la Thrace et remporté quelques avantages insignifiants par ses lieutenants, qu'ennuyé de cette vie active il laissa là son armée indignée de tant de mollesse et rentra dans Constantinople en déclarant que la paix était faite; puis, pour n'en pas avoir le démenti vis-à-vis du peuple, il conclut en effet avec Théodoric-le-Louche une paix séparée[1], paix honteuse,

(1) Ces détails et les suivants sont, pour la plupart, rapportés dans les chroniques du comte Marcellin et de Malchus, et dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Évagrius, écrivain du sixième siècle, continuateur de Socrate et de Théodoret. Gibbon les a trop dédaignés. Le Beau, en cela comme en beaucoup d'au-

dont les conditions furent qu'il entretiendrait à ce chef auxiliaire une armée permanente de treize mille hommes, qu'il lui donnerait en outre le commandement de deux corps de ses gardes, enfin qu'il restituerait à la famille d'Aspar tous ses biens confisqués.

L'empereur ne recueillit de ses finesses qu'un triple danger et beaucoup de honte. D'abord l'auxiliaire cauteleux qu'il avait acheté si chèrement n'en fut que plus à craindre, étant autorisé par là même à séjourner dans la Thrace inférieure, ce qui le mêla, en raison du voisinage, à toutes les intrigues de Constantinople; en second lieu, Théodoric Amale, furieux d'avoir été abandonné de son allié malgré des engagements sacrés et trompé de nouveau par Zénon, se retira vers la Macédoine, où nous l'allons voir faire à l'empire une guerre sérieuse de trois années; enfin Marcien, excité par sa belle-mère Vérine et par sa femme Léoncie, et soutenu de la majeure partie de l'armée qu'une paix humiliante avait blessée au vif, entreprit de supplanter son indigne beau-frère dans le palais même. Sans le patrice Illus, qui accourut à temps avec quelques gardes fidèles et qui, dans cette échauffourée,

tres choses, avait été mieux inspiré. Plus on lit ce dernier, et plus on demeure convaincu que quelque estime que le public lui ait accordée, il n'a pas été mis à sa place. Le surpasser nous semble difficile, et même aussi de l'égaler.

déploya la plus heureuse intrépidité, l'intérieur impérial était forcé en effet; et cette fois il n'y eût pas eu moyen de fuir à Chalcédoine; les mesures étaient trop bien prises. Mais Marcien fut saisi, puis conduit, avec sa femme Léoncie, au château de Papyre, en Isaurie, et l'empereur échappa encore au châtiment : il n'y eut peut-être jamais de fortune plus constante ni de moins méritée que la sienne.

A cette occasion il put reconnaître ce qu'il devait attendre de Théodoric-le-Louche; car ce fut dans le camp de cet auxiliaire que se réfugièrent, après la déconfiture de Marcien, les deux frères du conspirateur, Procope et Romule, pour y continuer à comploter. Ceci se passait en 479.

Suivons cependant Théodoric Amale dans les opérations de sa guerre contre Zénon, qu'il commença cette année-là même, à l'âge de 25 ans; car c'est alors qu'il mit réellement au jour ses talents de grand capitaine et d'habile politique.

La connaissance des hommes auxquels il avait affaire ne lui manquait pas plus désormais que celle des lieux où il allait combattre; ses troupes, toutes diminuées qu'elles étaient par suite de ses pénibles marches, suppléaient au nombre par le courage; et d'ailleurs le pays qu'il méditait d'envahir ne comportait pas d'armées nombreuses : eût-il besoin de renforts, il en trouverait assez dans la Pantalie; et plus loin la masse des Ostro-

goths restés en Pannonie, ses frères, ses amis encore plus que ses sujets, toujours pressés de vaincre pour subsister, irrités comme lui de son injure, lui composaient une réserve intarissable; enfin sa force et son agilité répondaient à sa valeur : quels gages de succès n'avait-il pas contre un prince tel que Zénon!

Arrivé promptement dans la Macédoine, clef de la Grèce et sa rivale en richesse, il attaqua et emporta d'assaut la ville de Stobes dont il donna le pillage à ses Goths après en avoir passé la garnison au fil de l'épée. L'effroi causé par cette sanglante irruption lui eut bientôt ouvert les portes de la plupart des villes environnantes; et sans donner de relâche au peu de troupes romaines qui gardaient la contrée, il les força de s'enfermer dans Thessalonique où il les investit. Zénon, sur ces tristes nouvelles, recourut aux négociations ordinaires par lesquelles il cherchait à endormir l'ennemi, et lui députa, dans cette vue, son secrétaire Arthémidore, qui depuis s'attacha pour toujours au roi des Goths, et le général Phocas; mais ce fut vainement. Théodoric écouta les propositions de l'empereur, fit les siennes, et continua de vivre aux dépens de la Macédoine, qu'il ménagea toutefois davantage pour bien montrer qu'il poursuivait une paix solidement avantageuse et non une guerre à outrance. Il leva même le siége de Thessalonique et s'en alla cam-

per près d'Héraclée; mais ce qui suit témoigne que sa conduite ne fut pas l'effet d'une simple modération. Thessalonique lui offrait, il est vrai, un point d'appui maritime; mais cette place, capable de résister longtemps, était trop éloignée du centre de ses concessions et trop rapprochée de celui de l'empire : il conçut un projet hardi, plus utile pour assurer son indépendance; ce fut l'occupation de Dyrrachium (Durazzo), bon port sur l'Adriatique, situé dans la partie de l'Epire supérieur nommée alors *Candavie.* Ce pays âpre et tourmenté, enclavé dans une chaîne de hautes montagnes courant par le travers de la Macédoine jusqu'au golfe thermien de la mer Égée, présentait une défense facile et se liait aux possessions illyriennes qu'il avait obtenues précédemment.

Dans le temps donc où l'empereur tentait de l'amener à composition et où, dans l'espoir de le séduire, il avait envoyé à Thessalonique avec grand appareil, pour suivre les négociations commencées par Arthémidore, le patrice Adamantius décoré des honneurs consulaires, Théodoric disposait sans bruit l'invasion de la Candavie et l'occupation de Dyrrachium qu'il ne pouvait que surprendre, car il aurait couru trop de risques à l'assiéger à cause de la difficulté des subsistances, au milieu des défilés qui conduisaient à cette place très forte. Par bonheur un des principaux

habitants de la ville se trouvait être un riche Goth, nommé Sidimont, avec lequel il lui fut aisé de former des intelligences. Cet homme adroit répandit si bien la terreur autour de lui que la garnison sortit pour aller à la découverte, et pendant qu'elle était guidée d'un côté, Théodoric se présenta d'un autre sous les murs de la ville qui, dès la première sommation, se rendit, de peur d'essuyer le sort de Stobes.

Les précautions qu'il avait prises semblaient devoir achever le succès de son expédition. Il avait partagé ses forces en trois corps dont il s'était réservé le premier pour occuper Dyrrachium, en donnant le second, qui était le principal, à Soas, un de ses meilleurs lieutenants, et le troisième ou l'arrière-garde à son propre frère Theudimont, avec la mission de défendre l'entrée de la Candavie du côté d'Héraclée. Cependant le patrice Adamantius n'eut pas plutôt appris la reddition de Dyrrachium qu'il se mit à crier à la trahison. L'Amale répondit à ces clameurs par des récriminations appuyées de conditions sages. Il demandait, outre l'établissement en Dardanie dont on lui avait fait l'offre, la charge et les avantages obtenus par le fils de Triaire, et une complète rupture avec ce perfide rival, moyennant quoi il consentait à rendre sa conquête et à donner pour otages sa mère Éréliéva et sa sœur Amalafrède.

Adamantius, dans une entrevue qu'il eut avec lui, promit d'en référer à Zénon et d'attendre la réponse de son maître à Lychnide en Macédoine; mais tout en attendant cette réponse, il fit venir en hâte le plus de troupes de Thrace et d'Illyrie qu'il put réunir, et leur donna pour chef, avec le titre de gouverneur des provinces Illyriennes, le vaillant et habile Sabinien, vrai Romain des premiers âges, lequel vivait alors retiré à Edesse, non loin de Larisse. Sabinien justifia le choix d'Adamantius en tombant à l'improviste sur l'imprévoyant Theudimont qu'il défit avec perte de cinq mille hommes et de deux mille chariots contenant tout le butin et les provisions des Goths, sans parler d'un grand nombre de prisonniers qui furent mis aux fers. Ce fut un coup terrible pour Théodoric. Il se voyait, par ce revers fatal, pour ainsi dire enfermé dans le fond de l'Épire, sans communications, sans autre issue que la mer. Dyrrachium, à la vérité, lui fournissait des ressources présentes; mais si Sabinien venait à le resserrer de plus en plus, il devait à la fin succomber. Dans cet extrême péril, il montra que ses vraies ressources étaient en lui-même, joignant une prudence consommée à une ardeur infatigable et se multipliant si heureusement dans la guerre de montagnes qu'il lui fallut soutenir durant pusieurs mois qu'il tint le général romain en échec pour le moins autant

qu'il l'était lui-même. Bientôt la fortune revint seconder ses efforts en le délivrant de son plus redoutable antagoniste. Sabinien, consumé par l'âge et par les fatigues, tomba malade et mourut.

L'empereur éprouva d'autant plus de douleur de cette perte qu'il en reçut la nouvelle au moment même où le fils de Triaire, profitant de la complication des affaires de Macédoine, se disposait à marcher de nouveau contre lui avec les frères du rebelle Marcien, Procope et Romule, dont il avait refusé l'extradition et embrassé la querelle, en dépit de son traité. Pressé dès lors d'acheter la paix d'un des deux chefs barbares pour ne pas avoir plus tard à la payer aux deux à la fois, Zénon convoqua son sénat, afin de savoir lequel il devait plutôt satisfaire. L'assemblée opina sagement en faveur de Théodoric Amale, comme étant plus loyal et moins voisin que Théodoric-le-Louche. Un consentement aux propositions transmises par Adamantius fut donc envoyé sans retard, et la paix avec les Ostrogoths allait se conclure, lorsque la fin accidentelle du fils de Triaire qui, dans un exercice militaire, fut précipité de son cheval sur un fer de lance et se blessa mortellement, rejeta de nouveau Zénon dans ses voies tortueuses. Vaine et coûteuse irrésolution! car l'Amale, furieux de se voir ainsi le jouet de consentements donnés et

repris, se porta sur Larisse qu'il saccagea sans pitié, comme il avait fait de Stobes.

Pour cette fois, ce fut le terme de la guerre; l'empereur, enfin rendu, envoya des ordres définitifs à son négociateur, et la paix fut conclue avec l'heureux fils de Théodemir. Les conditions de ce traité sans doute favorisaient le vainqueur, mais les événements qui suivent apprendront que le vaincu fut bien avisé d'y souscrire. Pour prix de la remise de Dyrrachium et de l'évacuation de l'Épire, les Goths de Pannonie recevaient, en confirmation et par surcroît des précédentes concessions, une partie de la Dacie inférieure et la basse Mœsie, à la charge d'en éloigner les Gépides qui s'avançaient toujours. Ils retrouvaient par là le commandement des deux rives du bas Danube et la surveillance des Goths de Thrace, lesquels, privés de leur chef, devraient se fondre incessamment chez eux, ce qui advint en effet. Quant à Théodoric, il était nommé maître de la milice et préfet de la Thrace. Il eut, de plus, la libre entrée de Constantinople, et fut désigné consul pour l'année 484. Plusieurs historiens ajoutent que l'empereur lui fit dresser dans son palais une statue équestre. Nous pensons que, pour ce dernier point, ils ont anticipé sur les faits. La statue équestre ne pouvait être qu'une récompense; or Théodoric n'avait, dans cette occasion, aucun droit à être récompensé. Plus tard,

il mérita de l'être, et ce fut probablement alors que la statue palatine lui fut décernée.

Ici s'ouvre, pour le roi des Ostrogoths, avec l'année 482, une carrière nouvelle, celle de général romain; elle durera six ans et le conduira enfin à ses hautes destinées en Italie : pressons-nous d'y arriver.

## CHAPITRE QUATRIÈME.

**Nouvel établissement de Théodoric en Orient. — Schisme de l'Hénotique. — Rébellion du patrice Illus. — Faux empereur Léonce. — Théodoric, pendant son consulat, triomphe des rebelles. — Il défait les Bulgares. — Nouveau soulèvement des Ostrogoths. — Théodoric demande à l'empereur Zénon l'investiture de l'Italie et l'obtient.**

An de J.-C. 482-488.

Il faut croire que le traité de Théodoric amena un nouveau mouvement des Ostrogoths d'une part, et des barbares transdanubiens, principalement des Gépides, de l'autre; c'est-à-dire que les premiers abandonnèrent en grande partie la Pannonie, surtout la Pannonie supérieure, pour se rapprocher des deux Mœsies, qui leur offraient de plus abondantes ressources, et de Noves, où leur roi fixa sa résidence officielle; tandis que les seconds, au contraire, pressés et tourmentés par leurs belliqueux voisins qui avaient la mission de les éloigner du bas Danube, remontèrent ce fleuve jusqu'au delà de Sirmium, évacuant ainsi les lieux où l'empereur Marcien les avait établis en 455, la Dacie entre autres, et allèrent occuper les contrées devenues

libres par le déplacement de leurs heureux rivaux. Bientôt de nouvelles hordes, sorties de la région cimmérienne, telles que Bulgares, Huns Cuturgurs et Uturgurs, s'approchèrent successivement. Nous allons voir les uns incessamment aux prises avec Théodoric; Constantinople ne tardera pas à connaître les autres qui ne seront pas le moindre fléau du règne de Justinien, si calamiteux pour la race humaine.

Les circonstances du refoulement des Gépides vers l'ouest, qui sans doute ne s'opéra pas sans coup férir, échappent à nos annales. L'histoire est moins stérile pour ce qui concerne les Bulgares, qui furent chassés par les Goths, ainsi que nous l'allons dire; mais pour le moment c'est avant tout Constantinople qui réclame notre attention, puisque les nouveaux devoirs du prince Amale l'y appellent et vont l'y retenir presque constamment, pour le salut de l'empereur, pendant six années.

Heureux fut Zénon de s'être assuré, par une paix solide, le secours des Ostrogoths! Il dut bientôt s'en apercevoir. Rien n'égalait la témérité de ce sauvage couronné, si ce n'est sa faiblesse. A peine eut-il retrouvé la sécurité, qu'il se laissa engager par son évêque dans un schisme funeste, et par suite, à l'instigation de sa femme, dans une guerre civile; double péril qu'il eût été facile d'éviter et qui s'enchaîna par un singulier hasard.

Pour parler d'abord du schisme, la plupart des querelles de ce genre ont, il est vrai, de petits commencements; mais celle de l'*Hénotique*, ou Édit d'union, qui devait causer des persécutions sanglantes et tenir l'Orient pendant trente-cinq ans hors de la communion romaine, en est un exemple à part de tout autre.

Zénon, depuis son retour, et le patriarche Acace, dès son exaltation, s'étaient prononcés pour l'orthodoxie, contre les eutychiens. Ils admettaient les deux natures du Verbe incarné, le concile général de 448 qui avait fulminé Eutychès, et celui de Chalcédoine en 451 contre cet hérésiarque et son fauteur Dioscore. Ils avaient déposé Pierre-le-Foulon de son siége usurpé d'Antioche, et reconnu son successeur orthodoxe, Calendion, ainsi que l'orthodoxe Solofaciole pour le siége d'Alexandrie. L'Église était donc en repos, du moins dans ses principaux membres; mais voilà que, Solofaciole étant venu à mourir, le peuple et le clergé d'Alexandrie élisent à sa place l'orthodoxe Jean Talaïa, l'ami et le protégé du patrice Illus, et que Jean Talaïa, au lieu d'adresser ses lettres synodales directement, par un apocrisiaire, à l'empereur et au patriarche Acace, ainsi que l'usage le voulait, les envoie sans malice, par un simple magistérien, à son ami le patrice Illus, avec prière de les remettre lui-même. Par malheur le magistérien, ne trouvant pas Illus

à Constantinople, court porter ces lettres à Antioche, où le patrice, tombé précisément alors en disgrâce, s'était retiré soi-disant pour y exercer un commandement. De là retard et communication inusitée des lettres synodales du patriarche d'Alexandrie. Sur ce Acace s'indigne; l'empereur s'emporte; leur dépit commun est soigneusement envenimé par l'eutychien Pierre Mongus, concurrent vaincu de Jean Talaïa. La lutte s'établit; l'empereur, sur l'avis d'Acace, dépose Jean Talaïa, nomme Pierre Mongus à sa place; puis, s'enflammant de plus en plus, chasse Calendion du siége d'Antioche, y rétablit Pierre-le-Foulon, reconnaît, à la prière de ce dernier, pour évêque de Hiéraple, un certain esclave échappé de la Perse, nommé Xénaïa, qui n'était pas même baptisé; bref, dépasse toutes les bornes, et cela malgré les instances répétées du vertueux pape Simplicius, qui meurt en 483 sans avoir pu seulement se faire écouter ni de Zénon ni d'Acace. Que de scandales à propos d'une erreur de correspondance et d'étiquette! Nous savons bien qu'il y avait autre chose au fond de tout cela, et qu'en réalité il s'agissait, pour les évêques de Constantinople, d'élever leur siége au rang de celui de Rome, ce qui s'accordait avec la politique des souverains d'Orient. La dispute de Justinien avec les papes Agapet, Sylvère, Vigile et Jean II, dans l'affaire dite *des trois chapitres*, l'hérésie des iconoclastes,

d'autres querelles qui suivirent par intervalles, et la séparation définitive de l'Église orientale, de 869 à 1042, à l'occasion de l'hérésie de Photius, l'ont assez prouvé depuis; mais alors, il en faut convenir, on sauva mieux les apparences. Sous Photius et son continuateur le patriarche Michel Cérularius, par exemple, le prétexte fut la double procession du Saint-Esprit; or c'était là une grande affaire; mais la méprise de Jean Talaïa n'était rien; il fallait Zénon pour en faire ressortir un schisme et une persécution cruelle.

Cependant, comme on avait besoin de donner un corps à la controverse et quelque pâture aux esprits subtils, Acace dicte à l'empereur, sous le nom d'Edit d'union ou *Hénotique*, un véritable formulaire que tout évêque, prêtre, ou moine devra signer, contenant une profession de foi orthodoxe, il est vrai, dans sa généralité, conforme aux décrets de Nicée contre Arius, d'Ephèse contre Nestorius, de Constantinople et de Chalcédoine contre Eutychès, avec quelques timides expressions de réserve touchant ce dernier concile, sans toutefois impliquer aucune erreur, mais enfin un formulaire. Zénon exposer et commander la foi! Cette prétention aura le sort commun aux entreprises de cette nature, savoir : de diviser au lieu de réunir, d'irriter au lieu d'apaiser. D'un côté les hérétiques zélés, mécontents des mesures gardées envers le concile de Chalcé-

doine, se soulèveront contre l'édit d'union, et formeront une nouvelle secte d'énergumènes sans chef qui, pour cette raison, seront appelés *acéphales;* et de l'autre, l'Eglise universelle, au signal du pontife Félix III, après avoir vainement épuisé les négociations, justement indignée de voir une usurpation de siéges poussée jusqu'à l'usurpation du pouvoir des clefs, lancera, en 484, l'anathème contre Acace, Pierre Mongus et Pierre-le-Foulon. Alors des moines audacieux, qui attacheront au dos du patriarche de Constantinople le décret d'excommunication, seront mis à mort. Ce feu ne s'éteindra ni par la mort de Pierre-le-Foulon, arrivée en 488, ni par celle d'Acace qui suivra un an après, ni par celle de Pierre Mongus, en 490, ni même par celle de Zénon, en 491, parce que la susceptibilité du peuple grec aura été perfidement intéressée dans la question. Le saint pape Gélase, qui succédera en 492 à Félix III, ne sera pas plus heureux que son prédécesseur, bien qu'il ait affaire au patriarche Euphémius mieux disposé pour l'orthodoxie, parce que ce dernier, tout en cédant sur le fond, ne voudra jamais céder sur la forme, ni rayer le nom d'Acace des diptyques de son église. Le vieil empereur Anastase, successeur de Zénon, d'une foi plus que douteuse malgré ses habitudes et son extérieur de dévotion, entrera dans le schisme pour l'aigrir encore par son obstination; et ce ne sera que sous l'em-

pereur Justin I^er, après bien des années de déchirements, que d'autres intérêts purement politiques rétabliront pour un temps l'harmonie entre les Eglises d'Orient et d'Occident : conclusion à proclamer par toutes les voix de l'histoire, que les princes doivent s'abstenir de théologie, se bornant à gouverner l'État dans son droit et par son droit, comme l'Eglise doit se gouverner dans le sien et par le sien. Mais qui donc, en cas de conflit, posera les limites? La raison des peuples et leur fortune.

Cependant les affaires du monde apparaissent dans tout leur néant lorsqu'on songe aux premiers germes de tant de troubles. D'où venait la disgrâce qui avait éloigné le patrice Illus de Constantinople, et quelles suites eut cet éloignement pour Théodoric? C'est ce qu'il nous faut maintenant raconter. Illus paraît avoir été un homme de guerre, loyal, courageux, mais sans vues, ferme et habile seulement dans son métier, du reste faible, facile à tromper comme à dominer dans la politique, et né pour y servir plutôt que pour y rien diriger, faute de connaissances et d'idées propres et réfléchies : on voit beaucoup de ses pareils dans tous les temps. A ce compte, son zèle pour l'Église orthodoxe, qui le rendait ennemi du patriarche Acace, aurait moins été l'effet de principes arrêtés que celui d'un instinct religieux qu'il est toujours aisé d'égarer. Dès que

ses services l'eurent élevé au premier rang, il fut cerné par d'intrigants flatteurs et bientôt engagé dans leurs voies. Comme on lui savait un bras de fer, les ambitieux et les mécontents de toute espèce en firent leur appui. Pressé par son frère Troconde, il se lia notamment avec le Syrien Léonce, opulent sénateur, homme de main et de cabinet, qui, pour avoir commandé les troupes de Thrace, aspirait au trône par son moyen, sans toutefois le lui dire avant que sa fidélité eût été poussée à bout. Mais le personnage qui entra le plus avant dans sa confiance et qui sut le mieux manier son esprit ami de l'enthousiasme et des chimères fut, dirons-nous le philosophe? non, mais le sophiste Pamprépius. Celui-ci était un de ces hommes fantastiques, comme il en sortait tant alors des écoles d'Athènes et d'Alexandrie, qui, se disant chrétiens tout en rêvant de Pythagore et de Platon à la façon de Porphyre et de Jamblique, prétendaient fondre tous les siècles et toutes les opinions dans le christianisme en y rattachant les fables du paganisme sous la forme de types mystérieux et qui prenaient de là autorité de prophètes et langage d'oracles. On sent ce que pouvait devenir la raison d'un soldat en de telles mains, surtout au milieu des agitations misérables du clergé, des excès de Zénon et des bassesses de Conon et de Longin ses frères. Il ne fallait donc plus qu'une occasion pour entraîner

Illus : or les impératrices Vérine et Ariadne, mère et fille, la lui fournirent. Le patrice devait beaucoup à la première, aussi lui avait-il beaucoup rendu, jusqu'à obéir aveuglément, on se le rappelle, aux caprices de cette femme artificieuse et superbe à l'époque de l'usurpation de Basilisque. Les choses étaient changées depuis l'affaire de Marcien et de Léoncie où le patrice avait déjoué par sa vigueur une conjuration que Vérine, par amour pour sa fille cadette, favorisait secrètement et où il avait fait conduire prisonniers au château de Papyre, en Isaurie, les époux conjurés, quoique membres de la famille impériale. Vérine, à dater de ce jour, sans découvrir ses vrais motifs à sa fille aînée Ariadne, ne cessa de poursuivre Illus en mère outragée. Elle en fit tant que le patrice obtint de l'empereur de l'envoyer également au château de Papyre où elle fut enfermée en compagnie de son second gendre et de sa seconde fille. Mais Illus n'eut point la paix pour cela. L'impératrice Ariadne, privée violemment de sa mère, sortit tout d'un coup de sa réserve habituelle et entra en scène comme une vraie furie. Cette princesse devait avoir peu de sagacité. Le public du dehors la croyait sans passions, à voir sa conduite tranquille et ses pratiques dévotes; mais il se trompait. Elle était au fond menée par son eunuque Urbice, chef de sa maison, qui servait en cette qualité, dans le secret du palais, ses liai-

sons suspectes avec un simple *silentiaire*, c'est-à-dire officier de l'intérieur, homme grave, âgé déjà de quarante-quatre ans dans l'année 482 où nous sommes, lequel se nommait Anastase et fut fait empereur par elle en devenant son époux neuf ans après. Aussitôt donc que sa mère fut partie, elle alla se jeter aux pieds de Zénon pour lui demander grâce pour cette mère criminelle. L'empereur, ne sachant que résoudre suivant sa coutume, la renvoya auprès d'Illus, en lui promettant le rappel de Vérine, au cas que le patrice y consentît : mais celui-ci, qu'elle pressa, supplia, conjura tout en larmes, s'étant montré inexorable, elle le chargea d'invectives et de menaces ; sur quoi le guerrier s'emporta jusqu'à lui reprocher ses rapports avec le *silentiaire*, et le désir qu'elle avait sans doute de voir sous peu le trône vacant. A cette parole imprudente, l'impératrice, jugeant que le danger pressait, revint à Zénon et le somma de décider qui d'elle ou d'Illus serait chassé, car il fallait que l'un des deux le fût. Mais elle avait été devancée, et, selon les chroniques, Zénon, averti par Illus des pratiques du *silentiaire*, avait déjà donné l'ordre qu'on fît mourir les deux coupables la nuit suivante. Cependant le hasard voulut que l'impératrice fût informée de cet ordre assez tôt pour sortir du palais et s'aller réfugier à l'ombre des autels, auprès du patriarche Acace. Le prélat, qui toujours s'était appuyé sur elle, l'accueillit,

courut chez l'empereur, parla au nom de la religion et de la politique, repoussa l'accusation d'adultère comme une calomnie notoire, persuada Zénon et fit si bien que l'ordre fatal étant révoqué, Ariadne put rentrer au palais triomphante et y reprendre avec son rang sa vie accoutumée. Il pensa en coûter cher au patrice; car pour sceau de la réconciliation des époux, sa tête avait été accordée. Heureusement pour lui, Urbice choisit un sicaire maladroit qui, peu de jours après en essayant de le tuer dans l'escalier du cirque, ne fit que le blesser.

Illus, dès ce moment, comprit qu'il devait quitter Constantinople, encore que l'empereur se fût empressé de punir de mort l'assassin; mais cette fois, joignant la dissimulation à la vengeance, il demanda un commandement en Syrie, l'obtint, et partit bientôt pour Antioche avec force richesses, pompeusement suivi de son frère Troconde, de Léonce le Syrien, de Marse, autre personnage marquant, de Pamprépius le sophiste, et de plusieurs sénateurs qui s'associèrent à sa fortune. Zénon était si aveugle qu'il le laissa même emmener avec lui des troupes d'élite, loin de prendre aucun ombrage d'un départ qui, sans Théodoric, l'eût bientôt fait trembler.

Ces choses arrivèrent sur la fin de l'année 482, peu avant la publication de l'*Hénotique*, dans le temps même que Jean Talaïa prenait possession

du siége d'Alexandrie. Lorsque ce malheureux édit parut, le nombre des mécontents ne tarda pas à s'étendre, et la cour d'Illus et de Léonce ne put que s'accroître; nous disons la cour, parce que le rassemblement d'Antioche en devint incessamment une véritable. Les illustres réfugiés ne négligèrent aucun moyen de la grossir ainsi que leur petite armée. Une année entière fut consacrée à ces dispositions pour lesquelles ni l'or ni les promesses ne manquèrent. Les chefs de l'Isaurie eux-mêmes furent gagnés et fournirent un corps d'auxiliaires tiré de cette contrée belliqueuse. Un ordre imposant organisa ces divers éléments d'insurrection; de sorte qu'au début de l'année 484, alors que Théodoric prenait le consulat dans la ville impériale, Illus et Léonce se virent à la tête de soixante-dix mille hommes disséminés sur différents points. En ce moment ils levèrent ouvertement l'étendard et réunirent toutes leurs troupes à Tarse en Cilicie. Vérine, amenée de gré ou de force du château de Papyre, couronna solennellement de ses mains parjures le Syrien Léonce, comme elle avait fait, en d'autres temps, pour Zénon, puis pour Basilisque, et tenté de le faire pour Marcien; après quoi reconduite en reine ou en captive, peu importe, où on l'avait prise, elle y mourut de maladie, de honte ou de remords: elle s'était beaucoup agitée pour en venir à cette fin. Les historiens se taisent sur le sort de

sa fille Léoncie; quant à Marcien, ils assurent qu'il embrassa la vie monastique à Tarse même où il demeura jusqu'au terme de ses jours orageux.

Léonce proclamé empereur dans toute la Syrie, et Illus, général de l'armée rebelle, marchèrent ensemble sur Chalcis, en Phrygie, et prirent cette ville importante; puis continuant toujours de s'avancer sans grands obstacles vers la Bythinie, ils rencontrèrent enfin Longin, l'un des frères de Zénon, avec les troupes de Thrace qu'il avait conduites à la hâte au-devant de l'ennemi, dans la persuasion où il était d'éteindre aisément ce feu dès sa naissance, pendant que le roi-consul réunissait ses Goths et ceux de l'Hémus.

Longin, aussi présomptueux qu'inhabile, paya sa bienvenue dès le premier choc. Il vit ses troupes attaquées, rompues et dispersées presque au même instant; et contraint de fuir avec les restes de ses gens, il tomba entre les mains de ses vainqueurs pour être déposé dans une forteresse; après quoi Léonce et Illus, jugeant désormais la perte de Zénon certaine, poursuivirent leur chemin sans précipitation toutefois, l'approche d'une ville telle que Constantinople demandant autant de prudence que de résolution. L'annonce de Théodoric, qui fut incessamment en mesure de passer le Bosphore, dut même avoir arrêté les progrès d'Illus peu après la déroute de Longin, s'il est vrai, comme le disent les chroniques, que

le dénouement de cette guerre n'arriva qu'en 485; ou peut-être, si la bataille de Séleucie ne se livra pas plus tôt, faut-il l'attribuer aux calculs du général de Léonce qui crut tirer avantage d'une retraite habile vers les défilés du Taurus; c'est ce qui nous paraît probable. Quoi qu'il en soit, Théodoric, ayant achevé ses dispositions, franchit le détroit avec les Goths réunis sous deux braves chefs d'origine gothique, nommés Cottaïs et Jean le Scythe; ce dernier se rendit depuis célèbre sous Anastase, dans la guerre d'Isaurie[1]. Il faut qu'il eût donné la direction du littoral à une partie de ses forces, puisqu'on rapporte qu'une flotte faisait partie de son expédition. Quant à lui, ce fut, selon toute apparence, droit vers les *portes ciliciennes* qu'il se dirigea par la grande voie de Nicomédie à Antioche[2], en refoulant le gros des insurgés qui s'étaient avancés à travers la Cappadoce jusqu'en Bythinie. Après avoir forcé ce dangereux passage, il prit par Tarse sur la droite et atteignit enfin l'armée rebelle auprès de Séleucie en Cilicie, au pied des monts Isauriens. La lutte fut sanglante, mais la victoire de Théodoric fut complète et décisive. Léonce et Illus perdirent presque la totalité de leurs troupes et n'eurent plus

(1) Contre Longin, le maître de la milice, qui prendra le parti de Longin, frère de Zénon, à l'avénement d'Anastase.

(2) L'itinéraire d'Antonin donne à cette grande voie 695 milles italiques de Constantinople à Antioche.

qu'à s'aller réfugier avec Marse, Pamprépius et Troconde au château de Papyre, place d'armes imprenable de vive force, située qu'elle était sur un rocher moins large à la base qu'au sommet. Là ils ne pouvaient être qu'investis et ils ne tardèrent pas à l'être; mais comme ils avaient eu le soin de munir cet asile de toute sorte de provisions, ils avaient du temps devant eux. Le blocus de Papyre dura en effet trois ans, et ce ne fut qu'en 488 que Jean le Scythe se rendit maître de ce terrible château. Il n'y trouva plus que quelques affamés avec Illus et Léonce auxquels il fit trancher la tête pour apporter à Zénon cet horrible trophée digne de lui. Pamprépius ne vivait plus alors, ayant été sacrifié par les assiégés, comme convaincu ou soupçonné de trahison.

Quant à Théodoric, aussitôt qu'il eut investi la place et remis à Jean le Scythe le commandement des troupes du siége, il parcourut les principales provinces de l'Asie-Mineure pour y rétablir l'autorité impériale et revint à Constantinople avec Longin qu'il avait délivré chemin faisant. Son entrée fut un vrai triomphe. Zénon l'accueillit comme son sauveur qu'il était réellement et lui fit ériger, dans son propre palais, la statue équestre dont il a été précédemment question. Le consul-roi sortit ainsi de charge, et après avoir reconduit ses Goths dans leurs demeures, il revint habiter Constantinople à la prière de

Zénon, soit que ce prince l'aimât présent, soit qu'il le craignît absent. Longin aussi voulut avoir sa part du triomphe, et pour s'être fait battre et prendre par les rebelles, il prétendra plus tard être reconnu César avec le titre d'héritier de l'empire. Vainement le patrice Pélage, un des plus vertueux hommes de ce temps, aura-t-il la hardiesse de faire à l'empereur, à ce sujet, des représentations; Longin sera déclaré César, héritier de l'empire, et Pélage y gagnera d'être mis à mort : odieuse barbarie de Zénon autant qu'inutile, puisque Ariadne, Anastase et Urbice survivront au bourreau et à la victime! Mais n'anticipons pas sur ces faits de l'histoire d'Orient.

Théodoric n'eut pas plutôt revu la capitale, après avoir ramené les Goths dans la Mœsie, qu'il fut chargé, en sa qualité de prefet de Thrace, de marcher contre les Bulgares qui s'avançaient du Pont-Euxin vers le bas Danube, en nombre formidable, sous la conduite de leur roi Libertem, ou Busa. C'était la première fois que ces barbares, les plus féroces de tous les Scythes, paraissaient sous ce nom de Bulgares que, probablement à tort, on a cru tiré du *Volga* sur les bords duquel ils habitaient, tandis que ce fleuve, avant eux appelé *Rha*, doit plutôt avoir reçu d'eux le nom de Volga qu'il porte aujourd'hui. Le moine Théophane ne semble pas mieux autorisé à rapporter leur origine aux Huns, sur ce

qu'anciennement on les aurait nommés *Hunogundures;* car, outre que l'histoire ne donne aucune preuve de l'identité des Hunogundures et des Bulgares, la stature, les traits, le génie, la manière de combattre de ces derniers différaient de ces mêmes caractères chez les Huns. Ne serait-il pas plus naturel de les croire d'origine scythique et caucasienne, mais de ces Scythes reculés et par conséquent plus sauvages qui, du fond du Caucase où ils attendaient leur moment, marchèrent sur les pas de leurs devanciers après avoir laissé passer les Huns devant eux? Quoi qu'il en soit, leur apparition fut le signal d'un fléau longtemps terrible. On les suivra dans le moyen-âge à la trace du sang des peuples, jusqu'à ce qu'apprivoisés aussi par le christianisme, ils viennent enfin se fixer, pour la plupart, dans la riche contrée qui porte encore leur nom.

Théodoric, averti de leur approche, ne tarda pas à remplir de nouveau l'attente de Zénon. Il atteignit ces hordes redoutables sur les bords du Boristhène, en fit un grand carnage, et les dispersa pour un temps, après avoir blessé leur chef. De retour de cette expédition, qui termina, en 486, ses services en Orient, il quitta encore les Goths pour la cour de Zénon, où il aimait à jouir de sa gloire.

L'empereur, libre de toute inquiétude, ne mit plus de frein dès lors à ses brutales voluptés,

passant ses jours et ses nuits dans toutes les sortes d'ivresse. C'est à sa frénétique passion pour les jeux du cirque, entre autres, qu'on rattache le commencement de ces divisions factieuses, signalées par différentes couleurs, qui remplirent dans la suite la capitale de désordres sanglants et firent chanceler le trône d'Anastase et celui de Justinien. Théodoric, en société[a] intime avec le lettré Arthémidore et les plus habiles personnages du temps, goûtait sans doute de plus nobles plaisirs dans ce brillant séjour qui le retint près de deux années, à en juger par les lumières qu'il fit bientôt éclater dans le gouvernement des hommes.

Cependant les peuples de sa domination murmuraient de son absence. Vainement les avait-on disséminés dans les plus belles parties de l'Illyrie, de la Dacie et des Mœsies, sur les deux rives du Danube; à charge aux Romains-Grecs et à eux-mêmes, toujours misérables, ils souffraient et faisaient souffrir chaque jour davantage autour d'eux, suivant la nécessité où seront partout des colons militaires, qui ne cultivent pas le sol, de mourir de faim après avoir dépouillé ceux qui le cultivent. « Que fait Théodo- « ric? disaient-ils dans leur détresse; tranquille

(a) « Educavit te in gremio civitatis Græcia, præsaga ven- « turi... » Ennodius, ex panegyr. Theodor.

« dans la grande cité, nageant dans les délices « de l'opulence, il n'est plus le roi des Goths; « c'est un général romain. Oublions-le, puis« qu'il nous oublie! » Ces plaintes, souvent calmées et sans cesse renaissantes, réveillèrent le prince Amale. Il sentit l'urgence de retourner à Noves pour y rétablir son autorité méconnue; mais il faut que sa voix n'ait guère été puissante, puisque l'histoire nous le représente, au début de l'année 488, à la tête d'une nuée de Goths pillant les terres libres de l'empire et poussant ses incursions jusqu'à Sélimbrie[a] dans la Thrace, à quatorze lieues de Constantinople.

Dans cette extrémité cruelle, forcé, pour conserver son rang chez les siens, de suivre leur fureur, il conçut une de ces pensées qui ne viennent qu'aux grandes âmes et qui changent la destinée des nations; ce fut celle de la conquête de l'Italie. Précisément alors un incident heureux lui facilitait cette entreprise. Odoacre en ce moment était en guerre avec les Ruges qui, de la rive gauche du Danube où ils s'étaient établis près des Suèves occidentaux, s'étaient jetés sur la rive droite dans la seconde Norique avec leur roi Fava ou Flaccitée. Le succès de ses armes l'ayant conduit jusqu'au cœur du Rugiland, il en avait ramené en Italie une multitude de captifs,

(a) Sur la mer de Marmara, aujourd'hui *Sélivrée*.

au nombre desquels se trouvaient le roi Fava lui-même, sa féroce épouse arienne Gisa, sœur ou tante de Théodoric Amale, et leur fils Frédéric. Ce dernier, après avoir eu le bonheur de s'échapper, était revenu chez lui, avait rassemblé les restes de sa nation, et repris les armes. A ce sujet on raconte qu'emporté par la vengeance, il chassa tous les catholiques de la Norique, et que ce fut alors que le corps du solitaire saint Séverin fut transporté à Lucullanum, entre Naples et Pouzzoles, où il est encore en honneur. Il fallait un protecteur puissant au prince ruge; Frédéric le chercha auprès du roi des Ostrogoths, son allié par le sang, l'engageant à envahir l'Italie, sur l'assurance de le seconder avec ardeur. De telles offres venant à Théodoric dans le temps où il formait de lui-même son vaste dessein devaient le presser de l'exécuter. Il demanda donc une entrevue à Zénon, et l'étant allé trouver à Constantinople, il lui parla en ces termes, au rapport de Jornandez : « Seigneur, quoi que vous « fassiez, nous vous serons toujours des hôtes « incommodes ou dangereux. Pourquoi souffrez-« vous que l'heureuse Hespérie, si longtemps « soumise à vos prédécesseurs, que Rome, la « ville et la tête du monde, restent sous le joug « d'un Turcilinge qui vous brave? Envoyez-moi « avec les miens contre lui. Si je suis vainqueur, « moi votre fils et votre serviteur (*vester filius et*

« *servus*), je tiendrai de vous l'Italie, et je ferai « par ma conquête briller votre nom d'un nou- « vel éclat. Si je suis vaincu, tout sera dit. Dans « tous les cas, vous y gagnerez ce que nous vous « coûtons. » L'empereur parut hésiter (*ægrè ferens*); toutefois, de peur de mécontenter Théodoric (*nolens eum contristare*), il finit par lui accorder sa demande.

Ici l'histoire s'est proposé des doutes. Quelle fut la nature de la concession de l'empereur d'Orient? Y mit-il, dans la lettre ou dans l'esprit, des limites soit pour l'étendue, soit pour la durée? Fut-ce une monarchie réelle qu'il consentit à rétablir au profit du roi des Goths et de sa race? Ne prétendit-il pas plutôt lui déléguer viagèrement la puissance impériale, avec réserve de suprématie pour sa propre couronne? Croirons-nous, avec certains auteurs, qu'une pragmatique fut dressée à ce sujet, laquelle investissait le roi des Goths des mêmes droits de souveraineté dont les empereurs Anthémius et Julius Nepos avaient été saisis par l'empereur Léon? Ici ce serait de la foi gratuite, puisque cette pragmatique n'a laissé aucune trace. Trouverons-nous au contraire d'autres écrivains mieux fondés à ne voir dans l'investiture donnée à Théodoric que l'institution d'un lieutenant ou tout au plus d'un vice-roi, sur ce que ce prince, même après sa conquête, demanda, Zénon étant mort, la recon-

naissance de son droit à l'empereur Anastase; sur ce que le sénat romain écrivait encore, dans l'année 515, à la cour d'Orient dans des termes de respectueuse déférence; sur l'existence d'inscriptions, de médailles et de monnaies où, là le nom, ici l'effigie des princes goths figure après l'effigie ou le nom de Justinien? Mais Théodoric pouvait n'avoir en vue, dans sa démarche auprès d'Anastase, que son plus grand intérêt; mais le sénat romain écrivit à la cour d'Orient, sous Anthémius et sous Julius Nepos, avec une déférence pareille, sans qu'elle impliquât rien contre leur souveraineté; et jamais les liens ne furent tout à fait rompus entre l'Orient et l'Occident, quoique les pouvoirs régaliens y fussent également distincts, puisqu'on s'y partageait généralement le choix des deux consuls sans autres préalables que de simples notifications réciproques; mais enfin les inscriptions, les médailles et les monnaies dont on parle, se réfèrent par leurs dates à la décadence des rois goths et non à l'origine, au principe de leur puissance. Pembroke[1] indique d'ailleurs une médaille où Théodoric figure

(1) M. Sartorius, d'après l'ouvrage de dom Anselme Banduri, *Numismata imperii romani*, *à Trajano ad Paleologos*, décrit cette médaille plus exactement ainsi : « D'un côté, une « tête armée d'un casque avec ces mots : *Roma invicta;* de l'au- « tre, Dn. Theodoricus. » Muratori ne connaissait que cette médaille de Théodoric.

seul, sous Justin Ier, laquelle porte au revers les mots *invicta Roma*. Questions oiseuses après tout, qui devaient être et qui furent en effet décidées en faveur des Goths tant qu'ils furent heureux, c'est-à-dire tant que vécut Théodoric, et contre eux quand ils cessèrent de l'être, c'est-à-dire après sa mort. Ce qu'il y a de certain touchant cette investiture fameuse est que Zénon la donna solennellement devant les grands de l'empire, en couvrant la tête de Théodoric d'un voile de pourpre que Paul diacre nomme *un voile sacré*[a], cérémonie qu'il acheva en lui recommandant le sénat et le peuple romains.

La nouvelle de cet événement, apportée dans le camp des Goths, y causa soudain des transports d'enthousiasme et d'allégresse qui se communiquèrent comme la flamme dans toute la nation gothique. L'Italie! l'Italie! tel fut le cri répété depuis les bouches du Danube jusqu'aux confins de la Pannonie. Théodoric, heureux de ces transports et plein de confiance dans l'avenir qui s'ouvrait devant lui, se rendit promptement à Noves pour y hâter les préparatifs de son expédition, ayant résolu de se mettre en mouvement dès la

(*a*) «......Zeno, deliberato consilio, reipublicæ utilitati « prospiciens, Theodorici petitionibus annuit, Italiamque ei « per pragmaticam tribuens, sacri etiam velaminis dono con- « firmavit, et senatum illi populumque romanum commendans, « abire permisit. »

fin de cette même année 488, afin de se trouver, dès le printemps suivant, au pied des Alpes juliennes; car il prévoyait que la lutte demanderait du temps et des efforts.

# LIVRE TROISIÈME.

AN DE J.-C. 488-498.

## SOMMAIRE DU LIVRE TROISIÈME.

Préparatifs de Théodoric. — Marche des Ostrogoths en Italie. — Passage de l'Isonzo. — Bataille de Vérone. — Théodoric à Milan. — Son entrevue avec saint Épiphane. — Trahison de Tufa. — Bataille de l'Adda. — Commencement du siége de Ravenne. — Mort de Zénon. — L'empereur Anastase lui succède. — Suite du siége de Ravenne. — Capitulation d'Odoacre. — Conspiration des Hérules. — Fin tragique d'Odoacre. — Libérius. — Les deux Cassiodore. — Reconnaissance de la royauté de Théodoric par l'empereur d'Orient. — Alliances diverses. — Mort de saint Épiphane. — Mariage d'Amalafrède avec Trasamond, roi des Vandales.

An de J.-C. 488-498.

## CHAPITRE PREMIER.

Préparatifs de Théodoric. — Marche des Goths. — Défaite des Gépides. — Les Sarmates chassés des bords de la Save. — Arrivée sur le fleuve Sontius. — Premier revers d'Odoacre. — Entrée dans la Vénétie. — Victoire de Vérone.

An de J.-C. 488-489.

Les annales du monde offrent peu d'exemples d'une entreprise telle que celle dont nous rappelons le souvenir. Ce n'était pas une de ces invasions vagabondes, faites selon le caprice du sort, l'instinct de la proie, l'ardeur de la vengeance ou la nécessité de chasser les nations devant soi pour n'être point pressé en arrière, comme furent celles des Helvétiens et des Germains sous César, des Suèves, des Alains et des Vandales, ni même comme celle des Wisigoths, des Bourguignons et des Francs, sous les derniers empereurs d'Occident; encore moins la pouvait-on comparer à la course dévorante d'Attila : c'était la transplantation d'un peuple entier, concertée, autorisée, régulière dans une terre privilégiée qu'il s'agissait de conquérir pour y

fonder une patrie sous les auspices d'une nouvelle et meilleure loi. Il fallait peut-être remonter jusqu'à l'émigration des Israélites en Canaan pour trouver un événement analogue; mais Moïse marchait par l'ordre divin, avec la promesse divine signalée par des merveilles; les flots se partageaient d'eux-mêmes pour lui livrer passage; des feux célestes l'éclairaient dans les ténèbres; les nuées s'ouvraient pour laisser pleuvoir la subsistance des siens; enfin le but était assigné d'en haut et la fin certaine, tandis que Théodoric n'avait pour lui qu'une stérile investiture, son génie, son courage indomptable et l'amour que les Goths lui portaient. Il allait combattre non des princes énervés, tels qu'Honorius et Valentinien III, mais un guerrier plein d'énergie et d'habileté, fait au succès et fortifié dans sa puissance par déjà douze années de possession. Ajoutons qu'Odoacre avait fini non-seulement par faire accepter son joug, mais encore par le faire goûter. La différence de sa religion (car lui aussi était arien) lui avait, en quelque sorte, été pardonnée, parce qu'après avoir à son début assez gêné l'Église romaine, il avait peu à peu relâché ses liens pour lui rendre bientôt toute sa liberté[1]. Depuis qu'il gouvernait, les villes et les cam-

(1) Des écrivains très estimables, s'appuyant sur une loi d'Odoacre qui soumettait à l'approbation royale le choix des papes, ont voulu douter que ce prince ait jamais protégé le

pagnes de la Péninsule avaient cessé de craindre les incursions barbares, tant il en avait bien su défendre les approches, ainsi qu'on venait de le voir récemment dans la guerre contre Fava, roi des Ruges. On le considérait comme le dominateur de l'Italie pour le reste de ses jours, sinon comme roi devant transmettre sa couronne à sa race. Ses soldats qu'il avait pourvus du tiers des terres cultivables, composés presque tous d'anciens auxiliaires de l'empire, ne semblaient plus des étrangers; et de jour en jour unis à la population par des mariages, infléchis par les mœurs dominantes, contenus par une sévère discipline, ils étaient loin d'exciter généralement des haines actives; enfin Odoacre était adopté par le sénat (car cette ombre illustre était encore debout et même, ô puissance des mots! quoique sans autorité, elle était respectée); la fidélité généreuse

clergé catholique; mais c'est là tirer une conclusion bien rigoureuse d'un simple rappel à d'anciens usages qui ne put recevoir, de son temps, que deux applications très heureuses pour l'Eglise, savoir : l'élection de Félix III en 483, et celle de Gélase en 492. On sait avec quelle liberté ces deux pontifes agirent dans l'affaire de l'Hénotique, et que le dernier notamment tint le sceptre spirituel d'une main aussi ferme qu'on le vit jamais. Si Rome ferma ses portes à Odoacre après son revers décisif de Vérone, ce ne fut point par haine pour lui, mais plus probablement par peur de Théodoric. Nous avons d'ailleurs suivi, à cet égard, l'opinion générale, dont il nous semble qu'on ne doit s'éloigner que sur de solides preuves, que ne sauraient infirmer de simples inductions.

que plusieurs sénateurs, Piérius et Libérius entre autres, gardèrent dans la suite au vaincu, prouva bien que le barbare avait été maître en Italie. Rien donc ne laissait à Théodoric la chance d'être accueilli en libérateur, lui chef arien d'une de ces nations gothiques devant lesquelles on se souvenait qu'au temps d'Honorius Rome avait succombé pour la première fois. Il allait dans une saison avancée, avant de pouvoir joindre l'ennemi qui l'attendait, exécuter une marche de quatre mois au moins, à travers des pays coupés de rivières, de bois et de marais, où le sol, souvent fangeux à cause de l'abaissement du niveau, devait l'arrêter sans cesse et entraver sa défense contre les hordes diverses qui ne manqueraient pas de le harceler en chemin. Comment protéger, comment nourrir, surtout en hiver, une si grande multitude de vieillards, de femmes, d'enfants, car tous devaient en être et son immense armée ne composait pas le quart de la population émigrante? L'esprit se trouble à la vue de ces difficultés réunies. Disons-le, elles étaient comme insolubles même alors; elles le seraient heureusement aujourd'hui tout à fait, à raison de la différence de nos appareils de guerre et des dépenses incalculables qu'ils entraîneraient en pareil cas.

Théodoric était donc à Noves, point de partage des deux Mœsies, au bord du Danube, rive droite,

envoyant ses ordres partout où les Goths vivaient répartis, afin de rassembler promptement les hommes, les armes, les chevaux, les chariots, les provisions de grains, les troupeaux nécessaires; et de toutes parts se levait et se mettait à l'œuvre sa belliqueuse nation à laquelle s'adjoignirent non-seulement ces tribus nombreuses qui suivaient jadis le fils de Triaire, mais encore une quantité d'enfants perdus de différentes races barbares, Sarmates, Scyrres, Alains, que le bruit de son entreprise et la confiance qu'inspirait sa personne faisaient accourir de loin. On voit par une harangue de Vitigès à ses soldats, prononcée dans le but de les exciter en leur rappelant d'anciens triomphes au temps des premiers revers de la monarchie des Goths en Italie, que Théodoric avait ainsi formé une armée de deux cent mille hommes; ce qui suppose, d'après l'évaluation peut-être trop libérale de Gibbon, une masse d'un million d'émigrants. Il est sûr que la race gothique orientale obéit tout entière à la voix de son chef bien-aimé, à l'exception des Goths réguliers qui, à la solde des empereurs, faisaient, avec les Isauriens et les Thraces, le fond de leurs armées; sauf encore, dit-on, et ceci est à remarquer, une petite colonie de nationaux devenus laboureurs qui préférèrent leur tranquille existence au tumulte des armes, et qui, forcés pourtant de quitter leurs demeures avec leurs frères,

tournèrent vers l'est où ils allèrent fonder sur le Bosphore cimmérien, près des Palus-Méotides, un établissement agricole déjà prospère du temps de Justinien et borné alors à trois mille âmes. L'évêque Ennode ne sait comment exprimer l'immensité du rassemblement des Goths, et après avoir à cette occasion épuisé les figures dont il est d'ailleurs trop prodigue même pour un orateur, il finit par y voir une émigration du monde en Ausonie (*migrante ad Ausoniam mundo*).

Dans le temps que Théodoric était occupé de ses préparatifs, son jeune allié, Frédéric, vint le trouver à Noves[a] pour s'entendre avec lui sur les dernières dispositions à prendre et sur la route que devaient suivre les Ruges. Il paraît qu'il fut convenu entre eux que les Ruges descendraient dans les plaines de Milan et de Pavie par les Alpes rhétiennes, et qu'ils y attendraient les Goths qui déboucheraient par les Alpes juliennes et le Frioul pour les aller joindre et ensuite marcher avec eux sur Ravenne, puis enfin sur Rome. Ce plan arrêté, le prince ruge repartit en hâte pour le Rugiland et le Norique, afin d'agir en conséquence de ce qui avait été décidé.

Tout étant prêt vers la fin de l'année 488, ainsi que le roi des Goths l'avait voulu, ce prince ordonna qu'on se mît en marche. Aussitôt on fut en mouvement de tous côtés vers les divers points

(*a*) In Mœsiâ, ad civitatem Novam. (Baronius.)

de direction qu'il avait donnés, et lui-même sortit de Noves pour n'y plus rentrer en prenant la route de Sirmium sur la rive droite du Danube, les différents membres du grand corps qu'il animait devant se rejoindre successivement sur son chemin. Il avait alors trente-quatre ans. A l'exemple des siens, il emmenait avec lui sa famille entière composée de six personnes, savoir : sa pieuse mère, la catholique Ereliéva, deux filles, Theudigotha et Ostrogotha, qu'il avait eues, comme son père, d'une épouse naturelle, laquelle n'est point nommée et ne vivait probablement plus à cette époque, bien que plusieurs auteurs l'aient comprise dans le nombre des émigrants, puisque nous ne la retrouvons point clairement parmi les chers gages de son affection qu'il remit en dépôt à Pavie entre les mains de saint Épiphane; sa sœur Amalafrède, déjà veuve d'un prince goth quoique jeune encore, et deux enfants de cette sœur, Théodat et Amalberge, en bas âge. C'était de la semence royale, car de ces six têtes, cinq devaient dans la suite porter des couronnes du midi au nord, savoir : Amalafrède, celle de Trasamond, roi des Vandales d'Afrique; Amalberge, celle d'Hermanfroi, roi de Thuringe; Theudigotha, celle d'Alaric II, roi des Wisigoths de Toulouse et d'Espagne; Ostrogotha, celle de Sigismond, fils de Gondebaud, roi des Bourguignons; et Théodat, hélas! celle d'Italie.

Le çortége militaire de Théodoric renfermait également plus d'une haute destinée: Entre les compagnons de son entreprise, ce prince comptait plusieurs chefs que la gloire allait illustrer; et d'abord Theudis longtemps son émule fidèle, mais que l'ambition, quand le grand roi ne sera plus, finira par égarer jusqu'à le rendre usurpateur violent du trône wisigothique d'Espagne sur le jeune Amalric remis à sa garde; l'habile Arthémidore dont nous avons plus d'une fois parlé; Ibbas qui vaincra les Français de Clovis et de Thierry devant Arles; Herduic et Pitzia qui triompheront définitivement des Gépides et reculeront les frontières de l'Italie jusqu'en Pannonie; Tolonic, issu d'une des premières familles gothes, adolescent alors, qui deviendra bientôt l'ami le plus cher de son maître en devenant un héros et un sage. Beaucoup d'autres vaillants chefs venaient encore; Théodoric était donc bien accompagné.

Devons-nous croire Ennode, et n'est-ce point de sa part une de ces exagérations familières aux panégyristes? Suivant lui donc, un ordre merveilleux régnait pendant cette longue marche parmi ces colonnes gigantesques où les chevaux, les bestiaux, les chariots se comptaient par milliers. Tout suivait Théodoric, lequel allait en tête sans que personne quittât son rang ni dépassât le père de famille. (*Nullus præter parentem iter ar-*

*ripuit.*) Quand on se rabattrait à dire que la marche des Goths était réglée, ce serait encore énoncer un prodige. A la vérité, tous les attirails ne répondaient pas à ce que nous nommons *empêchements* dans les armées modernes. Il y en avait même qui servaient au lieu de nuire chez ces nations nomades accoutumées aux longs voyages militaires, exposées aux dangers, aux intempéries de l'air, aux privations de toute nature, ingénieuses à faire ressource des moindres choses, à l'épreuve des souffrances du corps, sinon par des habitudes patientes, du moins dans la vivacité de l'action, et bornées dans leurs besoins. Les femmes principalement, dont nous redoutons si justement la présence dans les camps, chez les Goths en étaient la ressource première et l'âme, pour ainsi dire. Logées sur leurs chariots, elles y vaquaient, comme de coutume, aux soins domestiques, allaitant leurs enfants, soignant les vieillards, broyant le grain sur des meules portatives et préparant les simples aliments des guerriers[a]... « *Solventes frumentum... parandi victûs curâ laborabant.* » Le combat même, loin de les effrayer ou seulement de les étonner, était une occasion saisie avec ardeur de déployer leur zèle à l'égard des hommes valides, comme avec les malades et les blessés. Leurs cris d'émulation doublaient les

(*a*) Ennod., ex panegyr. Theodor.

courages; leurs énergiques lamentations, au besoin, les ranimaient; et dans tous les cas, leur présence rendait toute déroute impossible : eût-on pu les abandonner? On se retirait donc si l'on ne pouvait vaincre, ou l'on mourait; jamais on ne fuyait.

Dans un prolongement d'environ trois cent cinquante de nos lieues françaises de quatre kilomètres, ou de huit cent mille pas de cinq pieds d'après Bergier et l'itinéraire d'Antonin[1], pro-

(1) Nous avons suivi, pour le détail des distances et des lieux, l'itinéraire dit d'Antonin, complété et annoté par Wesselinge, sur un très ancien manuscrit de la bibliothèque de Philippe II d'Espagne, Amst., 1735, in-4°; et l'*Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, par Nicolas Bergier, Bruxelles, 1728, 2 vol. in-4°, fig., plutôt que la carte dite de Peutinger, que ce docte conseiller de l'empereur d'Allemagne, mort en 1547, trouva dans un monastère de l'empire; non que ce dernier monument ne soit très précieux par son antiquité et son authenticité, mais parce que, dans son dessin confus et sa projection barbare, il représente plutôt l'œuvre d'*un fourrier d'armée*, comme dit Bergier, que le travail d'un géographe. Nous aurons encore occasion, dans cette histoire, de revenir sur le chapitre curieux des grands chemins de Rome; mais il est à propos de rappeler, dès à présent, avec le savant qui a le mieux traité cette matière, sur quels étalons les Romains avaient établi leurs mesures itinéraires.

Quatre grains d'orge couchés ventre contre ventre formaient un doigt;

Quatre doigts, une palme ou trois de nos anciens pouces;

Quatre palmes, notre ancien pied;

Cinq pieds, un pas ou temps itinéraire, lequel probablement, selon nous, se composait de deux mouvements progres-

longement marqué, à des intervalles de dix-huit à trente milles, de quarante-cinq repos ou relais, tant stations que mansions[1], Théodoric suivait

sifs, un de chaque jambe, tandis que notre pas géométrique de deux pieds et demi, formé d'un seul mouvement progressif d'une seule jambe, n'en figure que la moitié;

Cent vingt-cinq pas de cinq pieds donnaient le stade;

Huit stades ou mille pas, le milliaire, *millarium*.

(1) On trouvé le germe de l'institution des postes chez les Romains, dès les derniers temps de la république, remarque Bergier à qui nous prenons la substance de cette note. Cicéron parle de *stationes* et de *statores;* mais il paraît que le soin d'établir ces stations et leurs chefs était abandonné à la prudence des magistrats de provinces et créés pour les besoins du moment. Ce fut Auguste qui régularisa et étendit cette institution si favorable au pouvoir absolu. C'est ainsi qu'en France la curiosité vigilante, née du soupçon, inspira Louis XI: cette fois, du moins, l'intérêt public s'accordait avec celui du despote. Avant Auguste, les stations étaient fournies par voie de corvées, *angariæ*, *perangariæ;* on retrouve ces dénominations de charges dans nos titres du moyen-âge. Auguste établit tantôt huit, tantôt cinq stations ou relais de quarante chevaux dans l'espace que pouvait parcourir un courrier en un jour, et plaça autant de maisons de mutation que de relais, et autant de grands gîtes, *mansiones*, qu'il en fallait pour la nécessité des repos. Ces relais ne devaient d'abord servir qu'aux gens du gouvernement; mais, dans la suite, les particuliers puissants abusèrent de la permission qu'ils obtenaient de s'en servir, à peu près comme il arrive chez nous des estafettes et des télégraphes; et ce fut l'occasion de plusieurs répressions des empereurs, toujours impuissantes contre l'intrigue et la prévarication. Les mansions servaient aussi de lieux d'étape aux légionnaires. Il y avait aux stations simples des chevaux de selle et de trait pour chars et chariots. Est-il vrai que les chemins étaient si beaux, les chevaux si bons, les

la route pavée, dite *Strata vetus*, qui, de la cité de Noves, en allant à l'ouest, menait directement

chars si bien disposés que Tibère, allant par ordre d'Auguste remplacer son frère Drusus, malade mortellement en Germanie, fit, à partir de Lyon, avec trois chariots de relais, cent lieues en vingt-quatre heures? Les chars *birotæ* n'avaient que deux roues; les chariots en avaient quatre, et, découverts, se nommaient *rhedæ;* couverts, *carpenta.* On n'y devait porter qu'un bagage de cent livres et traîner que trois personnes; il y avait quarante chevaux aux mansions, et vingt seulement aux stations simples, outre des bœufs et des mulets; on ne pouvait faire partir que cinq ou six chevaux à la fois, et qu'un chariot, afin de n'être jamais pris au dépourvu. Cassiodore nous apprend que les préfets du prétoire établissaient dans chaque mansion des chefs nommés *mancipes*, à cause que leur service forcé, qui durait cinq ans, était une sorte de servitude, après laquelle ils recevaient en récompense le titre de *perfectissimes*, le quatrième en rang, car l'*égrège* était le cinquième, le *clarissime* le troisième, le *spectabilis* le second, et l'*illustrissime* le premier. Sous les *mancipes*, il y avait les *statores*, ou écuyers qui sellaient, bridaient et attelaient les chevaux, et les *catabulenses*, ou postillons et conducteurs cochers; il y avait aussi des *muliones*, ou palefreniers, et des maréchaux-vétérinaires, dits *mulomedici.* D'après la loi de Constantin, deux seuls dignitaires accordaient les lettres ou permis de poste, le préfet du prétoire et le maître des offices; les ducs et les comtes recevaient de droit des lettres de poste. Dans les mansions, il y avait des greniers pourvus de provisions de toute espèce et des étables pour les troupeaux, au service des personnes qui avaient des lettres de poste et pour les officiers et soldats qui avaient l'étape. Les troupes marchaient trois jours et se reposaient le quatrième; chez nous, elles ne se reposent que le cinquième; mais nos étapes sont plus courtes, et, somme toute, nous marchons moins bien que les Romains à pied et à cheval.

à Aquilée par Viminiacum, Singidon, Bassiane, Sirmium (Sirmisch), Pœtovia (Pettaw) et Emona; et c'est à tort que Procope le conduit par la route de Salone et du littoral illyrien, confondant ainsi la direction que prit personnellement le roi des Goths avec celle que dut prendre, par ses ordres, un détachement des siens pour le rejoindre au point où ces deux grandes voies se réunissaient, c'est-à-dire à Emona, près des Alpes juliennes, tandis qu'un second détachement dut suivre une troisième voie intermédiaire, laquelle, à travers la Liburnie, convergeait également à Sisseck sur la Save, vers Aquilée et le fleuve Sontius (l'Isonzo); car on ne saurait supposer qu'une telle masse d'hommes et de bagages venant de lieux différents et souvent très distants pût s'écouler par une seule voie.

Cette route principale, suivie par Théodoric en personne, était comme la grande artère du monde romain. Partant, ainsi que tous les grands chemins de Rome, du mille doré (*millarium aureum*) planté dans le Forum par Auguste, et sortant de la capitale par la porte Flumentane ou Flaminienne, elle gardait le nom de son auteur Flaminius jusqu'à Rimini, formait diverses branches dans ce premier parcours, dont celle qui atteignait Aquilée par Césène, Bologne, Vérone, Vicence et Concordia s'appelait *Emilienne*, du nom de la province d'Émilie qu'elle traversait; arrivée, sans

trop de détours, d'Aquilée à Viminiacum, à dix-huit stations de Nova Civitas (la Noves de Théodoric), elle se divisait en deux grands embranchements, dont le premier, quittant le Danube pour s'enfoncer à droite dans la Thrace, se rendait directement à Constantinople par Servica, Hellice, Philippopolis, Adrianopolis (Andrinople), Héraclée de Thrace et Mélantiade; et le second, continuant à côtoyer la rive droite du Danube quelque temps, passait à Tomes, lieu célèbre par l'exil du galant Ovide, d'où il fit retentir jusqu'à nous des gémissements poétiques si spirituels et si lâches; puis gagnait Marcianopolis pour enfin rejoindre, à Ostudizo, le premier embranchement direct de Constantinople. L'itinéraire d'Antonin rattache au delà du détroit cette voie capitale à celle de Nicomédie à Antioche par Issus, et la conduit jusqu'au delà du Nil, en sorte qu'elle présenterait, toujours courant sous l'invocation du nom romain, une ligne ondulée de 4,779 milles environ, dont 1,500 auraient été pavés.

La marche de Théodoric avait commencé en décembre de l'année 488 sous d'heureux auspices; mais bientôt un hiver rigoureux se déclara qui ne tarda guère à changer ces prémices favorables. Ecoutons encore Ennode[a] : « Le froid

(a) «...Jugi pruinarum candore velata cæsaries, barbam «stiriis implicuit, crine possesso, etc., etc.» (Ex panegyr. Theodor.)

devint tel que la barbe et les cheveux des hommes gelaient ; les bestiaux et les bêtes de charge ou de trait durent en grande partie succomber ; les provisions s'épuisèrent ou furent inutiles par l'impossibilité de les transporter ; les habitants des campagnes, dispersés par la crainte à l'approche de tout ce monde aigri par la souffrance, ne laissèrent aucune ressource sur son passage ; la disette se fit sentir, puis bientôt une famine cruelle, et à sa suite une épidémie pestilentielle dont, à défaut de renseignements, le bon sens du lecteur peut supputer les victimes. Ce fut dans cet état qu'ayant dépassé Sirmium pour suivre la vallée de la Save en remontant cette rivière, on arriva, en février 489 selon Muratori, sur les bords de l'Ulca qui se jette dans la Save peu en deçà du lieu que la carte de Peutinger nomme *Pons Ulcæ*. Ainsi du moins le pensons-nous, car il n'est pas à croire qu'il s'agisse ici de cet Ulca qui se jette dans le Danube entre les anciennes stations de Bononia et de Dortico, situées à quinze stations encore en avant de Sirmium et à dix seulement de Noves, point que Théodoric devait avoir dépassé dès les premiers jours de janvier au plus tard. Là ce n'était plus seulement la nature rebelle, c'était un nouvel ennemi non moins terrible, attiré par l'ardeur de la vengeance plus encore que par la soif du butin, qui attendait les Goths. Transtilla, roi des Gépides, fils et suc-

cesseur d'Ardaric, le confident d'Attila, suivi d'une armée nombreuse, pourvue abondamment de toutes choses, barrait la route en avant d'un vaste camp, et bordait la rive escarpée qui faisait face à celle qu'abordait Théodoric. A cet aspect, la foule désarmée des Goths déviait déjà ou même rebroussait chemin; aussitôt leurs gens de guerre les plus avancés, s'enfonçant dans la vase de la rive citérieure plus abaissée, traversèrent la rivière à l'exemple de leur roi et se jetèrent sur les Gépides; mais repoussés par le glaive ou percés de traits au milieu des eaux, ils étaient sur le point de succomber et la perte de tous paraissait inévitable. Il ne restait plus aux assaillants d'espérance que dans leur chef. « *Nil præter te,* « *domine*[a], *spei erat residuum.* » Cette espérance ne fut pas vaine. C'était une de ces circonstances où la prudence commande la témérité. Théodoric le sentit, et, s'étant fait apporter une coupe qu'il but tranquillement à la vue des deux armées : « Que ceux qui veulent voir l'ennemi de près « me suivent, dit-il ; la vertu n'a pas besoin de « tant de défenseurs. Beaucoup profitent de la « guerre, peu la savent faire. « *Ad paucos*[b] *vadunt* « *bella, bellorum fructus ad plurimos...* » « On ju- « gera de mon armée par moi-même, et ma na- « tion triomphera de ce que je vais faire pour

(a) Ex panegyr. Theodor. (b) *Ibid.*

« elle. Apportez-moi mes enseignes, afin que ceux « que frappera mon bras sachent quelle noble « fin leur est échue ! »

Après cette courte harangue, il se précipita sur l'ennemi, comme le torrent dans la prairie, comme un lion sur un troupeau, « *ut torrens in « sata, ut leo in armenta.* » Ainsi fit Alexandre au passage du Granique, et César en Thessalie; ainsi font, au début de leurs capitales entreprises, tous les hommes appelés à de grandes destinées. Par là ils ne méritent pas seulement leur fortune, ils la révèlent, et véritablement, à voir de quel vol ferme ils s'élèvent de terre, on peut en quelque sorte les en croire mystérieusement informés; aussi ceux qui les suivent les considèrent-ils dès lors comme des êtres surnaturels et ne trouvent-ils plus rien d'impossible avec eux.

L'âme du roi s'étant communiquée à tous les Goths qui l'entouraient, l'événement tourna bientôt contre les Gépides à demi vainqueurs. Les rangs épais de ceux-ci cédèrent à l'impétuosité de l'attaque, se rompirent et se changèrent en multitude [a] errante et terrifiée; ce fut l'instant du carnage pour les Goths qui s'en rassasièrent jusqu'à la nuit, poursuivant les Gépides au delà de leur camp dont ils s'emparèrent et qu'ils trou-

(a) «...Extemplo Gepidarum versa conditio est. Palantes « visi sunt, mutatâ sorte, victores..... » (Ennod., ex panegyr. Theodor.)

vèrent muni fort à propos [a] de provisions et de butin de toute espèce. Ce succès, aussi peu attendu que l'avait été le péril, ramena l'abondance et la joie où régnaient, quelques heures auparavant, la consternation, le deuil et le dénûment. La rude saison d'ailleurs s'avançait, et il ne fallait plus qu'un peu de constance pour respirer, avec le printemps, les douces haleines de l'Ausonie. On se remit donc en marche, après le repos nécessaire, avec la première ardeur et l'honneur d'une victoire difficile de plus. Là finirent les grands obstacles de la route; car nous passerons légèrement, comme l'a fait Ennode [b], sur un nouveau succès remporté, chemin faisant, contre les Sarmates, lesquels furent aisément chassés et en prirent occasion de quitter ces contrées définitivement. Nous parlerons moins encore d'une prétendue victoire qu'avant d'atteindre le fleuve Sontius et le Frioul il aurait fallu remporter sur les Bulgares et où leur roi Busa aurait été tué, parce qu'ici, quelque imposants que soient les témoignages (sauf pourtant celui d'Ennode qui manque), il nous semble que les auteurs ont fait confusion en comptant double l'expédition déjà

(a) «...Cœsa est multitudo adversaria, donec paucos eriperet « nox vicina, dùm ad vaga horrea copiis urbium referta veni« retur, quæ non solùm satisfecerent necessitati, sed subleva« rent inter deliciarum secunda fastidium, etc... » Ex panegyr. Theodor.

(b) « Transeo Sarmatas cum statione migrantes, etc... » *Ibid.*

rapportée de Théodoric contre les Bulgares. Comment, en effet, ces peuples, que nous avons laissés fuyant vers l'Euxin devant le roi consulaire, se seraient-ils magiquement retrouvés sur la haute Save, en avant des Gépides et des Sarmates, pour arrêter le futur roi d'Italie dans une entreprise qui les débarrassait de son voisinage? Peut-être ces anciens annalistes auront-ils pris pour une expédition des Bulgares quelque attaque inopinée de ces Suèves orientaux désignés par Cassiodore sous le nom de *barbares chevelus*, qui habitaient en effet certains cantons du bassin de la Save et que Théodoric rendra tributaires aussitôt qu'il en aura fini avec son ennemi d'Italie ; en tout cas, ces barbares n'arrêtèrent qu'à peine la marche triomphante des Goths. Il y a de quoi s'étonner à voir comment les faits les moins naturels, admis légèrement par un écrivain, se propagent chez tous. Il en résulte généralement un vague dans les récits, spécialement dans ceux qui regardent les cinquième et sixième siècles, dont nous tâchons de nous défendre par une critique de tous les moments, dût-on nous trouver minutieux, attendu que le vague en narration est frère du mensonge et père de l'ennui.

Enfin les colonnes de Théodoric débouchèrent dans la vallée de l'Isonzo que les herbes étaient déjà hautes, c'est-à-dire vers la fin de mars. Le roi des Goths s'arrêta dans cet endroit, près et

en deçà du fleuve qu'on passait alors sur un pont unique, à quelques lieues en avant d'Aquilée, presqu'à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui Gorice[a], ville sacrée désormais, que les juges le plus rigoureux, tant qu'ils ne seront que juges, salueront toujours avec respect et attendrissement! Il n'y avait encore aucune annonce de l'approche d'Odoacre. Ce prince, qui s'était occupé pendant l'hiver à former ses lignes, à lever et rassembler ses soldats distribués en colons dans toute la péninsule, et peut-être aussi parce qu'il était incertain des points où il serait attaqué, ne s'était pas pressé d'aller au-devant d'un adversaire qu'il savait digne de tous ses efforts. Théodoric profita du temps qui lui était laissé pour se refaire dans un pays fertile, pour hâter la marche de ceux de ses compagnons qui devaient le rejoindre, assigner à tous leurs positions, leurs devoirs, tout régler, tout organiser pour la conquête promise et tant désirée.

De son côté le roi des Hérules n'avait rien négligé de ce qui pouvait lui servir dans cette grave conjoncture. Il avait appelé à son aide une partie des Suèves qui habitaient le revers des Alpes rhétiennes, avoisinant la deuxième Nori-

(*a*) « Ubi nunc Goritiæ oppidum esse putatur, etc. » V. Sigonium, Hist. occid. imper., lib. xx, ab Dioclet. ad obit. Justiniani. Bonon., 1578, in-folio.

que, et une foule de petits chefs [a] de ces peuplades guerrières, éparses dans les replis des Alpes, qui échappèrent à la domination romaine jusqu'au temps d'Auguste, chose étrange ! et qui, à toutes les époques, imparfaitement soumises, étaient les auxiliaires nés de toute puissance disposée à les solder. Dans la prévoyance d'une prochaine descente des Ruges, il avait confié à son lieutenant Tufa des forces capables de protéger Milan et Pavie, pendant qu'il irait, de sa personne, au-devant des Goths ; et il paraît que cette sage disposition eut son effet, puisque Frédéric, qui se jeta sur la Ligurie, comme il en était convenu à Noves, n'avait rien fait que piller et ravager les riches plaines de cette province lorsque Théodoric s'y présenta après sa victoire de Vérone. Enfin Ravenne avait été laissée sous bonne garde.

Tout étant prêt pour la résistance, Odoacre, informé de l'arrivée de son ennemi sur l'Isonzo, accourut de Vérone dont il avait fait sa base d'opérations, et parut enfin sur la rive droite du fleuve où il assit un camp palissadé, vis-à-vis le pont que Théodoric n'avait point voulu passer. Dès que le roi des Goths eut reconnu la situation des choses, il brusqua le passage sur divers points à la fois et franchit l'obstacle sans beaucoup de peine, ou plutôt il eut à se montrer, non à com-

(a) « Tot reges... quot sustinere generalitas milites vix valeret. » (Ennod., ex panegyr. Theodor.)

battre : « *Aspectus consummavit prœlia, non labor* [a]. » Odoacre, voyant l'Isonzo passé, leva son camp subitement la nuit du 29 mars, et se replia vivement sur Vérone pour y recevoir son agresseur avec tous ses moyens de défense. Il n'attendit pas longtemps. Théodoric ne s'était pas reposé sur un succès si peu disputé. Sans même s'arrêter dans Aquilée qui, depuis l'irruption d'Attila, ne pouvait plus appuyer une armée, loin d'être cette forte et grande ville à laquelle Ausone assignait le neuvième rang [1] dans l'empire après Rome, Constantinople, Carthage, Antioche, Alexandrie, Trèves, Milan et Capoue, il avait suivi rapidement les Hérules, et s'offrit à leur vue, sous les murs de Vérone, presque aussitôt qu'ils y furent arrivés.

Dans ce lieu devait apparemment se décider le sort de Rome, restée spectatrice, mais spectatrice attentive de l'événement. Les Hérules occupaient fortement la ville et se couvraient de l'Adige à droite et à gauche. Les Goths, pleins de confiance, étendirent leurs nombreux pavillons en avant des murs et du fleuve, à distance, ne se pressant pas cette fois d'attaquer. Odoacre, les

(*a*) Ennod, ex panegyr. Theodor.

(1) On sait que cette cité, dans le quatrième siècle de l'ère chrétienne, avait été le siége d'un patriarcat réputé l'une des plus importantes dignités de l'Église. Au siècle dernier, on n'y comptait plus que trente-cinq maisons.



voyant ainsi tranquilles, résolut de les surprendre, et les surprit en effet un certain jour au lever du soleil, par une attaque générale et furieuse qui mit tout d'abord le plus grand désordre dans leurs troupes avancées. Celles-ci fuyaient vers le gros de l'armée ostrogothe, lequel, atteint lui-même presque avant d'être en mesure de rendre les rudes coups qui lui étaient portés, demandait déjà le roi à grands cris. Cependant Théodoric, après avoir donné ses ordres sans s'émouvoir, chaussa ses brodequins de guerre, revêtit sa cuirasse, se couvrit du riche manteau que sa mère lui avait brodé pour les jours de fête, et s'adressant à cette mère vénérée qui, ainsi que sa sœur, s'attachait à ses pas : « O ma mère[1], lui dit-il, « vous avez mis au monde un homme ; le jour est « venu de l'apprendre aux nations. Mon père « m'apparaît, mon père qui dut ses succès à sa « valeur et non à la fortune. Mes armes ne lais- « seront pas périr la gloire de ma race : soyez « sans crainte ! » En achevant ces mots, il sortit de sa tente ; et dans peu d'instants sa présence sur le champ de bataille fut connue des ennemis par le nombre de leurs morts[b]. Les Goths, ayant

(a) « Natalis mei tempore virum fecunda genuisti ; dies est « quo filii tui sexum tempus nationibus adnunciet... Stat antè « oculos meos genitor,... qui dextros sibi ipse peperit... suc- « cessus, etc. » (Ennod., ex panegyr. Theodor.)

(b) « Protinùs adventum suum indicavit hostibus populus « occisorum, etc. » *Ibid.*

enfin repoussé les assaillants, devinrent assaillants à leur tour; les Hérules cédèrent de toutes parts et furent vivement poursuivis. Une partie des fuyards put regagner Vérone, entraînant avec elle Odoacre, et en sortit par une porte pendant que Théodoric y entrait par la porte opposée; mais un très grand nombre d'autres, en cherchant à passer l'Adige à la nage, y fut noyé.

La bataille avait été sanglante, surtout pour les Hérules; la victoire des Goths parut à leur chef tellement décisive, qu'il crut pouvoir dater de cette journée le commencement de son règne en Italie. Mais la fortune, nous l'allons voir, fut sur le point de punir cette précipitation.

## CHAPITRE DEUXIÈME.

**Odoacre à Ravenne. — Théodoric à Milan. — Sa première entrevue avec l'évêque de Pavie Épiphane. — Trahison de Tufa. — Théodoric à Pavie. — Il appelle les Wisigoths à son aide. — Il repousse Odoacre. — Bataille de l'Adda. — Les Ruges à Pavie. — Commencement du siége de Ravenne. — Les Bourguignons en Ligurie. — Mort de l'empereur Zénon. — Avénement de l'empereur Anastase.**

**An de J.-C. 489-491.**

Après la journée de Vérone, les deux rois commirent par le fait chacun une très grande faute en faisant chacun ce qu'ils devaient faire; nouvelle preuve qu'à la guerre, comme ailleurs, l'événement va parfois contre la règle, ce qui enseigne à ne s'y point asservir sans apprendre à la négliger. Odoacre donc, persistant dans son plan fort sage de se retirer toujours en cas de revers vers le midi de l'Italie pendant que le nord était encore pour lui, se dirigea sur Rome afin d'y attirer imprudemment les Goths; et Théodoric de son côté, se gardant de donner dans le piége en poursuivant les Hérules avant d'avoir assuré sa position, se porta sur la Ligurie, contre

Tufa qui tenait avec un corps respectable Milan et Pavie d'où il pouvait donner les mains à ceux de Ravenne, ainsi qu'à Libérius commandant de Césène, au commandant de Rimini et aux diverses garnisons de l'Émilie, de la Flaminie et de la Vénétie. Cependant qu'arriva-t-il de ces belles manœuvres tracées par la prudence? qu'Odoacre, s'étant présenté devant Rome qui ne défendait plus personne depuis longtemps, l'avertit, par son apparition subite, qu'il était temps d'abandonner sa cause, en sorte qu'avec du regret sans doute de lui fermer ses portes, elle les lui ferma, pour ne point, dit-elle, irriter l'empereur Zénon. Qu'arriva-t-il encore? que Théodoric, au lieu de terminer la guerre dans cettte campagne, ce qu'il eût fait infailliblement en pressant son ennemi sans répit ni trève, prolongea la lutte de trois années, à travers des vicissitudes qui pouvaient l'accabler et dont il ne sortit finalement que par une violence criminelle. Développons ces faits, ils en valent la peine, et, par bonheur, les renseignements ici ne nous manquent pas [a].

Odoacre, repoussé de Rome, se vengea de cette lâcheté[1] en ravageant la campagne, après quoi,

(a) Ennode, l'Anonyme de Valois, Histor. miscell., Chron. de Marcellin, Procope, etc.

(1) Ce ne fut probablement pas toute lâcheté; on peut présumer que l'influence de Félix III et du clergé catholique agit

n'espérant plus rien que de ses garnisons et de Tufa, il courut s'enfermer dans Ravenne où il avait laissé son fils Télane avec des troupes et des magasins qui lui permettaient d'y soutenir un long siége.

Théodoric marcha droit sur Milan. Il s'attendait à combattre; il ne trouva plus d'ennemis. L'archevêque Laurent avait fait reconnaître le doigt de Dieu dans les victoires de l'Isonzo et de Vérone, et la Ligurie, si animée naguère, avait tout d'un coup déposé les armes. Tufa[a] lui-même sortit de la ville avec les siens, qu'il vint offrir au roi des Goths. C'était en trop faire; l'heureux Amale aurait dû le sentir; mais quelle tête humaine résiste toujours à un excès de fortune! Il ne le sentit pas; loin de là, les services de Tufa furent agréés. Ses Hérules, accueillis en frères, passèrent dans le camp des vainqueurs; il en demeura le chef, et le chef aussi d'un fort détachement de Goths dont beaucoup de braves de distinction firent partie. La confiance qu'il inspira fut telle qu'il reçut la mission de se porter sans retard contre Faventia[b], située à huit lieues au sud-ouest de Ravenne, dans l'Émilie, ville qu'il

aussi, dans cette circonstance, pour ne pas compromettre les négociations au sujet du schisme de l'Hénotique.

(a) «...Et perambulavit Theodoricus patricius Mediolanum, « et tradiderunt se illi maxima pars exercitûs Odoacris, nec « non Tufa, magister militum, etc. » Anonym. Henric. Vales.

(b) Faenza.





était important d'occuper avant d'investir le redoutable asile d'Odoacre. Théodoric devait le suivre aussitôt qu'il aurait réglé les affaires de la Ligurie et installé les Ruges de Frédéric qu'il destinait à la garde de cette province. Resté donc dans Milan après le départ de Tufa, le roi des Goths y reçut une nouvelle faveur du ciel, et celle-là valait mieux que la dernière. L'évêque Épiphane vint le trouver de Pavie[a] et lui confirmer la soumission de cette place, la plus forte cité du nord de l'Italie alors. La démarche du prélat était un important succès. Épiphane régnait sur les cœurs. Un long exercice de la charité envers tous, amis comme ennemis, un jugement vif, ferme et profond qui réglait en lui toutes les vertus chrétiennes et les faisait servir dans les temps les plus malheureux au soulagement des peuples, à la défense du faible, à la nourriture du pauvre, souvent même à l'avantage des puissants, lui donnaient aux yeux de tous, grands et petits, Romains et barbares, une autorité, pour ainsi dire, céleste. On se rappelle comment le farouche Ricimer et le terrible roi wisigoth Euric n'avaient pu se soustraire à l'entraînement de ses conseils et de ses supplications; et pour compléter le charme attaché à sa personne, à cinquante ans qu'il avait alors (notons qu'il oc-

(a) Ticinum.

cupait le siége de Pavie depuis l'âge de vingt-quatre ans à peine), il n'avait rien perdu d'une beauté[a] singulière dont la nature l'avait doué, si ce n'est que la douce majesté de ses traits, de sa voix et de son langage remplaçait chez lui la fleur de la jeunesse. Ainsi parle Ennode, son diacre, son disciple, lequel fut présent à son entrevue avec Théodoric et devait dignement remplir sa place quatorze ans après sa mort, en 511. Que ne pouvons-nous rapporter, mot pour mot, ce que se dirent les deux illustres personnages dans cette entrevue première! Un tel entretien aurait eu plus de prix encore que la curieuse controverse que l'histoire a conservée entre saint Avit de Vienne et le roi des Bourguignons Gondebaud, sur l'hérésie d'Arius; du moins en pouvons-nous juger par l'effet et par les discours que les deux interlocuteurs tinrent l'un de l'autre après s'être quittés. «Voilà un homme[b] qui, dans tout l'O-« rient, n'a pas son semblable!» dit le saint évêque à son clergé. « Cet homme[c], dont l'extérieur « est si simple, dit le roi des Goths à ses officiers, « est le plus fort rempart de Pavie. C'est un grand « bonheur pour nous de l'avoir connu; nous lui

(a) « Eximiâ pulchritudine corporis præditus... gratiosus in « sermone.... vox sonora, nec tamen agrestis ac rustica, etc. » (Ennod, Vita s. Epiphan.)

(b) « Ecce hominem, cui totus Oriens similem non habe t...» (Baronius, Annal. ecclest. ad annum).

(c) Le Nain de Tillemont. (Odoacre.)

« pouvons confier nos femmes et nos enfants et « ne plus songer qu'à la guerre. »

Théodoric, fixé désormais dans ses résolutions, établit le prince des Ruges dans Milan et se rendit à Pavie avec la majeure partie de sa nombreuse colonie. La ville, toute grande qu'elle était, ne suffisait pas. Il fallut en ajouter une seconde en planches et reculer à l'infini les palissades et les fossés de l'enceinte. La précaution n'était pas superflue. Ce fut dans ce temps-là même, vers la fin de l'automne de l'année 489, qu'une nouvelle sinistre autant qu'inopinée vint répandre la douleur dans l'âme du roi et la consternation chez les Goths. Tufa avait trahi Théodoric, Odoacre l'avait retrouvé fidèle. Ce général n'était pas plutôt arrivé sous les murs de Faventia qu'après avoir pris ses mesures secrètes avec son maître, il fit apparaître ce maître offensé avec des forces supérieures, et à l'instant tous les Goths qui lui étaient confiés furent désarmés, chargés de chaînes et traînés ignominieusement dans les cachots de Ravenne, officiers et soldats. Cet acte de vengeance attirera plus tard sur la tête d'Odoacre et sur celle des siens de cruelles représailles, et dès lors il en amena de sanglantes à l'égard des soldats et officiers hérules qui étaient restés en Ligurie et qui furent impitoyablement massacrés. Mais il fallait autre chose que des représailles dans une telle conjoncture.

Théodoric pensa sur-le-champ à se créer des ressources. Renonçant, de ce moment, à tenir la campagne de tout l'hiver et ne songeant plus qu'à se maintenir intact en Ligurie, il envoya promptement des députés à Toulouse réclamer des secours de ses alliés naturels, les Wisigoths, et de leur jeune roi Alaric II qui, depuis l'année 484, avait succédé à Euric, son père. Quelques auteurs prétendent qu'il fit également demander l'assistance de Gondebaud; mais le fait n'est pas aussi certain. Au demeurant, on verra que ce dernier appui était plus nuisible qu'utile.

Un revers est sensible à qui se défend sur son territoire; il est menaçant pour qui envahit le territoire d'autrui. C'était donc une conduite habile au roi des Goths que de se résigner pour un temps à quitter l'offensive jusqu'à la venue de ses auxiliaires, laquelle toutefois ne pouvant s'effectuer qu'après la fonte des neiges de l'année suivante, époque de l'ouverture des Alpes, le laissait pendant un mortel hiver en butte à l'énergie ranimée de son adversaire et à l'inquiétude, sinon au découragement des siens. Il fit face à tout et fut merveilleusement secondé par l'évêque de Pavie sur le point si difficile des approvisionnements. Les Goths se virent nourris et ne furent point entamés; c'était le seul succès possible dans la circonstance, mais ce succès ne s'obtint pas sans peine. Odoacre, après l'événement de Fa-

ventia, s'était disposé à rentrer en campagne. Il attendait d'abord Théodoric de pied ferme au cœur de l'Émilie, ayant devant lui ses meilleures places et Ravenne en arrière pour dernier refuge. Il passa ainsi les premiers mois de 490 à réunir et accroître ses forces; puis le printemps venu, sans que rien fît pressentir des intentions agressives de la part des Goths, il résolut de les attaquer, prenant peut-être une inaction prudente pour de la crainte ou de l'impuissance. Sur la fin d'avril et trop tard sans doute, il passa donc le Pô non loin de Ravenne, et prit la route de Milan par la vallée de l'Adige, entre Mantoue et le lac Benacum (le lac de Garde); arrivé à Crémone, il remonta la rive gauche de la rivière Duca (l'Adda), évitant pour le moment la place de Pavie, et se présenta devant Milan. Il faut que les Ruges aient fui à son approche, puisqu'on rapporte, sans parler d'aucun combat, qu'il entra dans cette ville pour la punir ainsi que l'archevêque Laurent de sa défection, en se bornant toutefois à lever de forts tributs sans répandre de sang. Ce coup de main heureusement exécuté, il marcha droit à Pavie et en commença le siége; mais ici s'arrêtèrent ses faciles avantages. Théodoric le repoussa vivement à différentes reprises et le réduisit, après lui avoir fait essuyer des pertes sensibles, à un incomplet et stérile investissement que des pluies continuelles rendirent funeste aux Hérules.

Cependant le temps s'écoulait, les Alpes se rouvrirent et les Wisigoths ne firent pas défaut à leurs alliés. Lorsque Odoacre eut reçu l'avis de leur marche, il tint conseil; ses chefs étaient divisés, son armée souffrait; il trancha la délibération et se retira sur l'Adda vers Crémone, en se couvrant de la rivière ainsi qu'il avait fait sur l'Isonzo. Théodoric, ayant opéré sa jonction avec les Wisigoths dans les derniers jours de juillet, reprit enfin l'offensive pour ne la plus quitter, et se porta contre Odoacre qu'il atteignit, nous le supposons, par la rive gauche de l'Adda, le 11 août, Cassiodore dit le 13, de cette même année 490. Les plaines de Crémone sont fatales aux possesseurs de l'Italie et prospères à ses agresseurs depuis les légions germaniques de Vitellius jusqu'aux légions françaises de l'Alexandre moderne. Là donc fut livrée entre les deux rivaux une bataille acharnée, meurtrière, longtemps incertaine, où le vaillant Piérius, comte des domestiques d'Odoacre, fut tué, et qui se termina par la victoire éclatante et cette fois décisive de Théodoric. Son ennemi, jugeant désormais qu'il n'avait pas de temps à perdre pour gagner tout de bon Ravenne avec les amis qui lui restaient avant que l'épouvante y eût rendu la défense impossible ou causé une défection irremédiable, ne tarda pas à s'y aller renfermer de nouveau, accompagné de ses plus braves et suivi ou rejoint par une quan-

tité de fuyards. Il le fit sans difficulté, car le roi des Goths, père d'une colonie ambulante et non pas simplement chef d'une armée, embarrassé perpétuellement de soins divers à ce double titre, ne crut pas devoir poursuivre son succès, ni s'occuper d'un siége capital, avant d'avoir tout réglé en Ligurie pour la subsistance, le bon ordre et la sûreté de la famille ostrogothique.

Ce n'était pas sans inquiétude que Théodoric se voyait contraint de laisser des gages si précieux sous l'unique garde des Ruges de Frédéric, hordes indisciplinables dont il n'avait encore obtenu pour tout service que le pillage des campagnes et de vagues diversions moins propres à le seconder qu'à le rendre un odieux fardeau pour les peuples. Cependant il fallait se confier à ces hordes pour le moment. Il n'y avait pas moyen, pour les remplacer ou les contenir, de rien distraire des forces nationales dans ce moment suprême, et d'autant moins que pendant le siége même de Ravenne et pour en accélérer l'issue on devait prévoir la nécessité de former incessamment plusieurs détachements soit contre les places des provinces voisines, soit plus avant dans le midi de la Péninsule dans le cas où Rome viendrait à se déclarer pour les Hérules, chose peu probable, il est vrai, mais enfin à calculer. Heureusement un bras se trouvait à portée qui pouvait lever beaucoup d'obstacles et sauver bien des périls,

et ce bras solide, Théodoric le connaissait, c'était l'évêque de Pavie. Il est difficile de concevoir tout ce que fit Épiphane alors; devançons ici l'ordre des temps, nous ne rapporterons jamais assez tôt ces prodiges de la charité.

Les Ruges n'avaient point encore habité de pays tels que l'Italie; confinés jusque-là dans les cantons reculés du monde barbare, étrangers aux mœurs, aux lois, au langage des Romains, qu'avaient-ils de commun avec un évêque? Étaient-ils seulement ariens? Cela est fort douteux, du moins à l'égard de la généralité d'entre eux; et quels ariens en tout cas! A vrai dire, ils n'avaient d'autre loi que leur insatiable avidité. Aussi débuteront-ils avec le prélat par des violences; mais il leur opposera une arme inconnue, la douceur inaltérable. Bien plus, on le verra, tout en les blâmant sans faiblesse, veiller nuit et jour pour subvenir à leurs appétits prodigues, sacrifier en quelque sorte à leurs passions dans la vue de les modérer, présenter la proie aux excès, et lutter de constance et d'adresse contre des besoins qui sembleront défier les ressources. En peu de temps, par ces moyens, il créera entre eux et lui une langue commune, celle des bienfaits et de la reconnaissance; langue, au reste, connue de tous les hommes, fondée qu'elle est sur la conscience universelle, et, faut-il le dire? plus familière peut-être aux peuples grossiers qu'à

ceux que la civilisation a polis : tellement que ces mêmes Ruges que rien d'abord ne pouvait satisfaire, qui ne respectaient rien, à peine même le sang royal des Amales confié à leur zèle, deviendront les vrais gardiens de Pavie, les protecteurs des vieillards, des femmes et des enfants sans distinction de Goths ni de Romains, en un mot, les serviteurs soumis d'Épiphane qu'ils regarderont comme un père et que quatre ans plus tard[a], quand Théodoric, enfin débarrassé de la guerre, les enverra garder la seconde Norique au delà des Alpes, ils ne quitteront le saint homme qu'en versant des larmes et en poussant des cris de désespoir. Muratori, après les chroniques italiennes, est là pour l'attester.

Après la bataille de l'Adda, le roi des Goths avait suspendu la marche de son armée victorieuse; revenu à Pavie, il y rassembla les Ruges répandus dans la Ligurie, et remit à Frédéric, leur prince, le soin, pendant son absence, de défendre au besoin cette ville, sa place d'armes, l'asile temporaire de sa famille, avec l'ordre de veiller aussi sur Milan; mais ce fut principalement sur l'évêque Épiphane qu'il se reposa pour la protection des siens, et, pour mieux atteindre ce but, il le combla des marques les plus éclatantes de son respect et de sa confiance, croyant

(a) En 494.

l'autoriser par cette conduite auprès de la rude garnison qu'il lui laissait. Ses mesures étant prises avec la maturité convenable, il repartit plein d'une espérance que sa mère et sa sœur pouvaient maintenant partager, pour aller enfin réduire le dernier rempart du roi des Hérules. Vers la fin de septembre, il était avec cent cinquante mille hommes (on ne saurait guère lui en supposer moins) devant Ravenne, c'est-à-dire à trois milles de distance de cette ville, car, d'après la nature des lieux, elle ne pouvait être approchée de plus près; en tout, le siége régulier en était impraticable dans l'état où se trouvaient alors les sciences physiques et mécaniques appliquées à l'art de la guerre; si elle ne se rendait pas, la bloquer de loin devenait la seule chose possible; mais le blocus était un moyen de réduction puissant à la longue, vu la force de la garnison, qui égalait presque une armée. Peut-être Théodoric espérait-il un résultat prochain de sa présence avec toutes ses forces, en se rappelant avec quelle promptitude cette place était tombée devant Odoacre au temps d'Augustule et d'Oreste; mais, moins heureux ici que le chef des Hérules alors, il n'avait pas affaire à un enfant et devait compter par années la résistance que son adversaire compta par jours.

Ravenne, aujourd'hui éloignée de la mer de quelques milles, en était alors plus proche, à

deux stades [1], selon Procope, qui en donne une curieuse description après l'avoir vue. Bâtie très anciennement sur un sol de marais, dit Strabon, et d'abord en bois, puis en marbre, elle était, du côté de la terre ferme, couverte en partie par une forêt de pins. Un lac formé par les eaux du grand canal du Pô, creusé du temps d'Auguste, et le cours de la rivière Veïens (le Ronco), en défendaient l'approche au midi et à l'est. On n'y accédait pas plus facilement au nord et à l'ouest, à cause de la rivière Utis (le Montone), qui rejoint la mer bientôt après avoir baigné les murs de la ville par un large fossé d'enceinte, dit le fossé d'Ascon. Ces différents cours d'eau, sujets à de perpétuels débordements, ne laissaient derrière eux qu'un sol sans solidité, chargé d'herbes et de joncs, en sorte que les avenues et le pourtour de la place n'étaient que lacs, marais, rivières et canaux; pour y arriver à pied sec, il n'y avait d'autre voie qu'une longue et étroite chaussée à l'ouest, dite le pont Candidius [2], et cette entrée était aisée à fortifier, si elle

(1) Quel stade le Grec Procope entend-il ? Le stade romain, croyons-nous, lequel, ainsi que nous l'avons dit précédemment, faisait 125 pas de 5 pieds, ou un peu plus de 100 toises; s'il entend le stade olympique, c'était un peu moins; si le stade delphien, moins encore, environ 85 toises.

(2) Sur *l'Utis*, le Montone d'aujourd'hui; quoique certains auteurs, faute, à notre avis, de s'être bien orientés par rapport aux événements du siége de Ravenne, l'aient pris pour le Ronco qu'on appelait alors Veïeus ou Bidens.

ne l'était déjà, par des tours, ou mieux encore par des coupures armées de ponts mobiles. Du côté de l'Adriatique, autres obstacles : des bancs de sable, s'étendant jusqu'à trente stades dans la mer et longeant la côte jusque près d'Aquilée, en interdisaient l'abord à tout autre bâtiment que ces barques marchandes appelées par les bateliers du Pô *dromons* (dromones); encore ces dromons n'y pouvaient-ils atteindre que dans le croît de la lune et de jour, moment d'un certain flux qui se faisait sentir à cette époque du mois, tandis que dans le décroît de la lune et pendant la nuit, le reflux découvrait ces trente stades presque entièrement. Jornandez, d'après Dion Cassius, mentionne justement qu'il n'en avait pas toujours été ainsi, et qu'à force de travaux, Auguste avait su créer à l'embouchure du grand canal, dit encore Pô di Primaro, un excellent port capable[a] de contenir deux cent quarante vaisseaux ; mais le laps de trois siècles malheureux et l'incurie des derniers empereurs avaient rendu aux ensablements journaliers ce superbe

(*a*) « Augustus amplissimo portu et altissimo pharo Ravennam nobilitavit, ubi classem ad tutelam superi maris, id est « Adriatici (inferior erat mare Ionicum), constituit : adjecitque « in superiore portus ac faucium cornu, e regione Ravennæ, « castra hyberna classiariorum; quæ in oppidi formam ædificata, mœnibusque munita, classis Ravennæ posteriore seculo « nuncupari cœpit, etc. » (Sueton. in August.) (Fr. Schottus, lib. 1, Itiner. ital.)

et utile ouvrage. Telle était extérieurement, car nous n'avons point à parler en cet instant de son intérieur magnifique, telle était cette immense ville, désignée par le surnom de Pentapole, à cause de ses cinq grands quartiers, qui formaient comme autant de villes distinctes et coupées par des canaux, savoir : Classis, où habitaient les négociants et artisans, Cæsarea, où était le palais principal, Palatiolum, quartier du petit palais, Tauresium, et enfin Ravenne, quartier des nobles.

Les destinées de Ravenne ont longtemps répondu à sa grandeur. Fondée, à ce qu'on croit, par les Scythes-Pélages, puis occupée par les Umbriens, elle échut, sept cents ans après, sous Tarquin-l'Ancien, aux Gaulois-Boïens, qui en furent chassés, trois cent cinquante ans plus tard, l'an de Rome 520, par les consuls Marcellus et Scipion. Les Romains ne la traitèrent pas en simple colonie et lui firent aussitôt l'honneur de la créer municipe sous l'administration d'un préteur. On sait ce qu'elle devint sous l'empire et comment sa position lui valut la présence des maîtres de l'Occident quand ils commencèrent à trembler devant les nations. Théodoric, plus que son prédécesseur Odoacre, en fit son séjour habituel, non par crainte, mais par politique, à tort ou à raison. Gouvernée pour l'Orient par des exarques de la création de l'empereur Justin II, au temps des Lombards, elle sut résister à ces

terribles hôtes de l'Italie jusqu'à leur roi Astolphe, qui la prit; mais notre roi Pépin, à la prière du pontife Étienne II, la lui enleva pour la donner, en 750, au saint-siége. Depuis cette époque, sauf quelques interruptions passagères dues aux invasions sarrasines et aux déchirements civils, elle est constamment demeurée aux papes, nominalement du moins, et à partir de l'an 1509, grâce à la ligue de Cambrai, effectivement; car on ne doit pas compter la prise de possession éphémère effectuée dans l'année 1502, au nom de notre roi Louis XII, par le brave La Palice; vain trophée de la fatale victoire où la France perdit, dans Gaston de Foix, le plus jeune et le plus aimé de ses héros. Mais nous voici trop loin de Théodoric; revenons-y.

Ce prince distribua ses troupes dans trois quartiers [a], dont un au nord-ouest, en face du pont Candidius, que nous nommerons, si l'on veut, le quartier de Theudis, pour mieux nous reconnaître; un autre au sud-est, près du lac, où se voyait une maison de campagne des empereurs: ce sera le quartier d'Ibbas; et enfin le principal, adossé à la forêt de pins dite *Pinetum*, position intermédiaire qu'il se réserva pour lui-même, afin de pouvoir au besoin porter à droite et à gauche un secours également prompt, ce que nous verrons qu'il eut occasion de faire.

(a) Procop. et Hist. miscell., etc.

Cependant la nouvelle de son dernier triomphe, précurseur de la ruine absolue d'Odoacre, avait retenti dans toute l'Italie, et généralement déterminé en sa faveur l'opinion des Romains, jusque-là plus ou moins flottante. L'Église ni son chef actuel, Félix III, ne pouvaient le redouter, à voir sa conduite avec les évêques de Pavie et de Milan. Le sénat crut devoir faire un pas vers lui, et chargea de cette mission délicate un de ses membres les plus capables de la bien remplir, Festus Niger, originaire de Sicile. C'était un personnage marquant par sa naissance et son mérite, catholique modéré, de mœurs graves, d'un génie pénétrant, d'un caractère souple, ce qui le rendait propre aux négociations. Ce sénateur vint chercher le roi des Goths et en fut reçu avec distinction. Bientôt jugé tel qu'il était, il reçut l'ordre de se rendre à Constantinople pour notifier à l'empereur Zénon l'heureuse issue de l'expédition gothique et lui demander, avec la reconnaissance du titre de roi d'Italie pour le vainqueur, la restitution du sceptre et des ornements impériaux qu'Odoacre avait jadis renvoyés en Orient. Festus partit sur-le-champ; mais la suite de ses ambassades (car il fit deux voyages pour le même objet) trouvera sa place plus loin dans ce récit.

D'après le détail des lieux qui précède, on juge que le siége de Ravenne dut être peu chargé

d'incidents. En effet, du côté de la terre ferme, les mêmes obstacles qui séparaient comme invinciblement les assiégeants des assiégés les garantissaient également de toute atteinte, excepté par le pont Candidius, qui était trop facile à surveiller et à garder des deux parts pour donner de la crainte à personne. Aussi régnait-il sur ce point, dans les quartiers de Théodoric, y compris celui de Theudis, une sécurité qui dégénéra bientôt en indolence et qu'Odoacre se garda d'éveiller avant le temps. Tout l'effort des Goths se porta du côté de la mer, tant à l'est qu'à l'ouest de la ville, vers ces bancs de sable dont nous avons parlé, lesquels différaient de hauteur au point de surmonter, dans quelques parties espacées plus ou moins les unes des autres, les plus hautes marées[1] lunaires, et formaient autant de petites îles, dont plusieurs, à force de travail et de soins, avaient été par les habitants cultivées en jardins.

La raison dit qu'avant d'avoir pu se munir de navires légers pour intercepter la voie de mer, et, par suite, le ravitaillement des Hérules, il importait beaucoup à Théodoric de se loger dans ces îles, à l'aide desquelles, d'ailleurs, il pouvait espérer de pénétrer plus avant, et, en tout cas,

(1) Il n'y a point de flux ni de reflux proprement dits dans la Méditerranée ; toutefois on y remarque sur différentes côtes, selon les phases de la lune, certains phénomènes analogues.

d'empêcher des sorties imprévues. Aussi fut-ce, d'un côté, à construire des ponts pour s'y établir, de l'autre, à renverser les ouvrages commencés pour empêcher l'établissement, que les deux rois s'acharnèrent. Il se livrait souvent, à cette occasion, de petits combats plus fatigants que meurtriers et dont le résultat avançait aussi peu la conquête que la délivrance. L'hiver et le printemps de 491 se passèrent ainsi sans rien amener d'important devant Ravenne.

Pendant ce temps le roi des Goths recut au Pinetum deux nouvelles faites pour l'affliger: l'une était l'incursion des Bourguignons en Ligurie, ouragan d'un jour, il est vrai, mais qui laissait de cruelles traces; l'autre, la mort de l'empereur Zénon, événement qui pouvait entraver la mission de Festus.

Gondebaud s'était jeté sur la Ligurie en vrai barbare. Oubliant qu'il avait été patrice de Rome sous l'empereur Glycérius, il avait profité de l'éloignement des deux compétiteurs de l'Italie pour en piller et dépeupler une des plus riches provinces. Il était entré, de gré ou de force, dans Milan, avait réduit en captivité une partie des habitants, l'archevêque Laurent en tête, afin d'en meubler ses États; puis, sans oser pousser jusqu'à Pavie, ou bien arrêté net par les Ruges, qui cette fois auraient fait leur devoir, il s'était promptement retiré chez lui par où il était venu,

chargé de dépouilles et de malédictions, en ne conservant de sa conquête que le revers intérieur des Alpes cottiennes, sans doute avec l'idée de se ménager la facilité de recommencer ses brigandages : après cela, voie qui voudra, en lui, un auxiliaire des Goths appelé par Théodoric lui-même ! Nous resterons d'un avis contraire. Le nombre des captifs emmenés par les Bourguignons fut considérable. Les hommes capables de cultiver la terre commençaient, depuis un siècle, à se faire rares en Occident; aussi les princes étaient-ils plus jaloux d'en acquérir que des territoires qui ne leur manquaient pas. Gondebaud se montra donc sans pitié sur ce point. Néanmoins il faut qu'il ait relâché l'archevêque Laurent, ou que ce prélat ait trouvé le moyen de s'échapper, car nous le retrouverons à Pavie avec Épiphane, après la capitulation de Ravenne.

La mort de Zénon, sans toucher le roi des Goths d'aussi près que le dépeuplement de la Ligurie par les Bourguignons, était pourtant une circonstance fâcheuse propre à compliquer ses affaires; non que Festus Niger, arrivé déjà depuis quelque temps à Constantinople, eût encore rien obtenu de cet empereur qui ne se piquait pas de fidélité dans ses promesses, ou seulement qui était trop enfoncé dans ses débauches et dans ses terreurs pour s'occuper des intérêts d'autrui; mais on devait prévoir un successeur sinon pire

pour l'Orient, du moins plus difficile à disposer en faveur du nouveau roi d'Italie. Quant aux dernières années de Zénon, elles ne démentirent pas les antécédentes. Peu après le départ de Théodoric, il avait si fort soulevé les esprits par ses excès et par une stupide faveur accordée à son frère ainsi qu'aux licencieux Isauriens, qu'il avait pensé devenir la victime d'une trame, dite la conspiration des philosophes, ourdie qu'elle fut par des élèves de l'école d'Athènes, disciples de Proclus et de Marin. Les écrivains byzantins nous ont transmis les noms de plusieurs des conjurés qui cherchaient en effet à reprendre l'ouvrage de Pamprépius et d'Illus, ou peut-être même celui de l'empereur Julien. C'étaient l'historien Damascius, Héraïsque, Gésius, Asclépiade, Agapius, Séverien et autres beaux esprits du temps. Zénon éventa la mine, grâce aux deux Longins, l'un son frère, l'autre maître de la milice, et fit périr autant de philosophes qu'il en put attraper. Mais il n'était pas au bout. La vraie cabale dangereuse pour lui et les siens travaillait plus près de sa personne, sans qu'il s'en doutât; c'était celle de l'impératrice Ariadne, du silentiaire Anastase et de l'eunuque Urbice. L'aveugle tyran se méprit sur celle-là et réserva ses soupçons pour l'homme qui devait le moins lui en inspirer, pour le patrice Pélage. Au lieu de céder à des avis salutaires qu'il en reçut et de choisir dans

sa famille isaurienne quelque héritier plus digne que Longin, il prit les conseils du vertueux patrice pour des complots, et crut beaucoup faire pour sa propre sûreté en faisant embarquer ce fidèle et courageux serviteur comme un criminel pour Panorme en Sicile, en le ruinant de confiscations et en le faisant étrangler dans l'exil. Après Pélage vint le tour du brave Cottaïs qui l'avait si bien servi contre Illus et qu'il mit à mort impitoyablement. Bref, tous les Goths de Thrace, leurs chefs Jean-le-Scythe, Arcobinde, Jean-le-Bossu et tant d'autres héritiers de Triaire et d'Aspar, ou mieux [a] tout ce qui n'était pas Isaurien, lui devint suspect, et les orgies, les débauches d'aller leur train de plus en plus pour aider à cette politique savante. Zénon avait soixante-cinq ans passés; une attaque d'épilepsie le frappa dans la nuit du 5 avril 491, et il expira en s'écriant : Pélage! Pélage! Zonaras, Cédrénus et Nicéphore Calixte racontent la chose autrement. Ils disent que l'empereur s'étant un soir particulièrement trouvé ivre mort, la tranquille Ariadnele prit au mot et le fit clouer dans un cercueil anticipé où elle étouffa ses excès avec sa vie; dans ce cas, il aurait souffert le même supplice que ses anciennes victimes, Basilisque, Zénonide et leur jeune enfant. Ce que nous pouvons dire de mieux pour

(a) *Voy.* Théophane et autres écrivains byzantins.

l'impératrice est que l'opération du cercueil n'était guère praticable en secret. Quoi qu'il en soit, Zénon étant mort, Ariadne ne perdit pas son temps à simuler l'Artémise, et bien secondée par la faction gothique, par le sénat et par le patriarche Euphémius qui redoutaient également la faction isaurienne, elle devança les Isauriens. Le silentiaire Anastase fut proclamé empereur à la grande joie du peuple qui, dupe de sa vie grave et de son assiduité aux églises, lui cria : « Régnez, prince! régnez comme vous avez vécu! » Ce à quoi il ne manqua pas, sans répondre pour cela aux vœux des acclamateurs. Dans toute cette affaire il n'eut que la peine de jurer fidélité aux décrets de Chalcédoine entre les mains du patriarche plus qu'à demi orthodoxe, et celle d'épouser Ariadne, ce qu'il fit à cinquante-quatre ans [1], quarante jours seulement après la mort de Zénon pour la décence. L'eunuque Urbice fut ici le seul trompé; mais, créature d'Ariadne, il dut céder le terrain du palais à l'eunuque Amantius, créature d'Anastase : le nouvel empereur lui devait trop pour s'acquitter autrement.

Il ne saurait être question pour nous de raconter les mouvements de Constantinople que les Isauriens firent bientôt éclater en incendiant

(1) Les auteurs ne s'accordent pas sur l'âge de cet empereur au moment de son avénement; les uns lui donnent cinquante-quatre ans, les autres soixante.

la moitié de cette capitale; ni la catastrophe de Longin, le frère de Zénon, tonsuré, fait moine et relégué pour toujours en Égypte; ni la fuite en Isaurie de Longin, le maître de la milice, prélude d'une guerre civile de six années; en un mot, toute la suite du règne d'Anastase. Nous parlerons des gestes de cet empereur à leur date, selon qu'ils importeront à notre sujet, nous bornant maintenant à donner une idée de son caractère et de sa personne, pour montrer à qui Théodoric aura longtemps affaire en Orient.

Anastase était un faux sage; sa sagesse et sa religion, ne lui venant pas du cœur, n'étaient, en réalité, qu'un calcul et un maintien. Toutefois des mœurs réglées, de la modération naturelle, un jugement froid et exercé, une économie intelligente qui lui avaient valu de la considération comme homme privé, l'eussent aussi recommandé comme souverain, si ces qualités n'eussent pas été dominées chez lui par deux vices capitaux, l'un du caractère, la faiblesse, l'autre de l'esprit, l'entêtement. Il professait une maxime aussi fausse que pernicieuse, celle qu'il est permis aux princes de se parjurer. De là vint qu'après avoir successivement promis à ses deux patriarches Euphémius et Macédonius de maintenir les décrets de Chalcédoine contre Eutychès, il ne les persécuta pas moins durement, et les orthodoxes encore plus dans l'intérêt de l'Hénotique

eutychienne. Pourquoi mit-il tant de violence à commander l'union (car l'Hénotique, à ses yeux, n'eut pas d'autre sens que celui de tolérance)? Ce n'est pas qu'il fût méchant, c'est qu'il était borné et obstiné[1]. Jamais il ne voulut démordre en religion de son système acéphale qui fit une grande partie de ses torts et de ses dangers. Il n'était pas guerrier plus que moine; il vint pourtant à bout par ses généraux, pendant un règne de vingt-sept ans, de quatre guerres menaçantes, dont deux intérieures, celles d'Isaurie contre les Longins, et de Thrace contre le patrice Vitalien, et deux extérieures, celles de Perse contre le roi Cabade, et du Danube contre les Bulgares. Mais de ces quatre guerres principales, une seule, la première, fut conduite et terminée dignement; quant à Vitalien, il ne le soumit qu'avec une promesse suivie à sa façon d'un manque de foi; et à l'égard des Perses et des Bulgares, il leur acheta honteusement la paix à prix d'or. Dans sa vieillesse, une émeute religieuse de Constantinople fut sur le point de le renverser; il s'en tira par un procédé qui ne réussirait pas souvent, même à des cheveux blancs; il pleura et se mit à genoux

(1) Il ne voyait pas qu'être tolérant, c'est savoir au besoin tolérer qu'on ne le soit pas. Qu'on essaie aujourd'hui de faire signer au clergé catholique un formulaire de tolérance pour tous les dogmes divers, et l'on verra la suite! Et pourtant cela est bien plus possible au dix-neuvième siècle que cela ne l'était au sixième.

devant le peuple qui lui pardonna et le laissa mourir en paix. Son beau titre fut l'abolition du *chrysargyre*[1], sorte de capitation établie par Constantin et devenue odieuse à tout l'empire. Il était né dans une condition vulgaire et on le voyait bien. Son extérieur glacé n'avait rien d'imposant ni de repoussant. Il avait un œil noir et l'autre bleu, image de sa constante duplicité. Il savait donner, mieux encore prendre et conserver. A sa mort, sans qu'il eût trop pressuré ses sujets, il laissa un trésor de trois cent douze de nos millions : c'eût été beaucoup pour tout autre successeur que Justinien. Il survécut de plusieurs années à son Ariadne qui n'eut pas grand crédit sous son règne, étant plus orthodoxe que lui, et quoique plus jeune, trop âgée elle-même pour le subjuguer par l'amour ou par la crainte.

(1) Le chrysargyre pesait sur chacun et chaque chose ; tant pour le sénateur, tant pour l'affranchi, l'esclave, le riche, le mendiant, la courtisane, la femme répudiée, tant pour le cheval, la mule, le bœuf, l'âne, le chien, etc. On se demande pourquoi les Romains-Grecs criaient si fort contre cet impôt, et pourquoi nous ne crions pas, nous qui avons aussi notre chrysargyre ? Cela tient principalement à des vices de répartition et de perception que nous avons plus ou moins évités. En matière d'impôts, la modération n'est que de bon conseil, c'est l'habileté seulement qui est de rigueur. Anastase fit plus que d'abolir cette odieuse taxe ; voulant rendre sa résurrection impossible, il s'en fit apporter les registres de toutes les parties de l'empire et les brûla. Titus n'eût pas mieux fait ; Vespasien n'eût pas fait si bien.

## CHAPITRE TROISIÈME.

**Suite du siége de Ravenne. — Sortie et défaite d'Odoacre. — Théodoric prend Rimini. — Il se rend à Pavie, revient dans son camp de Ravenne avec sa famille. — Le pape Gélase. — Négociations de l'évêque Jean. — Traité conclu avec le roi des Hérules. — Entrée de Théodoric dans Ravenne.**

**An de J.-C. 491–493.**

Le siége de Ravenne durait déjà depuis près de dix mois et n'avançait guère. Pendant ce temps l'Italie souffrait de grands maux. La puissance régulière, et, à beaucoup d'égards, tutélaire d'Odoacre n'était plus, tandis que celle qui devait la remplacer avec avantage n'était pas encore. De toutes parts cette belle contrée semblait, après quatorze ans de repos, une proie rendue aux ravisseurs. Nous venons de voir comment les Bourguignons s'étaient hâtés d'en prendre une première fois leur part : ils n'étaient pas les seuls. Tous les Hérules et tous les membres de ces peuplades barbares des Alpes, des Rhéties, des Noriques et d'Illyrie, dont s'était formée l'association défensive du vaincu, n'é-

taient pas, on peut le croire, enfermés avec lui dans sa ville de refuge, ni dans les petites places de sa domination qui lui restaient. Les campagnes, surtout celles de la rive gauche du Pô, parcourues, c'est-à-dire dépouillées ainsi que la Ligurie, présentaient un triste tableau. Mille rassemblements vagabonds, menés par autant de ces chefs de bande qu'Ennode a trop gratuitement qualifiés du titre de rois, s'y dédommageaient de la défaite de leur patron avec le meurtre et le pillage. A peine restait-il même dans les villes (Rome exceptée) quelque ombre d'une autorité protectrice; partout enfin, et jusque dans le Brutium, l'anarchie étendait ses ravages. Là même, un peu plus tard, dans l'année 492, elle prendra un caractère d'insurrection dangereux pour les Goths, tant à cause de l'attachement qu'elle signalera chez les habitants pour la cause d'Odoacre qu'en raison du voisinage de la Sicile revendiquée et agitée de nouveau par les Vandales d'Afrique.

Théodoric voyait le mal, songeait à y porter remède, mais fort heureusement pour lui ne s'était point dégarni dans cette idée; non qu'il se fût interdit de faire acte de puissance sur divers points; le comte du Buat pense qu'il fit divers détachements dès les premiers temps du siége; nous le pensons comme lui, mais sans donner autant d'importance que lui à ces déta-

chements, lesquels, selon nous, durent être rares et circonscrits, puisque le silence de l'histoire à ce sujet nous apprend que Rome n'avait pas vu d'Ostrogoths avant la capitulation de Ravenne. Ainsi l'Italie du nord était ruinée et l'Italie transpadane n'était encore qu'une conquête d'opinion pour le vainqueur de l'Isonzo, de Vérone et de l'Adda, conquête que le moindre échec ou seulement une inaction prolongée devait affaiblir. C'est dans cet état incertain des choses que, la nuit du 15 juillet 491, Lévila, lieutenant du roi des Hérules, et sans doute aussi Odoacre lui-même, firent contre les quartiers de Théodoric, par le pont Candidius, cette grande sortie dont le souvenir s'est conservé et méritait de l'être comme fait d'armes, supposant des deux parts, avec une valeur égale, une égale habileté [a].

On a vu précédemment les raisons qu'avaient les Goths de ne rien redouter de Ravenne du côté du pont Candidius. La précaution qu'ils

(a) « Olybrio consule, exiit Odoacer rex de Ravenna, nocte « cum Herulis ingressus in Pineta, in fossato patritii Theo- « dorici, et ceciderunt ab utraque parte exercitus, et fugiens « Levila, magister militum Odoacris, occisus est in fluvio « Vejente : et victus Odoacer fugit ad Ravennam idibus ju- « liis, etc. » Anonym. Henric. Vales.

« Olybrio consule, Odoacer cum Erulis egressus Ravenna, « nocturnis horis ad pontem Candidium a d. nostro rege Theo- « dorico memorabili certamine superatur, etc. » Chronicon Cassiodori.

avaient prise de fortifier leurs quartiers, sur ce point, d'un large retranchement (*fossato*), avait redoublé leur sécurité, qu'une paisible occupation de dix mois rendit enfin complète. Quels durent être chez eux le tumulte et la confusion quand tout d'un coup, au sein des ténèbres et du sommeil, ils se virent réveillés et assaillis par une armée entière sortie sans bruit de la ville au moyen du défilé qui la commandait pour le moins autant qu'il la couvrait? Leurs gardes avancées surprises et égorgées, leurs retranchements franchis, l'ennemi partout au milieu d'eux, quelles ressources restaient aux gens de Theudis autres qu'une défense individuelle et désespérée de quelques instants et une prompte évasion vers le Pinetum, où campait leur roi? Ils résistèrent donc le plus longtemps qu'ils purent au prix de leur sang, et, bientôt dispersés, coururent au quartier de Théodoric. On y était heureusement déjà sur pied et préparé à les venger. Les Hérules ne tardèrent pas à les suivre; mais le glorieux succès d'Odoacre y devait incessamment se changer en deuil.

Après une lutte longue et meurtrière où le roi des Goths paya pour la dernière fois de sa personne, l'attaque fut repoussée. Les assaillants couvrirent le terrain solide et les marais de leurs morts, ici poursuivis directement, là coupés du pont Candidius, leur unique point de retraite.

Un bon nombre de ces derniers, en voulant traverser le Veïente pour regagner Ravenne, périt dans les eaux avec le vaillant Lévila lui-même; en sorte que cette nuit terrible, qui menaça en un moment l'ouvrage de trois victoires, devint pour les Goths, grâce à leur intrépidité comme au sang-froid de leur père, le terme définitif de leurs périls, sinon de leurs travaux.

Depuis lors, en effet, Odoacre, immobile dans son asile, parut se résigner à son sort, tandis que l'éclat du nouveau triomphe de son adversaire acheva de déterminer la généralité des esprits en faveur des Goths. Tels furent les premiers résultats de cette sortie. Théodoric en sut tirer d'autres de son activité guerrière et politique. Il s'occupa enfin de réduire par la force certaines places importantes et de couper court, par des négociations hardies, aux prétentions des Vandales sur la Sicile.

Entre les villes qui tenaient encore pour Odoacre, Rimini [a] était celle qu'il importait le plus à Théodoric de lui enlever, plus même que Césène, si bien gardée par Libérius; parce que, non moins voisine, elle ne menaçait pas seulement ses lignes de siége, elle offrait aussi, par sa position maritime, un moyen d'atteindre Ravenne du côté de la mer. Le port de Rimini, à

(a) Ariminum.

l'embouchure de la Marecchia, est aujourd'hui presque comblé par les sables, ainsi que la plupart des autres ports italiens de l'Adriatique; il était facile et prospère alors; le commerce y affluait, entretenu par une quantité de dromons dont Odoacre se servait pour se ravitailler. Le roi des Goths s'en pouvait, par conséquent, servir contre lui pour l'affamer, et résolut, avant tout, de prendre cette place. Après avoir mis bon ordre dans son camp à tout événement, dans la prévision, qui se réalisa, d'une absence de plusieurs mois, il partit, vers l'automne de cette même année, avec un corps d'élite considérable, pour se porter d'abord sur Rimini.

On ignore les circonstances de la réduction de cette ville; ce que l'on sait seulement, c'est que, dès le commencement de l'année 492, les Goths l'occupaient, et qu'à l'aide des dromons qui s'y étaient trouvés en grand nombre, ils avaient pu s'établir au Port-Lione, à six milles de Ravenne, dans une petite île qui en commande l'entrée par mer, ce qui allait enfin rendre le blocus de la place effectif. C'est peut-être en mémoire de l'utilité dont lui fut cette petite île que Théodoric un jour, ou Amalasonthe, sa fille, y fera construire la belle rotonde qui formera la base de son mausolée, et qui sert encore d'église au monastère de Santa-Maria.

Maître de Rimini, le roi des Goths remonta le

cours du Pô, nettoyant ses deux rives jusqu'au Tésin, et faisant tomber successivement Modène, Parme, Plaisance, Mantoue et Crémone, avant de visiter Pavie, où il reparut dans le mois d'août. Il ne négligeait pas les affaires du reste de l'Italie pendant ces opérations. Ce fut dans le même temps qu'arrivèrent la pacification des troubles du Brutium, l'élection du pape Gélase à la place de Félix III, mort le 24 février de cette année 492, et la conclusion du traité avec Gondamond, roi des Vandales, qui terminait heureusement les affaires de Sicile.

A l'égard du soulèvement des Brutiens, Théodoric n'eut qu'à récompenser. En effet, si cette insurrection lointaine l'avait tourmenté d'abord, apaisée promptement par l'intervention bénévole de Cassiodore-l'Ancien, le plus riche et le plus illustre habitant de cette région, naguère encore grand officier d'Odoacre, elle lui prouva que la nécessité de se soumettre à sa puissance était déjà sentie par les principales autorités du pays, et servit particulièrement à lui faire connaître deux hommes que la Providence réservait à sa gloire et à sa fortune pour en devenir les plus dignes auxiliaires. Nous reviendrons sur les débuts du jeune Cassiodore, fils de l'Ancien; il nous suffit maintenant de dire que, pour prix de sa conduite prudente et conciliatrice, son père fut à l'instant préposé au commandement de la

Sicile et de la province qu'il avait de lui-même pacifiée.

Quant à l'établissement du nouveau pontife, Théodoric eut la sagesse de n'y intervenir que par une adhésion privée[1], malgré la loi d'Odoacre qui soumettait la nomination des chefs de l'Église romaine à la sanction royale. Dût-il faire revivre cette loi plus tard (ce qu'avec raison il ne fera pas), il était trop tôt pour l'entreprendre; d'ailleurs le choix du clergé, du sénat et du peuple était bon. Gélase, Africain de naissance, avec autant de piété que son prédécesseur, avait un caractère plus ferme et plus d'étendue d'esprit. Le profond discernement avec lequel il marquait la limite des pouvoirs spirituel et temporel serait encore un modèle aujourd'hui. Sa simplicité, l'austérité de sa vie, son amour pour les pauvres rappelaient l'âge apostolique, et sa science puisée à l'école de saint Augustin ne fut point surpassée par celle de Grégoire-le-Grand. Il regardait, dit Fleury, sa dignité comme une servitude; quel meilleur et plus sûr moyen, ajouterons-nous, d'en faire une domination! De son temps, le croirait-on? l'Italie était encore pleine de demi-païens, surtout dans les campagnes; et même à Rome, non-seulement chez le peuple,

(1) Les faits postérieurs font penser que déjà Théodoric correspondait avec les principaux sénateurs, tels qu'Albinus, Faustus, Symmaque, Boëce, etc.

mais aussi dans les classes élevées, le dieu Pan, Castor et Pollux avaient des adorateurs. Ce fut lui qui fit disparaître les Lupercales, et comment? par le seul empire de la raison. Le sénateur Andromaque lui opposait la tolérance de ses devanciers. « C'est, répondait-il, qu'on ne guérit pas « en un jour tous les maux; n'avons-nous pas « souffert longtemps les sacrifices? Eh bien! ils « ont cessé; les Lupercales doivent avoir leur « tour. Soyons chrétiens enfin, et non chrétiens « et païens tout ensemble, c'est-à-dire ni l'un « ni l'autre! Vos Lupercales ont-elles prévenu la « peste sous l'empereur Anthémius? et Castor et « Pollux ont-ils sauvé l'empire? » Il fut moins heureux à combattre le schisme d'Orient; c'est que là il n'avait pas à convaincre; il rencontrait la politique d'un souverain rusé. Vainement envoyait-il des légats à Constantinople; on effrayait, on corrompait ses légats, ainsi qu'on le vit de Misène, l'un d'eux, qu'après rétractation il réhabilitera dans le concile de Rome de 495, pour mourir l'année suivante au préjudice de tous. L'Église l'honore comme saint. Beaucoup d'évêques de cette époque jouissent du même honneur et le méritent; toutefois leurs miracles proprement dits ne grossissent pas beaucoup la légende, à moins qu'on ne mette leurs vertus au rang des prodiges, ce à quoi nous applaudirons. Pourquoi Gélase n'était-il pas destiné à repro-

duire ou même à dépasser les années de saint Léon? A n'envisager même que la monarchie gothique, sans doute c'eût été un grand bonheur, mais Théodoric devait voir se renouveler cinq fois la chaire pontificale. Comment pourra-t-il s'entendre avec une autorité si forte et tout ensemble si mobile? Il fera, pour atteindre ce but, tout ce qu'il pourra faire en ne changeant point sa foi; mais ce sera trop peu. Il y a même lieu de s'étonner des résultats qu'il obtiendra de ce côté, quand on songe aux difficultés de sa position. Une seule chose les explique, c'est le schisme de l'Orient, que pourtant, dans sa sincérité, il cherchera, de concert avec l'Église romaine, à éteindre. En effet, tant que cette Église sera mécontente de Constantinople, elle se rapprochera du roi des Goths; mieux valait pour elle un arien protecteur, quoique voisin, qu'un eutychien hostile, quoique éloigné; mais sitôt que l'Orient sera réconcilié avec Rome, c'est avec l'Orient malheureusement que Rome voudra s'allier pour en finir avec l'arien d'Italie. Nous recommandons ces dernières considérations au lecteur; elles nous semblent être comme la clef de toute cette histoire.

La Sicile ne donna pas à Théodoric les embarras qu'il avait pu craindre. Les Vandales à qui nous avons vu qu'Odoacre avait assuré un tribut annuel en échange de Lilybée avaient, il est

vrai, profité du désastre des Hérules pour essayer de reprendre l'île entière; mais les Goths commençaient à pouvoir parler en maîtres, tandis qu'eux commençaient à ne le pouvoir plus. Une question s'élève sur les moyens qui furent pris pour les ramener dans les limites de leur traité. Un auteur moderne[a], que nous suivons souvent et respectons toujours, pense qu'une flotte put être envoyée contre eux à cette fin; nous ne le pensons pas, et voici nos raisons d'en douter : où les Goths auraient-ils pris cette flotte, eux qui, pour bloquer sérieusement Ravenne, venaient forcément de recourir aux barques légères de Rimini? N'est-il pas en outre avéré que beaucoup plus tard même, lorsque l'empereur Anastase infesta les côtes de l'Italie méridionale de ses pirateries, Théodoric n'avait pas de flotte et qu'il fut obligé d'en créer une pour mettre un terme à des brigandages indignes d'un César? Ce ne fut donc probablement pas la guerre, mais la négociation, ou mieux la menace, qui fit reculer Gondamond; et puisque le temps nous a réduit sur ce point aux conjectures, nous supposons que Cassiodore-l'Ancien, le pacificateur du Brutium, qui, possédant des biens considérables en Sicile, y devait jouir d'une haute influence, fut encore dans cette occasion l'auxiliaire du roi des Goths, mais de plus

(a) Du Buat.

cette fois son organe. Quoi qu'il en soit, les Vandales cessèrent bientôt d'inquiéter l'Italie dans une possession qu'elle revendiquera toujours aux droits de la nature et de l'histoire, et parurent satisfaits de conserver le tribut annuel qu'on leur payait depuis Odoacre en échange de Lilybée, servitude honteuse qu'on ne supportera pas longtemps.

Sur ces entrefaites Théodoric achevait de soumettre les villes des deux rives du Pô, à la réserve de Césène; il reparut dans Pavie le 22 août, y séjourna quelques jours pour y raffermir le bon ordre, en repartit promptement, emmenant avec lui sa famille, et regagna son camp du Pinetum. Dans la juste espérance d'une issue prochaine et heureuse de la guerre, il voulait rendre sa mère témoin de son triomphe. Cette pieuse mère le vit en effet ce triomphe désiré, et ses regards saluèrent l'aurore du grand règne, mais sans doute pour s'éteindre presque aussitôt; car à partir de l'entrée de Théodoric dans Ravenne, personne ne parle plus d'Éréliéva.

Il apparaît qu'au commencement de septembre l'armée des Goths avait revu son roi. L'œuvre avait avancé pendant son absence. Des intelligences ménagées dans l'intérieur de la ville, bloquée de plus en plus étroitement, faisaient connaître que la disette y était déjà grande. L'or y pouvait à peine fournir aux Hérules et aux riches

habitants les choses les plus nécessaires à la vie; le reste de sa nombreuse population en était presque absolument privé. De là des rumeurs menaçantes d'un côté et le découragement des troupes de l'autre, qui allèrent chaque jour croissant et devinrent extrêmes à l'entrée de l'hiver de l'année 493. Alors les derniers symptômes de la résistance se manifestèrent décidément, des pourparlers s'engagèrent. Ce fut l'évêque Jean qu'Odoacre chargea de négocier avec le roi des Goths.

L'adroit Hérule avait bien choisi pour lui son médiateur; mais pour Théodoric, il ne pouvait y avoir de pire choix qu'un personnage conciliateur par état, fort de la vénération des peuples, revêtu d'une dignité sacrée qui rendait à son égard la rigueur impossible et les refus hasardeux. Malgré qu'on en eût, c'était une nécessité de beaucoup accorder à un tel homme, qui de négociateur devenant insensiblement arbitre et faisant parler la morale évangélique alors que la politique et la guerre imposaient leurs inflexibles lois, risquait de remettre en compromis une cause gagnée par les uns, perdue par les autres. Le danger de la séduction était surtout imminent pour un prince dont l'âme était ardente, sensible et généreuse, plus vif, plus abandonné dans la reconnaissance encore que dans la colère, et déjà si redevable à l'épiscopat. Nous n'hésitons pas, quant à nous, à voir dans cette intervention de

l'évêque de Ravenne la source principale et directe de l'accord malencontreux, c'est trop peu dire, chimérique, insensé qui fut conclu. Quel était donc ce traité qui dut rencontrer beaucoup de difficultés du reste, à en juger par les retards qu'il entraîna, puisqu'il ne fut terminé qu'à la fin de février? En reproduire les stipulations précises n'est à la portée de personne maintenant; en exposer le résultat sommaire suffit, et le voici: Ravenne et l'Italie devaient obéir aux deux rois[a]; c'est tout dire. Mais comment devait s'exercer ce double pouvoir? Était-ce une communauté ou un partage? La première hypothèse est inadmissible. Une royauté faite à l'image de l'ancien consulat, distribuant ses fonctions ou les alternant sans nuire à d'égales prérogatives, le zèle sacerdotal n'avait pu s'abuser jusqu'à ce point, pas plus que la simplicité barbare prendre de telles illusions pour des réalités. Il s'agissait donc évidemment d'un partage de territoire. Dans ce cas, quelles délimitations étaient tracées, quels moyens d'exécution adoptés avec les Hérules donataires, comme on s'en souvient, du tiers des terres dans toute l'Italie? Ici point d'autres clartés pour l'écrivain moderne que la logique des

(a) «...Pacificante Ravennæ antistite, ita inter se compa-« rant, ut pari jure imperent et Theudericus et Odoacer, etc.» Procop., lib. 1.—N'ayant pas le droit de citer cet auteur en grec, nous le citons d'après la version estimée de Grotius.

faits et l'induction; mais l'induction tirée de paroles contemporaines peut conduire à la vérité. Or le panégyriste Ennode nous sert encore, ainsi qu'au savant du Buat, de fanal dans cette capitale circonstance. Chose singulière que ce soit un orateur qui nous guide, tandis que les anciens historiens nous égarent, ici pour avoir, dans leur laconisme, accumulé des événements que le temps séparait, là par suite de préjugés, de passions ou de craintes dont les empereurs d'Orient seraient le principe. Selon quelques-uns de ces historiens, le traité de Ravenne et la mort tragique d'Odoacre auraient été l'affaire de peu de jours, ou du moins de peu temps. Est-il permis de le croire, soit qu'avec Marcellin et Jornandez on avance ou laisse penser que Théodoric fut spontanément perfide en rendant son rival victime d'un odieux guet-apens, soit qu'avec Procope et l'Anonyme de Valois [a], on rapporte qu'Odoacre trahissait Théodoric et que ce dernier ne fit que prendre les devants en se souillant d'un meurtre domestique au sein de l'hospitalité? Non, le roi des Goths ne put

(*a*) « Mansit pactis aliquandiù fides : sed eventus is fuit, ut « Odoacrum, insidiarum, ut quidem dicebant, compertum, « ad epulas vocatum Theudericus dolo occideret. » Procop., lib. 1.

« Post aliquot dies, dùm ei (Theodorico) Odoacer insidiare-« tur, detectus cautè ab eo præventus in palatio, manu sua « Theodoricus eum in lauretum præveniente gladio interemit.» Anonym. Valesii.

jurer, entre les mains de l'évêque de Ravenne, paix et amitié au roi des Hérules et l'assassiner le lendemain traîtreusement en présence des Hérules mêmes. Il n'était pas de son intérêt de procéder ainsi avec son ennemi, encore moins avec le clergé catholique. Non, Odoacre ne put accepter les conditions du vainqueur, conspirer contre lui, éveiller les soupçons, subir sa vengeance, et tout cela presque au même instant. Il faut chercher d'autres solutions du problème, car c'en est un. Qu'on relise attentivement la chronique de Cassiodore [a] et le discours d'Ennode tant de fois cité; peut-être trouvera-t-on une révélation véritable dans ces paroles que du Buat rapporte en entier et que voici en abré-
« gé : Grâces vous soient rendues, ô Dieu, souve-
« rain arbitre de l'univers! d'avoir livré ces cœurs
« endurcis (les Hérules) au glaive vengeur!....
« Ces perfides promettaient l'Italie à Odoacre qui
« leur tendait, *pour la seconde fois,* des mains sup-
« pliantes. Cette trame ourdie dans les ténèbres
« n'échappa point à la vigilance de Théodoric....
« Déjà les malintentionnés faisaient des courses...
« préludes d'une grande guerre... Théodoric as-
« sembla les chefs goths en secret... Le résultat
« de la délibération fut qu'on mettrait à mort à
« la fois dans les provinces tous les traîtres, etc... »

(*a*) « D. n. rex Theodoricus Ravennam ingressus, Odoacrem « molientem sibi insidias interemit. » Chronicon Cassiodorii senatoris.

Ennode ajoute que les Hérules étaient déjà sortis de leurs quartiers, que Théodoric les vainquit et soumit *leur pays*, à la satisfaction des Romains qui avaient vu le traité de Ravenne avec chagrin.

Ces prémisses une fois posées, reprenons la suite des faits tels que les relations authentiques nous les transmettent et tels que nous les concevons dans les cas rares où les témoignages certains nous manquent.

Le traité négocié par l'évêque Jean fut arrêté entre les deux rois, le 27 février 493, disent précisément les annalistes, après l'échange des otages au nombre desquels était, pour Odoacre, son fils Thélane. On doit admettre que, suivant les conditions jurées, l'Italie transpadane, y compris ses îles, appartenait aux Goths, et celle du nord aux Hérules, à l'exception de Ravenne qui demeurait une possession commune. La chose étant ainsi réglée, Théodoric fit, le 5 mars, son entrée solennelle dans la ville aux acclamations du peuple, précédé du prélat et du clergé portant les reliques des saints et suivi de l'élite de son armée. La nouvelle de cet événement, accueillie avec admiration dans la péninsule entière, se répandit au loin et mit le sceau à la renommée du vainqueur. Le descendant des Amales prenait rang dès lors à la tête des souverains de l'Occident, car Clovis n'était pas encore ce qu'il allait incessamment devenir. Aussi, sans plus attendre

l'empereur Anastase que Festus essayait vainement depuis deux ans de faire sortir de ses dispositions dilatoires et qui se bornait à donner en faveur du sénat et du peuple romain des conseils dont on n'avait que faire, au lieu d'une reconnaissance nette qu'on lui demandait pour la forme, les Goths s'empressèrent-ils de proclamer leur prince bien-aimé roi d'Italie. Cet élan de la victoire fut aussitôt la loi de Rome. Cette année-là même le nom de Théodoric figura dans les fastes capitolins; le sénateur Albinus reçut le consulat des mains du nouveau maître, et la monarchie gothique fut fondée. Cependant le malheureux traité de Ravenne recélait dans son sein des tempêtes, et c'est à bon droit qu'à ce sujet le compilateur Sabellicus[1] s'écrie, avec le poëte Lucain :

« Nulla fides regni sociis, omnisque potestas

. . . . . . . . . . . . . . .

« Fraterno primi maduerunt sanguine muri, etc. »

« Le trône est un : la société n'y est jamais sûre, « et les murs de Rome naissante furent arrosés « de sang fraternel. »

(1) Marc-Antoine Cocceio, né en 1436, à Vicovaro, sur les confins de la Sabinie, et pour cette raison surnommé *Sabellicus,* composa entre autres ouvrages historiques, sous le titre de *Rapsodie des Histoires*, une histoire générale en latin depuis Adam jusqu'à l'année 1503, laquelle n'est guère estimée, ne passant pas pour fort exacte.

## CHAPITRE QUATRIÈME.

**Insurrection des Hérules. — Mort tragique d'Odoacre. — Saint Ephiphane va implorer Théodoric à Ravenne. — Amnistie. — Premiers actes du gouvernement de Théodoric. — Le patrice Libérius. — Cassiodore.**

An de J.-C. 493-495.

Le mal irremédiable du traité de Ravenne consistait en ceci que la charge de l'Italie allait être doublée; car si les vaincus, au droit de leur ancien partage, restaient possesseurs du tiers des terres, c'était le moins que les vainqueurs en eussent autant; d'où il résultait que les Romains ne conservaient plus qu'un tiers de ces terres au lieu de deux. Cette conclusion était la fatalité même; rien n'y pouvait faire, pas plus la loyauté des contractants que les exhortations des évêques. Ce n'est pas tout: l'exécution d'un tel pacte offrait des difficultés égales. Dans l'hypothèse, seule admissible, d'une délimitation de territoire, il fallait que ceux des Hérules qui étaient répartis dans l'Italie transpadane, c'est-à-dire au moins la moitié d'entre eux, quittassent leurs établissements, eux et leurs familles, pour refluer dans le

nord de la péninsule, tandis que les Ostrogoths feraient un mouvement contraire, et que ce croisement s'accomplît sans troubles, sans délais, tout cela dans l'anxiété où la nécessité d'un nouveau partage allait plonger les deux peuples touchant le lieu, l'étendue et les avantages de leurs possessions futures. En vérité, à moins que Dieu lui-même ne prît ces peuples par la main pour les enlever du sol et les y poser ensuite selon les termes du contrat, une guerre à mort devait éclater. Voilà pourtant ce qui fut entrepris, probablement de bonne foi d'abord de part et d'autre, et même ce qui fut en partie réalisé sans causer dans les premiers moments trop de désordre, tant la voix des chefs était puissante sur ces nations primitives! On les faisait aller du nord au midi, de l'orient à l'occident, par milliers de familles, avec plus de facilité que l'autorité la plus forte ne transplanterait aujourd'hui les habitants du moindre de nos villages; mais encore devaient-elles, à fin de marche, trouver à satisfaire promptement leurs appétits ou leur fureur, trouver à qui s'adjoindre ou qui dépouiller.

Les Goths durent être les premiers à se mouvoir; leur roi était pressé d'occuper l'Italie méridionale, et d'y montrer par eux sa force. Le Picenum, l'Étrurie, Rome, Capoue, la Lucanie, le Brutium les virent arriver successivement en

bon ordre, et la Sicile même en reçut un nombre suffisant pour assurer une possession si importante et profiter de ses ressources naturelles. Mais il ne fut pas question pour l'heure de procéder en leur faveur à aucun partage de terres : cette difficile opération, que Théodoric confiera plus tard à des mains habiles, ne pouvait encore s'entamer. Leur classement provisoire dans les différentes provinces, les mesures relatives à leur subsistance, à leur entretien et à leur solde furent, au début, du ressort de l'administration civile, qui ne changea point sous les Goths et qu'Odoacre avait sagement laissée aux Romains, sans pour cela que l'idée d'un double système de gouvernement, l'un civil pour les Romains, l'autre militaire pour les barbares, soit autre chose qu'une supposition gratuite. Odoacre aussi bien que Théodoric, et celui-ci comme le premier, on s'en convaincra bientôt, tendirent avec ardeur à la fusion des races; mais ce fut pour tous deux une égale nécessité d'employer préalablement chacune d'elles à ce qu'elle savait exclusivement et voulait faire.

Par suite du déplacement de la majeure partie des Goths, Théodoric, affaibli autour de lui, s'affaiblit encore en renvoyant les Ruges de Pavie en Norique, leur renvoi ayant eu lieu vers cette époque très certainement, sans qu'on en puisse déterminer la date positive. Il est à croire que

l'éloignement de ces auxiliaires incommodes résultait des clauses mêmes du traité de Ravenne; non qu'immédiatement après leur sortie de Pavie les Goths eussent à remettre la place aux Hérules; loin de là, ils durent la garder provisoirement, et la gardèrent comme place de sûreté, de même que Libérius conserva Césène pour la garantie d'Odoacre. Nous avons dit par avance avec quels regrets les Ruges reçurent l'ordre de leur départ, et quelle douleur ils témoignèrent en quittant saint Épiphane. Cependant ils n'avaient point à se plaindre; en obtenant la Norique avec la seule obligation de la défendre, sous le haut patronage de celui qui les y établissait, ils étaient bien payés de leurs services ainsi que leur prince Frédéric, et acquéraient sans peine ce que leur roi Fava avait inutilement essayé d'enlever, en 488, au maître de l'Italie. Mais cette riche terre du Milanais a de tels charmes, que rien ne saurait consoler ni dédommager ceux qu'on en expulse. Frédéric, en obéissant, emportera la rage dans son cœur, et pour son malheur ne tardera pas à le faire connaître.

Cependant les Hérules affluaient de toutes parts en Ligurie et en Vénétie, ainsi qu'il était convenu, mais mécontents, désordonnés, inquiets de leur sort à venir, et de plus humiliés de leurs défaites. Nous disons toujours les Hérules pour désigner d'un mot tous les barbares qui, depuis

dix-sept ans, vivaient sous la loi d'Odoacre; le lecteur ne se rappellera pas moins que cette population était en effet un ramas d'Hérules, de Turcilinges, d'Alains, de Scyrres mêlés de quelques Ruges même, unis jadis par la prospérité, alors par l'infortune, d'ailleurs sans communauté d'histoire et sans autre cohésion que le génie de leur chef, preuve d'autant plus forte, du reste, que le destructeur de l'empire d'Occident n'était pas un homme ordinaire. Théodoric, au rebours, conduisait, à quelques milliers d'individus près, une race unique, liée par d'antiques exploits, fière du sang de son prince, qui faisait revivre pour elle les Théodemir, les Hermanric et les Ostrogotha; aussi voyait-on chez les Goths, comparativement aux Hérules, avec plus d'ensemble dans l'action, plus d'unité dans le dessein, et (ce qui explique la catastrophe qui approche) plus de secret dans la délibération.

A mesure que les partisans d'Odoacre augmentaient en nombre dans l'Italie du nord, l'agitation croissait; une fermentation générale se révélait parmi eux, qui de jour en jour prenait un caractère plus hostile. Des bandes couraient çà et là, promenant la violence et les rapines. Bientôt leurs chefs enhardis entrèrent en communication mystérieuse avec le roi des Hérules. Il paraît qu'ils lui promirent de le rétablir dans son ancienne puissance, au mépris des conventions

jurées. Le malheureux prince, entraîné par le besoin de vengeance autant que par les rêves trompeurs qui ne manquent jamais d'assiéger les grandeurs déchues, entra dans la conjuration des siens. En peu de temps les choses vinrent au point que ses pernicieux amis n'attendaient plus pour éclater que son signal. Ceci se passait vers l'automne de l'an 494 au plus tôt, dix-huit mois au moins après la conclusion du funeste traité. Théodoric fut informé du coup qui se préparait; il se souvenait de Tufa sans doute, et regardait de près à ses affaires. Lorsqu'il eut acquis des renseignements précis et pris ses mesures dans les provinces du nord, autant que le permettait le peu de troupes qu'il y avait encore, il assembla sans bruit de nombreux chefs goths dans Ravenne, leur exposa la situation, et des dispositions furent arrêtées pour devancer l'attaque en divers lieux à la fois par une explosion subite et terrible. Tout dépendait ici du secret le plus profond; les derniers préparatifs à faire exigeaient que beaucoup [illegible]ens fussent dans la confidence, et néanmoins, [illegible]dont le panégyriste s'émerveille avec raison, rien ne transpira du dessein des Goths.

Enfin, le moment venu, Théodoric invita Odoacre, son fils Thélane et leurs principaux officiers à un festin dans le *Laurète*. Est-ce un palais ainsi nommé, est-ce l'endroit du palais appelé *Laurète*

par les Latins et *Delphique* par les Grecs? peu importe. Les convives à peine réunis, Théodoric tira son épée, en perça le roi des Hérules de sa main, et son exemple fut à l'instant suivi par ses officiers qui n'épargnèrent aucun des invités[1]; action détestable, vraiment digne d'un barbare dans les circonstances qui l'accompagnent, et que nul historien libre n'essaiera jamais de justifier, quand même elle aurait été provoquée, comme tout l'indique, par l'intérêt de la défense personnelle. Odoacre s'était souillé d'une action analogue contre Oreste pour usurper le sceptre d'Augustule, on le sait; mais loin d'être une justification, ce n'était pas même là une excuse; disons que c'était une de ces fatalités attachées, dans de rares circonstances, aux conditions suprêmes, et que ce doit être une raison de plus pour le sage de ne point envier de telles fortunes.

La mort d'Odoacre rompait le faisceau qui unissait les différentes races de sa domination et renversait par la base les fragiles espérances qu'elles avaient conçues d'une reprise d'armes tardive. Théodoric ne leur laissa pas le temps de se reconnaître, et ses ordres contre les chefs hérules

(1) La substance de ce récit, puisée dans le panégyrique d'Ennode, a formé l'opinion du comte du Buat, laquelle a fondé la nôtre. Nous ne réclamons que le faible honneur d'avoir adopté, éclairci et complété l'interprétation de cet habile homme.

ayant été partout à la fois exécutés avec une rigueur qui frappa ses ennemis d'épouvante, ceux-ci se dispersèrent pour la plupart. Le petit nombre d'entre eux qui essaya de tenir la campagne fut bientôt ruiné par la discorde, écrasé ou soumis par la terreur. Le roi des Goths n'eut que la peine de marcher pour atteindre ceux qu'il nommait des traîtres et des rebelles. Il ne rencontra guère que des fugitifs. Le sang coula. Le conquérant cette fois se montrait inexorable; il voulait anéantir jusqu'aux dernières traces d'une transaction méconnue qui pouvait, en le faisant passer pour débonnaire, diminuer l'idée de son caractère indomptable, et, pour en finir avec les vaincus, il rendit cet édit cruel qui privait tous les adhérents d'Odoacre du droit de posséder et de tester ; ce qui réduisait une multitude de familles à la condition servile et mettait particulièrement la Ligurie en deuil.

Il n'en fallait pas tant pour émouvoir les entrailles d'Épiphane. Sur cet édit, le prélat, cédant aux inspirations de sa piété non moins qu'aux instances des victimes, résolut d'aller implorer Théodoric, et, s'étant adjoint l'évêque de Milan, s'achemina vers Ravenne. Le roi les admit à son audience et les reçut avec respect. Ennode raconte les détails de cette audience dans la Vie d'Épiphane, et met dans la bouche du saint homme un long discours que nous croyons donner

plus fidèlement en l'abrégeant ainsi, sans rien changer d'ailleurs aux paroles du texte. « Prince « invincible ! je plaide auprès de vous la cause « de vos esclaves dans le même lieu où votre « ennemi avait son trône, et un trône que l'on « croyait inébranlable. Le ciel, par les faveurs « dont il vous a comblé, a dépassé vos vœux. « Vous devez beaucoup à notre Rédempteur à qui « nous appartenons tous. Il vous a donné ceux « pour qui je viens intercéder. Je tâche de m'af- « fermir, en vous parlant, par ma confiance en vos « bontés. Vous savez ce que vous nous promet- « tiez lorsque, pressé par des bandes innom- « brables autour des murs de Pavie, vous enten- « diez comme nous le son éclatant des trompet- « tes. Vous vainquîtes alors ; l'air, le soleil, les « pluies combattirent pour vous, c'est-à-dire, « Dieu même. Offrez-lui maintenant le plus par- « fait des holocaustes, en essuyant les larmes « des malheureux qui vous implorent ! Jetez « un instant les yeux sur ceux qui vous ont « précédé ; leur méchanceté les a perdus : que « leur malheur soit une leçon pour vous ! Votre « province de Ligurie se prosterne avec nous à « vos pieds pour vous supplier d'absoudre les « coupables. C'est un petit mérite devant Dieu « de n'épargner que les innocents. Tout est cé- « leste dans le pardon des fautes ; il n'y a rien « que de terrestre dans la vengeance. »

Épiphane, ayant ainsi parlé, attendait la réponse du roi en le regardant avec une émotion mêlée de frayeur. Théodoric lui répondit ces mots qui, à notre avis, le font mieux connaître que tous ses triomphes :

« Vénérable pontife ! on ne peut rien ajouter « au respect que j'ai pour votre vertu. Je n'ai pas « oublié les bienfaits dont vous m'avez comblé « dans le temps des troubles, et il est juste que « vous en jouissiez dans les temps de calme ; « mais la nécessité fatale qui environne les trô- « nes ne permet pas toujours cette compassion « indulgente que vous me conseillez. Les saintes « Écritures elles-mêmes nous fournissent bien « des exemples de sévérité. Pardonner les fautes, « c'est quelquefois les transmettre aux généra- « tions futures. Vous savez mieux que moi que « le Rédempteur n'accorde grâce qu'à ceux qui « se soumettent. Toutefois ne croyez pas que je « sois insensible à vos prières qui feraient vio- « lence au ciel même. J'accorde un pardon gé- « néral. Le glaive désormais restera dans le four- « reau. Souffrez seulement que je transplante un « petit nombre des plus coupables ; c'est une pré- « caution nécessaire pour prévenir de nouveaux « désordres. »

Ces sages paroles furent incontinent suivies d'effet. Le roi fit approcher son questeur Urbicus, Romain d'un grand mérite (il était déjà entouré

de Romains), et lui commanda, suivant les fonctions de la questure d'où ressortissaient les décisions royales, de dresser un acte d'entière amnistie avec révocation de l'édit précédent, et remit cet acte à l'évêque. C'est par suite de ce nouvel édit que furent rassemblés beaucoup d'Hérules fugitifs ou proscrits, joints à une foule de leurs compagnons d'infortune qui se présentèrent volontairement. Théodoric en forma comme une colonie vassale au pied des Alpes pennines (le Piémont), pour garder les passages de la Gaule. Il leur donna un chef héréditaire pris parmi eux, qu'il adopta pour fils d'armes, et cette colonie n'a pas cessé depuis de le servir lui et les siens fidèlement.

Épiphane, avant de quitter Ravenne, reçut une mission importante et difficile, mais plus propre à exciter qu'à effrayer son zèle pour ses chers Liguriens; ce fut celle d'aller réclamer de Gondebaud, à Lyon, le renvoi ou le rachat des captifs qu'il avait emmenés si odieusement lors de sa dernière incursion en Ligurie. L'occasion était belle. Soit que ce prince, voyant la fortune croissante du roi des Goths, eût recherché de lui-même son alliance, soit que Théodoric, dans des vues politiques, l'eût devancé, il était question, entre les deux souverains, du mariage du jeune Sigismond, fils du Bourguignon, avec Ostrogotha, la cadette des deux jeunes princesses Amales; ou

plutôt on voit dans Ennode que cette alliance était depuis peu convenue. Quant à Theudigotha, l'aînée, elle était déjà l'épouse du roi Alaric II de Toulouse, ou allait le devenir; car cette fois encore on ignore sinon l'époque, du moins la date exacte de cette union de famille née des services récemment rendus par les Wisigoths à leurs frères d'Italie. Pour appuyer la mission de Bourgogne, une somme considérable fut remise au négociateur. «Il importait peu, lui dit Théodoric, « de combattre avec l'or ou avec le fer, puisque « séduire, c'était encore vaincre. » Le saint homme, heureux de son voyage de Ravenne, partit pour entreprendre, dès le mois de mars de l'année suivante 495, le voyage chez les Bourguignons dont le compte sera rendu après que nous aurons rapporté les premiers actes du nouveau règne.

Premièrement donc le roi d'Italie prit avec la pourpre l'habit romain (la chlamyde et la chaussure peinte), le fit prendre à ses principaux officiers, et cet exemple entraîna toute la nation gothique. Le génie[a] et l'érudition[1] moderne ont

(a) Montesquieu.

(1) L'Institut de France, en 1808, mit au concours la question de l'état civil et politique des peuples d'Italie sous le gouvernement des Goths. Deux savants professeurs, l'un Français, M. Naudet, l'autre Allemand, M. Sartorius, obtinrent de justes couronnes. C'est un devoir pour nous de reconnaître ici que notre

recherché curieusement la pensée fondamentale de Théodoric. Il ne faut pas tant d'efforts pour la trouver. La voici marquée dans un simple changement de costume : non que ce prince voulût transformer les Goths en Romains, ces derniers avaient trop de vices, ni des Romains faire des Goths, c'eût été propager l'ignorance et la rudesse ; il prétendit régénérer l'Italie en lui amenant sa race forte et pure de dépravation, en même temps que civiliser cette race inculte par le contact discret d'un peuple éclairé. « Unum « vos amplectatur vivendi[a] votum, quibus unum « esse constat imperium... Audiat uterque po- « pulus quod amamus. » « Dans votre façon de « vivre, qu'un même vœu vous embrasse, puis- « que vous ne formez qu'un même empire... « Entendez les uns et les autres que je vous con- « fonds dans mon amour !... » Telle la formule d'institution des comtes goths envoyés dans cha-

histoire leur doit beaucoup, sans pourtant que nous ayons toujours adopté leurs idées. M. Naudet particulièrement nous a paru trop sévère pour Théodoric, et la forme historique qu'il a donnée à son mémoire fait d'autant plus sentir l'exiguïté du cadre imposé pour un si grand tableau. Le mémoire de M. Sartorius, plus heureux par sa forme analytique, paraît quelquefois confus dans sa richesse, à force d'observations accumulées ; mais nous n'hésitons pas à dire que si l'un ou l'autre de ces deux concurrents eût traité notre sujet en pleine liberté, soit pour la forme, soit pour l'étendue, nous n'aurions jamais songé à écrire cet ouvrage.

(a) Var. Cassiod., lib. 8. Formula comitivæ Gothorum.

que province, telle la pensée du roi que la voix naïve des contemporains proclama, encore plus qu'Odoacre, *hominem bonæ voluntatis* [a], homme de bonne volonté. Observons incidemment [b], à propos du manteau de pourpre de Théodoric, la décadence des arts en Italie alors. Cassiodore, au nom du roi, avait commandé cette pourpre à Théon, qualifié de *vir sublimis*, et la pourpre n'arrivait pas. Là-dessus grandes plaintes de quelque négligence présumée, menaces, et détails sans fin sur l'art de teindre, sur le choix du murex, coquillage d'où la belle pourpre est tirée, sur la pourpre tyrienne, etc., etc. Quand Auguste se couvrit de l'étoffe sanglante, il ne fallut ni tant de délais, ni tant de phrases.

Secondement Théodoric conserva tous les offices romains, montrant par là qu'une commune administration allait régir les deux peuples, que communes seraient leurs charges, et commune aussi leur législation, ce qui fut en effet autant que possible; et cet important sujet sera développé dans le livre suivant. Troisièmement, il s'empara de l'élite des Romains qu'il connut incessamment comme par un instinct divinatoire. Quel [c] général, quel juge institués par lui n'a-t-on pas vus consacrés, l'un par la victoire, l'autre par

(*a*) Anonym. Valesii.
(*b*) Var. Cassiod., lib. 1, epist. 2.
(*c*) *Ibid.*, lib. 9, epist. 24.

la justice? disait-on après sa mort. On l'aurait pu croire initié aux choses futures. Heureux dans les choix qu'il avait déjà faits de Festus Niger pour l'ambassade d'Orient, d'Albinus pour le consulat, de Cassiodore-l'Ancien pour le gouvernement de l'Italie méridionale, d'Urbicus, puis d'Eugène pour la questure, il nomma consul, pour l'année 494, Astérius[1] Aprońianus, personnage très propre à seconder ses vues pour la restauration des lettres. Bientôt la fortune lui présenta Cassiodore-le-Jeune, Libérius et Boëce, trois personnages de premier ordre, dont deux avaient été les meilleurs serviteurs de son ennemi, et furent néanmoins toute leur vie, comme le troisième longtemps, les pivots de sa monarchie naissante; mais il n'eût jamais retiré ces trésors du naufrage d'Odoacre s'il n'en eût senti le prix et mérité la possession.

Le patrice Libérius continuait toujours à garder Césène avec une constance que rien ne pouvait ébranler. Lorsque la mort de son maître et l'intérêt de son pays l'eurent affranchi des liens de son serment, il mit le sceau de la sagesse à sa noble conduite en ne s'obstinant pas davantage, rendit la place au vainqueur, et passa sous d'au-

(1) Astérius a corrigé le précieux manuscrit de Virgile qu'on voit à Florence dans la Laurentienne et qui est le plus ancien monument de l'antiquité classique.

tres lois, mais sans empressement, sans ambition, ce qui lui valut, contre son attente, la préfecture du prétoire, en 495. C'est Théodoric qui l'écrivit au sénat longtemps après, en annonçant à l'auguste assemblée qu'il élevait Venantius à la charge de comte des domestiques en considération de son mérite propre et aussi de sa descendance du vertueux Libérius. Les expressions de cette lettre méritent d'être rapportées comme le plus digne hommage qu'un prince généreux puisse rendre à la vertu d'un sujet. « Il [a] « ne vint pas à nous en vil transfuge et ne simula « point de haine pour son ancien maître afin de « s'attirer les faveurs d'un nouveau. Il attendit « avec intégrité les jugements de Dieu, ne chan- « gea de roi que devant la nécessité suprême... « et passa tristement dans nos rangs... Aussi, dès « que nous l'eûmes chargé de la préfecture du « prétoire, le vit-on remplir les devoirs qui lui « étaient confiés avec un zèle admirable, telle- « ment que chacun s'étonnait de rencontrer un

(a) « Non enim ad nos vilissima conditione migravit trans- « fugæ : nec proprii domini finxit odium, ut alterius sibi pro- « curaret affectum. Expectavit integer divina judicia, nec pas- « sus est sibi regem quærere, nisi primitus perdidisset... tristis « ad jura nostra transivit... cui mox ut præfecturæ prœtorianæ « concessimus dignitatem, credita sibi tanta integritate dispo- « suit, ut miraretur aliquis sic simpliciter devotum, quem tam « calide noverat fuisse contrarium... » Var. Cassiod., lib. 2, Senatui urbis Theodoricus rex.

« dévouement si simple dans un adversaire au-« paravant si chaleureux. »

Dès cette année 495, ou même un peu avant, Cassiodore-le-Jeune, eu égard à la conduite de son père, avait été appelé à Ravenne et fait questeur. Comme, depuis ce jour, ce sage accompli n'a plus quitté le timon des affaires de l'Italie jusqu'à la chute de Witigès, et qu'il a été spécialement, pendant toute cette période, à très peu près, le conseil, la lumière, l'organe et l'âme, pour ainsi dire, des princes goths, nous devons à son origine, aux services de ses auteurs et aux siens dès à présent, une mention particulière.

Marcus Aurelius Cassiodorus[1] Senator, issu

(1) On a prétendu que ce nom de Senator était particulier à la famille de Cassiodore; plus probablement, il indiquait chez lui, comme chez ses ascendants, la possession du rang sénatorial en Orient et en Occident. Nous prévenons le lecteur que la plupart des détails concernant Cassiodore qui se trouvent dans notre histoire sont tirés 1° de ses œuvres dont les meilleures éditions sont celles de Pithou, Paris, 1588, in-4°; et de dom Garet, Rouen, 1679, 2 vol. in-folio; 2° de sa vie par Denis-Scévole de Sainte-Marthe, ouvrage fort estimable que M. Sartorius nous paraît avoir trop peu apprécié, bien qu'il ne soit pas exempt d'erreurs. Nous en avons relevé, par exemple, une grave. Sainte-Marthe, faute d'avoir consulté assez attentivement les *variæ* dans cette circonstance, dit, en confondant les deux Cassiodore, père et fils, que celui-ci, savoir le ministre, fut deux fois préfet du prétoire, d'abord sous Théodoric en 500, puis sous Athalaric en 534, tandis que c'est le premier qui fut préfet du prétoire en 500; le second ne le fut que sous le règne suivant, en 534 en effet.

d'une ancienne et riche famille du Brutium constamment honorée par la toge et par les armes dans les deux empires et revêtue du rang sénatorial à Constantinople et à Rome, était né, vers l'an 469, sur le territoire de Syllacium, près de Rhège, dans une magnifique campagne de ses parents, située au fond du golfe de la mer Ionienne qui termine l'Italie.

Son bisaïeul, qualifié d'illustre, avait gouverné dignement la Sicile après l'avoir affranchie des Vandales au temps de Genséric, et s'était acquis une réputation qui le fit rechercher pour gendre par cet Héliodore[1] que le jeune Amale vit longtemps préfet du prétoire en Orient. Son aïeul, tribun, puis notaire, c'est-à-dire chancelier sous Valentinien III, ami et compagnon d'Aétius, avait fait partie de la mémorable ambassade de saint Léon près d'Attila. «Il avait[a] vu sans effroi ce « terrible visage qui faisait trembler l'empire, « avait soutenu froidement ses menaces, répondu « à ses prétentions avec l'autorité d'une âme forte, « laissé calme ce roi superbe qu'il avait trouvé « furieux, et remporté une paix inespérée, pour « aller jouir ensuite dans ses foyers du repos

(1) Le préfet Héliodore était parent ou peut-être même fils de l'auteur des *Ethiopiques*, lequel, avant de devenir évêque de Trica, en Thessalie, aurait été marié. Cette famille tirait son origine d'Émèse, en Syrie.

(*a*) Var. Cassiod., lib. 1, epist. 4, Senatui.

« rendu à sa patrie. » Ainsi parle Théodoric. Le propre père de notre Cassiodore, d'abord *comte des affaires privées, puis comte des sacrées largesses* d'Odoacre, après avoir administré la justice et la police de l'Italie pendant la guerre de 487 contre Fava, roi des Ruges, se trouvait avec son fils à la bataille de Vérone auprès du roi des Hérules qu'il suivit fidèlement dans sa retraite précipitée sur Rome; mais, par l'ordre du sénat, la ville ayant fermé ses portes, il ne voulut participer ni souffrir que son jeune émule participât aux vaines fureurs exercées alors sur ses compatriotes, et rejoignit avec lui son asile de Syllacium. Nous avons dit comment sa prudence, en retenant l'inutile irritation des Brutiens, avait attiré sur sa personne la confiance du roi des Goths pour le gouvernement de deux provinces; nous le verrons après Libérius, en 500, préfet du prétoire, puis patrice, et Théodoric, en lui décernant cette dignité, lui rendra un éclatant hommage par ces mots : « Toutes[a] les fois que je vous « élève, je contracte envers vous une nouvelle « dette. » Son fils, formé sur ces rares modèles, annonça tout d'abord devoir les effacer. La nature, qui lui réservait une vie quasi séculaire, l'avait doué d'une âme religieuse, ferme et paisible, inaccessible aux passions, en y joignant

(a) « Cùm hæc pro remuneratione tribuimus, meliora interim tuis meritis exigamur. » Var. Cassiod., lib. 1, epist. 3.

une constitution robuste et la plus active intelligence. A peine sorti de l'adolescence, il montrait déjà un savoir universel. Langues grecque et latine, grammaire, rhétorique, dialectique, géométrie, arithmétique, mécanique, philosophie, histoire, théologie, tout lui était familier, et, Romain par le cœur, il rappelait, par la politesse exquise de ses manières, que sa patrie italienne était une colonie d'Athènes. Nommé questeur du roi des Goths à vingt-six [a] ans, quand Eugène fut fait *maître des offices*, puis pourvu de la maîtrise des offices après Boëce, lorsque ce dernier, qui avait succédé à Eugène dans cette charge, fut créé préfet de Rome, ce qui serait arrivé en 499 d'après nos rapprochements aidés de ceux de ses biographes, de ce moment il ne quitta plus la cour que pour exercer le consulat pendant une année sous ce règne (car il continua de gouverner l'Italie sous les trois règnes qui suivirent, après avoir été fait préfet du prétoire par Athalaric), sans qu'au faîte des grandeurs, qu'il déposa seulement devant l'impossibilité d'être utile, il cessât jamais de vivre en humble et laborieux chrétien. Homme de justice et de modération, mesurant, pesant ses devoirs, il les renfermait tous dans ces deux termes : Dieu et l'humanité.

(1) L'époque de la naissance de Cassiodore n'est pas connue avec certitude. Son biographe Sainte-Marthe le fait naître en 469, et nous adoptons cette opinion.

La suite de sa longue carrière fera connaître qu'il ne vit, dans l'amitié d'un héros qui ne pouvait se passer de ses services ni de ses entretiens, et dans chaque faveur nouvelle de ses successeurs, qu'un nouveau fardeau à porter pour le ciel et pour sa patrie. S'il eût suivi ses penchants, opulent, charitable et voué volontairement au célibat comme il l'était depuis ses premières années, il se fût consacré, dès l'arrivée des Goths, à la vie religieuse et aux études savantes, dans le plus tranquille et le plus beau séjour que la terre pût offrir ; mais il n'était pas encore temps pour lui de se reposer : une vertu si haute et si parfaite appartenait au monde avant de jouir en paix de l'immortalité.



# CHAPITRE CINQUIÈME.

**Théodoric épouse Audeflède, sœur de Clovis. — Mission de saint Épiphane auprès des rois bourguignons. — Son second voyage à Ravenne. — Sa mort. — Reconnaissance du roi d'Italie par l'empereur Anastase. — Barbares rendus tributaires de l'Italie. — Révolte des Ruges de Norique et mort de Frédéric, leur prince. — Mariage d'Amalafrède, sœur de Théodoric, avec Trasamond, roi des Vandales d'Afrique.**

An de J.-C. 495-498.

Il convient de placer dans le cours de l'année 495 la plus importante des alliances de Théodoric, celle qu'il contracta, sans qu'on en connaisse les circonstances, avec Clovis, en épousant Audeflède, sœur de ce prince. On aperçoit ici la politique du roi d'Italie. Depuis la victoire de Soissons remportée sur le dernier général des Romains, Siagrius, et la fin cruelle de ce malheureux fils du comte Égidius, c'est-à-dire depuis l'an 487, les Francs Saliens ou septentrionaux n'avaient cessé, à partir de Tournai, de s'avancer dans les Gaules. Le siége de leur monarchie, placé d'abord sur l'Escaut par leur roi Childéric I[er], avait été successivement transféré par son

fils Clovis sur l'Aisne et la Somme, puis sur la Seine, et déjà le nouveau conquérant menaçait les faibles Gallo-Romains de la Loire, voisins de la Gaule wisigothique, ainsi que la confédération armoricaine. S'allier à cette puissance croissante, c'était borner son essor du côté des Wisigoths, ou du moins le suspendre. En effet, cet essor fut contenu pendant treize ans, et peut-être eût-il été pour longtemps arrêté si le jeune Alaric II à la sage modération eût joint les talents éminents du roi, son beau-père; mais les grands desseins de la Providence en faveur de la monarchie française ne pouvaient trop tôt s'accomplir! Du reste, cette union ne produisit pas les heureux fruits qu'on en attendait. Une fille unique en sortit qui devait être une des plus tragiques victimes de la destinée, après avoir été l'honneur de son sexe et du trône; et depuis la naissance d'Amalasonthe, arrivée au plus tard en 497, il ne fut plus question d'Audeflède, sa mère. Grégoire de Tours, on ne sait sur quel fondement, ose raconter en présence de Cassiodore que cette reine ayant survécu à Théodoric, sa fille la fit mourir. Ne serait-ce pas plutôt qu'elle serait morte en mettant cette fille au monde? car c'est ainsi qu'il faut traduire presque toujours le plus ancien historien des Gaules.

Le mariage d'Audeflède avec Théodoric fournit à Clovis ou à *Luduin*, comme on disait alors en

Italie, l'occasion d'ouvrir avec le roi, son beau-frère, de singuliers rapports qui peignent les mœurs et les temps. En envoyant sa sœur, le fier Sicambre, qui avait entendu parler des splendeurs du palais de Ravenne et de la musique des festins royaux, fit demander par ses ambassadeurs au prince ostrogoth un joueur de harpe. Théodoric aussitôt se mit en quête. Cassiodore, par ses ordres, chargea son ami et son parent le patrice Boëce de la commission dans une épître savante où figurent en latin déjà bien contourné, c'est-à-dire bien décrépit, Orphée, les cinq tons, dorique, phrygien, éolien, iastien, lydien, les quinze modes, Amphion, Dircé, les Sirènes, le tout couronné par la prudence d'Ulysse. Remarquons en passant que c'est par cette lettre que le grand nom de Boëce s'introduit dans cette histoire. Le joueur de harpe fut trouvé, comme on peut penser, et, soigneusement expédié par ambassadeurs, il arriva sain et sauf chez *Luduin*, peu après la bataille de Tolbiac, avec une lettre d'envoi qui avait plus d'un objet. Théodoric la terminait par ces mots : « Je vous adresse le musicien que vous m'avez demandé. Il charmera « vos oreilles en chantant votre gloire, tout ensemble, de la voix et des mains. » Mais d'abord la lettre renfermait des choses plus sérieuses. « Les nœuds qui nous attachent l'un à l'autre [a], »

(a) Var. Cassiod., lib. 1, epist. 41.

y est-il dit, « m'engagent à vous féliciter de la « victoire que vous venez de remporter sur les « Alemans et qui fait revivre l'antique honneur « des Francs. A présent montrez-vous généreux « envers les vaincus, et ne poursuivez pas ceux « qui se sont réfugiés chez nous! Ils ne vous de- « mandent plus que la vie; c'est pour vous un « assez beau triomphe. Leur roi a succombé, une « partie de leur nation a péri; l'autre, dispersée, « nous a demandé asile : que cela vous suffise! « Combattre encore serait faire douter de l'im- « portance de vos succès. Croyez-en mon expé- « rience! » (Théodoric, plus âgé de douze ans que Clovis, pouvait parler ainsi.) « Les guerres qui « m'ont le mieux réussi sont celles que j'ai ter- « minées par la clémence. N'ayez d'ailleurs nulle « inquiétude : il ne saurait venir de péril pour « vous d'une région que vous savez nous appar- « tenir. »

Ces dernières expressions ne peuvent s'entendre que des contrées germaines qui avaient fait partie de l'ancienne préfecture de l'Italie; car, ainsi que le comte du Buat l'a judicieusement remarqué, il est hors de sens de supposer que les Alemans battus par Clovis près de Cologne se fussent réfugiés dans l'Italie proprement dite. Théodoric se regardait donc déjà comme maître non-seulement de la péninsule italique, mais encore de tout le territoire qui jadis y avait été an-

nexé. Il le devint en effet grâce à ses armes, à sa politique et à son étoile, mais ce ne fut pas l'affaire d'un jour. Ce territoire s'étendait en longueur au nord et à l'est des Alpes, depuis les sources du Danube jusqu'au confluent de ce fleuve et de la Save, et en profondeur jusqu'à la mer, embrassant ainsi la Vindélicie, limite des Suèves occidentaux, les Rhéties, les Noriques, la Pannonie entière, la fraction de l'Illyrie que l'épée de Stilicon avait détachée de l'Orient, la Dalmatie, la Liburnie ou Croatie et l'Istrie. Les Alemans avaient pris les armes contre le roi des Francs dans l'espoir qu'occupé de s'agrandir dans les Gaules, il leur laisserait entièrement cette belle proie des rives du Rhin qui sont pour la Germanie ce que les rives du Pô sont pour l'Italie; mais cruellement déçus dans leur attente, ils refluèrent vers la Vindélicie près de leurs frères, les Suèves occidentaux. Clovis, sur la prière d'un allié qu'il avait à cœur de ménager et arrêté dans la guerre qu'il leur voulait faire jusqu'au fond de leurs retraites, cessa de les poursuivre au delà du Danube, et retourna pacifiquement chez lui, après avoir resserré ces peuples. « *Prohibito bello* [a], « *coarctato populo, cum pace regressus.* » Théodoric put ainsi librement donner asile aux Alemans fugitifs, et tirer ce grand fruit de la victoire de

(a) Grégoire de Tours.

Tolbiac, de peupler les abords de l'Italie vers le nord d'hôtes belliqueux qui s'estimèrent heureux de devenir ses tributaires. Il paraît qu'il établit cette colonie entre le Lech, les sources du Danube et le lac de Constance.

Il convient maintenant de rétrograder de quelques mois pour voir quel succès eut la mission d'Épiphane auprès des deux frères bourguignons Gondebaud et Godégisile, l'un à Lyon, l'autre à Genève. Le saint homme, accompagné de Victor, évêque de Turin, s'était mis en marche dès le mois de mars 495, en se dirigeant sur Vienne, avant même que les chemins fussent assurés contre les frimas, et il avait laissé à la garde du passage des Alpes son diacre Ennode avec une partie de ses gens. Arrivé heureusement dans la métropole viennoise dont le digne évêque, Alcime Ecdice Avitus [a], devait le seconder puissamment de sa personne et de sa bourse, il reçut la visite de Rusticus, évêque de Lyon. Ce dernier était venu au-devant de lui pour l'informer de plusieurs choses qu'il lui importait de savoir, notamment des ruses de Gondebaud. Épiphane apprit toutefois qu'il serait bien reçu et que le Bourguignon, prévenu de sa venue prochaine, avait dit : « Qu'il vienne! « je ne l'accueillerais pas mieux, quand ce serait « saint Laurent [b]. » Il vint donc à Lyon. Admis

(a) Saint Avit, petit-fils de l'empereur Avitus.

(b) Ennod., Vit. Epiph.

promptement à l'audience du roi barbare, il lui exposa l'objet de sa mission dans un discours pathétique où il fit allusion au mariage du jeune Sigismond et d'Ostrogotha, et termina ce discours en se jetant aux pieds du roi avec son compagnon, l'évêque de Turin. A ces accents, à ces humbles prières, Gondebaud, assure-t-on, ne put qu'à peine retenir ses larmes. Néanmoins, ne voulant rien précipiter, il se retira sans rien résoudre, après quelques mots de justification sur sa conduite qui, selon lui, résultait du droit de la guerre et d'anciens griefs reçus en Italie; en tout cas, ces griefs, ne pouvant provenir que du fait d'Odoacre, ne devaient pas retomber sur Théodoric.

Le Bourguignon, après s'être concerté avec son questeur Laconius, Romain de haute naissance et plein d'intégrité qu'Épiphane avait vivement ému, décida qu'il serait formé deux classes des captifs liguriens, l'une des victimes inoffensives de l'invasion qui serait rendue gratuitement, l'autre des individus pris les armes à la main, pour laquelle on demanderait une faible rançon. C'était ce que les négociateurs pouvaient espérer de mieux. Aussitôt l'or dont Épiphane était dépositaire de s'écouler pour le rachat des captifs, et, quand il fut épuisé, la charité d'y suppléer avec une merveilleuse abondance. Les fidèles accoururent de toutes parts avec leurs épargnes. Les femmes surtout se signalèrent à l'envi, et entre

toutes, une dame illustre dont l'histoire a conservé le nom : elle s'appelait Siagria. Encouragé par son succès à Lyon, le saint homme se rendit à Genève, où Godégisile ne trompa point ses espérances. Une inimitié féroce divisait les deux frères, la suite des événements ne le fit bientôt que trop voir ; telle était la destinée de cette famille farouche, qui venait pourtant de donner aux Francs sainte Clotilde; mais cette fois du moins la justice et l'humanité réunirent les deux rivaux dans une œuvre de réparation commune, et ils ne disputèrent entre eux que de générosité. De la sorte, plus de six mille captifs se virent miraculeusement délivrés. Épiphane distribua cette petite armée d'un nouveau genre en colonnes de quatre et cinq cents hommes, qui partirent successivement en bon ordre pour retourner dans leur pays par les voies qui leur avaient été indiquées et où les attendaient les soins vigilants d'Ennode. L'évêque de Pavie fermait la marche avec son confrère de Turin. Il rentra ainsi par la Tarentaise, au chant des cantiques, couvert des bénédictions du peuple, dans sa ville épiscopale; mais il ne s'y reposa pas longtemps.

Théodoric ne se montra pas insensible au procédé de Gondebaud. Ce dernier avait témoigné le désir d'avoir deux des horloges d'eau admirées en ce temps-là, que Boëce avait inventées. Le roi d'Italie écrivit en conséquence au patrice en

ces termes[a] : « Il est bon de donner aux rois voi-« sins ce qu'ils nous demandent pour si peu que « ce soit. Souvent les petites choses sont ce qu'ils « désirent le plus et dont ils nous savent le plus « de gré. Le roi Gondebaud désire deux de vos « horloges d'eau. Faites-en donc fabriquer aux « frais de l'État deux nouvelles, une où, par la ro-« tation d'un cadran percé à cette fin, le rayon du « soleil même, au lieu de son ombre, indique « l'heure du jour, et l'autre qui divise le temps « pendant la nuit. Vous avez formé votre esprit « dans les écoles d'Athènes. Vous êtes devenu « aussi habile dans les sciences spéculatives que « dans celles qui demandent de l'action. Par vos « travaux, la langue latine s'est enrichie de la « musique de Pythagore, de l'astronomie de Pto-« lémée, de l'arithmétique de Nicomaque, de la « géométrie d'Euclide, de la théologie de Platon, « de la logique d'Aristote et de la mécanique du « Sicilien Archimède; achevez de travailler pour « votre gloire et pour la nôtre, par cet ingénieux « produit de votre habileté qui, rendant visible « la marche des astres, fait croire aux étrangers « qu'ils sont le jouet d'un songe. » Quand les clepsydres furent achevés, Théodoric les envoya au roi Gondebaud avec ces mots[1] : « Ce qu'on se

(a) Var. Cassiod., lib. 1, epist. 45 et 46.

(1) Pierre Berth, dans la préface biographique de son édition latine du livre de la Consolation, Lugd. Batav., 1671,

« propose dans les ouvrages du plus grand prix, « c'est moins leur prix même que le plaisir qu'ils « causent. C'est pourquoi je ne crains pas de vous « faire jouir de nos biens, étant uni à vous comme « je le suis. Les Bourguignons qui se forment de « jour en jour par vos exemples apprendront à « respecter les arts. Qu'ils règlent donc leurs ac- « tions sur les espaces marqués du temps! Sans « la véritable distinction des heures, l'ordre de la « vie est tout confus; ne les distinguer que par le « signal des grossiers appétits, tient de la bête et « non de l'homme. »

Ce n'était pas tout pour Épiphane d'avoir rendu à ses champs déserts une multitude de proprié- taires dépouillés, nobles et autres. Il fallait pour- voir aux premières nécessités de ces malheureux, en commençant par les soustraire aux exigences du fisc dont les officiers avides redoublaient la rigueur. Des lettres ne suffisant pas, un second voyage à Ravenne devint indispensable. Épiphane, tout affaibli qu'il était par tant de fatigues et de travaux, l'entreprit aux approches de l'hiver de l'an 497, et fut reçu par Théodoric en père et en apôtre. Ce prince comprit qu'un pouvoir tyran-

parle d'un voyage que le roi Gondebaud aurait fait à Ravenne pour aller chercher sa belle-fille, et qui lui aurait donné l'oc- casion de convoiter les clepsydres que faisait Boëce. Nous ne croyons pas à ce voyage, n'en ayant trouvé aucune trace dans nos originaux.



nique est seul capable de demander des fruits au sol avant qu'il en ait pu produire, et remit aux captifs liguriens les deux tiers de l'indiction pour les deux premières années de leur jouissance. Par ce moyen, les champs repeuplés, la culture reprise, ramenèrent l'abondance sur cette terre fortunée qui paie au centuple le travail qu'on lui permet et la sécurité qu'on lui laisse. Tel fut le dernier combat d'Épiphane, autrement la dernière couronne en ce monde de sa vie sainte et charitable. L'heure approchait qui devait trancher de si précieux jours. Il arriva qu'en regagnant sa demeure tout épuisé de son voyage (on raconte qu'en se rendant à Ravenne il avait trouvé les eaux débordées et souvent été forcé de coucher dans les marais), il fut atteint d'un commencement de pleurésie dans la ville de Parme. Il voulut, à demi guéri, se remettre en marche, atteignit en effet Pavie; mais dès le jour même de son retour, étant retombé malade, il expira au bout d'une semaine, le 12 des calendes de février, à peine âgé de cinquante-huit ans. Ses dernières paroles furent ce chant du Psalmiste : « *Mi-*
« *sericordias Domini cantabo.* » « Je tairai, » dit son historien, « je tairai les gémissements et les pleurs
« que sa mort fit répandre. Les mères, les épou-
« ses, les sœurs proclamaient sur son cercueil
« leurs fils, leurs époux, leurs frères délivrés. »
« *Quæcumque ibi mater venit, liberatum clamavit*

« *filium, quæcumque uxor maritum, quæcumque soror* « *fratrem*, etc., etc. [a]. » Pouvait-on désespérer de la société nouvelle en la voyant confiée à de tels hommes?

Le corps d'Épiphane a reposé à Pavie jusqu'en 964, où Othon-le-Grand le fit transporter dans la Basse-Saxe, à Hidelsheim. Les bollandistes font mention de ce saint le 21 janvier.

Festus Niger n'avait pas jusqu'ici négocié aussi heureusement, à Constantinople, qu'Épiphane à Lyon et à Ravenne. Après avoir vainement patienté pendant cinq ans d'assiduités auprès de l'empereur Anastase, il était revenu, vers la fin de l'année 496, à la cour de Théodoric, sans rapporter ni la reconnaissance demandée, ni le bagage impérial d'Augustule, qu'Odoacre, on s'en souvient, avait renvoyé en Orient. Cependant il ne rapportait pas non plus de refus; loin de là; seulement il annonça que le consentement de l'empereur dépendait de l'introduction de l'Hénotique en Italie. Anastase, sans compter que l'Église romaine s'était toujours tenue étrangère aux subtilités grecques, prenait mal son temps pour imposer cette ridicule condition au conquérant. La fièvre de l'Hénotique commençait à tomber chez le clergé byzantin; le patriarche Euphémius était même orthodoxe quant à la foi; le

(*a*) Ennod., Vit. s. Epiph.

seul point qui le retînt encore en dissidence avec Rome ainsi que son Église était la radiation du nom de son prédécesseur Acace des diptyques orientaux, radiation que le pape exigeait et que, par un respect mal entendu pour l'honneur de son siége, le patriarche refusait. L'empereur, au contraire, tenait beaucoup moins au maintien du nom d'Acace sur les diptyques qu'à l'Hénotique, œuvre des empereurs, qui les rendait en quelque façon juges de la croyance, et par là maîtres au spirituel comme au temporel. Il venait, dans son obstination, de déposer Euphémius, et d'exalter à sa place Macédonius, pour se brouiller bientôt après avec celui-ci, comme avec le premier, pour la même cause. Théodoric n'eut garde de rien promettre à l'égard de l'édit d'union; il était fort éloigné de raffiner en théologie, et sa qualité d'arien lui servait de raison pour ne point s'engager, quand il n'aurait pas été disposé à l'opposer comme prétexte. Toutefois, pour ne pas heurter une obstination sénile que rien ne pouvait vaincre, il renvoya Festus à Constantinople, sans doute en lui donnant pour instructions d'assurer l'empereur que l'Église romaine serait laissée parfaitement libre d'accepter l'Hénotique; du moins le jugeons-nous ainsi d'après la conduite que le négociateur romain tint plus tard dans l'affaire de l'anti-pape Laurent, dont nous rendrons compte.

Cependant le siége pontifical avait changé de maître le 19 novembre 496, par la mort de Gélase : un vertueux diacre romain, nommé aussi Anastase, noble de naissance, venait d'être élu sans troubles. Le nouveau pontife résolut d'envoyer à l'empereur l'évêque de Todi, Cresconius, et Germain, évêque de Capoue, afin de lui notifier son exaltation et de renouveler les instances de ses devanciers en faveur du rétablissement de la paix entre les deux Églises. Ces légats partirent avec Festus; mais ils ne réussirent pas dans leur mission, tandis qu'enfin l'ambassadeur accomplit la sienne. Il est vrai que ce dernier pouvait transiger et transigea évidemment, du moins en promesses, tandis qu'eux ne pouvaient transiger même en paroles, et ne transigèrent point. On voit que Festus, dans l'été de l'année 498, avait apporté à Théodoric la fameuse reconnaissance et les insignes souverains. Les légats, de retour peu après lui, ne trouvèrent plus le pape Anastase; il était mort le 18 novembre de cette même année, sans avoir autrement marqué son passage sur la chaire de saint Pierre que par une vaine démarche à Constantinople et par une autre plus heureuse auprès de Clovis pour le féliciter de sa conversion et l'engager, lui et ses Francs, à persévérer. Sa fin prématurée fut un vrai malheur, à cause des désordres qui suivirent l'élection de son successeur.

Avant de quitter la politique extérieure des commencements de Théodoric en Italie pour nous occuper de son gouvernement intérieur, il nous reste à parler de deux événements que nous sommes autorisé à placer vers cette époque, sans dissimuler que la difficulté de concilier les auteurs sur la date exacte de ces faits de second ordre nous oblige bien souvent à suivre l'analogie historique, à défaut de renseignements précis. L'un de ces événements fut la révolte des Ruges de Norique; l'autre, le mariage d'Amalafrède, sœur du roi des Goths, avec Trasamond, roi des Vandales.

Théodoric, dès qu'il s'était vu maître de l'Italie, avait songé avant tout, avant même de la visiter, à en garantir les approches, en s'assurant, par l'envoi de différents corps d'Ostrogoths, depuis les possessions bourguignonnes jusqu'à l'Adriatique, du cercle extérieur des Alpes, dans toute son ouverture du moins, sinon dans toute sa profondeur; car il ne conquit la Pannonie sirmienne qu'en 504, par les mains des comtes Pitzia et Harduic, dans la guerre qu'il fit alors aux Gépides. De tous les côtés ses armes avaient été heureuses; c'est ce qu'on voit par une lettre d'Ennode au nouveau pape Symmaque[a], écrite en 498, dans laquelle il s'exprime ainsi : «... Vous

(a) Ennod. Epist., lib. 9, epist. 30. (Traduct. du comte du Buat.)

« avez appris les événements heureux qui sont « arrivés à notre digne monarque, à ce prince « dont nos vœux devraient prolonger la vie, si le « ciel les écoutait. Vous voyez qu'il donne ses « ordres à la victoire, et qu'elle vole où il lui dit « d'aller... La haine la plus ancienne, les ani- « mosités héréditaires ne survivent point à la « guerre, qui lui fait de ses ennemis autant de « tributaires... On apprend au même instant « combien il est terrible dans les combats et « combien il est rempli de douceur pour ceux « qui se soumettent à lui, etc., etc. »

Ces diverses expéditions expliquent comment il se trouva prêt à intervenir en faveur des fugitifs de Tolbiac, et comment il réussit à s'en faire un solide rempart dans la première Rhétie. Il eut plus de peine avec les Suèves orientaux de la seconde Rhétie, dits *barbares chevelus*, tant ils étaient remuants et indisciplinables; nous en verrons la preuve subséquemment, dans les instructions qu'il donnera aux délégués de sa puissance dans ces contrées; néanmoins, dès le temps dont nous parlons, il est certain que son patronage y était reconnu, ou plutôt que son joug tutélaire y était fondé. A l'égard du Norique, où il avait établi les Ruges avec leur prince Frédéric, il devait le croire soumis à son autorité; mais ce fut précisément de là que lui vinrent les plus grands embarras.

Frédéric, depuis qu'il avait goûté de la riche Ligurie, ne se contentait plus des déserts du Norique : nous disons déserts à dessein, parce que, depuis les invasions malheureuses de Fava, mentionnées précédemment, et les sanglantes exécutions d'Odoacre, ces régions avaient en grande partie perdu leur population et les terres y étaient demeurées incultes. Le prince des Ruges, irrité de son sort ainsi que les siens, imagina de se révolter et de vouloir forcer l'entrée des Alpes, après avoir tout détruit autour de lui par le fer et la flamme.

Théodoric ne fut pas plutôt informé de ces excès, qu'il dirigea de ce côté des forces suffisantes. Le rebelle fut vaincu et tué dans une bataille sanglante, et tout rentra dans l'ordre. C'est à cette occasion que, par les ordres du roi des Goths, furent construits les premiers châteaux des défilés alpesques, entre autres le château imprenable de Verrue[1], qui eut longtemps sa célébrité. Telle est l'origine de cette multitude de demeures fortifiées dont, par la suite, les Lombards, et d'après leur exemple toutes les nations soumises au régime des fiefs, hérissèrent le sol, par monts et par vaux, pour être toujours en mesure non-seulement de se défendre, mais encore d'attaquer, et qui fixèrent enfin l'humeur

(1) Il était situé dans les premières gorges du Trentin.

vagabonde de ces barbares, en substituant peu à peu le système des petites guerres locales aux grandes guerres d'invasion. On voit ainsi comme les destinées des peuples s'enchaînent, et comme la main suprême sait tirer le remède des plus grands maux.

Venons à l'alliance conclue avec Trasamond et cimentée par la main d'Amalafrède, sœur tant aimée de Théodoric, princesse d'un grand caractère. Jusque-là le conquérant avait fait les premiers pas dans ses alliances avec les souverains étrangers; ici ce fut à lui de consentir. Le nouveau roi des Vandales sentait l'avantage d'une union arienne avec le maître autorisé de l'Italie, et n'était pas arrêté par l'idée qu'Amalafrède était veuve et mère de deux enfants déjà dans l'adolescence, étant veuf lui-même et plus âgé qu'elle; il la demanda donc au roi d'Italie et l'obtint.

Gundamond, frère aîné de Trasamond, était mort en 497, après un règne peu glorieux de près de treize ans, et, bien qu'il eût un fils lui-même, avait laissé de droit sa couronne à ce frère, comme au plus âgé des princes de la race royale; car telle était la loi de succession au trône des Vandales, établie par Genséric, l'un des plus grands hommes d'ailleurs qu'ait produits le sang barbare et le seul de l'histoire peut-être qui ait su tirer une conquête stable des revers de sa nation.

Cette succession devenait collatérale quand, à l'échéance, le fils aîné du roi défunt se trouvait plus jeune que les princes collatéraux, lesquels arrivaient alors par ordre de primogéniture, sans égard au degré de proximité; stipulation chanceuse qui exposait cruellement les collatéraux aînés, du vivant des princes pourvus de plus jeunes descendants directs, et n'exposait pas moins ceux-ci en présence du collatéral appelé. De cette façon, à la vérité, le législateur sauvait les régences; mais le tout n'est pas de sauver les régences: il n'y a point de régences à Constantinople, on sait pourquoi.

C'est en vertu de cette loi singulière que Gundamond, fils de Genzon, fils aîné de Genséric, mort avant lui, avait pris le sceptre vandalique, au préjudice du jeune Hilderic, fils du roi Huneric et petit-fils du même Genséric. Après Trasamond, Hilderic prendra sa revanche et régnera au préjudice du fils de ce même Trasamond; et après lui enfin, Gélimer, fils de Gélaric, petit-fils de Genzon et arrière-petit-fils de Genséric, clora tristement, au bout de moins d'un siècle, cette monarchie terrible et un moment si puissante. Dieu veuille que tous ces héritages soient échus naturellement! On en peut voir le tableau dans les prolégomènes de Grotius qui précèdent sa version de Procope.

Genséric avait régné trente-sept ans avec une

grande autorité sur les Romains conquis, après avoir dépouillé seulement les familles riches pour distribuer leurs terres à ses officiers, et répandu le sang catholique pour le besoin de sa domination arienne, mais pas au delà. Après lui, son second fils Huneric fut, durant huit années, un monstre de cruauté à face humaine, et le plus acharné persécuteur qu'eût jamais essuyé l'Église. Gundamond, qui le suivit, ne l'imita heureusement que de très loin dans sa fureur arienne.

Sous le règne de Trasamond, qui sera de vingt-sept ans, les catholiques respireront par intervalles, ce prince intelligent devant adopter envers eux une politique de séduction et de patience. Il se lassera pourtant, et prendra un jour le parti violent d'exiler en Sardaigne, au milieu des poisons et des serpents, deux cents évêques fidèles; mais après tout ce sera, pour un prince vandale, un roi sage et modéré. Son successeur Hilderic, tout débonnaire, excepté envers sa famille, ira jusqu'à favoriser l'Église pendant sept ans de règne; mais, étranger à la guerre et dénué d'énergie, il achèvera d'énerver son peuple déjà bien déchu avant lui, et se laissera ravir son sceptre et sa liberté par son parent Gélimer, homme de guerre plus hardi qu'habile, plus brave que constant, capable d'envahir, non de conserver; qui désertera son poste après l'avoir un instant courageusement défendu, et finira par se

rendre à Bélisaire, *en riant aux éclats*, dit l'historien grec. Quelle fin ridicule de si tragiques choses !

Mais comment, dès l'avénement de Trasamond, s'était opéré l'affaiblissement de la monarchie vandale? Genséric, avec toute sa précaution et sa rudesse, en avait été la première cause. Vainqueur de l'Afrique romaine avec seulementcinquante mille hommes qui, par l'effet de la génération et de l'adjonction des Alains, en devinrent quatre-vingt mille tout au plus (car on se tromperait beaucoup en croyant qu'il était suivi d'un grand peuple), Genséric ayant toujours à redouter les Maures, tantôt auxiliaires, tantôt insoumis, et les Romains de l'un et l'autre empire, avait démantelé toutes les places de sa domination, hors Carthage, vaste et opulente Sybaris dont il avait fait le centre unique de sa puissance, afin de ne laisser aucun abri à ses agresseurs, se bornant d'ailleurs à disséminer çà et là, dans les lieux convenables, de petits camps de mille hommes, sous les ordres d'autant de préfets. Tout alla bien tant que les Vandales ne furent harcelés que par les Maures; mais quand Bélisaire parut, il n'y eut qu'à prendre Carthage pour tout prendre; et ce qu'on appelait jusque-là *prudence de Genséric* fut appelé *folie de Genséric*; tant l'événement, remarque Procope, détermine les jugements humains! Disons, pour l'excuse de

ce conquérant, qu'il avait prétendu former un empire maritime plutôt que territorial, en quoi, ce nous semble, il avait montré du vrai génie. Quand il s'embarquait pour une expédition nouvelle et qu'on lui demandait de quel côté il fallait tourner : « Du côté, répondait-il, où le ciel veut « exercer sa colère. »

Cependant la concentration dans Carthage avait nui surtout comme cause d'altération pour les mœurs. Les Vandales s'étaient amollis ; la fréquentation des bains publics, dans tous les pays chauds, centres de voluptés pour les riches et repaires de débauches pour les pauvres, avait corrompu ces cœurs grossiers et affaibli ces corps de fer. C'est ce qui motiva la bizarre dot d'Amalafrède. Théodoric fit présent à sa sœur d'une garde d'honneur de mille jeunes Goths appartenant à des familles d'élite, et de cinq mille soldats. Le comte du Buat dit que le roi d'Italie aurait bien pu chercher à se débarrasser par ce moyen d'auxiliaires turbulents et incommodes; mais c'est là une supposition que rien n'autorise. Il est sûr, au contraire, que Trasamond reçut cette petite armée avec empressement. Elle aura, du reste, un triste sort et ne sera guère de secours à la malheureuse reine lorsqu'arrivera son second veuvage. Ce présent fut accompagné de la cession de Lilybée, en Sicile, moyennant quoi le Vandale renonça pour

toujours au tribut annuel que l'Italie lui payait. Théodoric pensait avec raison que, pour l'honneur d'une nation, le sacrifice d'une ville n'est rien au prix d'un joug à subir[1].

Trasamond reconnut ces libéralités par l'envoi d'armes magnifiques, ainsi que le témoigne la lettre de remercîment que lui écrivit à ce sujet le roi son beau-frère, et dont voici l'extrait fidèle[a] :

« Vous nous avez envoyé de larges épées si « tranchantes qu'elles coupent le fer. De jeunes « serviteurs d'une blancheur éclatante, qui por- « taient des torches à la main, nous les ont pré- « sentées de votre part. Elles sont aiguisées avec « tant d'égalité qu'on les croirait jetées en moule, « et non travaillées à la lime; leur poli est tel « qu'on y peut voir son visage, et le creux de la « lame fourmille de traits variés qui, par l'effet « de l'ombre et de la lumière, donnent au métal « mille couleurs différentes, tant on se sert bien « chez vous de la pierre à émouler et de la poudre « à polir; c'est la main de Vulcain qui a fabriqué « ces belles épées, et non celle de l'homme.....

(1) La France a longtemps supporté, non sans dommage, mais sans honte, la perte de Calais; elle ne put supporter la présence d'un commissaire anglais à Dunkerque; elle supporte la perte de Landau, quoique à regret, mais elle souffre du démantèlement d'Huningue.

(a) Var. Cassiod., lib. 5, epist. 1.

« Fasse le ciel que la concorde nous unisse ainsi « toujours, et perpétue l'alliance de nos deux « nations ! »

Vœu stérile ! Théodoric devait emporter dans la tombe toute sa fortune et celle des siens.

# LIVRE QUATRIÈME.

AN DE J.-C. 498.

## SOMMAIRE DU LIVRE QUATRIÈME.

**Gouvernement gothique. — Revue des principaux offices. — Examen de l'édit de Théodoric.**

**An de J.-C. 498.**

# CHAPITRE PREMIER.

Libérius. — Partage des terres concédées aux Goths. — Vues générales sur le gouvernement gothique. — Examen des principaux offices. — Le consulat. — Le patriciat. — La préfecture du prétoire. — Finances.

An de J.-C. 498.

L'Italie étant pacifiée, ses abords garantis, le nouveau souverain reconnu de l'empereur et ses principales alliances formées, le moment était enfin venu de donner aux Ostrogoths le prix promis à leurs efforts et de les établir définitivement sur le sol conquis au moyen d'une sage distribution de terres. Ce fut le préfet du prétoire, Libérius, homme de haut entendement, comme sa conduite le prouve, que Théodoric chargea de cette épineuse opération; et le système qu'il adopta devait en assurer le succès. Ce système reposait sur l'idée de faire de la concession des terres la solde permanente de l'armée en temps de paix. Les Romains reconnaissaient la nécessité d'entretenir une force imposante pour les protéger; il fallait pour cela payer en argent ou en

domaines. Le premier mode supposait une surcharge d'impôts ruineuse après tant d'années de calamités; car il ne s'agissait pas de moins de deux cent mille soldats et de leurs familles; le second mode dispensait de toute surcharge, en utilisant de vastes terrains mal cultivés ou même à peu près abandonnés, aussi bien que les terres délaissées par les Hérules. En cas de guerre seulement, des distributions de vivres et une solde particulière devaient subvenir aux besoins des troupes; mais c'était là une charge éventuelle qu'une bonne administration du trésor saurait alléger et que la victoire pouvait même faire disparaître par le butin ou faire oublier par le salut de la patrie, rien n'étant onéreux à patrie sauvée.

Admirons la portée de cette idée capitale! Pour le présent, à la vérité, l'Italie semblait être partagée en deux peuples, l'un gothique, fournissant, à raison de ses bénéfices territoriaux, les soldats que l'État exigerait; l'autre romain, exempt du service militaire par l'abandon qu'il aurait fait d'une portion de son territoire; et c'est une des choses qui ont trompé, à notre avis, beaucoup d'observateurs; mais en réalité, d'une part, on ménageait ainsi dans les premiers temps la répugnance invétérée des Romains dégénérés pour la guerre, et de l'autre, par le soin qu'on prenait d'interposer les bénéfices des Goths entre

les possessions romaines, il devait par la suite arriver, en vertu de l'exemple, de l'effet des mariages mixtes et de la fusion des héritages, que les deux peuples n'en formassent plus qu'un seul, également chargé de fournir le nombre de soldats demandé. Un si heureux résultat ne devait probablement pas se faire longtemps attendre, à en juger par les rapports qui s'étaient établis entre les deux races du vivant même de Théodoric et dont il se félicitait en ces termes : «*Romanus imitatur Gothum, Gothus Romanum sequitur.*» «Le Romain imite le Goth, le Goth suit «le Romain.» Les uns et les autres, en effet, s'unissaient par le sang, à l'exemple de Theudis, qui épousa une riche Romaine d'Ibérie; ils apprenaient leurs langues mutuelles, ce qui eût un jour enfanté une langue nouvelle et commune, comme toutes les langues néolatines nous l'enseignent; et par la suite, la grande barrière de l'hérésie qui les divisait se fût immanquablement abaissée devant l'orthodoxie, sous la triple action de la doctrine, de la science et du nombre. Mais, sans porter nos regards si loin, pour le moment bornons-nous à dire qu'au moyen de ces bénéfices militaires, se serait rétablie, sans choc, l'ancienne discipline de Rome à l'égard des levées de troupes, institution qui l'avait rendue maîtresse du monde. L'Europe moderne, depuis quatre siècles, a déserté ce système pour celui

des armées à solde permanente; elle tend aujourd'hui visiblement, surtout en Allemagne, à cause de l'excès de la dépense, à reprendre ce qu'elle avait quitté; et l'on peut prévoir, d'ici à cent ans, de grands changements dans l'établissement de ses armées.

Pour diminuer encore le fardeau du partage territorial, il paraît que Libérius imagina un impôt en argent, à l'aide duquel l'État achetait aux propriétaires, en certains cas, les terres bénéficiales à distribuer, au lieu de les saisir, et ce fonds servait en quelque sorte d'amortissement pour leur prix. La charge du partage, ainsi répartie par années, devenait moins sensible, et de plus les curies pouvaient se racheter de la dépossession. C'est du moins l'opinion qu'émet le comte du Buat relativement à l'imposition connue sous le nom d'impôt des tierces (*illatio tertiarum*[1]), et nous adoptons cette explication, plus raisonnable encore qu'ingénieuse. Par parenthèse, on voit dans Cassiodore que souvent Théodoric fit aux populations nécessiteuses remise de ces tierces, en proportion des progrès de sa richesse, comme aussi de l'impôt ordinaire dit *indiction;* car nul prince peut-être ne déploya plus que lui de générosité judicieuse envers les peuples, et c'est par cette vertu autant que par

(1) Ainsi nommé parce qu'il se payait par tiers.

sa bonne économie qu'il s'enrichit. Sa maxime[a] sur ce point mérite d'être rapportée : « *Regnantis* « *facultas fit ditior cùm remittit; et acquirit nobiles* « *thesauros famæ, neglectâ utilitate pecuniæ.* » « Le « prince s'enrichit de ce qu'il remet, et l'ar- « gent qu'il néglige lui vaut de nobles trésors de « gloire. »

Du reste, les bénéfices gothiques n'eurent rien de commun avec ce qui fut depuis la propriété féodale. Ils n'entraînaient aucun privilége, aucune exemption, aucun droit particulier pour les concessionnaires, ne relevaient que de l'État, comme toutes les autres propriétés, et supportaient, comme celles-ci, comme les domaines royaux même, l'impôt général ainsi que les charges extraordinaires.

Les avantages de ces sages mesures ne tardèrent pas à se faire sentir pour la culture du sol, pour la police du royaume, pour la discipline de l'armée. Les petits colons des campagnes, rassurés, cessèrent d'émigrer dans les villes pour en redoubler la misère, ce qui en chassait les riches; une émulation d'activité doubla les fruits de la terre, et par conséquent les revenus publics. Les soldats goths, distribués dans les diverses provinces sans y être disséminés, contribuèrent

(*a*) Var. Cassiod., lib. 1, epist. 16. Theodoricus rex, Juliano comiti patrimonii.

à réprimer les brigandages, et les habitudes régulières du séjour des champs conservèrent leurs forces et leurs mœurs qu'aurait infailliblement affaiblies l'habitation exclusive des cités. Nous aurons occasion de développer ces utiles résultats lorsque, arrivé à l'apogée du règne de Théodoric, nous devrons en récapituler les bienfaits; il suffit maintenant de les indiquer, en nous bornant à exposer les principes, les règles, en un mot, l'établissement de la domination gothique, le plus exactement que nous le pourrons. Pour continuer donc ce qui concerne l'armée, nous ferons premièrement remarquer que, composée surtout de la population virile des Goths et répartie, pendant la paix, dans les provinces en groupes de mille hommes designés sous le nom de millénaires, si elle eut seule le droit de porter les armes, ce ne fut point par un acte de rigueur contre les Romains, mais par une simple mesure d'ordre commune à tous les pays policés où les soldats seuls sont armés. Théodoric ne frappa les Romains de désarmement pénal que fort tard et quand une vaste conspiration fut tramée contre lui; mais d'abord il ne les soumit, à cet égard, qu'aux mêmes restrictions que ses nationaux. Loin de leur fermer la carrière militaire, il les y accueillit avec faveur. Les comtes romains Servatus, Cyprien, Assius, Julien et plusieurs autres devinrent ses généraux; peut-on croire qu'ils

fussent les seuls Romains de ses armées? Pour juger de la nature et de l'esprit de ses règlements quant au port habituel des armes, on n'a qu'à lire la lettre qu'il écrivait au comte[a] Assius pour qu'il eût à fournir des armes à la jeunesse de Salone: « C'est par les exercices en « temps de paix qu'on se forme à la guerre... « Les débuts sont toujours timides, et ce n'est « que par l'usage des armes qu'on prend la con- « fiance de s'en servir. Ainsi nous l'enseignent « les jeunes taureaux qui préludent, en se jouant, « aux combats sérieux... C'est pourquoi vous « aurez à envoyer aux jeunes hommes de Salone « les armes et tout ce dont ils auront besoin pour « se former à leur métier, afin que la république « les trouve prêts le jour venu. » Or, il y avait certainement des Goths parmi les jeunes gens de Salone, et très certainement aussi tous ces jeunes gens n'étaient pas des Goths; donc tous les Goths n'étaient pas nécessairement armés, et, dans l'occasion, ils n'étaient pas seuls à l'être. Nous livrons ce raisonnement à la réflexion. Encore un exemple, et ce sera tout sur cette grave matière tant controversée. Dans une lettre[b] de Théodoric à tous les Goths et Romains de Tortone (*universis Gothis et Romanis Dertonæ*), on lit ces mots: « C'est dans la paix qu'il faut songer à fortifier

(*a*) Var. Cassiod., lib. 1, epist. 40.
(*b*) *Ibid.*, lib. 1, epist. 17.

« les villes. Quand la guerre est venue, on fait « vite et mal ce que les besoins de la sûreté com« mandent, et les esprits, distraits par la multi« plicité des soins, se troublent au lieu d'agir. « Construisez donc *en commun*, des fortifications « et des édifices propres à votre défense, mainte« nant que rien ne vous menace. Si jamais l'en« nemi se présente, il souffrira au dehors ce que « vous ne souffrirez pas au dedans étant bien « abrités, et *vous* n'aurez plus à penser qu'au « combat. »

Quant à l'ordonnance et à la formation des troupes gothiques, on n'en peut aujourd'hui parler que très vaguement. Une seule chose est certaine à ce sujet, c'est que Théodoric prit beaucoup de la légion, notamment en ce qui touche l'armement, la division et l'instruction; il ajouta ou substitua la lance, le lourd javelot nommé *pilum*, le casque et la cotte d'armes des Romains, au bonnet de fer, au bouclier, à l'épée large et aux flèches des Goths; il augmenta beaucoup sa cavalerie, trop peut-être s'il est vrai que Witigès put amener cent cinquante mille cavaliers devant Rome au temps du premier siége qu'y soutint Bélisaire; il adopta l'institution romaine, si justement vantée, des vétérans. Un certain nombre de ces vétérans, pris parmi les millénaires choisis, recevait de son trésor, chaque année, un donatif particulier, lequel cessait lorsque le do-



nataire avait son congé définitif; et pour doubler l'encouragement, il se plaisait à le dispenser de sa main, en faisant venir les braves désignés devant lui par les soins du sajon[a], c'est-à-dire de l'officier chargé des missions royales.

Un gymnase recevait, à Ravenne, l'élite de sa jeunesse militaire pour l'y former, sous ses yeux et à son exemple, aux exercices des armes, dont il eut toujours à cœur d'entretenir la pratique et le goût, dirigeant tout ce qui regardait ce grand art lui-même dans l'ensemble et dans les détails, en paix comme en guerre, sans toutefois commander ses armées de sa personne, à partir du jour où il fut établi en Italie. Il formait ses généraux, les animait de son esprit, pourvoyait à tous les besoins de ses troupes; c'était assez pour vaincre, et il est un de ces rares conquérants qui n'ont jamais été vaincus.

S'agissait-il d'une expédition nouvelle ou d'un simple mouvement militaire, il envoyait ses lettres de convocation par un sajon qui présidait, sous la direction des comtes, au rassemblement et à la marche des corps[b]. « Nous vous prévenons « que, pour l'utilité générale et sous les auspices « de Dieu par qui seul prospèrent les entreprises, « nous avons résolu d'envoyer une armée dans « les Gaules. Nous chargeons le sajon Naudius de

(a) Var. Cassiod., lib. 1, epist. 28, sajoni Guduino.

(b) *Ibid.*, lib. 1, epist. 24.

« vous réunir, au nom de Dieu, avec armes, che-
« vaux et bagages, pour le huit des calendes de
« juillet prochain [1]. Montrez, dans cette occasion,
« que vous êtes dignes de vos ancêtres, et formez
« par là vos enfants à la discipline militaire. Ainsi
« font les faucons avec leurs petits. » A la réception de ces lettres dont il nous a paru bon de donner par extrait une idée, les officiers des provinces placés sous les ordres du préfet du prétoire disposaient les vivres et la solde nécessaires sur les différents points de la route indiquée, en sorte que les habitants ne fussent pas foulés. Le prince et les grands, aussi bien que les petits, étaient soumis aux logements militaires. Plus d'immunités scandaleuses pour personne comme précédemment.

Dans l'Italie proprement dite, les dépenses de l'armée étaient payées par l'État; hors de la péninsule, elles devenaient une charge locale régulière; mais le roi, sur les réclamations que les provinces avaient le droit de lui adresser directement, tenait fidèle compte aux habitants, par des remises d'impôts, des dégâts et des frais vexatoires qu'ils avaient eu à supporter, et veillait au bon ordre avec une vigilance inflexible par l'envoi de sajons spéciaux, chargés de l'informer des moindres violences, principalement

(1) De l'année 508, dans la guerre contre Clovis.

de celles commises envers les églises. « Restituez, « écrivait-il à son général Ibbas[a] dans la guerre « contre les Francs qui suivit la mort d'Alaric II, « restituez à l'église de Narbonne les possessions « qu'elle tenait d'un décret d'Alaric et qui lui ont « été enlevées. Vous devez briller par la justice « autant que par les armes, et par là vous affer- « mirez vos armes mêmes. » Et dans une autre circonstance, au comte Géberic[b] : « Si tous les « jours nous donnons en témoignage de notre « piété de nouvelles terres à l'Église, combien à « plus forte raison ne devons-nous pas lui con- « server celles qui lui ont été données antérieu- « rement! Vous aurez donc à faire restituer, sur « la requête que nous adresse le bienheureux « évêque Constantius, un arpent de terre qu'on « lui a pris. »

En temps ordinaire, la masse des soldats vivant cantonnée sur ses propres domaines, les garnisons étaient peu nombreuses, excepté à Ravenne, à Rome, à Vérone et à Pavie; mais elles étaient multipliées dans les lieux forts, surtout vers les frontières. Le soin de leur entretien regardait le préfet du prétoire, et le roi lui envoyait parfois ses ordres directs dans le plus petit détail. Il existe une lettre[c] de Théodoric au préfet Faustus

(*a*) Var. Cassiod., lib. 4, epist. 17.
(*b*) *Ibid.*, lib. 4, epist. 20. (*c*) *Ibid.*, lib. 2, epist. 5.

pour qu'il eût à veiller avec plus d'attention aux besoin de la garnison du fort d'Aost, laquelle se bornait à soixante hommes. On verra, en temps et lieu, qu'il ne négligeait pas plus ses forces de mer que celles de terre, avec cette différence qu'à l'égard de la marine il eut tout à faire, ce qui s'opéra comme par enchantement, tant il était bien obéi.

L'autorité qu'il sut prendre dès le début ne tint pas seulement au discernement et à la force de sa volonté, elle tint encore à ce qu'ayant respecté les choses établies, il put mettre à profit le plus puissant des moyens d'action, l'usage. En effet, il ne changea presque rien aux ressorts du gouvernement, se contentant de les réparer et de les mouvoir. Ce n'est pas qu'ils fussent parfaits; rien moins. S'il est permis d'en juger de si loin, ils retracent le génie inquiet du despotisme et semblent avoir été premièrement trop enchevêtrés les uns dans les autres, chaque office supérieur, pour ainsi dire, ayant sa main sur la justice et sur les finances; secondement trop peu réguliers dans leur jeu, par suite du mouvement des principaux fonctionnaires, lesquels, selon l'institution du moins, étaient annuels. Un examen rapide de ce mécanisme impérial, dû en grande partie à Constantin et à Théodose, tel que Cassiodore, puis le compilateur[a] de la notice by-

(a) Le P. Labbe.

zantine et le savant Grævius[1] nous l'ont transmis, nous paraît la meilleure manière de présenter, sans tomber dans le danger des méthodes artificielles, quelques notions sur l'administration, la police, les finances, le commerce et les arts de l'Italie à cette époque ; de même que, pour jeter quelque jour sur la législation, rien ne saurait mieux nous servir que l'examen de l'édit de réformation ou plutôt de modification du code Théodosien, rendu par Théodoric en cent cinquante-quatre articles; et cette étude, par laquelle nous terminerons l'aperçu du gouvernement gothique, nous fera presque rentrer dans l'ordre des temps par rapport au récit des faits suspendu en 498, puisque cet édit fameux fut publié à Rome dès l'an 500.

Avant tout, gardons-nous de penser qu'en raison du pouvoir suprême dévolu au prince, sans limites, sans contre-poids, hormis dans ce qui concernait la religion, les charges et les emplois si multipliés dont l'établissement romain d'Orient et d'Occident fournit la nomenclature ne

(1) Grævius, né en Saxe en 1632, mort à Utrecht en 1703, est le principal auteur des immenses recueils intitulés, l'un *Thesaurus antiquitatum græcarum et romanarum*, 39 vol. in-folio; l'autre, *Thesaurus antiquitatum italicarum*, 9 vol. in-fol., continué par Burmann jusqu'au quarante-cinquième volume; trésors de recherches en effet, qui ont pu servir à Muratori et pourront toujours instruire même les plus savants.

fussent que des simulacres de puissance; tant s'en faut qu'ils en présentaient la plus extrême et la plus abusive réalité, selon qu'il arrive dans les États despotiques, où l'arbitraire progresse en descendant du chef à ses derniers délégués, par la double impuissance dans laquelle se trouve le Dieu couronné d'exercer son autorité lui-même et d'en surveiller l'exercice, tandis que dans les États libres c'est le contraire. Bien pour le sénat : ce grand corps, considéré comme pouvoir souverain, quoiqu'il eût encore exclusive juridiction sur lui-même et voix prépondérante dans l'élection des pontifes de Rome, n'était plus rien, sans doute (or nous verrons comment la vie lui fut rendue et comment il paya son résurrecteur); bien encore pour le consulat, lequel, nous l'accorderons, n'était plus qu'une pâle image de ce qu'il avait été, quoiqu'il eût conservé ses anciens honneurs, le char, la chaire d'ivoire, les faisceaux, la pourpre, le privilége de marquer l'année, et plusieurs autres éminentes prérogatives, telles que celles de donner les jeux, de juger sans appel certaines causes capitales ; mais quant aux charges actives, leurs titulaires étaient entièrement les maîtres du peuple, c'est-à-dire, depuis trois siècles, ses tyrans, ses exacteurs, ses destructeurs, à ce point que ce peuple infortuné souvent émigrait chez les barbares pour échapper à son sort. Ainsi Théodoric, loin d'avoir à créer des

pouvoirs publics, n'avait qu'à modérer ceux qu'il trouvait établis; et c'est à quoi il réussit par la sévérité judicieuse qui présida sous son règne à la nomination des fonctionnaires et mit un obstacle vigoureux, sinon une borne infranchissable aux exactions et aux concussions, par la coutume qu'il adopta de proroger les officiers fidèles et habiles dans leurs offices, par la suppression des immunités odieuses qui dégageaient de tout fardeau les sénateurs [1], les riches, pour en accabler les pauvres, et faisaient des palais autant d'asiles contre les meurtriers; enfin par l'invention d'un rouage très simple, celui des officiers mobiles nommés *sajons*, véritables *missi dominici* au petit pied, qui tiraient leur force non d'attributions précises, mais de leurs rapports directs avec le prince, chargés qu'ils étaient de courir partout à sa voix, de porter ses ordres, de surveiller, de reprendre et de l'informer de toutes choses, en sorte qu'à l'apparition d'un sajon, l'on croyait voir le roi lui-même. Ces officiers devaient beau-

(1) Les sénateurs avaient voulu se soustraire à l'impôt des tierces; Théodoric les obligea de le payer, se bornant à les autoriser à le faire entre les mains du vicaire de la province, tandis que le peuple payait dans la caisse de la curie. Il rendit, à cette occasion, un édit mémorable dans le but d'une égale répartition des charges publiques entre toutes les classes de citoyens, édit où se lisent ces mots sacrés : « *Detestamur miseros premi.* » « *Nous détestons qu'on pressure les malheureux.* » Var. Cassiod., lib. 2, epist. 24, senatui Romæ, et edictum regis.

coup s'observer respectivement, puisqu'ils recevaient au besoin la mission de poursuivre leurs confrères. Le sajon Amara [a], chargé, comme cela se voyait souvent, sur la demande des intéressés, de protéger un individu, nous ne disons plus un citoyen romain, au lieu de le faire, s'était porté contre lui à d'indignes violences; Théodoric ordonna au sajon Téruthar d'amener le coupable devant le comte Duda, pour qu'il eût à être jugé et puni de son forfait; et dans la suite, pour prévenir les excès que pourraient commettre les sajons protecteurs, soit en leur nom, soit à l'instigation des riches oppresseurs, il exigea de ces officiers une caution, laquelle serait versée entre les mains du questeur.

Si le consulat, au temps dont nous parlons, ne pouvait plus passer pour un des grands pouvoirs de l'État, du moins doit-on convenir que par l'éminence du choix des consuls Théodoric témoigna de son respect pour l'institution et du prix qu'il mettait à l'honorer. On y vit figurer pendant sa vie, entre autres notables personnages, Albin le père, dès 493; l'année suivante, Astérius; puis Paulin de la famille Décius; trois Faustus, savoir : Faustus Aviénus, Flavius Aviénus et Messala; Venance, fils du vertueux Libérius; six Anicius, illustre famille dont était Boëce, savoir :

(a) Var. Cassiod., lib. 4, epist. 27, 28.
(b) *Ibid.*, lib. 7, formula 42.

en 510, Boëce lui-même; en 522, ses deux fils ensemble, Symmaque et Boëce junior, bien qu'encore adolescents, honneur insigne qui tout au moins fut mal reconnu; Anicius Probus, Flavius Anicius et Anicius Probus junior; en 511, Félix, patricien d'une des premières familles des Gaules; Cassiodore en 514, et enfin Eutharic Cillica, propre gendre du roi et digne rejeton des Amales, en 519, ou, selon d'autres, en 517. On peut dire du patriciat comme du consulat, qu'alors il n'avait plus guère qu'une valeur honorifique. Depuis Odoacre, lequel fut son patrice à lui-même, cette qualification avait cessé de désigner des lieutenants du souverain, tels que furent les patrices Stilicon, Aétius, Ricimer, Gondebaud et Oreste, et ne signifiait réellement qu'une haute dignité sénatoriale, mais dignité d'un grand prix, à en juger par les hommes que le roi des Goths, et après lui sa fille Amalasonthe, en décorèrent, et qui même semblerait avoir impliqué une sorte d'autorité tantôt patronale, tantôt arbitrale envers les membres du sénat, et censoriale sur leurs mœurs, d'après ce qui suit. Théodoric écrivait au patrice Festus[a] : « Vous êtes des premiers du « sénat par le mérite, c'est à vous de prendre les « intérêts des absents, toujours si compromis par « la malice des hommes. Je mets donc sous votre

(a) Var. Cassiod., lib. 1, epist. 15.

« garde spéciale la maison et les biens du patrice « Agnellus qui se rend en Afrique pour l'intérêt « de mon service. » Une autre fois au patrice Symmaque[a] : « Le très honorable Valerianus a con« duit de Syracuse à Rome ses jeunes fils pour « qu'ils y fissent leurs études, et forcé aujourd'hui « de retourner en Sicile pour ses affaires, il dé« sire que ses enfants soient retenus à Rome. « Veillez donc à ce qu'ils n'en sortent pas sans « ma permission. La prison n'est pas dure et elle « leur sera utile. » Autres lettres adressées aux deux patrices Albin, père et fils[b] : « Rien de ce « qui touche aux spectacles ne doit nous être in« différent, quelque légère que soit la matière, « puisque la joie des peuples est le signe de la « prospérité du temps. On nous a rapporté que la « faction bleue du théâtre s'était élevée en faveur « du danseur Hellade, contre le pantomime Théo« dore du parti vert. Nous n'empêchons pas les « cris, pourvu qu'ils ne dégénèrent pas en vio« lences. Prenez donc ce pantomime sous votre « protection. Son art est merveilleux et souvent « exprime plus de choses que la parole. » Les deux Albin protégèrent en effet le pantomime Théodore, mais la querelle ne fit que s'envenimer. Un autre patrice et le consul Importunus s'irritèrent de quelques vociférations des verts à

(a) Var. Cassiod., lib. 4, epist. 6.
(b) *Ibid.*, lib. 1, epist. 20.

ce sujet ; il y eut tumulte et mort d'homme du côté des partisans du pantomime, en sorte que le roi se vit contraint d'intervenir encore entre le consul et les verts, par l'intermédiaire du patrice Spéciosus [a], qu'il chargea d'éteindre ce feu en portant secrètement, de peur de trop autoriser le peuple, ce différend déplorable au jugement du patrice Cœlien et d'Agapet, préfet de la ville. « Il est « bon sans doute, disait le prince, de réprimer les « outrages faits par les plébéiens aux sénateurs; « mais ceux-ci ne doivent pas prendre pour ou- « trages tout ce qui échappe au peuple dans son « ivresse. Le théâtre n'est pas le lieu de la gra- « vité; il faut chercher les Catons ailleurs. Le « consul n'aurait pas dû se montrer si ardent à se « venger de quelques propos populaires. » Aux patrices Cœlien et Agapet [b] : « La concorde entre « les sénateurs importe à la paix publique et au « bon exemple. Négliger leurs querelles, c'est « lâcher la bride aux penchants processifs du peu- « ple. Ainsi ayez à vous saisir de l'affaire de Sym- « maque et de Félix contre l'illustre patrice Pau- « lin, et donnez votre décision avec justice et « promptitude pour faire cesser le scandale que « donne un procès entre de tels personnages. » Au patrice Symmaque [c] : « Châtiez le jeune Ro- « mulus, s'il est vrai qu'il ait frappé son père. »

(a) Var. Cassiod., lib. 1, epist. 27.
(b) *Ibid.*, lib. 1, epist. 23. (c) *Ibid.*, lib. 2, epist. 14.

C'était là de l'excellente censure; mais peut-être les modernes trouveront-ils qu'il était inutile de l'appuyer sur la piété filiale des cigognes et des perdrix, comme le fait ici Théodoric toujours par l'organe de Cassiodore, tant ils affectionnaient tous deux le style oriental et figuré.

Aucune charge ne donnait de plein droit le titre de patrice, pas plus que l'honneur d'avoir été consul n'emportait celui de consulaire. On ne perdait plus ces titres une fois qu'on les avait reçus, mais il fallait y être promu, et nous avons les formules suivant lesquelles se faisaient ces promotions, ainsi que celles qui donnaient les titre de grand (*procer*), de comtes du premier et du second ordre, de clarissime, d'illustre et de respectable, dignités souvent sans charges, destinées, dans ce cas, à décorer des hommes de mérite que leur santé, leur pauvreté ou leur goût pour l'étude et les travaux tranquilles du cabinet éloignaient des emplois publics. Quelques-unes de ces dignités, telles que celles de procer et de comte du premier ordre, donnaient entrée au sénat ou au conseil du prince (*consistorium*), donnaient sur les simples citoyens l'autorité censoriale que le patriciat donnait sur les sénateurs, et plaçaient les titulaires, à perpétuité, sous la sauvegarde royale (*perenni tuitione*). — Pour en finir avec tous ces honneurs, observons que le patriciat fut ambitionné par

les barbares autant que par les Romains, et qu'il décora les sénateurs goths Tolonic, Sunhivad, Gudila, Bédulphe, Arthémidore, aussi bien que Symmaque, Boëce, Cassiodore, les Paulin et les Albin. Le jeune roi Athalaric lui-même [a] voulut être sénateur et patrice. Il écrivait au sénat : « Vous êtes mes sujets, et j'ambitionne d'être « votre collègue ; c'est assez vous dire. »

Passons au préfet du prétoire ; en portant ses regards sur l'édifice du gouvernement, ce qu'on aperçoit d'abord, de la base au couronnement, c'est lui. Les trois hiérarchies, centrale, provinciale et municipale, descendaient de son tribunal et y remontaient. On dirait qu'il avait été créé pour annuler le plus possible l'autorité consulaire. Sans la clause qui, à moins de prorogation, bornait ses fonctions à une année, sans le soin qu'on avait pris de lui ôter tout commandement militaire direct, c'eût été un second souverain ; et, malgré ces précautions, avec un prince faible il pouvait, dans l'abaissement du sénat, devenir dangereux ; mais Théodoric, qui d'ailleurs releva l'auguste assemblée, ne le redoutait pas. Il dut le renouveler rarement, puisque nous ne connaissons que six personnes qu'il ait investies de cette charge éminente, savoir : Libérius, de 495 à 499 ; Cassiodore-l'Ancien, en 500 ; ensuite

(a) Var. Cassiod., lib. 8, epist. 11.

Boëce; puis, jusqu'en 509, Faustus [a], qui ne semble pas avoir pleinement répondu à la confiance royale; Abundantius, en 510; et enfin ce vénal et persécuteur Amatus, qui fut une erreur des dernières années du grand règne, dont le règne suivant [b] fit justice. Selon nos conjectures, Boëce fut préfet du prétoire une seconde fois après Abundantius.

Sous Athalaric on ne voit chargé des fonctions prétoriennes qu'Albiénus, après l'expulsion d'Amatus, et Cassiodore-le-Grand, c'est-à-dire le fils, auteur des *Variæ*, en 534, lequel les aurait exercées encore sous Théodat et sous Witigès, jusqu'à la levée du siége de Rome.

Tandis que Théodoric résidait d'ordinaire à Ravenne, parfois à Rome et à Vérone, séjour qu'il aimait en mémoire de la victoire qui signala, si elle ne décida sa fortune, le préfet du prétoire siégeait à Rome; il avait ses gardes, son char, ses faisceaux et son tribunal ou comitat supérieur, qui ne le cédait qu'à celui du souverain, auquel il pouvait évoquer toute cause publique ou privée, auquel chacun pouvait appeler, et dont les jugements étaient rendus oralement, sans contradiction, sur la procédure des comitats subordonnés.

Aucun officier, grand ou petit, excepté le ques-

(*a*) Var. Cassiod., lib. 3, epist. 20.
(*b*) *Ibid.*, lib. 8, epist. 10.

teur, qui était l'homme du roi et le maître des offices comme commandant du palais et des gardes et domestiques, aucun corps, en dehors du sénat et du clergé, qui ne relevaient, pour la juridiction, que d'eux-mêmes et du prince, n'était soustrait à son action, soit qu'il s'agît de promouvoir [1], d'ordonner, de punir ou de récompenser, le tout, sans doute, avec pleine réserve de la puissance unique et sacrée du trône et selon certaines formes que le silence ou la confusion des documents ne permet pas de préciser.

Ainsi se rangeaient principalement sous son autorité, d'abord dans le gouvernement, ces grands officiers que nous nommerions aujourd'hui les ministres, tels que les comtes des sacrées largesses, des affaires privées et du patrimoine, et après eux les chanceliers, les notaires ou secrétaires d'État, les référendaires, sorte de maîtres des requêtes qui, rapporteurs au conseil, devaient avoir une profonde connaissance des lois et obtenaient leurs charges moyennant une certaine finance (*aliquod vectigal*), les chefs

(1) Cassiodore, livre II, nous fournit le détail des promotions tant civiles que militaires qu'il avait coutume, en sa qualité de préfet du prétoire, de faire le jour de Noël, « afin, dit-« il, que ce jour commémoratif de la rédemption des hommes « fût marqué par l'adoucissement des longs travaux et la ré-« munération des bons services. » « Si hodierno die redemptio-« nis invenimus natale remedium, convenit etiam nos longo « labore fatigatis gaudii deferre medicinam, etc. »

du cabinet (*magistri scrinii*), les archivistes, les tribuns des garde-rôles (*tribuni cartariorum*);

Dans la sphère de l'administration provinciale, 1° en Italie, les deux vicaires, l'un des huit régions du sud[1], l'autre des six régions du nord, les deux comtes, l'un goth, l'autre romain, le correcteur ou recteur, le président, les princes des soldats et les tribuns de chaque province, le comte de Syracuse, le comte de Naples et le comte de Corse; 2° hors de l'Italie, le prince de Dalmatie, le comte de Pannonie, le duc des Rhéties et Noriques, le préfet et le vicaire comte des Gaules;

Enfin, dans l'ordre de l'administration locale ou municipale, à l'exception du préfet de Rome, lequel était un fonctionnaire éminent, président de droit du sénat, les préfets particuliers de Rome et de Ravenne et leurs vicaires, et le prince de Rome, les comtes urbains de Rome et de Ravenne, les préfets de l'annone et des veilles, les comtes des formes ou aqueducs, ceux des ports, ceux des portes de Rome et de Ravenne, le vicaire d'Ostie, les tribuns de plaisirs, les curiaux, les défenseurs et les curateurs.

(1) De même que Rome était divisée en quatorze régions ou quartiers, l'Italie l'était en quatorze régions ou provinces, savoir : pour le sud, Rome et la Campanie, la Tuscie et l'Ombrie, le Picenum suburbicaire et le Samnium, l'Apulie, la Calabre, la Lucanie et le Brutium, la Sicile, la Corse et la Valérie; pour le nord, la Flaminie, le Picenum annonaire ou Ancone, l'Emilie, la Vénétie, l'Istrie et la Ligurie.

C'est du préfet du prétoire qu'émanaient ces formules de faveur[a] d'après lesquelles, sur instance, on était placé sous la sauvegarde royale (*tuitio*); c'est par lui encore que les mariages contractés contre la loi entre proches parents, ou de personne libre à personne non libre, étaient légitimés ainsi que les enfants nés ou à naître; que la tutelle des orphelins était exercée, que les dispenses d'âge pour la majorité étaient données, en ce qui regardait la jouissance des biens seulement et la faculté de faire certains actes, sans toutefois autoriser aucune aliénation de fonds. Il concédait les terrains publics en état de ruine ou d'abandon, sous la condition de rétablir ou d'améliorer, et avec réserve pour l'État, des marbres, plombs et autres métaux, etc., etc. Il déclarait acquis au domaine les biens vacants par déshérence ou par confiscation. Et remarquons dès à présent avec M. Sartorius combien la législation fut adoucie sur ce dernier point, puisque, sous Théodoric, la confiscation ne s'exerçait plus qu'après le troisième degré de succession, sauf une exception qui sera mentionnée plus tard. Il ordonnait la vente publique des propriétés d'État; il délivrait exclusivement les autorisations de postes, et décidait supérieurement au maître des offices tout ce qui concer-

(*a*) Var. Cassiod., lib. 7, formul. 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46.

nait cet important service, ainsi que l'envoi des courriers; mais surtout il avait la haute direction des finances, tant à l'égard des impôts et du fisc qu'à l'égard de l'épargne et des dépenses, et réglait spécialement le service capital des subsistances. C'est pourquoi renvoyant à l'examen rapide que nous ferons, dans le chapitre suivant, des attributions des principaux offices secondaires d'autres détails sur l'administration judiciaire et civile, nous arrêterons ici quelques instants l'attention du lecteur sur le sujet du revenu[1] public, éternel moteur, et trop souvent principe et fin de tous les gouvernements.

Dans les premiers siècles de leur histoire, les Romains ne connurent d'impôts que pendant la nécessité, selon l'étendue des besoins. Quand Paul-Émile eut dépouillé Persée, le butin se trouva tel que les impôts furent la plupart abolis à Rome pour longtemps. Plus tard et encore sous la république, ils étaient devenus permanents et de deux sortes : les impôts proprement dits (*tributa*), tant ordinaires qu'extraordinaires, levés sur les terres et sur les personnes selon le cens; et les droits ou péages (*vectigalia*), lesquels, se multipliant toujours, se divisèrent en cinq espèces : 1° droits de passage, de chaussées,

(1) Nous devons avertir que nous avons consulté principalement sur cette matière, après Cassiodore et Nicolas Bergier, MM. Sartorius et Naudet.

d'entrées de villes, de marchés, de ponts et de ports; 2° dîmes des fruits des terres publiques données à ferme par l'Etat; 3° *scriptura* ou levées sur les rôles écrits desdites terres, en surcroît de dîmes; 4° droits sur le sel; 5° droits de vingtième sur l'affranchissement des esclaves. Comme ces divers impôts, au lieu d'être, ainsi que chez nous aujourd'hui, perçus selon leur nature par des administrations distinctes versant dans une caisse centrale, passaient par les mains d'officiers des provinces sans cesse renouvelés, tels que membres de l'ordre équestre, questeurs, préteurs, proconsuls, qu'ils enrichissaient bien avant l'État, Auguste, pour mettre une digue à ce débordement et de l'ordre dans ce chaos, réduisit, après avoir fait son dénombrement du monde, tous ces tributs et ces droits à deux impôts, l'un sur les terres en raison des valeurs, l'autre sur les personnes d'après le cens, ce qui diminua sans doute les fraudes et les violences, mais aussi qui amoindrit beaucoup les recettes, et d'autant plus que ce prince ne paraît pas avoir tranché la racine du mal, les immunités, qui rendaient les fonctions curiales intolérables. Ses successeurs se lassèrent bientôt d'imiter sa modération et ne surent qu'inventer pour s'enrichir. Confiscations à part, Néron imposa la mort; on sait ce qu'imposa Vespasien; Constantin taxa l'existence même en raison des professions. L'Orient, qui

devenait de plus en plus riche, se distinguait dans ses inventions. Que n'imposa point l'insatiable et prodigue Justinien? Nicéphore imposa la fumée, d'ou lui vint le surnom de Capnion; Michel Paphlagon imposa l'air; l'Occident, tout en suivant ces exemples, fut, par sa nature moins commerçante, forcé à plus de ménagements. Il est mal aisé de déterminer par chiffres le résultat de ces combinaisons financières, et le pût-on faire, il serait difficile encore d'en évaluer le produit d'après le rapport actuel du prix des choses avec le taux des signes métalliques. Juste-Lipse fait monter le revenu des empereurs sous Adrien, point culminant de l'empire, à cent cinquante millions d'écus de son temps (entre 1547 et 1606): c'était là une immense richesse. Quand on limiterait celle de Théodoric au tiers pour les plus belles années de son règne, alors qu'il fut en possession de la Pannonie et de sa part des États d'Alaric II arrachée aux Francs dans les Gaules, ce serait encore beaucoup supposer. Toutefois il est vrai que les revenus de l'Italie et de ses annexes s'élevèrent promptement alors à un degré inconnu depuis Théodose, en même temps que, par les progrès de l'agriculture encouragée et garantie, le prix des denrées baissa d'un tiers. Il reste un document certain qui peut servir ici tout au moins de donnée approximative : quand la régente Amalasonthe, menacée par les intrigues et

les conspirations, conçut un moment le projet de chercher asile chez Justinien, elle fit partir pour l'Épire un vaisseau chargé de son trésor, se montant à quarante mille livres pesant d'or; ce qui, au taux de quinze fois et demie le même poids d'argent, suivant le rapport établi maintenant chez nous entre les deux métaux[1], donne, le marc d'argent évalué à 54 fr., une somme de 66,960,000 fr. de notre monnaie. On peut apprécier l'importance d'un revenu qui avait permis de telles réserves au milieu de grandes dépenses; car il s'agit ici, non pas du savoir-faire d'un Caligula ou d'un Domitien, mais de l'administration de Libérius, de Cassiodore et de Boëce, trois émules de sagesse et d'intégrité qui, sous la direction de Théodoric, furent les agents de la grandeur civile des Goths d'Italie; le premier spécialement, ne craignons pas de le répéter, par l'habileté qu'il apporta dans le partage des terres bénéficiales comme dans l'assiette des impôts, et le courage avec lequel il supprima les immu-

(1) Si l'on prenait pour base de ce calcul, au lieu du rapport actuel des deux métaux, la valeur donnée à la livre d'or sous Constantin par M. Guérin de Thionville, dans son tableau comparatif des monnaies, lequel est inséré par extrait à la fin de la géographie de M. Adrien Balbi, on obtiendrait, non plus seulement 66,960,000 fr. pour les 40 milles livres pesant d'or d'Amalasonthe, mais 77,760,000 fr. au moins, vu qu'on taillait alors, dit cet auteur, dans la livre d'or, 72 sous d'or de 20 fr. 38 c. chaque.*

nités, même celles des biens d'Église quand elles n'étaient pas formelles et perpétuelles ; le second par une activité infatigable qui n'eut d'égale que celle de son père ; le troisième par sa rigide action sur les mœurs, et tous par la guerre mortelle qu'ils firent aux concussionnaires et aux usurpateurs, à l'exemple du roi qui les poursuivit jusque dans le clergé, jusque dans sa propre famille. « Il ne convient à personne [a], » écrivait Théodoric à son neveu Théodat, « et moins qu'à tout autre « à un homme comme vous, sorti du sang des « Amales, de souffrir qu'on porte en son nom « dommage à qui que ce soit. Restituez donc à « Domitius... aux héritiers d'Argolicus, ce que « vos gens leur ont pris ; ou, si vous croyez être « en droit, faites-le valoir à notre comitat. »

Ainsi, à mesure que la source des richesses publiques devint plus abondante, les fuites par où elle se perdait se fermèrent sensiblement. A l'époque où les affaires de religion ont compromis Théodoric, le sénat s'est plaint de la dureté des impôts. Il y a une bonne raison pour cela ; c'est que les sénateurs y avaient été soumis comme tout le monde. Il ne faut pas trop s'arrêter à ces plaintes, à ces récriminations tardives, précédées de tant de louanges et d'actions de grâce. Sans doute la science économique, disons mieux,

(a) Var. Cassiod., lib. 4, epist. 39, et lib. 5, epist. 12.

l'ignorance du temps devait appesantir le fardeau des tributs. Les Romains, qui ne surent guère que prendre, qui n'entendirent jamais rien à gagner, peuple contempteur du commerce et de l'industrie et par conséquent peu habile en ce genre, n'eurent que des contributions directes ou forcées, et ne connurent jamais les indirectes ou facultatives en dehors des péages; d'où résultaient nécessairement, sitôt que les dépouilles du monde cessaient d'affluer chez eux, de la gêne et du malaise pour les propriétaires (*possessores*), quoi qu'on fît. La vérité n'est pas moins que Théodoric n'imposa aucune charge nouvelle (car celle des tierces, on l'a vu, fut moins une charge qu'un expédient heureux), et qu'il soulagea beaucoup le poids des charges existant avant lui par une plus équitable répartition autant que par de généreuses et fréquentes remises. Ses revenus et ceux de l'État plus ou moins mêlés aux siens se composaient d'abord de cinq espèces d'impôts directs, l'indiction, la superindiction, les tierces, l'assis tributaria ajouté aux tierces, que nous appellerons, si l'on veut, *sou additionnel*, et celui qu'on nommait *bini* et *terni*. Venaient ensuite les droits du fisc dont la matière était les trésors trouvés, les biens en déshérence, les amendes et les confiscations, puis le produit des mines, celui de la vente exclusive du sel, enfin l'exploitation des forêts et les fermages des terres domaniales

dites patrimoine. Quant aux droits perçus en argent, vins, grains, huiles, etc., etc., sur les marchés, dans les ports, à l'entrée des villes, sur la navigation intérieure, sur la pêche, au passage des ponts, il est à penser qu'ils formaient des ressources et couvraient autant de dépenses locales; et c'est ici que l'esprit de malversation, d'exaction, de concussion se retranchait si bien que, poursuivi et châtié sans cesse, il se reproduisait toujours au grand détriment du commerce, et par suite au grand préjudice des subsistances de l'Italie.

Du reste, avec le petit nombre de renseignements qui subsistent, il est impossible de dresser de cette administration financière un tableau complet. Ce qui apparaît, au milieu d'une armée de censiteurs, de collecteurs des taxes (*canonicarii*), de garde-rôles (*cartarii*), de secrétaires (*scrinarii*), d'avertisseurs (*commonitorii*), d'avocats du fisc, d'appariteurs, de défenseurs des curies, c'est 1° que les comitats étaient impliqués dans l'administration des deniers publics, comme le seraient aujourd'hui nos tribunaux d'instance ou d'appel intervenant dans les questions que les impôts suscitent, de façon que les répartitions et les recouvrements s'opéraient soit par voie d'office, soit par voie de jugement (*per officium, vel per judicem*) [a]; 2° que la machine

(a) Var. Cassiod., lib. 7, formul. 20 et 21.

financière manquait d'unité. Ce défaut d'unité surtout devait entraîner de la confusion; toutefois l'expérience de notre ancienne histoire nous enseigne qu'un si grand mal n'excluait pourtant ni tout ordre, ni toute règle; que ce dédale pouvait avoir ses fils conducteurs dans les habitudes des peuples et dans les traditions du pouvoir. N'oublions pas d'ailleurs qu'un prince économe, vigilant et ferme, est toujours bien servi. Or la voix universelle a proclamé Théodoric un modèle sous ce triple rapport. Pour ce qui regarde l'économie d'abord, magnifique sans doute, mais d'une magnificence gothique bien différente de la pompe asiatiqne des empereurs, il put sans effort, sans pression tyrannique, suffire à toutes ses expéditions, à tous les travaux d'art dont le détail sera donné. La restauration et l'entretien des édifices, des routes, des aqueducs, des murs de villes, la construction de divers palais et de fortifications nouvelles, et la création d'une marine composèrent la meilleure part de ses dépenses royales; car d'ailleurs la victoire en ne se lassant point de couronner ses entreprises, et le sage système qu'il adopta de n'avoir que de petites armées bien conduites, bien pourvues, mieux disciplinées qu'on ne pouvait le concevoir à une pareille époque, avec d'aussi rudes éléments, firent qu'avec lui la guerre paya la guerre même. D'un autre côté, on peut apprécier la modération

de ses dépenses personnelles en se le figurant ainsi que l'histoire le représente, chaste, réglé dans ses mœurs, se délassant des affaires dans l'entretien des hommes lettrés ou dans la culture de son verger de Ravenne, à laquelle il présidait lui-même pour inspirer à ses Goths l'amour de la terre, fondement de l'amour de la patrie. A l'égard de la vigilance et de la fermeté, rarement l'iniquité échappa-t-elle à ses regards, et jamais elle ne le fléchit, si haut qu'elle fût placée. Nous en donnons une preuve signalée par la lettre suivante, qui ne nous semble pas hors de propos, en terminant ce que nous avions à rapporter touchant la préfecture du prétoire.

« Au sajon Grimoda, Théodoric Roi[a].

« Entre les soins glorieux qui, Dieu aidant, « remplissent perpétuellement notre pensée, ce« lui qui touche le plus notre cœur est de venir « en aide au faible, d'ériger contre la puissance « des superbes l'obstacle de notre piété, d'inter« dire toute entreprise d'un orgueil que nous « foulons à nos pieds. La pernicieuse audace de « quelques envieux qui vient d'opprimer Casto« rius d'une façon lamentable nous fournit au« jourd'hui l'occasion de montrer que notre « religieux appui l'emporte sur la fourbe des « méchants. C'est pourquoi nous vous ordonnons,

(a) Var. Cassiod., lib. 8, epist. 20.

« dans le cas où le magnifique préfet du prétoire, « Faustus, aurait laissé grever ou usurper la pro- « priété de Castorius, de la lui faire rendre en y « joignant un champ de valeur égale, vous pré- « sent; s'il se trouve parmi les usurpateurs quel- « qu'un qui ne puisse satisfaire à cette obligation, « de l'amener enchaîné à notre comitat, pour qu'il « y satisfasse au moins par une juste peine. Par « là que l'iniquité s'arrête, et voie qu'en oppri- « mant Castorius, c'est moins lui que nous qu'elle « a opprimé! Si, plus tard, Castorius (et nous ne « l'oublierons pas) souffrait quelque dommage, « le coupable paiera cinquante livres d'or. Cét « exemple, en corrigeant les puissances, appren- « dra qu'un préfet du prétoire ne tient pas de « nous sa haute mission pour dépouiller, mais « pour protéger les malheureux. »

Il y avait longtemps que Rome n'avait entendu un tel langage. L'esprit de *composition* des législations barbares se trahit encore, il est vrai, dans cet exemple; en tout c'était de la justice sommaire sans doute, mais saint Louis a commencé ainsi, et notre justice, admirée de l'univers, est sortie de là.

## CHAPITRE DEUXIÈME.

Offices de gouvernement. — Offices d'administration civile et judiciaire. — Offices municipaux.

An de J.-C. 496.

Il faut poursuivre, il faut achever cette revue des principaux officiers, puisque nous n'avons pu trouver de meilleure source de la vérité sur le sujet qui nous occupe; mais essayons de plus en plus de lui rendre un peu de vie en laissant souvent parler Théodoric par l'organe de son ministre. Nous ferons donc comparaître le maître des offices, autrement le premier des dignitaires ayant charge après le consul et le préfet du prétoire. A ce haut fonctionnaire, les formules[a] nous l'apprennent, appartenait la discipline du palais; il commandait les domestiques (*scholas*), les cohortes prétoriennes, ainsi que les gardes de la préfecture de la ville, avec mission expresse de tempérer leurs mœurs orageuses (*mores procellosas*); il correspondait avec les nations étrangères, introduisait les ambassadeurs

(a) Var. Cassiod., lib. 6, formulæ.

chez le prince et veillait à tous les besoins de leur route et de leur séjour. Par lui les sénateurs approchaient du trône; il présidait le conseil royal (*consistorium aulicum*) à défaut du maître qu'il soulageait dans l'exercice de cette juridiction suprême, de laquelle ressortissaient tous les comitats, même celui du prétoire. Il décèrnait les faisceaux aux juges provinciaux; il expédiait les sajons et ces nombreux courriers qui portaient, avec la rapidité de l'éclair, les ordres royaux. Libre de tout soin financier, il instituait pourtant dans la résidence les régulateurs des subsistances (*peræquatores*), et surveillait, là où était le roi, ce premier des services publics. Les honneurs princiers l'attendaient au sortir de sa charge, dans laquelle il était assisté d'un vicaire, personnage encore considérable, qui avait lui-même ce qu'on appelait jadis en France les entrées (*nostris obtutibus præsentatur*).

La succession des maîtres des offices est assez bien connue pendant plus de trente ans. C'est d'abord Eugène, précédemment questeur, à qui Théodoric écrivait en le nommant : « Soyez[a] le « temple de l'innocence, le sanctuaire de la mo« dération, l'autel de la justice... Rien de profane « dans l'âme du juge ; sous un prince pieux, « il exerce un vrai sacerdoce (*pio principi, sub*

(a) Var. Cassiod., lib. 1, epist. 12, 13.

« *quodam sacerdotio serviatur*). » Ensuite vient Boëce, avant sa préfecture de Rome de l'an 500; puis notre Cassiodore une première fois après sa questure; puis Venantius, et enfin le même Cassiodore après son consulat de 514, cette fois pour tout le règne, et jamais assez tôt au gré du roi son ami, qui lui mandait en le rappelant auprès de sa personne : « Hâtez le pas [a], arrivez vite; « on doit être pressé de rejoindre un prince de « qui l'on sait être attendu et soutenu. » « *Tende « gradus, accelera festinùs adventum; alacrem venire « convenit, qui se a principe sustineri posse cognovit.* » C'est que le jeune ministre ne remplissait pas seulement sa charge, il assistait encore les questeurs, il suppléait beaucoup d'autres officiers à lui seul. Avait-on besoin d'un discours épuré (*eloquio defecato*), c'était à lui qu'on recourait; il étaiten même temps le familier, l'homme [b] d'intérieur (*familiarem et internum*), celui qui charmait les courts loisirs de Théodoric, soit en lui rapportant les sentences des sages, soit en aidant ce philosophe en robe de pourpre à scruter les secrets de la nature. « *Publicâ curâ vacuatus, sen- « tentias prudentum a tuis fabulis exigebat... rerum « naturis cum te perscrutatis, purpuratus videretur « esse philosophus.* »

Sous Athalaric, on voit un Arator maître des

(*a*) Var. Cassiod., lib. 3, epist. 28.
(*b*) *Ibid.*, lib. 9, epist. 24, 25.

offices, et c'est le dernier de ces dignitaires dont le nom se soit conservé.

La questure passait après la grande maîtrise, avant l'office des *sacrées largesses*. Était-ce une charge unique alors? Nous le pensons, sans dissimuler que la nature de ses attributions permettait divers titulaires, et que quelques expressions des formules rapprochées de certaines circonstances pourraient faire supposer qu'en effet il y en avait plusieurs. Quoi qu'il en soit, on n'arrivait guère à cette grande charge, dont la dignité de sénateur était le prix, que par le barreau; la naissance y avait peu de part, la science du droit civil[a] jointe à l'éloquence judiciaire et délibérative y étant de rigueur, vu qu'il s'agissait d'exposer au prince les vœux des provinces et ceux du sénat, de préparer les projets de lois, de les présenter, de les défendre au conseil royal ainsi qu'à l'assemblée des sénateurs redevenue sous Théodoric un vrai conseil d'État (oserons-nous le dire?) avec droit d'enregistrement et même de remontrance, de rédiger les volontés du souverain, d'instruire les causes portées à son comitat, en un mot d'être son confident discret et son organe officiel. « Nous « vous confions[b] notre réputation même, disait « Théodat à Patritius en le créant questeur, puis- « que vous parlez en notre nom. » On sent quelle

(*a*) Var. Cassiod., lib. 6, formulæ.

(*b*) *Ibid.*, lib. 10, epist. 6 et 7.

intégrité de caractère il fallait apporter dans un emploi où il était si difficile d'échapper aux séducteurs et si facile de prévariquer. La devise en devait être ce bel éloge qu'Athalaric faisait de la questure[a] de Cassiodore : « *Aperta justitia, manus « clausa.* » « Justice ouverte et main close. » « En « conférant[b] les autres dignités, nous faisons une « faveur ; en donnant celle-ci, c'est nous qui som- « mes les obligés, tant elle oblige. » Paroles de Théodoric bien significatives.

Quelque délicat qu'il fût ici de choisir, ce prince observateur fut presque toujours heureux. Aux noms respectables d'Urbicus, d'Eugène et de Cassiodore, il faut ajouter ceux des frères Décorat et Honorat qui se succédèrent plus tard dans la questure sous son règne. Tous deux plébéiens avaient été des avocats célèbres ; le premier à Rome, où il avait souvent plaidé devant le sénat avec une éloquence mâle, une autorité morale et des lumières qui le rendaient comme maître[c] des jugements et qui ne dégénérèrent pas à la cour où il se montrait respectueux, mais ferme (*antè nos intrepidus astans, sed reverenter*), silencieux à propos, disert au besoin (*opportunè tacitus, necessariè copiosus*) ; le second dans Spolète, où il paraît avoir eu plus d'une peine à faire triompher la justice, d'après ce témoignage que lui

(*a*) Var. Cassiod., lib. 9, epist. 24.

(*b*) *Ibid.*, lib. 5, epist. 4. (*c*) *Ibid.*, lib. 5, epist. 3.

rendait Théodoric en le nommant : « Métier dur[a] « et que vous avez heureusement fait, d'arracher « le bon droit des mains de la prévention pro- « vinciale. C'est un jeu de parler raison à gens « éclairés et bien appris ; mais c'est une rude « tâche avec des hommes qui, se sentant à l'aise « loin du frein de l'opinion, souffrent d'autant « moins qu'on leur résiste que leur médiocrité « les rend plus considérables à leurs propres « yeux. »

Sous Athalaric, deux hommes d'élite complètent la liste des questeurs de ce temps que nous connaissons : 1° Ambroise, le même qui fut depuis vicaire du prétoire pendant la préfecture de Cassiodore, et que nous croyons avoir été de la noble famille de saint Ambroise ; 2° Félix, avocat célèbre de Rome et fils d'un membre éloquent du barreau de Milan.

Voilà pour la questure; quant au comitat des sacrées largesses, la formule[b] d'installation fait assez bien connaître son caractère et ses attributions. «Vous présidez, y est-il dit, aux muni- « ficences royales, particulièrement à celles que « nous répandons amplement aux calendes de

(*a*) Var. Cassiod., lib. 5, epist. 3. « Inter benè moratos asse- « ruisse justa facillimum ; provincialibus autem se vagâ liber- « tate tractantibus nimis arduum; quantùm sibi inter mediocri- « tatem videbantur esse præcipui, tantùm animo non sinunt « suis voluntatibus obviari. »

(*b*) *Ibid.*, formul., lib. 6.

« janvier (telles que le congiaire au peuple et le « donatif aux soldats); la joie publique est votre « champ de bataille (*lætitia publica militia tua est*); « par vous les suppliants sont réconciliés avec « la fortune, par vous les métaux et la monnaie « d'usage reçoivent l'empreinte de notre effigie.» Suivent d'autres énumérations plus ou moins pompeuses; mais, comme de coutume, c'est surtout dans la correspondance du prince avec les titulaires que Cassiodore détermine la nature de l'office conféré. On y voit que de celui-ci relevaient les affaires générales du commerce, celles des travaux publics, la vente du sel et la perception de l'impôt des *bini* et *terni*. C'était donc une charge considérable; elle donnait entrée au sénat et rentrait d'ailleurs dans les hauts emplois de cour par les fonctions de grand maître de la garde-robe qui s'y trouvaient attachées. Sous Théodoric, après le comte Ambroise, Cyprien eut les sacrées largesses. Ce dernier[a] était fils d'Opilion, brave officier des gardes. Aussi bon militaire qu'avocat, il plaida longtemps devant le roi en qualité de référendaire après s'être distingué dans la guerre contre les Bulgares, et devint patrice sous Athalaric. Son frère, nommé Opilion comme son père, le même qui s'allia dans la suite à l'illustre famille de Basile, fut fait comte des

(*a*) Var. Cassiod., lib. 5, epist. 40, 41.

sacrées largesses après lui[a]. C'était un homme réputé très vertueux, que chacun prenait pour arbitre. Ceci est à considérer, et il sera bon de s'en souvenir quand nous en serons venus à la catastrophe de Boëce.

Du comte des affaires privées. — Dans l'origine cet officier était le simple homme d'affaires du prince; il tenait ses comptes et gouvernait en chef la domesticité du palais et des terres royales. On ne pouvait proprement ici le qualifier de juge, car les esclaves étaient des choses et non des personnes à l'égard desquelles il n'y avait guère d'autre justice que l'administration. Pour relever cette charge on y adjoignit de hautes fonctions, savoir : celles de prendre en main les intérêts des mineurs, d'exercer la censure sur le commun des personnes libres, de veiller à la légitimité des mariages, à la sainteté des tombeaux, à l'observance des lois dans les contestations privées, toutes choses qui justifiaient le titre de *père du public* (*parens publicus*) que Théodoric lui donne. Le comte des affaires privées faisait une partie des recettes du prince, celles, par exemple, qui résultaient des biens vacants, des dépôts sans maîtres, des trésors trouvés; il commandait immédiatement aux collecteurs des taxes (*canonicarii*) et aux avertisseurs (*commoni-*

(*a*) Var. Cassiod., lib. 8, epist. 16, 17.

*torii*), par où l'on voit qu'il exerçait en second une partie des fonctions du préfet du prétoire, son comitat étant d'ailleurs un tribunal de recours contre les juges des provinces. Le comte Apronianus, qui figure comme titulaire de cette charge sous Théodoric[a], était probablement le même personnage qu'Astérius Apronianus, l'ex-consul, car il n'y avait pas dans la Rome impériale de difficulté de descendre d'un emploi supérieur à un moindre. Nous voyons aussi un comte Sénarius pourvu de cette charge.

Travailler directement avec le prince, recevoir ses ordres pour l'administration de ses domaines, réprimer la licence grossière des gens de campagne qui se croient tout permis sur les terres royales, mais s'y prendre avec modération, veiller à la garde des limites sans les étendre, avoir le soin de la table du roi et de celles du palais en qualité de grand maître d'hôtel, et faire à ce titre, avec la somptuosité et l'économie convenables, les honneurs de la maison aux ambassadeurs, tels étaient les devoirs et les prérogatives du comte du patrimoine, magnifiquement résumés par ces mots de la formule : « Nous vous confions notre patri-« moine pour soulager nos sujets, non pour les « opprimer (*patrimonium nostrum pro sublevandis « privatorum fortunis tibi credidimus, non premen-*

(a) Var. Cassiod., lib. 3, epist. 53.

« *dis*). » De grands noms, soit romains, soit goths, nous ont été conservés par Cassiodore entre les titulaires de cette charge. Sous Théodoric, c'est un comte Julien que nous voyons chargé de faire une remise aux fermiers d'Apulie dont l'ennemi avait incendié les moissons; puis le comte Sénarius[a], ex-ambassadeur, que le grand roi avait, jeune encore, approché de sa personne et chargé de plusieurs missions délicates pour lui avoir trouvé autant de discrétion et de fermeté que d'intelligence. Sous Athalaric, c'est l'illustre Brigantinus qui reçoit l'ordre de délivrer au prince Théodat une soulte en or du patrimoine de sa mère Amalafrède, lequel avait fait retour au trésor royal, et une autre fois[b] l'ordre de faire exploiter les mines d'or du Brutium, proche la ville de Rusticienne. Il y avait donc alors des mines précieuses dans les montagnes d'Italie. Nous croyons qu'il en existe encore, ainsi que dans les montagnes de France et d'Espagne; mais les moines des premiers temps les ont fait délaisser pour le travail de la terre, en quoi ils n'ont pas été moins inspirés par la science que par la vertu; car la véritable mine d'or, c'est la culture des champs. C'est enfin le comte goth Vilia qui devra porter à deux cent cinquante sous d'or,

(*a*) Var. Cassiod., lib. 4, epist. 3, 4.
(*b*) *Ibid.*, lib. 9, epist. 3. (*c*) *Ibid.*, lib. 9, epist. 12.

au lieu de deux cents, les gages des censiteurs placés sous les ordres des comtes provinciaux.

Après les charges du gouvernement venaient celles de l'administration judiciaire, civile et militaire proprement dites, et d'abord le comitat provincial et le rectorat. Nous voici arrivés à la grande institution de Théodoric, celle des comtes goths et des comtes romains se partageant la juridiction des personnes dans chaque province, institution qui, très faussement à notre avis, a donné l'idée à des esprits de grand poids toutefois, nous devons l'avouer, d'une monarchie à deux corps juxta-posés et réunis par une seule tête, autrement à un monstre non viable. Pourquoi cette double autorité? s'est-on demandé. C'est donc que le législateur voulait régir deux peuples séparés, l'un constitué pour la guerre, l'autre pour la paix? Non; c'est qu'il y avait dans les premiers temps nécessité d'agir ainsi. En effet, les langues étaient différentes; il fallait en conséquence des organes mi-partis; des juges, et à plusieurs égards même des lois mi-parties, n'étaient pas moins nécessaires au début de la cohabitation forcée, si brusque, si étrange, de deux peuples dont l'un jeune, triomphant et robuste, apportait à la communauté des mœurs simples comme ses règles et ses coutumes, troublées par les passions mais non flétries par les vices, et l'autre tous les contraires, vieux et énervé qu'il

était par l'âge, par l'asservissement et par une civilisation extrême et défaillante. Nous pouvons bien juger du reste que cet établissement mixte n'était que temporaire quand nous voyons son royal auteur saisir dans la pratique toutes les occasions propices de fusion pour les deux races, soit par la distribution des emplois, soit par la modification du code Théodosien qui régissait seul avant lui la nation romaine. La formule d'institution des comtes goths [a] est adressée aux Romains. « Vous vous touchez par les posses- « sions, y est-il dit, touchez-vous par la charité. « Je vous envoie un comte goth pour régler les « différends entre Goths. Entre Goths et Romains, « il s'adjoindra un officier romain; entre Ro- « mains, le différend se videra par des officiers « romains... Point de violences... « *Jura, non bra-* « *chia.* » (Le droit et non le bras!...» Nous paierons « les juges pour ne pas aggraver vos charges. » Utile réforme, car les épices furent le fléau de la justice à Rome. Les comtes provinciaux paraissent d'ailleurs avoir été plutôt saisis du criminel que du civil, qui regardait les recteurs provinciaux particulièrement. Aussi, tandis que ces derniers portaient la robe de pourpre, les comtes, soit goths, soit romains, portaient l'épée et la chlamyde; mais ces insignes, donnés pour imprimer

(a) Var. Cassiod., lib. 7, form. 3.

la crainte aux méchants et rétablir la police qui s'était entièrement perdue, devaient servir la justice et non la fureur. *Arma ista juris sunt, non furoris*. Quant à la rentrée des impôts, comtes et recteurs y concouraient, ceux-ci pour le travail sans doute, ceux-là pour la surveillance et l'exécution. Théodoric écrivait aux comtes Saturnin et Verbusius[a] : « Afin que les peuples ne soient pas « pressurés, il ne convient pas moins de faire « payer les tributs que de les répartir équitablement. C'est la pénurie du trésor qui amène les « exactions... Ayez à faire contribuer les Goths « aux charges demandées aux curiaux de la ville « d'Atri. Nous n'entendons pas que l'audace re« fuse ce que l'équité devrait offrir d'elle-même. » Aux comtes Domitien et Vilia[b] : « Des Romains « de l'Isonzo, théâtre de notre première fortune, « se plaignent d'avoir été expropriés. Si l'usur« pation a eu lieu sous notre règne, sans déléga« tion légale de terre bénéficiale, qu'il y ait sur« le-champ restitution. S'il y a *prescription trente« naire*, que l'usurpateur soit laissé en paix. » Au comte Crispien[c] : « Tout odieux qu'est l'homi« cide, il serait plus odieux de le punir dans de « certains cas, tels que l'adultère flagrant, que de « le commettre. Ne voyons-nous pas les béliers,

(*a*) Var. Cassiod., lib. 1, epist. 19.
(*b*) *Ibid.*, lib. 1, epist. 18. (*c*) *Ibid.*, lib. 1, epist. 37.



« les taureaux, les chevaux venger leurs épouses? « L'homme seul ne pourrait-il préserver l'hon« neur de sa couche? Instruisez la cause de Can« dax, et s'il n'a fait que tuer les adultères qui le « déshonoraient, remettez-lui l'exil et l'amende « auxquels votre vicaire l'avait condamné; s'il a « tué des innocents, qu'il soit puni. » Au comte Adila[a] : « La tranquillité des sujets fait l'honneur « des princes, et celle de l'Église y ajoute des mi« séricordes divines. Vous aurez donc à protéger « avec grand soin en Sicile les biens et les per« sonnes dépendant de l'Église de Milan, sur la « requête que nous adresse le bienheureux évê« que Eustorge. » Au comte romain Siméon et au comte goth Osun, en Dalmatie[b] : « Nous aimons « à donner de l'autorité aux personnes de pro« bité reconnue. Par cette raison, nous vous char« geons d'approvisionner de grains la Dalmatie, « et aussi d'y rechercher les mines de fer, plus « précieuses pour nous que l'or par les armes « qu'elles nous fournissent. » Enfin une lettre de Cassiodore au comte goth Winsivad[c], gouverneur de Pavie, nous apprend que ces officiers ne pouvaient s'absenter sans congé. Cette lettre permet au postulant d'aller prendre les eaux Bornitiennes pour sa goutte. Suit une poétique des-

(*a*) Var. Cassiod., lib. 2, epist. 29.
(*b*) *Ibid.*, lib. 3, epist. 24, 25. (*c*) *Ibid.*, lib. 10, epist. 12.

cription de la goutte, d'où il appert que dès lors on la considérait comme incurable.

La formule du recteur provincial montre[a] dans cet officier un administrateur et un juge, mais juge, nous le répétons, plutôt sous les rapports civils et financiers qu'au criminel, veillant à la sûreté des fortunes privées, à l'établissement des impôts, citant au besoin devant lui les sénateurs mêmes sur la poursuite des collecteurs et des avocats du fisc, informant le roi des nécessités et des événements de son ressort, lui renvoyant les causes qu'il croyait exiger une décision royale, et qualifié, à cause de ses paternelles fonctions, de *frère du prince*. « N'oubliez pas, écrivait « Théodoric à Marcellus[b], que nous n'appelons « gain que le profit légitime, qu'il nous importe « moins de gagner nos procès que de les gagner « justement, ou même que c'est un triomphe pour « nous de perdre une mauvaise cause. » Un recteur ou correcteur provincial (car ces deux noms désignaient indifféremment le même fonctionnaire) était un homme éminent, parfois sénateur, et chose non moins notable pour notre système, parfois Goth, comme le témoigne la belle lettre de Théodoric[c] au sénateur Sunhivad, dont l'extrait suit: « L'expérience que nous avons acquise de votre

(*a*) Var. Cassiod., lib. 6, form. 21.
(*b*) *Ibid.*, lib. 1, epist. 22, (*c*) *Ibid.*, lib. 3, epist. 13.

« fidélité par vos longs services nous fait adhérer « avec confiance au vœu des Samnites qui vous « demandent pour correcteur. Qui peut mieux « rendre la justice, maintenir la discipline et les « mœurs, terminer les différends que celui qui a « su se modérer lui-même? Ayez soin, dans toutes « les affaires entre les Goths et les Romains, de « tenir la balance égale, et de décider finale- « ment par la seule considération des lois. Nous « ne permettons pas un droit séparé pour deux « races que nous voulons défendre dans un seul « esprit. » « *Nec permittimus in discreto jure vivere* « *quos uno voto vindicare volumus.* » Il paraît que les ressorts de la justice provinciale s'étant détendus après la mort de Théodoric, Cassiodore, devenu préfet du prétoire, y envoya des chanceliers aidés de sajons, pour déployer une autorité supérieure; car dans les instructions qu'il leur donne[a] on lit: « Vous remplacez la reine dans « les provinces. Les faisceaux des juges (comtes, « recteurs, chefs de présidence) vous obéissent. « Pénétrez-vous donc de vos devoirs. Que votre « premier soin soit de ranger vos juges sous la « règle et les lois. A leur équité on reconnaîtra « la vôtre. Leur mérite vous sera imputé à hon- « neur, comme aussi leur honte retombera sur « vous. Ne soyez pas irascibles et ne souffrez pas

(a) Var. Cassiod., lib. 12, epist. 1, 2.

« que vos juges le soient. Quoi de plus dangereux « que la colère et l'esprit de vengeance dans ceux « qui disposent de la fortune et de la vie des ci- « toyens? Fuyez l'avarice qui n'entre jamais dans « les cœurs qu'avec un cortége de maux. Soyez « vigilants. Faites respecter et respectez vous- « mêmes nos édits. Que votre personne soit le « refuge de l'opprimé. A ces conditions, allez, dé- « ployez la pompe de votre charge, et vous serez « véritablement les chanceliers de l'État. » Les sajons eurent aussi leurs instructions où nous remarquerons ces mots : « Vous êtes envoyés « pour aider les chanceliers à faire exécuter les « lois, surtout en ce qui regarde les impôts. Votre « ministère est donc un ministère de rigueur. Il « faut, avant tout, qu'on vous craigne, mais aussi « qu'en vous craignant on vous respecte, parce « que vous n'aurez rien exigé que de juste. Tous « les hommes d'ailleurs ne veulent pas être trai- « tés de même façon, n'étant pas faits de même. « Il y a divers remèdes pour les maladies variées: « telle demande des confortatifs, telle des adou- « cissants; ainsi des personnes. Citez en justice « les récalcitrants; bornez-vous à prévenir les « négligents; bref, conduisez-vous avec tempéra- « ment et fermeté. »

Enfin il existait dans chaque arrondissement provincial deux premiers degrés[a] de juridiction

(a) Var. Cassiod., lib. 7, form. 2 et 28.

ou tribunaux d'instance, l'un militaire sous les comtes, l'autre civil sous les recteurs, dont les chefs s'intitulaient, pour le premier, *le prince des soldats*, et pour le second, *le président*. Ces magistrats, d'institution royale, étaient annuels, et leurs tribunaux pourvus également de procureurs, d'avocats et de rapporteurs nommés *cognitores*. La milice elle-même choisissait ses cogniteurs, ce qui fait conjecturer que le choix des cogniteurs du président appartenait pareillement aux citoyens. Telle était la charpente générale de l'administration dans l'Italie proprement dite. Quelques mots maintenant sur le régime des annexes de la péninsule avant de jeter un coup d'œil sur l'établissement municipal.

Du comte de Syracuse. — Ce haut fonctionnaire remplaçait le prince soit pour l'administration, soit pour la justice, les finances et la police, dans l'éloignement où la Sicile était de Ravenne. Il avait des gardes; mais cette petite force, toute de sûreté intérieure, ne pouvait s'étendre jusqu'à porter ombrage au souverain. On avait pensé qu'un comitat dépositaire de l'autorité suprême devait satisfaire les habitants de cette île remuante qu'il était si important de ménager en leur épargnant les frais, les hasards et les lenteurs d'un recours éloigné; mais la précaution, dans la suite, ne fut pas toujours efficace, témoin le comte Gildias à qui Athalaric fit de sanglants

reproches[a] à propos de concussions, de taxes arbitraires, de détournements des juges naturels dont il se serait rendu coupable.

Du comte de Naples. — Le même système exceptionnel appliqué à la grande cité de Naples pour les mêmes motifs ne paraît pas avoir entraîné les mêmes désordres.

Du comte de Corse et de Sardaigne. — Ces îles, séparées de leur centre moins par la distance que par les mœurs, demandaient à ce titre une autorité supérieure et à certains égards discrétionnaire; aussi les voit-on dotées, dans les formules gothiques[b], d'un comitat spécial. Au surplus, Théodoric ne possédait qu'une partie de la Sardaigne, dont le reste appartenait à l'Afrique vandale.

Duc des Rhéties et Noriques. — Ces contrées sont la clef de l'Italie au nord et à l'est. La police y était alors bien difficile à cause du mélange des populations, lesquelles se composaient, en majeure partie, de barbares chevelus d'origine diverse, plutôt alliés que nationaux, et d'un moindre nombre de Romains et de Goths appelés *provinciaux* ou *possesseurs*. Là donc plus que partout ailleurs, une juridiction et une autorité supérieures étaient commandées par la prudence

(*a*) Var. Cassiod., lib. 9, epist. 12.
(*b*) *Ibid.*, lib. 7, form. 16.



du conquérant. Un duc avec une armée y fut établi comme gouverneur. Sa mission était d'apprivoiser les uns, de défendre les autres, en faisant planer sur tous la justice réglée, et son moyen, de se tenir constamment sur le pied de guerre, tout en gardant une discipline rigoureuse. Ce fut un trait de politique aussi sage que hardi à Théodoric de confier le duché des Rhéties au Romain Servatus; circonstance qui nous est découverte par une lettre du roi[a], où se trouvent ces mots: « Faites rendre à Maniarius « les esclaves que des soldats goths lui ont enle- « vés; en tout, contenez l'esprit militaire qui se « plie difficilement à la règle envers les personnes « civiles. » Ceci prouve que les sajons ne manquaient pas autour du duc des Rhéties.

Du préfet et du vicaire des Gaules. — Lorsque Théodoric, après la catastrophe de son gendre Alaric II, en 507, eut sauvé, pour son petit-fils Amalaric, des mains de Clovis, la meilleure part de la Gaule wisigothique et les possessions d'Espagne, il se crut en droit de reprendre successivement, partie sur les Wisigoths mêmes, ses frères, partie sur les Bourguignons, ou mieux, de restituer à l'Italie le pays compris entre les Alpes et le Rhône, la mer et la Durance, si lâchement abandonné avec le reste par les derniers

(a) Var. Cassiod., lib. 1, epist. 11.

empereurs, et si maladroitement par Odoacre. Possesseur en deçà du fleuve, protecteur au delà, il remplit dignement son double rôle, ici avec une forte armée toujours mobile, entre Narbonne et Barcelonne, confiée à deux de ses meilleurs généraux, Ibbas et Mammon; et là par une administration toute militaire au début, comme cela convenait en présence des Francs et des Bourguignons, mais bientôt empreinte de son génie organisateur et policé. Le siége de cette administration armée fut établi dans Arles, ville que le poëte Ausone avait surnommée la petite Rome. Ce fut le comte Arigern, sénateur goth, qui prit possession d'Avignon et y mit le premier ordre avec une armée conduite par Unigis Spartarius; ensuite le comte Wandil y commanda. Un vicaire des Gaules, soumis au préfet, signala le rétablissement du régime civil et romain dans ces contrées devenues déjà bien barbares. Tout ne tarda pas à y changer de face; les lois, la sécurité, la richesse y reparurent. Quand Théodoric mourut, l'ex-préfet du prétoire, Libérius, qui avait été fait dès longtemps préfet des Gaules et qui reçut en cette qualité le serment des peuples au nom du nouveau roi mineur, Athalaric, n'eut qu'à essuyer des pleurs et à transmettre des vœux.

Le premier Romain que nous voyons envoyé dans cette Gaule italique, après l'occupation

de 508, est le vicaire Gemellus. Théodoric[a] lui écrit : « En vous nommant vicaire de la préfec-« ture des Gaules, nous vous donnons une grande « marque de notre confiance ; c'est vous charger « de réparer les maux des peuples nouvellement « soumis à notre autorité et de leur faire oublier « à force de justice, de douceur et de désintéres-« sement, qu'ils ont été conquis... »

Une autre lettre royale[b], adressée aux habitants de toute origine, ne mérite pas moins de souvenir : « Vous devez vous plier sans efforts « aux lois romaines qui ont procuré tant d'avan-« tages à vos prédécesseurs. Rappelés à l'antique « liberté, avec l'aide de Dieu, revêtez les mœurs « de la toge et dépouillez celles de la barbarie ; « que l'équité remplace chez vous la violence. « La résolution que nous avons prise de nommer « Gemellus au vicariat des Gaules vous est un « témoignage de notre bienveillance. Répondez « à ce choix par votre soumission aux lois ; les « lois sont le secours du faible, le frein du fort, « la consolation et la sûreté de tous. La gentilité « vit sans lois, selon ses caprices, et y rencontre « bien souvent la mort pour toute fortune. Quant « à vous, vivez désormais en sécurité ; ne cachez « plus vos biens que nul ne pourra vous ravir ; « jouissez d'un bonheur que vous ne connaissiez

(a) Var. Cassiod., lib. 3, epist. 16.
(b) *Ibid.*, lib. 3, epist. 17.

« plus que de nom, et comprenez que les hom- « mes ne sont pas tant estimés pour leur force « corporelle que pour leur raison... » « *Intelligite « homines non tàm corporeâ vi, quàm ratione præ- « ferri.* »

Du comte de Pannonie. — La Pannonie sirmienne, conquise en 504, fut une des premières annexes du nouveau royaume d'Italie, dans l'ordre des temps; c'était le berceau de la puissance ostrogothique. Théodoric n'eut donc pas de peine à la ranger sous son obéissance; mais il en eut beaucoup, si toutefois il y parvint, à changer les mœurs et à plier les races indisciplinées de ces provinces, quasi hors de portée, à un régime tant soit peu légal et régulier. L'abolition des combats judiciaires lui donnait surtout beaucoup de tourment. « ... Protégez la province par les armes, » écrivait-il[a] au comte Colosséus qu'il chargea de ce gouvernement, « et gouvernez-la par le droit... « Faites-y ressortir de plus en plus la différence « qu'il y a entre les barbares et les Goths chez « qui brille, avec la valeur native, la prudence « des Romains. A l'avenir, que les procès s'y « décident par le jugement et non par le combat. « Le plus beau fruit que nous puissions retirer « de votre élévation sera le triomphe de la loi « sur la férocité de nos anciennes mœurs et de

(*a*) Var. Cassiod., lib. 3, epist. 23, 24.

« nos vieilles coutumes. » Et dans une autre lettre aux Pannoniens : « Je vous donne un juge « intègre ; soumettez-vous à ses décisions comme « aux miennes ; que les petits intérêts n'entraî- « nent plus chez vous de luttes particulières. « *Cur ad monomachiam recurritis, qui judicem vena-* « *lem non habetis ?* Pourquoi recourir au duel, dès « là que vous n'avez plus de justice vénale ?... Il « est affreux de donner la mort à ceux que l'on « devrait au besoin secourir aux dépens de sa « propre vie. Si l'homme en appelait toujours à « son bras, à quoi lui servirait la parole ?... Imitez « nos Goths d'Italie qui sont terribles contre « l'étranger et doux envers leurs concitoyens, « etc. »

Du prince de Dalmatie. — Encore que la formule fasse [a], sous le nom de Dalmatie, une principauté de tout le littoral adriatique entre l'Istrie et l'Épire, c'est-à-dire depuis Signia jusqu'au delà d'Épidaure, non loin de Dyrrachium, pays qui composait naguère les trois provinces dalmates de Spalatro aux Vénitiens, d'Herzégowine aux Turcs, et de Raguse, nous n'y voyons pas de princes durant la domination paisible des Goths d'Italie. Sous Théodoric, la Dalmatie est gouvernée seulement par deux comtes, mais avec de grands pouvoirs, le comte goth Osun et le comte

(a) Var. Cassiod., lib. 7, form. 24.

romain Siméon; et sous Athalaric, c'est toujours le comte Osun, qui paraît y avoir déployé un mérite rare, et l'illustre comte romain Sévérinus. Là comme partout Théodoric avait l'œil principalement sur l'administration de la justice; il sentait que la civilisation des États dépend, au premier chef, de la manière dont les jugements y sont rendus. La lettre au comte Osun [a], dont nous extrayons le passage suivant, en est un témoignage vraiment royal : « ..... Nous avons « appris qu'on abuse du malheur que les jeunes « Maurentius et Paula, frère et sœur, ont d'être « orphelins pour leur susciter de méchants pro« cès. Signifiez à tous ceux qui voudraient inten« ter action contre ces jeunes gens de la porter à « notre comitat royal... » Ce comitat royal était en effet le refuge universel du bon droit. Nous y voyons citer indifféremment des princes du sang amale, des patrices, des prêtres, des évêques même, malgré tout le respect, disons mieux, à cause du respect que le roi portait à leur ministère qu'il appelait si bien *sacro-saint*. Un Januarius, évêque de Salone, y est cité pour acquitter une dette privée contractée pour le luminaire de son église; un évêque Pierre pour restitution d'héritage; le prêtre Laurent pour violation de tombeaux dans la vue d'y rechercher des trésors;

(*a*) Var. Cassiod., lib. 4, epist. 9.

un évêque de Pola, Antoine, pour restitution d'une maison. Trente-quatre années de pareille vigilance devaient porter leurs fruits ; la suite de cette histoire montrera ceux qu'elles avaient produits et que Justinien, dit le libérateur de l'Italie, fit avorter.

Reste à parcourir à grands pas le domaine municipal, en prenant Rome pour point d'observation, vu que le même régime ou ses analogues se retrouvent dans toutes les autres villes selon leur importance, et principalement à Ravenne, Naples, Vérone, Milan, Pavie, Trente, Salone, Arles, Avignon, Marseille. Commençons donc par le préfet de Rome, si toutefois la grandeur de ses fonctions et l'étendue de ses prérogatives permettent de le ranger dans l'ordre des officiers de la cité. Ce premier personnage de la ville éternelle était en même temps un des grands officiers de l'État. Il présidait le sénat où il opinait le premier, et avait juridiction sur tous les consulaires. Son autorité s'étendait dans un rayon de cent milles au delà des murs. Il connaissait, par voie d'appel, des causes diverses dans certaines provinces désignées. La répression des concussions, le maintien de l'ordre dans les jeux publics, en un mot, tout ce qui se réfère à la police supérieure ressortissait de lui. Les honneurs du char couvert lui étaient décernés, et sous lui un vicaire commandait les diffé-

rents officiers chefs de service. Ce vicaire, homme éminent lui-même, qui portait la chlamyde militaire, marchait en char et présidait aux jeux dans Préneste, partageait avec le préfet urbain, lequel devait répondre à notre préfet de police, certaines fonctions judiciaires et administratives, et en remplissait d'autres sous l'autorité prétoriale. La formule d'installation du préfet de Rome[a] dit expressément qu'un citoyen décoré de ce titre ne pouvait plus être élevé, et c'est ce qu'appuient les illustres noms des titulaires qui nous sont parvenus. Ainsi, dans l'an 500, lors de la première entrée de Théodoric, ce devait être Boëce qui était préfet de Rome, puisque nous le voyons haranguer le roi au nom du sénat. L'illustre Agapet ne vient qu'après lui; ensuite c'est le Grec Arthémidore, nommé dans le temps des grands troubles causés par l'anti-pape Laurent qu'il ne contribua pas peu à pacifier. Les lettres écrites au sénat et au peuple, à cette occasion, font briller le mérite du sujet choisi[b]. « Je vous annonce « que j'ai nommé Arthémidore préfet de Rome. « Il est mon ami et fut toujours digne de l'être « depuis le temps où, quittant pour moi sa pa- « trie, les honneurs qu'il y devait attendre de sa « haute naissance, de son rare mérite et de la fa- « veur signalée de l'empereur Zénon, il a préféré

(a) Var. Cassiod., lib. 6, form. 4.
(b) *Ibid.*, lib. 1, epist. 43, 44.

« aux délices d'une vie splendide et tranquille « les travaux et les dangers de la vie militaire, « m'accompagnant partout, patronant le faible, « n'accusant personne, charmant mes loisirs et « ma table par sa douce et savante conversation, « et m'aidant de ses conseils... Encore que les lois « lui donnent le pouvoir de réprimer les désor- « dres, je lui en ai fait une obligation spéciale. « La ville a été troublée dans ces derniers temps. « Il faut qu'elle reprenne son antique gravité, « pour qu'on ne dise pas que nous ayons dégé- « néré de nos ancêtres.... » Arthémidore, après avoir rempli l'attente de son prince, fut rappelé auprès de sa personne et remplacé par l'illustre patrice Argolicus. C'est à celui-ci que Théodoric écrivait[a] : « Il nous est agréable d'accroître le « lustre de l'ordre sacré. Vous aurez donc à re- « cevoir dans le sénat l'éloquent avocat Armen- « tarius et son digne fils. Les lettres sont un titre « glorieux. Elles élèvent les mœurs et servent « l'État. Qui pourrait mieux éclairer les légis- « lateurs que ceux qui ont éclairé les juges? » Cette affaire rencontra toutefois des obstacles, ou du moins Argolicus ne se pressa pas d'obéir à l'injonction royale, ce qui lui valut une forte réprimande, après quoi les obstacles s'évanoui- rent. Autre lettre curieuse adressée au même sur

(a) Var. Cassiod., lib. 3, epist. 33.

une cause de magie[a] : « La magie est un art pro-« fane, injurieux pour la Divinité, et qui doit dis-« paraître devant le christianisme. Vous nous in-« formez que Basilius et Prétextat, souillés par « l'exercice de cet art détestable, ont été sous-« traits à vos poursuites. Nous vous enjoignons « d'en faire une recherche diligente et de confier « sans délai leur jugement aux cinq sénateurs « patrices, Symmaque, Décius, Volusien, Cœlien « et Maximien. Nous chargeons le comte Arigern « de s'entendre avec vous pour cet objet. » Sous Athalaric un Réparatus et un Salvantius sont successivement préfets de Rome, dans des temps déjà redevenus bien mauvais; sous Théodat, c'est Honorius qui l'est, et là s'arrêtent nos renseignements.

Après le préfet, son vicaire, le préfet urbain, et le prince de la ville qu'on peut comparer à nos lieutenants-généraux gouverneurs ou commandants, se présente dans les formules le comte de Rome, dont les nobles fonctions se rattachaient au département des sacrées largesses. Ce magistrat était préposé aux édifices publics et généralement à tous les monuments de l'art; il présidait à leur conservation comme à leur réparation, ce qui n'était pas une petite affaire, tant à cause de ces forêts de constructions merveilleuses, de cette popula-

(a) Var. Cassiod., lib. 4, epist. 22.

tion de statues, de ces troupeaux de chevaux de marbre ou de bronze (*mirabilis sylva mœnium, populus statuarum, greges equorum*), dont la ville aussi bien que l'Italie entière était encore couverte alors, que par suite des nombreuses dégradations, passées et présentes, fruits des calamités publiques, de l'incurie des autorités et de la cupidité permanente des particuliers. Un tel personnage devait être en grande considération près du roi, car Théodoric aimait les arts, l'architecture surtout, comme le font d'ordinaire ses pareils; non qu'en cela ils aient simplement l'idée que la cage doive annoncer l'oiseau (*talis dominus esse creditur, quale ejus habitaculum comprobatur*), mais aussi parce que, soigneux de leur mémoire, ils pensent avec raison que les pierres la conserveront mieux que la reconnaissance des hommes, mieux même que le génie des écrivains qu'on peut toujours contredire (*decora* [a] *facies imperii, testimonium præconiale regnorum*). Il faut voir quelle vivacité le roi des Goths mettait à venger les injures de l'art antique. Une statue d'airain qui décorait la ville de Côme avait été enlevée. Tout d'abord il écrit au comte Tancilla [b] : « Nous vous « ordonnons de rechercher avec le dernier achar- « nement (*omni animositate*) les auteurs du crime. « Promettez cent écus d'or au dénonciateur, fût-

(*a*) Var. Cassiod., lib. 7, form. 5.
(*b*) *Ibid.*, lib. 2, epist. 35.

« ce un des coupables même, et dans ce dernier « cas ajoutez-y l'impunité. Si personne ne révèle « rien, assemblez tous les artisans dont le se- « cours aura dû être employé à cette œuvre sa- « crilége, et interrogez-les sévèrement. » Un édit fulminant accompagnait cette missive.

Il honorait de son intime faveur ses deux principaux architectes, celui de Rome, Aloïsius [a], et celui de Ravenne et Vérone, Daniel, dont il excitait le désintéressement en leur montrant la gloire pour récompense, avec l'honneur d'être décorés de la verge d'or et de marcher des premiers dans le cortége royal. L'architecture [1] était, à cette époque, celui des arts qui avait le mieux résisté au temps qui finit par les matérialiser tous à mesure que le sentiment s'éteint. Ainsi la mosaïque avait détrôné la peinture qui ne s'appliquait plus guère qu'aux enjolivures des manuscrits, à quoi Cassiodore lui-même, au rapport

(*a*) Var. Cassiod., lib. 7, form. 5 et 15, et lib. 2 et 3, epist. 39 et 19.

(1) Si l'on veut se faire une idée juste de l'état des arts en Italie sous la domination gothique et sur les causes de leur décadénce, aucun ouvrage ne saurait mieux servir que la remarquable et savante Histoire de l'Art par les monuments, du quatrième au seizième siècle, par Séroux d'Agincourt. On y verra bien établis deux points importants, savoir : 1° que ce ne sont pas les Goths qui ont ruiné les arts dans la péninsule; 2° que les Goths ne sont point les créateurs du style faussement nommé gothique.

du vénérable Béda[a], était fort adroit; la roue du tourneur avait remplacé la sculpture, le tout aux dépens des formes pures du dessin, ce qui était une raison de plus pour conserver les chefs-d'œuvre; mais il y avait encore d'habiles constructeurs, et le bel art du fondeur se soutenait, comme le témoignent les statues que l'on avait érigées en l'honneur de Théodoric à Rome, à Naples, à Pavie et à Ravenne. La passion monumentale de ce prince ne fut pas stérile. La restauration des éléphants d'airain de la voie Sacrée, celle du théâtre de Pompée, celle des murs de Rome et de nombre de temples changés en basiliques dont la toiture en briques, selon Bonanni, attestait encore, en 1606, par de simples légendes, que sous ce grand prince l'Italie avait été heureuse, « *regnante Theodorico domino nostro felix Roma*, » celle des tombeaux et des palais de Ravenne, la construction du palais de Vérone orné de portiques couverts et prolongés jusque dans la campagne, les quatorze grandes voies militaires[1] avec leurs nombreux embranchements entrete-

(*a*) De templo Salomonis, cap. 16.

(1) L'itinéraire d'Antonin donne environ à l'Italie cinquante chemins principaux, dont quatre traversaient les Alpes pour se ramifier dans les Gaules; mais ces nombreuses voies rentraient les unes dans les autres en se rapprochant de Rome et de Milan. Leur parcours est de 4,500 lieues, suivant l'estimation de Bergier.

nues ou réparées à partir des portes de la capitale jusqu'aux Alpes et au delà, la voie Appienne refaite dans un long parcours, ainsi que le consacre l'inscription de Terracine rapportée par Bergier : « *Inclutus rex Theodoricus.... bono reipu-* « *blicæ natus*, etc..., » tous ces ouvrages font bien juger l'importance des officiers qui étaient chargés de les ordonner et d'en surveiller l'exécution. Les travaux d'art et ceux des grandes voies n'étaient pas seuls présidés par des comtes; les eaux avaient aussi les leurs, intitulés *comtes des formes*[a], qu'il est à propos de placer ici, quoique dans les formules ils n'aient rang qu'après les préfets de l'annone et des veilles. Ces magistrats avaient le département des aqueducs, des fontaines, des bains, des irrigations, des égouts, des naumachies. On sait la grandeur et la magnificence que les Romains avaient déployées dans cette partie si essentielle de l'économie des villes; on n'y pouvait guère ajouter, mais c'était beaucoup que d'entretenir, et il devenait urgent de le faire; or c'est à quoi Théodoric réussit avec le secours de ses agents qu'il observait de près. Il introduisit même en Italie l'usage des citernes et réservoirs d'Afrique à l'aide d'un habile homme qu'il obtint de son beau-frère Trasamond pour cet objet.

Le préfet de l'annone. — Le préfet du prétoire

(a) Var. Cassiod., lib. 7, form. 6.

était son chef supérieur, en qualité de directeur des subsistances du royaume; mais comme la distribution du congiaire et du donatif le regardait immédiatement, il relevait à cet égard directement du comte des sacrées largesses. Des honneurs particuliers lui revenaient en raison de l'importance de son ministère; il montait dans le char du préfet urbain et se plaçait à côté de lui dans les jeux. Du reste la science moderne trouverait beaucoup à redire sur la manière dont son service était conduit, à cause des principes sur lesquels il reposait. Bien pour l'usage des greniers publics introduit dans toutes les villes et maintenu à Rome avec intelligence, splendeur et profusion; mais il n'en allait pas de même à l'égard des moyens de remplir ces greniers. Les Romains étaient mauvais économistes; ils vivaient sous l'empire des restrictions touchant la circulation et la vente des grains. Il existe une singulière lettre de Théodoric au préfet du prétoire Faustus[a], et Boëce lui-même, à ce qu'on voit par son propre témoignage, au livre de la Consolation, paraît l'avoir provoquée. On y lit ces mots : « Les récoltes doivent d'abord servir à « ceux qui les ont produites, et c'est seulement « l'excédant des besoins locaux qui doit être livré « aux étrangers. Veillez à cela... » C'est-à-dire,

(a) Var. Cassiod., lib. 1, epist. 34.

veillez à multiplier les fausses disettes. Aussi en arrivait-il sans cesse, quelque soin qu'on prît de faire venir des grains du dehors. L'Afrique, la Sicile, l'Apulie et la Calabre nourrissaient Rome; la Tuscie et le Picenum s'approvisionnaient par Marseille; Ravenne par l'Istrie et la Dalmatie; mais il fallait perpétuellement recourir à des convois, car le commerce se trouvait si gêné qu'il ne venait pas volontiers en son nom au marché. N'achetait pas pour revendre qui voulait; il fallait une licence, sans quoi on était puni, et le grain de l'acquéreur en fraude était revendu à prix taxé. Le commerce des grains était donc monopolisé; il y avait même un comte des monopoleurs (*comes siliquatariorum*). L'exportation de certaines denrées était interdite; en un mot, tout était entraves. Cependant l'Italie, pendant le règne de Théodoric, gagna beaucoup sous le rapport des subsistances, par l'effet d'une culture plus étendue, mieux protégée, quoique encore très imparfaite, car on n'y connaissait pas comme chez nous l'emploi des capitaux sur la terre par des fermiers à longs baux. On n'y pratiquait que deux modes de culture, par les esclaves et par les métayers ou colons partiaires; mais la fertilité du sol, avec un bon gouvernement, balançait bien des fausses méthodes. Le blé, le vin[1] et

(1) Le lecteur instruit reconnaîtra, sans que nous le répétions, combien nous avons ici tiré de secours des savants mé-

l'huile faisaient le fond de la richesse. Le bétail à cornes, les chevaux et les porcs abondaient surtout dans les provinces méridionales; le vin de Vérone était exquis; le Brutium donnait d'excellents fromages; des forêts de châtaigniers, honneur des montagnes, alimentaient leurs habitants et les pauvres gens de la plaine. Le poisson de mer et de rivière foisonnait; celui du Pô était fameux et entretenait une véritable marine de pêcheurs groupés en corporations, chez qui le grand roi puisa les premiers éléments de sa flotte. Les bois de construction ne manquaient pas, tels que pins, mélèzes, sapins et cyprès, mais le chêne manquait en partie; le chêne est gaulois, c'est l'arbre de la France : puisse-t-il ne pas périr! Encore une heureuse ressource due à la prudence de Théodoric : la quantité du terrain cultivable s'accrut par la concession qu'il fit à Spes et à Domitius des marais de Spolette à la condition de les dessécher. Il sut aussi accepter et seconder les efforts généreux du riche Décius qui dessécha une partie des marais Pontins à ses dépens; mais surtout la présence des Goths aida puissamment la culture, loin d'être une surcharge, en augmentant, dans la campagne qui regorgeait

moires de MM. Sartorius et Naudet. Nous devons aussi nous féliciter de nous être rencontré souvent avec M. Fauriel avant de l'avoir lu, tant sur ce chapitre de l'économie agricole de l'Italie que sur celui des lois barbares qui va suivre.

d'esclaves, le commun peuple libre. Il est hors de doute que leur influence, soutenue du christianisme, qui, de son côté, relevait l'humanité par l'esprit, eût rapidement affranchi la plèbe rurale. Leur prince et leur père luttait d'instinct national et de sentiment contre la servitude, bien qu'il eût été forcé de l'admettre, avec la loi romaine, dans son édit de réformation qui fera l'objet du chapitre suivant. Une horrible coutume ravageait la Campanie, la Lucanie et le Samnium. C'était surtout à Leucothoë, pendant la foire célèbre de Saint-Cyprien, que le scandale s'étalait dans son opprobre. On y donnait des otages qui devenaient esclaves des créanciers, faute de paiement par les débiteurs; de sorte que de jeunes filles libres étaient ainsi engagées pour l'esclavage par leurs parents, des sœurs par leurs frères. Théodoric interdit[a] ces odieuses transactions sous peine d'annulation des créances et d'une amende portée au double des sommes stipulées, avec fustigation en cas d'insolvabilité.

Du préfet des villes. — Il avait la garde de la ville pendant la nuit, et devait, avec une armée de surveillants, garantir aux habitants la sûreté des maisons et des voies publiques. Ces fonctions, quoique humbles, dit la formule[b], procurent beau-

(a) Var. Cassiod., lib. 4, epist. 10.
(b) *Ibid.*, lib. 7, form. 7.

coup d'honneur. Elles furent si bien remplies sous Théodoric, soit dans les villes, soit dans les campagnes, qu'on pouvait circuler partout sans crainte, à toute heure, l'or à la main, et laisser ses portes ouvertes.

Du tribun des plaisirs.—La direction, la police des spectacles et des jeux, la justice même en premier ressort dans cette partie du service public, la tutelle de la vile population des prostituées composaient le département de ce magistrat. Théodoric y attachait un prix et y mettait des soins particuliers pour plus d'une raison.

Premièrement, en favorisant les plaisirs somptueux, les jeux du cirque notamment, dont l'éclat avait charmé sa jeunesse à Constantinople et dont il avait appris par expérience à peu redouter les émotions et les discordes passagères, il ôtait jusqu'à la mémoire des cruels spectacles de gladiateurs que l'Église avait eu tant de peine à discréditer chez les Romains au nom d'une loi divine, et qu'il était infiniment dangereux de laisser regretter par ses Goths, si passionnés pour les combats. C'est ce qui apparaît dans une lettre[a] qu'il écrit au sujet d'un excellent écuyer mandé par lui de la capitale de l'Orient. « Il est « doux, dit ce prince, de rencontrer de la con- « stance et des procédés louables chez les hommes

(a) Var. Cassiod., lib. 3, epist. 51.

« dont on en attend le moins. Nous avions déjà « pourvu à l'entretien de l'écuyer Thomas, venu « de si loin pour exercer son art en Italie. Main- « tenant qu'il s'y est établi, abandonnant pour « nous sa patrie, il est juste de lui assigner une « pension mensuelle. Son art est puissant pour « la joie publique et pour l'adoucissement des « mœurs. Cet homme incomparable produit des « effets qui tiennent de la magie, tant il montre « d'agilité dans les courses et dans la voltige. Les « quatre saisons sont rappelées par les quatre « couleurs verte, bleue, rose et blanche. Les « biges rappellent la lune, les quadriges le soleil, « les sept bornes de la carrière les sept jours de « la semaine. Le peuple s'anime, s'intéresse ici « pour les verts, là pour les bleus, et ces émo- « tions innocentes donnent du relâche à ses sou- « cis. Ne plaignons donc pas la dépense... »

Secondement, en rendant le séjour des villes aussi agréable qu'il était sûr, Théodoric espérait arrêter la fièvre d'émigration dans les campagnes qui s'était emparée des riches depuis que les pauvres refluaient dans les villes. Ces séductions ne furent pas suffisantes; il lui fallut recourir à des mesures coactives qui l'ont fait accuser de tyrannie, à tort selon nous; car peut-il y avoir des fondateurs d'empires sans main-forte, et les plus durs ne sont-ils pas absous quand l'évidence de l'intérêt public les a seule fait agir? Les tyrans

qui veulent persécuter les grands commencent d'ordinaire par les exiler dans leurs terres. Que pouvait personnellement gagner un tyran à réunir une partie de l'année, et à lier ensemble dans les villes, les riches et les puissants? Ne les avait-il pas mieux sous la main, divisés dans leur action, isolés dans leur résistance, au milieu des campagnes? Mais les arts, les métiers, les professions libérales, les mœurs sociales, les villes, en un mot, pouvaient à la longue périr par la désertion générale et constante de l'opulence égoïste, et ce fut pour prévenir un si grand mal, dont la réaction se serait fait sentir fatalement dans les campagnes mêmes, que le roi des Goths obligea les propriétaires à résider dans les villes pendant un temps de l'année au moyen de congés délivrés pour en sortir par les comtes des provinces, sur engagements précis de retour. La plaie qu'il voulait guérir fut certainement atteinte sous son règne; il avait coutume de se faire obéir; mais le mal dut pourtant, jusqu'à un certain point, lui survivre, puisque nous lisons dans une lettre d'Athalaric, son successeur, à Sévère[a], les mots suivants qui contiennent plus d'une révélation : « Ce n'est qu'aux animaux féroces qu'il revient « de hanter les déserts et les forêts. Nombre d'oi- « seaux même donnent à l'homme l'exemple de

(a) Var. Cassiod., lib. 8, epist. 31.

« la société. Les grives, les palombes, les sansonnets aiment à s'assembler, tandis que les vautours et autres bêtes de proie recherchent la solitude. Les gens qui s'isolent couvent des desseins nuisibles, et l'on ne peut se fier à qui fuit les témoins de sa vie... Pourquoi déserter les lieux où les enfants s'instruisent à devenir des hommes et à remplir de nobles fonctions? Pourquoi préférer la société des esclaves à celle de ses pareils? Le travail libéral, les jeux communs, les bains, les réunions, voilà ce que les citoyens doivent rechercher... Faites attention à ceci, et prenez caution des propriétaires qui s'absentent... »

Du comte du port, vicaire d'Ostie[a]. — Au fond des deux bouches du Tibre formées par l'île Sacrée, se trouvaient deux beaux ports, celui d'Ostie à gauche en suivant le cours du fleuve, et le port proprement dit, à droite, magnifique ouvrage de Claude et de Trajan, creusé dans la terre ferme. C'est là qu'arrivaient la plupart des approvisionnements de Rome. Le comte qui en avait le gouvernement avait donc des fonctions très actives et une grande responsabilité. Ce n'est pas que par les raisons que nous avons dites, avec les entraves du monopole et le droit si dangereux pour la conscience des officiers de taxer les marchandises, le

(a) Var. Cassiod., lib. 7, form. 9.

mouvement des affaires et l'affluence des navires répondissent à la grandeur de Rome et de ses abords maritimes; l'Italie, comme l'observe judicieusement M. Sartorius, n'ayant que peu de manufactures, n'exportait guère que des produits bruts pour lesquels la Gaule, l'Espagne et l'Afrique faisaient concurrence. Son principal commerce extérieur étant d'ailleurs avec la Grèce, il avait son centre naturel à Ravenne, et le comte du port de cette seconde capitale avait plus d'affaires que celui d'Ostie.

Pour en finir avec les villes, nous dirons qu'elles étaient remplies d'officiers inférieurs ayant chacun leur juridiction distincte en rapport avec les nombreux services de la police intérieure et avec la classification réglementaire des professions, des arts et des métiers divers qui formaient autant de corporations différentes. Ainsi de même qu'il y avait un comte des portes chargé de présider à leur ouverture et à leur clôture, un comte des médecins, un comte des architectes et autres, il y avait un préposé de la chaux, un préposé des armuriers et ainsi de suite, et tous ces officiers recevaient l'investiture royale.

Quant à l'institution capitale des curies[1], la-

(1) *Voir* notamment l'*Histoire de la Gaule méridionale*, par feu M. Fauriel, savant bien regrettable, qui a traité ce grand sujet des curies romaines, et généralement des divers offices de l'empire, avec une véritable supériorité, aussi bien que

quelle était commune aux villes et aux campagnes, il serait superflu d'en parler avec détail après les vives clartés que tant de doctes publicistes anciens et modernes ont répandues sur cet intéressant sujet. Nous nous bornerons à dire que Théodoric appelait les curies de petits sénats, qu'il correspondait fréquemment avec les curiaux, curateurs, défenseurs et possesseurs, et qu'il mit toujours le plus grand soin à garantir leur action comme à relever leur existence à leurs propres yeux. Par exemple, il écrivait à d'*honorés possesseurs et curiaux*[a] : « Il vous est utile « de n'élire jamais qu'un seul curateur auquel « tous obéissent; car lorsqu'on laisse vaguer les « volontés, la confusion, amie des fautes, s'ensuit « (*confusio, culparum amica, generatur*). Vous sau- « rez donc que nous avons décerné le comitat, « pour cette indiction, au curateur de votre cité, « afin qu'il décide sur vos contestations et fasse « exécuter les ordres généraux, etc. » Autre lettre à un défenseur[b] : « Sur la demande de vos conci- « toyens, nous vous avons concédé l'autorité de « défenseur de cette ville pour la présente indic- « tion. Réglez avec une équitable modération, « selon les circonstances, tout ce qui concerne le

M. Guizot dans son *Histoire de la civilisation de l'Europe*. *Voir* surtout le code Théodosien de 438.

(*a*) Var. Cassiod., lib. 7, epist. 27.

(*b*) *Ibid.*, lib. 7, epist. 11.

« commerce. Tenez à ce que vous aurez une fois « ordonné. Sans religieuse fixité dans les prix des « marchandises, il n'y a plus moyen de vendre ni « d'acheter facilement. Vous aurez rempli le de- « voir d'un bon défenseur si, par la mesure de vos « règlements, les habitants ne souffrent ni oppres- « sion ni cherté. » Autre lettre ou formule adressée à un curateur[a] : « Gouvernez sagement les in- « térêts de la curie entière. Veillez à maintenir « les prix modérés qui auront été déterminés par « le défenseur... Surtout faites respecter les an- « ciennes coutumes et les usages locaux qui ont « régi vos pères. » Nous terminerons ici la revue des offices pour examiner l'édit de Théodoric; après quoi, reprenant le fil des événements longtemps interrompu, nous ne le quitterons plus que rarement; car si la meilleure manière de connaître les hommes en général est de les voir agir, c'est la seule de connaître les rois.

(a) Var. Cassiod., lib. 7, form. 12.

## CHAPITRE TROISIÈME.

**Lois Salique, Gombette, Alemande, Bavaroise et Ripuaire. — Édit de Théodoric.**

**An de J.-C. 491-498.**

Rien ne montre mieux la supériorité des deux nations gothiques sur leurs frères de Germanie que la facilité qu'elles eurent à plier leurs coutumes à la loi romaine, non sans lui demander de graves modifications, il est vrai, mais en lui sacrifiant sans résistance, à la voix de leurs chefs, les épreuves, les combats judiciaires, les compositions pécuniaires pour homicides, en un mot tout ce que ces coutumes avaient d'inconciliable avec une société bien réglée. Théodoric ouvre la marche des législateurs barbares. Cet enfant du glaive est le premier à s'incliner devant le droit que l'expérience des siècles a dicté à la raison humaine. Son édit de législation devance les lois rédigées des Francs et des Bourguignons, et bien plus encore celles des Alemans, des Bavarois et des Ripuaires. Postérieur seulement aux pre-

mières rédactions gothiques d'Euric, il devance même de six ans le titre de gloire du fils et successeur de ce plus grand des rois wisigoths; car l'abrégé du code Théodosien appelé *Bréviaire ou abrégé d'Anien*, du nom du chancelier de Toulouse qui, dit-on, le rédigea par les ordres d'Alaric II, ce code élémentaire dressé pour les Goths, selon toute apparence, autant et plus que pour les Romains, longtemps la loi admirée de notre France méridionale, étendu plus tard et devenu, en 693, au concile de Tolède, le fondement du droit espagnol, ne fut promulgué qu'en 506. Laissons le puéril avantage de chronologie; mais quel avantage sérieux l'édit du roi des Goths d'Italie, aussi bien que l'abrégé d'Alaric, n'avait-il pas sur les œuvres législatives des autres rois barbares? Pour s'en convaincre, une étude approfondie n'est pas nécessaire, il suffit d'ouvrir le recueil de Lindenbruck [a]. Au simple aperçu, qu'y voyons-nous?

Pour ce qui concerne les Francs de Clovis dans la loi des Saliens, évidemment ce n'est point d'une société civile qu'il s'agit encore, c'est d'une armée d'enfants robustes, troupe indisciplinée et farouche, qu'il faut déshabituer de la maraude, du rapt, de la violence et du meurtre. La loi Salique primitive n'est guère qu'un code pénal de

(a) Codex legum antiquarum, Francofurti, 1613, 1 vol. in-folio.

toute naïveté, où le juste et l'injuste se confondent avec le profit et la perte, où le crime n'est plus qu'un dommage privé, la peine qu'une réparation en argent qui satisfait la victime ou ses représentants, en sorte qu'un quadrupède [a] aussi bien qu'un homme peut commettre le crime de meurtre et l'expier en passant dans l'écurie du mort avec une certaine somme que son ancien maître ajoute à sa valeur au profit des ayants-droit. Dans les soixante-onze titres de cette loi, un seul traite des actions en justice, un seul des juges, deux des témoignages et des faux témoins, un des institutions d'héritier par le jet du fétu de paille, un seul en six lignes de la transmission des biens ou *aleuds;* et c'est dans celui-là que se lit la stipulation mémorable dont le texte, bien moins que le caprice de la fortune, a perpétué la monarchie française et ses rois, savoir : « *qu'aucune portion de la terre salique ne peut être l'héritage d'une femme* [b]. » Les autres titres regardent les vols de toute espèce, vols de chevaux, de chiens, de vaches, de taureaux, de brebis, de chèvres, de porcs, d'oiseaux, d'abeilles, d'esclaves; les injures dites, les blessures faites, les incendies, les homicides, les maléfices, les adultères, les effractions, les morts dépouillés, les chevaux écorchés, les chevaux montés sans la

(*a*) Lex Salica, tit. 38.
(*b*) *Ibid.*, tit. 62.

permission des possesseurs, les filles ou garçons tondus, les violences exercées sur femmes libres, et autres gestes analogues; en distinguant si la victime et le coupable sont esclaves ou ingénus, si le cheval volé appartient au roi ou à un Franc, si l'animal est une jument ou non, un poulain ou non, si la brebis volée allaitait un agneau; si c'est le doigt, la main, le bras au-dessus du coude ou la gorge de la femme qui ont été pressés; combien d'os de la tête d'un homme ont été offensés et quels os; si l'épervier ou le faucon a été pris sur un arbre, sur la perche ou sous la clef, autant de circonstances qui modifient les prix de composition; bref, en distinguant sans fin ni mesure, conséquemment du reste au principe que le crime est uniquement un dommage appréciable et par là même rachetable.

De procédure, on n'en voit que l'ombre dans la citation au plaid du roi ou de ses officiers (*mannire ad mallum*), dans le serment des parties et des témoins (*adhramire*), et comme moyen de conviction, dans l'épreuve par l'eau bouillante ou le combat, quand ils sont invoqués. La juridiction répond à cette législation rustique. On y voit cinq sortes d'officiers: 1° le rachimbourg ou juge supérieur; 2° le graphion ou juge fiscal, d'où seraient sortis par la suite, les hommes ayant grandi avec les choses, les landgraff et les margraff, ou comtes des provinces et des marches; 3° les sa-

gibarons, hommes de loi portant la saie militaire, lesquels, tirés des rangs du simple peuple libre, devaient remplir en quelque sorte les fonctions de nos juges ; 4° le tungin qui tenait le plaid inférieur ou de premier ressort ; 5° le centenier chargé d'indiquer les plaids (*mallum indiscere*) et d'y citer.

Lorsque du texte originaire attribué à Clovis, ou si l'on veut aux quatre Lycurgues des bords du Rhin, Widogaste, Bodogaste, Salogaste et Wisogaste, on passe aux additions ou réformations de Childebert et de Clotaire Ier, la lumière s'accroît de bien peu. Cependant il apparaît que déjà la loi Théodosienne, par l'effet du contact des Francs avec le clergé gallo-romain, commence à pénétrer au sein de la société nouvelle. Une représentation grossière se montre dans les successions ; une limite sévère, placée sous la garde des évêques, est posée dans les mariages de famille, hors de laquelle toute union devient incestueuse, dont l'infraction en certains cas est punie de mort. L'introduction, même cruelle, de la peine capitale, et celle de l'exil dans le code Salique, prouvent que le crime vient d'être aperçu sous son vrai caractère ; aussi la composition pour meurtre de personnes libres est-elle dès lors abolie. Est également abolie la hideuse clause de garantie dite *chrenecruda,* des temps d'idolâtrie, par laquelle toute la famille d'un coupable, collatéraux com-



pris, était solidaire du paiement de la composition. Enfin, bien que le droit d'asile soit accordé aux églises, le maître peut leur redemander l'esclave réfugié ou son prix. Ce sont là des progrès sans doute, mais pour en découvrir davantage chez les Francs, il faut attendre longtemps encore; il faut dépasser de beaucoup Charlemagne lui-même, et surtout les temps dont nous retraçons l'histoire en Italie. Voilà pourtant la loi Salique.

Maintenant quelques mots sur la loi Gombette, cette merveille des lois barbares que le roi Gondebaud fit rédiger dans la vue d'adoucir ses Bourguignons et de les rapprocher des Romains, en même temps qu'il commandait au jurisconsulte Papien un nouveau résumé du code Théodosien (*liber responsorum*), à l'usage des Romains de sa domination, sans doute pour établir un certain rapport entre les deux lois. Ce prince, deux fois fratricide, ne fut pourtant pas un barbare ordinaire, on doit l'avouer, ni même (chose moins surprenante qu'elle le paraît quand on n'a pas égard au temps où il vécut et aux mœurs de ses pareils), ni même, disons-nous, un roi sans entrailles et sans lumières. Sa conversation avec saint Avit, évêque de Vienne, sur l'arianisme, suffirait pour l'indiquer; son code le prouve. Il promulga ce code célèbre en 501, à Lyon, le 4 des calendes d'avril, deuxième année de son règne, dit-il dans

le préambule. C'est donc qu'il ne comptait son règne qu'à partir du jour où, maître de Genève au préjudice de son cadet Godégisile devenu sa victime, il avait achevé son royaume, simplement ébauché en 491, par le meurtre de son aîné, Chilpéric, auquel il n'avait d'abord succédé que dans Lyon. Ce premier royaume de Bourgogne[1] fournirait aux poëtes une ample moisson de tragédies. Il dure à peine cent ans jusqu'en 534, n'embrasse que trois générations depuis Gondicaire, qui le fonda, jusqu'à Gondemar, son petit-fils, bien qu'il donne en tout six rois; et dans son apparition sanglante, il offre aux yeux du spectateur tout ce que la religion, l'amour, la politique et la guerre peuvent réunir de pathétique[1] et de terrible. Mais c'est exclusivement la loi Gombette qui doit nous occuper ici.

La majesté ne manque pas à sa naissance. On la voit délibérée et souscrite par trente-deux comtes dont les noms[2] sont conservés. Aussi

(1) Par exemple, la mort de Sigeric, fils de Sigismond et d'une première épouse que son père sacrifie sur la fausse accusation de son ambitieuse marâtre. Sigismond, désabusé et désespéré, fait pénitence, fonde l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, tombe sous les coups de deux rois francs, et meurt en odeur de sainteté. Ce sujet rentre, à certains égards, dans celui de Phèdre; mais accommodé au christianisme, il présenterait au génie dramatique des combinaisons et des couleurs nouvelles.

(2) Abgar, Aunemond, Unnan, Hildeuf, Hildegern, Usgild,

commence-t-elle par une véritable institution de majorats; il est stipulé, au premier titre, *que les biens provenant de la munificence royale passeront sans partage aux enfants mâles des donataires pour être perpétués dans leurs familles.* C'est là, du moins, une pensée civile et même politique. Plus d'une pensée de cet ordre se manifeste dans les quatre-vingt-neuf titres du texte principal, lequel est suivi de deux suppléments; le premier contenant vingt titres, et le second treize articles. Ainsi les principes élémentaires d'une société qui tend à se constituer et à se développer, la perception des intérêts complexes qui doivent incessamment surgir et un certain reflet de droit romain se révèlent confusément dans les titres du divorce, des affranchissements, des donations, des successions directes, des successions collatérales, du recours des veuves, des cautions et des gages, du wittemon ou de la dot fournie par le mari, des prescriptions, des ventes, des mineurs contractants, des pupilles, des monnaies et autres. Ce n'est pas que presque toujours, là même, une forte empreinte barbare ne se montre à côté de l'empreinte sociale. Par exemple, s'agit-il de resserrer

Walest, Audemond, Andahar, Amgath, Auderic, Aunemond II, Wilimer, Conegisel, Comaric, Wallaer, Siggon, Frédemond, Wanahar, Wilfila, Sigiswld, Sonia, Godemond, Widemer, Wadahamer, Silvanus, Goma, Fastila, Suld, Gondulf, Offin et Walarim.

les nœuds du mariage, on voit le législateur dans cette clause *que le mari ne pourra divorcer que dans un des trois cas prouvés qui suivent, savoir : l'adultère, les maléfices et la violation des tombeaux;* et dans cette autre, *que le mari qui délaissera sa femme sans avoir établi l'un des trois cas précités perdra son droit sur ses enfants;* mais le barbare se trahit dans les clauses précédentes : *la femme qui chassera son mari de sa maison sera étouffée dans la boue; le mari qui chassera sa femme de sa maison sans cause sera tenu de lui fournir un autre homme apportant un bien égal et paiera douze sous d'amende.*

Voici deux sages dispositions, l'une sur les affranchis où l'on aperçoit l'influence chrétienne: *l'esclave affranchi ne pourra plus être privé de la liberté par son maître pour de légères offenses; il faudra un jugement fondé sur offenses graves, et l'action se suivra selon les règles employées à l'égard des affranchis.* L'autre disposition, toute romaine, veut *que les donations testamentaires ou entre vifs soient revêtues de la signature du donateur ou affirmées par sept témoins.* Mais d'autres fois le roi Gondebaud vise un but sage et le manque par naïveté, ou bien prend un mauvais moyen de l'atteindre. Veut-il, dans l'intérêt du repeuplement, engager les veuves à se remarier, il stipule *que la femme, en prenant un second mari, rendra aux parents de celui qu'elle a perdu le wittemon ou le présent dotal qu'elle en avait reçu* suivant la coutume germaine;

*et que si, veuve derechef, elle se remarie encore, elle conservera son second wittemon*[a].

Il semble qu'avant de favoriser les troisièmes noces, il convenait de favoriser les secondes.

Veut-il guérir ses Bourguignons de la folie qui les avait saisis de vendre leurs terres et d'en manger le prix (car on est d'ordinaire prodigue de ce qu'on a obtenu sans peine) ; il défend à tout Bourguignon de vendre, en aucun cas, sa terre à un étranger, de la vendre même à son hôte romain (*suus hospes romanus*), c'est-à-dire au Romain dont le Bourguignon avait partagé le fonds par moitié, lequel ne prouverait pas qu'il possède ailleurs, enfin de la vendre avant d'avoir prouvé, lui aussi, qu'il possède ailleurs. Quel dédale ! et quelle source de fraude que toutes ces preuves à fournir ! N'était-il pas plus court et plus sûr de donner à la famille du possesseur bourguignon un droit sur la terre ?

La composition pécuniaire, ou le *wérégild* pour meurtre d'individus libres, est restreinte, il est vrai, aux cas où la mort serait survenue par suite de coups ou de blessures; dans tous les cas de meurtre prémédité d'individus libres, la peine est capitale, et ceci est louable; mais tandis que cette peine capitale est ensuite étendue avec un luxe cruel aux vols de chevaux, de bœufs et d'es-

(*a*) « Dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert. » Tacitus, De mor. Germ.

claves, nous voyons que le meurtre des personnes non libres reste toujours matière à composition selon la valeur du sujet. Le meurtre d'un esclave orfévre se rachète cent cinquante sous, celui d'un forgeron cinquante sous, celui d'un cocher quarante sous, etc. Pour les voies de fait simples, c'est la composition pure : tant par coup. Un soufflet se paie le triple des coups portés sur les parties vêtues du corps. On peut prendre un individu libre aux cheveux avec une main pour deux sous, avec les deux mains pour quatre sous, sans préjudice de l'amende exorbitante de six sous; car il ne faut pas confondre la composition avec l'amende (*mulcta*); l'une est le dédommagement de la personne lésée, l'autre est une partie du revenu royal, en sorte que plus il y aura de coups donnés, plus le fisc sera riche : *Tôt donc, frappez! j'ai quatre enfants à nourrir*. Comment garder son sérieux devant la justice lorsqu'elle parle un tel langage? Aussi qu'arrivait-il? Qu'il se faisait bon nombre de compositions tacites [a], de gré à gré; alors, quand le fait était découvert, l'amende était triple. A l'égard de la preuve, lorsque le serment et les témoignages n'étaient pas admis comme décharge, on recourait au combat avec le bâton et aux stupides épreuves. Nulle méthode, nulle classification supposant la moindre analyse, dans

(a) Lex Burgundionum, additamentum secundum, art. 10.

cette loi fameuse. Le rapt des jeunes-filles s'y trouve non loin des successions, les mâchoires cassées à côté des secondes noces, les moissons incendiées tout près des donations, les fils uniques près du *chien occis sans coulpe*, c'est-à-dire sans tort, et notons que dans ce cas-là même il faut donner un sou au maître du chien. Les juifs coupables de violences envers les chrétiens, les vignobles, les cautions, les fauconniers, les jambes rompues méchamment, et le *si quis boves alicujus pignoraverit*, où l'on voit que celui qui prenait des bœufs en nantissement était puni de mort, tout cela se trouve pêle-mêle dans le texte, en latin fort mauvais. Une chose excellente pourtant qui s'y fait remarquer comme dans tous ces codes grossiers, c'est un grand respect pour la religion et le sacerdoce. Ce fut ce qui sauva l'intelligence humaine alors qu'elle semblait perdue sans retour; mais à quel prix pour l'Église même et au bout de combien de siècles? Apparemment elle eût été sauvée à moins de frais avec les Goths, et n'eût pas eu l'affreux désert du moyen-âge à traverser. Mais c'en est assez sur les nombreux titres de la loi Gombette qui, du reste, sont moins étendus que les titres de nos lois, puisque la plupart, selon l'usage barbare, ne contiennent chacun que trois ou quatre articles; plusieurs n'en contiennent qu'un seul, presque aucun plus de huit et aucun plus de onze.

Après ce que nous venons de rappeler des codes franc et bourguignon, qu'attendre des autres lois germaines, l'alemande, la bavaroise et la ripuaire, rédigées sous Thierry, roi de Metz, le fils aîné de Clovis, retouchées et augmentées par ses frères Childebert et Clotaire, et renouvelées par Dagobert Ier? Celle des Alemans assujettis aux Francs Saliens par la victoire de Tôlbiac retrace, après les dispositions les plus amplement favorables aux donations faites à l'Église, tout ce que la composition pécuniaire en matière criminelle présente de plus absurde selon l'équité naturelle, et de plus abject dans le détail. C'est là qu'on voit, au quatre-vingtième des quatre-vingt-dix-neuf titres, une différence de moitié établie dans le taux de la composition, entre le viol d'une jeune servante employée au vestiaire et une autre attachée à tout autre service. La loi bavaroise antérieure au duc Tassillon et à son vainqueur Charlemagne ne mériterait pas plus d'hommages sans cette clause dont nous aimons à gratifier la piété charitable du roi Dagobert et la sagesse de ses quatre jurisconsultes, Claudius, Chadus, Indomagus et Agilulfe. C'est la troisième du sixième des vingt et un titres dont ce code se compose, et la voici : *quiconque soit duc, soit juge, soit autre, aura réduit en servitude un homme libre, tant pauvre fût-il, sera tenu de lui rendre la liberté et de composer avec lui pour quarante sous,*

somme considérable en ce temps-là. Nous aimons aussi la bonne foi candide de ces mots qui terminent les stipulations : *voilà qui suffit* (*de istis sufficit*). Quant à la loi ripuaire, laquelle a quatre-vingt-neuf titres des plus brefs, on est tenté de la considérer comme la pire de toutes lorsqu'on y rencontre des clauses pareilles aux deux suivantes [a] : *celui qui aura tué une femme ripuaire pouvant avoir des enfants, paiera six cents sous, ou niera sous serment avec soixante-douze jureurs. Si l'accusé est reconnu coupable et qu'il soit insolvable, il cèdera ses fils jusqu'à concurrence de trois. Celui qui aura donné asile dans sa maison à un banni paiera soixante sous si le banni est ripuaire, et trente s'il est romain du roi ou ecclésiastique.*

Laisse-t-on enfin toutes ces législations informes pour arriver à la loi des Wisigoths et à l'édit de Théodoric, on croit quitter un marché tumultueux pour entrer dans un temple.

A l'égard du premier de ces deux monuments, qu'on ne dise point que ce n'est pas là le code qui régissait les nationaux d'Alaric II, mais bien celui des Wisigoths de l'an 693, lequel était un dérivé de la loi théodosienne et du bréviaire d'Anien; car par là, bien loin d'infirmer l'humeur sociable des Goths d'Alaric, on ne ferait que l'établir de deux façons; premièrement, en ce que

(*a*) Lex Ripuariorum, tit. 12 et 87.

le bréviaire d'Anien (ce que nous avons toujours pensé) aurait été destiné à initier ces barbares aux principes d'une justice régulière plutôt qu'à y rappeler les Romains qui n'en avaient que faire; secondement, en ce qu'il les y aurait en effet initiés.

Une chose bien remarquable frappe l'esprit quand on parcourt cette loi célèbre; c'est que ses dispositions les plus sages sont en même temps les plus anciennes, et il est aisé de s'en assurer, car la compilation rapporte à chaque temps son œuvre en tête des diverses clauses; telle du roi Réceswinde, telle du roi Wamba, telle du roi Egica; et en tête des anciennes, on lit ce mot sacramentel : *antique* (*antiqua*). C'est ainsi, par exemple, qu'est signalée la belle clause qui rendait les fautes personnelles[a] : *que le crime suive son auteur. Que le père pour le fils, le fils pour le père, la femme pour le mari, le voisin pour le voisin, n'aient rien à craindre. Que le coupable seul soit justiciable, et que son crime meure avec lui*[b], *sans que les héritiers du criminel aient rien à souffrir.*

Faut-il dire notre pensée tout entière? Si la loi gothique de 693 avait acquis par le temps de l'ordre dans les titres, une classification plus méthodique et des dispositions plus étendues, elle n'avait pas toujours gagné du côté des principes

(*a*) Lex Wisigothorum, lib. 6, art. 8.

(*b*) « Crimen cum illo qui fecerit, moriatur. »

en s'éloignant de son origine. Ainsi le plus sacré des droits naturels est sans doute la liberté de la conscience, hors de laquelle l'autorité s'interpose monstrueusement entre Dieu et l'homme : or nous la voyons en action chez les Goths d'Alaric II, et nous ne la voyons plus dans le livre XII, le dernier de cette loi de 693, consacré à la persécution des juifs qu'il soumet dans une infinité de cas à la peine capitale.

Ce n'est pas ainsi que Théodoric procède à l'égard des juifs dans son édit mémorable, que nous analyserons avec plus de détail comme étant le but direct de notre attention.

Cet édit s'ouvre par une déclaration qui ne laisse plus de doute sur l'intention du conquérant de ne former qu'un peuple, des Goths et des Romains. « *Nous le donnons, dit Théodoric, afin que* « *barbares et Romains connaissent la règle qu'ils doi-* « *vent suivre dans les cas exprimés.* » Jusqu'ici, pour établir le système de la fusion des deux races, nous n'avons le plus souvent donné que des inductions tirées des faits; maintenant la loi a parlé, nous n'y reviendrons plus. Mais qu'est-ce que cette loi? Quel esprit y prévaut? Est-ce le gothique? Non, évidemment; c'est l'esprit romain, au grand honneur des Goths, vainqueurs aujourd'hui, disciples le lendemain. Abolit-elle du reste la loi romaine? Non, elle la consacre bien plutôt. Elle abolit donc les coutumes gothiques? Non, pas

celles du moins qui n'y sont point directement contraires, qui peuvent attendre la réforme et doivent encore être ménagées. Le surplus du droit public et des lois de tous demeure sauf. (*Salvâ juris publici reverentiâ et legibus cunctorum servandis.*) C'est non point un code complet devant tout régler à nouveau, personnes, choses, actions, crimes et délits, mais une loi spéciale se référant pour le principal à la loi théodosienne, l'expliquant, l'étendant ici, la restreignant là, une œuvre de rigueur devenue indispensable, propre à remédier à l'extrême violence des uns comme à l'extrême corruption des autres, une loi de circonstance enfin marquée, ou du moins presque toujours, du sceau de l'éternelle justice.

Un tel ouvrage ne comportait pas nécessairement de classification par titres. Aussi les cent cinquante-quatre articles de l'édit se suivent-ils sans divisions, sinon sans un certain ordre, ainsi qu'on le voit bien en passant du point de vue général à l'examen particulier.

Avant de distribuer la justice aux peuples, il faut que ses organes se la rendent à eux-mêmes. Que sont les jugements émanés de magistrats prévaricateurs? Le mal était universel et invétéré sous ce rapport, et c'est à le guérir que l'édit s'attache avant tout. Les premiers articles regardent les juges et les jugements. Peine de mort contre le juge qui aura reçu de l'argent

pour frapper une tête innocente. Contre le juge corrompu en matière civile, amende du quadruple de la somme criminellement reçue. Contre le juge spoliateur, destitution et amende du quadruple de la valeur soustraite, payable par le coupable ou ses héritiers. L'excès de pouvoir emporte la fustigation ou la quadruple amende, toujours au profit de la partie lésée. Toute sentence rendue en l'absence des parties est annulée, à moins que trois citations n'aient été vaines. Toute sentence doit être motivée sur le texte de la loi, et l'exécution en est placée sous la responsabilité du juge.

Ensuite vient naturellement la garantie des justiciables contre l'incompétence des juges. Il y va de la vie pour le magistrat incompétent s'il a fait violence aux personnes.

Les questions de propriété devaient être fréquentes et entraîner de graves conflits à cause du mélange des peuples, surtout dans les premiers temps qui suivirent le partage des Goths. C'est pourquoi l'édit s'applique principalement à donner une force et une sanction nouvelles aux dispositions qui règlent la possession, ses différentes natures, les actions qu'elle entraîne, la prescription qui la garantit, ses modes de transmission. Pour se faire une idée claire des vues du législateur, il convient de rassembler en faisceau ce qu'il dit de plus important sur chaque

matière, et qui, dans le texte, ne se suit pas toujours. Ainsi, pour empêcher les évictions privées exercées en vertu d'un droit prétendu, l'édit soumet l'évicteur prétendant à la cession définitive du bien disputé, plus à une amende double des fruits de l'année, son droit fût-il certain; et dans le cas contraire, une amende égale à la valeur du fonds est jointe à la cession du bien même. Pour prévenir les mauvaises chicanes, il fait courir les dépens de la partie condamnée à partir du jour de la première citation. La prescription trentenaire est confirmée avec cette extension, que toute action introduite qui n'a pas été terminée dans les trente ans révolus tombe d'elle-même; un privilége de cinq ans est seulement réservé aux pupilles et à tous ceux qui ont introduit l'action après la vingt-cinquième année.

Par l'article 23, la succession de l'homme mort intestat, sans postérité directe, suit les parents du père et de la mère (*agnatos et cognatos*); c'est notre ligne paternelle et maternelle. L'article 24 montre une rare modération fiscale; il ordonne que, dans les cas légaux où les successions sont dévolues au fisc, l'action publique soit introduite devant le juge comme s'il s'agissait du droit d'un particulier, le fisc ne devant pas avoir plus que personne le privilége de se mettre en possession lui-même. Les articles 26 et 27 confirment les

droits de l'Église et ceux des curies sur la succession des clercs et des religieuses et sur celles des curiaux morts intestats, selon que la loi les établit. L'article 28, en consacrant le droit de tester dans tous les cas prévus par la loi, exige avec la signature du testateur celle de cinq ou de sept témoins libres et majeurs; lorsque le testateur ne sait pas signer, il faut un huitième témoin signataire, et tout faux emporte ici la peine de mort.

Cette matière délicate des testaments est traitée avec une sollicitude particulière dans cinq articles subséquents, d'après lesquels les Goths acquièrent la faculté de tester dans les camps, d'après lesquels encore tout héritier légataire ou affranchi qui a capté, extorqué ou violenté la volonté d'un possesseur, encourt, avec la perte du bien convoité, la peine réservée au faussaire.

Le faux par écrit entraîne la mort, et le faux témoignage, l'exil.

Dans la double vue d'affranchir les faibles du joug des puissants et de garantir l'intégrité des juges, l'usage si fréquent à Rome et si pernicieux de transporter ses procès à des hommes considérables, soit goths, soit romains, pour en assurer le gain, est interdit, sous de fortes peines pécuniaires; de même, le créancier qui cède sa créance à de telles personnes, afin de la mieux faire valoir, perd son titre. La dépossession d'un

propriétaire en vertu d'un titre étranger est punie de mort. Les donations mobilières peuvent s'opérer par simple dessaisissement appuyé d'un écrit souscrit par des témoins; mais quant aux donations immobilières, outre l'écrit signé des témoins, il faut la présence de trois curiaux ou celle d'un magistrat, défenseur, duumvir ou quinquennal. L'enlèvement violent de chevaux ou de bestiaux dans un nombre fixé est puni de mort, et dans un nombre moindre d'une amende du quadruple de la valeur des animaux, ainsi que l'est le vol simple, ce qui ne paraît pas juste, car le crime n'a pas changé de nature. Les appariteurs et autres officiers d'un ressort ne peuvent exécuter de sentences dans un ressort étranger, sous peine de fustigation et de perte d'emploi. La mort attend l'esclave ou le colon qui déplace ou enlève les bornes d'un champ ou autres signes de bornage; à l'égard du maître, si le crime a été commis par son ordre, il perd le tiers de son bien. L'article 94 est admirable, tant par le principe qu'il établit que par le sentiment qu'il exprime; il stipule que les enfants de parents libres qui sont vendus par leurs auteurs ne demeurent pas moins libres, *la liberté ne pouvant être représentée par aucun prix.*

Par la même raison, les enfants de parents libres ne pourront être donnés en nantissement ni servir d'otages, et celui qui les reçoit à l'un de

ces titres est puni de l'exil. Par l'article 132, de toute sagesse, le possesseur cité en justice pour sa possession n'a point à la prouver; c'est au demandeur à faire la preuve de son droit. Par l'article 133, les femmes ne peuvent être actionnées pour leurs maris, étant privées de la faculté de contracter, même avec une caution.

L'article 134 annule toute créance dont l'intérêt excède le centième denier. Voilà pour le civil et ce qui se réfère à la propriété. Venons à l'aperçu des dispositions plus spécialement relatives au criminel et A L'ÉTAT DES PERSONNES.

Deux faits dominants nous apparaissent dès l'abord : premier fait, la différence que Théodoric reconnaît entre la culpabilité de l'homme libre et celle de l'esclave, différence reproduite naturellement dans leur châtiment respectif. Ici se montre l'esprit cruel de Rome plutôt que celui des Goths, lequel fut généralement bien moins dur pour l'esclavage. Second fait, la rigueur des peines; or nous en voyons la raison principale dans la substitution presque absolue des châtiments publics aux compositions privées. Ne fallait-il pas préserver la société d'autant plus qu'on dédommageait moins les familles? Nous citerons notamment l'adultère, lequel, chez ces nations germaines vouées, en quelque sorte, au culte des femmes, était puni de mort. Entre des rigueurs multipliées, l'édit était particulièrement sans

pitié pour les crimes qui souillaient la pureté des mœurs, tels que la séduction, le viol et le rapt. Le séducteur ou violateur libre d'un vierge libre, s'il avait un patrimoine, était tenu de l'épouser et de lui apporter, à titre de présent dotal, le cinquième de son bien. Était-il déjà marié, c'était le tiers de son bien qu'il devait donner à sa victime. N'avait-il ni patrimoine, ni qualité, il encourait la peine capitale. S'il s'agissait d'une vierge esclave, le coupable, de condition libre, devenait esclave de la femme du maître, s'il ne pouvait se racheter par l'abandon de deux esclaves, sous peine de fustigation et de prison perpétuelle. Les enfants de la femme polluée suivaient la condition de la mère, et quand le crime avait été commis par un esclave sur une femme esclave, les deux tiers des enfants appartenaient au maître, et le dernier tiers au père et à la mère; ce qui prouve incidemment que les esclaves pouvaient posséder. Toutes ces clauses sont sévères; mais en voici une qui, hors d'un code militaire, ne se conçoit plus : le viol d'une veuve libre était puni comme l'adultère; bien plus, la séduction, dans ce cas encore, était assimilée au viol et retombait même sur la tête de la personne séduite; toute pénalité cessait d'ailleurs quand la femme était de basse condition, ce qui indique pour la prostitution une tolérance forcée. D'après ce qui précède, il ne faut pas demander si le rapt était

puni de mort dans ses auteurs et leurs complices; il l'était même à l'égard d'une femme ou vierge esclave quand il avait eu lieu à force ouverte; et soit que la personne enlevée fût libre ou non, son consentement donné par suite à l'enlèvement, loin de sauver son ravisseur, ne faisait que l'impliquer elle-même dans la peine comme dans le crime. L'action contre le rapt devenait obligatoire pour les parents ou pour le curateur de la personne enlevée, sous peine d'exil; elle tombait de plein droit, à la vérité, au bout de cinq ans, délai après lequel les mariages par suite de rapt étaient validés tant pour les époux que pour leurs enfants; mais en deçà de cette limite, l'obligation de poursuivre était si rigoureuse que la liberté récompensait l'esclave qui révélait au juge toute convention de famille tendant à l'empêcher ou à la faire abandonner. C'était même, avec le cas de lèse-majesté, le seul cas où les esclaves ou affranchis fussent encore entendus contre leurs maîtres ou leurs patrons; car d'ailleurs Théodoric, par son édit, faisait cesser l'horrible procédure qui jusqu'à lui introduisait la délation dans l'asile domestique, sous la garantie menteuse de la torture. Son horreur pour la délation, qu'il qualifie d'exécrable, allait même jusque là qu'il condamnait au feu, par l'article 35, tout délateur convaincu de faux par le juge; et quant aux accusateurs, c'est-à-dire ceux qui dénonçaient ouver-

tement le criminel devant la justice régulière, selon l'antique usage de Rome, où chaque citoyen pouvait se porter partie publique, il les soumettait, s'ils venaient à succomber dans la preuve, à la même peine qu'eût encourue l'accusé convaincu. Certaines stipulations de l'édit touchant le mariage doivent aussi nous arrêter. Ainsi le père de famille ne pouvait jamais être contraint dans son consentement. Toute union contractée en dehors des lois devenait nulle et emportait une peine censoriale, sans compter que les enfants qui en seraient provenus n'avaient point d'état. Les anciennes clauses à l'égard de la répudiation étaient conservées; mais quant au divorce, il ne pouvait plus être accordé, sur la demande de la femme, que dans l'un de ces trois cas, l'homicide, les maléfices, la violation des tombeaux, et sur celle du mari, que sur la preuve d'adultère, de maléfices ou d'ivrognerie (*aggagula*). Celui des époux qui gagnait la cause du divorce reprenait ses biens et présents dotaux pour en jouir à titre d'usufruit, la propriété restant aux enfants communs. Le jugement déterminait si les époux divorcés avaient ou non la faculté de se remarier. Aucune femme ne pouvait se remarier ni avoir de rapprochement avec un homme, dût-elle l'épouser ensuite, avant une année de veuvage révolue, sous la peine portée contre les unions criminelles; et ici le législateur,

voulant honorer la dignité paternelle jusque dans la tombe, ne craignait pas, dans ce but, d'opposer la piété filiale à elle-même, puisqu'il chargeait les enfants de poursuivre judiciairement leur mère au besoin.

Tout, dans cet édit inflexible, révèle la pensée de corriger par la crainte deux situations morales extrêmes et différentes. Ainsi le dernier supplice ou l'exil perpétuel atteignait la sédition excitée dans le peuple ou dans l'armée, l'incendie provoqué, l'homicide, l'enlèvement violent des personnes ou des choses; voilà pour les Goths: comme l'adultère, les débauches criminelles, la vente des personnes libres, les faux, la violation cupide des tombeaux, les sacrifices païens, les évocations ou maléfices, les concussions, le détournement des juges naturels; voilà pour les Romains: avec cette circonstance que dans plusieurs cas où la peine capitale pour l'esclave étant moindre pour l'ingénu, celui-ci pouvait la racheter par un sacrifice proportionnel de son bien: vestige rare et affaibli, mais encore trop fréquent et trop visible de l'ancienne composition barbare.

L'instinct généreux et sociable du roi des Goths triomphait mieux dans les articles 112 et 143. Par le premier, la confiscation ne s'exerçait plus avant le quatrième degré de parenté collatérale; il n'y avait d'exception que pour les curiaux et dans le cas unique de lèse-majesté; reconnaissance com-

mencée du principe de la culpabilité exclusivement personnelle, si tardivement reconnu[1], de nos modernes législateurs. Par le second, qui garantissait aux juifs ce qu'on appelait leurs priviléges, c'est-à-dire la liberté de professer leur religion publiquement, Théodoric s'élevait à des hauteurs qu'à peine venons-nous d'atteindre. Enfin l'édit lui-même était placé, dans un dernier article, sous la tutelle de tous et de chacun, et nul ne devait craindre d'en signaler les infractions au comitat royal.

Mais en dire davantage serait faire un traité de législation que nous n'avons ni le devoir, ni la volonté, ni le pouvoir d'entreprendre; hâtons-nous de reprendre notre récit suspendu en l'année 498, époque du mariage de Trasamond, roi des Vandales, et d'Amalafrède, sœur du roi des Goths.

(1) Ce grand progrès est dû surtout à notre roi Louis XVIII qui abolit en France la confiscation. Quand donc la justice nationale, triomphant de ses passions d'un moment, rétablira-t-elle la statue de ce sage prince en face du palais de nos lois? Ce serait un gage de plus qu'elle en élèvera une dans l'avenir au digne souverain qui, en consolidant l'œuvre de nos libertés par son génie, en multiplie les bienfaits par ses vertus.

# LIVRE CINQUIÈME.

AN DE J.-C. 498-508.

## SOMMAIRE DU LIVRE CINQUIÈME.

Troubles à Rome au sujet de l'élection du pape Symmaque. — Ligue de Clovis contre Gondebaud, roi des Bourguignons. — Premier voyage de Théodoric à Rome. — Son entrée solennelle. — Six mois de séjour à Rome. — Suite et fin des troubles relatifs au pape Symmaque et à l'antipape Laurent. — Guerre de Théodoric contre les Gépides. — Persécution de l'Eglise d'Afrique par Trasamond, roi des Vandales. — Guerre de Clovis contre Alaric, roi des Wisigoths. — Bataille de Vouglé. — Défaite et mort d'Alaric. — Gésalric usurpateur du trône wisigothique. — Il s'enfuit à Barcelonne et traite avec Clovis.

An de J.-C. 498-508.

## CHAPITRE PREMIER.

**Troubles à Rome au sujet de l'élection du pape Symmaque. — Mariage d'Amalberge, nièce de Théodoric, avec Hermanfroi roi des Thuringiens. — Ligue de Clovis et de Godégisile contre Gondebaud, roi des Bourguignons. — Premier voyage de Théodoric à Rome. — Son entrée solennelle.**

An de J.-C. 498-501.

Peu avant que le pape Anastase fermât les yeux, Festus Niger, on se le rappelle, était revenu définitivement de Constantinople avec la reconnaissance du nouveau royaume d'Italie souscrite par l'empereur d'Orient, reconnaissance trop différée et donnée de trop mauvaise grâce, très probablement même, ainsi que nous l'avons dit, à la condition de faire accepter l'Hénotique par le clergé romain. Quand de nombreux témoignages ne donneraient pas lieu de croire à cette clause secrète et conditionnelle, la suite des faits suffirait pour la révéler. En effet, comment expliquer sans cela les intrigues de Festus pendant et après l'élection pontificale et la conduite incertaine de

Théodoric durant les premiers troubles qui éclatèrent à cette occasion?

En droit, la loi d'Odoacre fondée sur l'ancien usage impérial qui subordonnait le choix du clergé, du sénat et du pape à l'agrément du souverain dans l'élection des évêques de Rome, subsistait encore; mais en réalité la sage politique du roi des Goths l'ayant passée sous silence à l'égard de Gélase et de son successeur, un champ libre fut convenablement laissé aux différents partis pour le remplacement de ce dernier. Après quelques jours d'agitation, la majorité des suffrages se réunit en faveur du diacre Symmaque, fils de Fortunat, et natif de Sardaigne. Cependant Festus, dans la vue de remplir ses engagements avec l'Orient, avait soutenu, à la tête de la minorité, la candidature de l'archiprêtre Laurent, dont il espérait plus de souplesse. Aussitôt après l'élection il proposa au nouveau pape l'acceptation de l'Hénotique. N'ayant pu rien obtenir, il en appela au peuple et au clergé turbulent, et sut si bien exciter les passions à force de largesses qu'une seconde élection, tout d'abord opposée à la première sous de vains prétextes, proclama cette fois son candidat. Les deux contendants furent ordonnés le même jour, Symmaque dans la basilique de Constantin, Laurent dans celle de Sainte-Marie. Rome, depuis longtemps paisible, revit d'anciennes fureurs et le sang coula. Le sé-

nat lui-même, cédant au mouvement des esprits, s'était partagé. Faustus, avec le plus grand nombre des sénateurs, maintenait le choix régulièrement fait de Symmaque ; le reste, y compris peut-être Boëce qui avait épousé la belle Elpis [1], fille de Festus, s'était déclaré pour l'archiprêtre. Au surplus, s'il en fut ainsi de Boëce alors, il n'en faudrait rien conclure contre sa vive orthodoxie dès cette époque ; c'est qu'il aurait été abusé,

(1) Boëce, qu'on croit généralement né de l'an 465 à l'an 470, était fort jeune et revenait d'Athènes quand il se maria pour la première fois. Son union avec Elpis devint incessamment pour lui une source d'amères douleurs, cette jeune femme, aussi remarquable par ses vertus et son esprit que par sa beauté, l'ayant bientôt laissé veuf sans enfants, bien que quelques auteurs lui aient donné deux fils, Patritius et Hypatius. Elpis mourut à Pavie, où l'on voyait encore, au dix-septième siècle, gravée sur son tombeau, une épitaphe touchante, en style direct, que son époux passe pour avoir composée. On attribue à Elpis les hymnes que l'Église chante encore le jour de la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul. Boëce, après plusieurs années de veuvage, environ vers l'an 506, épousa en secondes noces Rusticienne, la plus jeune des trois filles de l'illustre patrice Symmaque, dont il eut, cette fois, deux fils, Symmaque et Boëce Junior, que par honneur pour lui Théodoric fit consuls ensemble, dès leur adolescence, en 522. Rusticienne donna de rares preuves de constance et de courage lors des malheurs de son mari et ceux de sa propre famille. Elle était sœur de Galla et de Proba, toutes deux religieuses, réputées saintes ; la première veuve, la seconde vierge, à qui saint Fulgence adressa ses beaux traités intitulés, l'un *de la Virginité et de l'Humilité*, l'autre *de la Prière*.

ainsi que plusieurs pieux personnages le furent, entre lesquels on doit mettre au premier rang le vertueux diacre Paschase, qui demeura fidèle à Laurent jusqu'à la mort. On retrouvera bientôt le grand ministre parmi les plus ardents catholiques, lorsque, veuf de sa première épouse tant aimée, il ne laissera pas, dans l'intérêt de sa race illustre, que de contracter une alliance nouvelle avec une des trois filles du patrice Symmaque, l'infortunée Rusticienne, parente de Cassiodore.

La querelle pour le pontificat étant venue à ce point que les partis ne voulaient rien entendre, les deux élus convinrent enfin, pour prévenir le schisme qui s'annonçait, de se rendre à Ravenne et d'y prendre le roi pour juge. Théodoric décida que celui-là devait être reconnu légitime évêque de Rome, qui avait réuni le plus grand nombre de suffrages. Symmaque, en conséquence des voix comptées, l'emporta sur l'archiprêtre, et la paix fut pour un moment rétablie. De retour à Rome, le nouveau pape y assembla un concile, en mars 499, dans la basilique de Saint-Pierre. Soixante-douze évêques y parurent avec plusieurs prêtres et diacres, entre lesquels se trouvaient Fulgence et Laurent lui-même, qui souscrivit, comme les autres, les décrets de l'assemblée sur les règles de l'élection des pontifes et contre les brigues, sous peine d'excommunication. C'est là que fut abolie virtuellement la loi d'Odoacre dont nous

avons parlé, puisqu'il fut déclaré qu'à l'avenir le choix des évêques de Rome appartiendrait au clergé seul, et que l'élection se ferait à la pluralité des suffrages. Or, Théodoric, n'ayant pas protesté contre cette décision du concile, en fit par là même une loi effective qu'il respecta toujours. Ceci n'infirme point ce qui vient d'être dit de l'acquiescement intime que le roi des Goths pouvait donner à l'introduction libre de l'Hénotique en Italie, mais témoigne simplement que sa politique fut de ménager avant tout la conscience catholique et de n'agir en toute matière touchant l'Église qu'avec la plus extrême modération.

D'autres intérêts pressants appelaient d'ailleurs son attention particulière; c'est dans ce même temps, on l'a vu, qu'il établissait près du lac de Constance les fugitifs de Tolbiac, qu'il déblayait les bords de la péninsule au nord et à l'est, et achevait la soumission des Ruges du Norique.

Il eut encore à compléter vers cette époque son système d'alliances étrangères en mariant sa nièce Amalberge, sœur du jeune Théodat et fille d'Amalafrède, reine des Vandales, avec Hermanfroi, roi de Thuringe, qu'il adopta pour fils d'armes. Nous rapporterons, d'après Cassiodore[a], la

(a) Var. Cassiod., lib. 4, epist. 1.

lettre qu'il écrivit à ce prince en retour des présents qu'il en avait reçus à cette occasion. « Désirant unir notre sang au vôtre, nous vous donnons notre chère nièce en mariage. Par là sera « rehaussée de l'éclat impérial la race royale dont « vous descendez. La princesse que nous vous « confions deviendra l'ornement de votre cour, « la source de votre postérité, le doux appui de « vos desseins, la garantie de votre pouvoir et « l'exemple de vos peuples. Celle que l'Italie « a nourrie fera fructifier la Thuringe par ses « mœurs, par sa science, autant que par ses charmes et sa dignité. Bientôt le lustre des mœurs « s'ajoutera chez vous à celui des victoires. Nous « vous rendons grâce des beaux chevaux que vos « ambassadeurs nous ont offerts, en votre nom, « comme présent de noces, suivant la coutume « des nations. Leur robe argentée et vraiment « nuptiale, leurs larges flancs, leurs têtes de cerf, « l'agilité de leurs mouvements dans l'embonpoint de leur corps, les rendent aussi agréables « à voir qu'à monter. A peine croit-on se mouvoir quand ils vous portent, et l'on sent qu'étant ménagés ils dureront longtemps. Nous « vous offrons en échange les présents d'usage; « mais ce que nous pouvons vous donner de « mieux, c'est votre fiancée. »

Les Thuringiens, dont l'établissement central était dès lors la Thuringe d'aujourd'hui, sur les

bords de l'Unstrutt, où se voient les villes d'Iéna et d'Erfurt, les Thuringiens avaient pris nouvellement une double importance pour Théodoric depuis que ces peuples, en chassant des rives du Danube les Francs méridionaux ou ripuaires, s'étaient rapprochés des Rhéties et des Noriques. Premièrement, leur puissance accrue, en servant de contre-poids éventuellement au roi d'Italie contre les Francs du nord et les Bourguignons, pouvait l'aider d'autant à garantir ses frères les Wisigoths soit des atteintes de Clovis, soit de celles de Gondebaud; secondement, leurs possessions, agrandies vers le Danube et confinant bientôt aux dernières limites italiques, devenaient menaçantes à ses yeux, si elles n'étaient contenues par une alliance intime. Ce royaume, né de la veille et qui n'était pas destiné à vivre plus que celui de Bourgogne redoutable à cette époque, était partagé en trois dominations pour les trois frères Hermanfroi, Berthaire et Baldéric. Hermanfroi, le plus puissant comme l'aîné des trois, homme de guerre et d'ambition, régnait sur la partie méridionale la plus proche des Goths et des Bourguignons. Berthaire n'avait pas tardé à succomber devant cet aîné jaloux. Baldéric était resté le voisin ombrageux des Francs du nord. Théodoric, avec son discernement ordinaire, choisit le premier pour son alliance; et si sa nièce eût répondu à ses vues, sa politique eût

sans doute obtenu d'utiles résultats d'un tel mariage; mais Amalberge se trouva être la digne sœur de l'indigne Théodat. Aussi n'aura-t-elle guère un sort meilleur. Femme hautaine et violente, au lieu d'entretenir entre les deux frères l'harmonie si nécessaire à la force commune des Thuringiens, elle rallumera chez Hermanfroi son mari, dans son avidité téméraire, des passions fratricides; elle ira jusqu'à l'engager, pour déposséder Baldéric, à s'unir, en 521, à l'aîné des fils de Clovis, Thierry, roi de Metz, puis à manquer de foi à ce cauteleux auxiliaire, dans le partage des dépouilles du frère dépossédé; si bien que dix ans après, en 531, elle attirera sur la Thuringe toutes les forces du roi franc qui, vainqueur dans une dernière bataille et meurtrier d'Hermanfroi, la contraindra, elle misérable veuve, à chercher un asile en Italie près de son frère Théodat, où elle s'ensevelira pour jamais dans une honteuse obscurité. Mais Théodoric ne pouvait tout prévoir; retournons à ses affaires.

Il en avait une grave dans la ligue secrète qui se formait alors contre Gondebaud, entre Godégisile, frère de ce dernier, et Clovis, ligue dans laquelle, d'accord avec Muratori contre Dubos et Hénault, nous pensons que le roi des Goths n'entra point, tout au contraire, mais dont il était de sa prudence de profiter et dont il profita. Il est à propos de débrouiller en peu de mots

toute cette trame; cela pourra nous mener à d'autres solutions plus tard. Pour y parvenir, nous nous demanderons d'abord quel était ici l'intérêt de Théodoric. Était-ce d'agrandir outre mesure Clovis, prince catholique déjà si fort, pour anéantir l'arien Gondebaud, le beau-père de sa propre fille Ostrogotha, dont il n'avait point à se plaindre pour le moment, et qu'il lui suffisait de surveiller par rapport aux possessions limitrophes de son second gendre Alaric? Très certainement non. Son unique visée devait être de se ménager des débouchés faciles dans la Gaule viennoise par le pays des Salasses (aujourd'hui la Savoie), afin de pouvoir secourir promptement les Wisigoths en toute occasion; et pour cela, il avait bien plutôt à combattre Godégisile, maître de Genève et des passages des Alpes qu'il ambitionnait, qu'à se liguer avec lui et Clovis contre Gondebaud. On peut d'ailleurs en croire Gondebaud lui-même. De qui se plaignait-il à saint Avit, dans la conférence de l'an 501 sur l'arianisme qu'il permit à cet évêque, assisté d'Éonius, évêque d'Arles, et d'Apollinaire, évêque de Valence, d'avoir à Lyon, en sa présence, avec les évêques ariens, Boniface et autres? Qui veut[1] s'éclairer sur les événements de cette époque ne

(1) *Voir* les Conciles à l'année, le Spicilége, tome V, le Martyrologe, 2 sept., l'Histoire ecclésiastique de Fleury, tome VII de l'édit. in-12, page 110.

saurait trop étudier cette conférence curieuse dont notre meilleur historien ecclésiastique a donné, d'après le Spicilége et les collections épiscopales et canoniques, un excellent résumé. « Si « votre foi est véritable, » disait le Bourguignon, « pourquoi vos évêques n'empêchent-ils pas le « roi des Francs de se joindre à nos ennemis pour « me détruire ? » — « Seigneur, » lui répondit saint « Avit, « les royaumes sont souvent renversés pour « punir le mépris de la religion. Revenez, avec vo- « tre peuple, à la loi de Dieu ; mettez-vous en paix « avec lui, et vous l'aurez avec tout le monde. » La ligue contre Gondebaud, tout l'indique, avait donc la religion pour mobile, si elle avait pour principe l'ambition de Clovis et celle de Godégisile, arien douteux. Depuis le baptême du roi des Francs, il s'était opéré dans l'épiscopat entier des Gaules une grande fermentation catholique. C'était de toutes parts comme un signal donné contre l'arianisme, signal auquel les faits ne tardèrent pas à répondre. Saint Avit lui-même, sans manquer proprement de fidélité à son prince, ne laissait pas, depuis le succès de saint Rémy, que d'entretenir correspondance avec l'époux de Clotilde, et lui écrivait comme à un roi dont Dieu voulait se servir pour propager la foi. Il était évêque de Vienne ; or, ce fut dans Vienne que Godégisile chercha son dernier refuge. Qu'on réfléchisse à ces rapprochements, et ensuite le

moindre coup d'œil jeté sur cette guerre d'un instant, préparée, exécutée et terminée entre les derniers mois de l'an 499 et les premiers de l'an 501, montre que Théodoric y figura comme allié prudent, circonspect, adroit même si l'on veut, mais enfin comme allié plutôt que comme ennemi de Gondebaud. En effet, voici la marche de cette guerre.

Clovis la commence par la Bourgogne supérieure, Godégisile débouche en même temps par la Savoie dans les États de son frère; ce frère, pressé de deux côtés à la fois, cède le terrain et parvient à se retirer sur Avignon. Sa ruine absolue est imminente, mais Théodoric a négocié avec Clovis; il a enfin fait avancer un corps de ses Goths. Tout d'un coup Clovis s'arrête, traite avec Gondebaud qui lui abandonne Dijon et rien au delà. Tranquille désormais à l'égard du roi des Francs, Gondebaud se jette sur son frère, l'enferme dans Vienne, l'y assiége, le prend, le fait mourir, s'empare de tous ses États, sauf que Théodoric se trouve maître des passages des Alpes qu'il désirait avoir par le pays des Salasses. La vérité peut-elle apparaître plus clairement à travers les obscurités d'une histoire aussi reculée et aussi nébuleuse?

Sur ces entrefaites, Rome, un instant calmée au sujet de l'élection de Symmaque, s'était divisée et agitée de nouveau, et cette fois la querelle, en

changeant de caractère, avait acquis une gravité plus grande. Il ne s'agissait plus de savoir lequel était le véritable pontife, de Symmaque ou de Laurent, question résolue par le nombre, du consentement du roi, et fermée canoniquement par le concile; les dissidents ne prétendaient à rien moins qu'à faire expulser le nouveau pape de son siége pour cause d'indignité fondée sur adultère, autrement de rendre le successeur de saint Pierre justiciable à tout propos de ses inférieurs. Qui prit l'initiative de cet odieux détour? Qui suggéra le premier, du clergé opposant ou de Festus, cette mesure extrême? Nous ne pensons pas que ce soit Festus; il faut creuser plus avant. Symmaque était sans doute innocent des crimes qu'on lui imputait; rien, dans le cours des seize années de son pontificat, n'autorise à l'en croire capable, ou seulement à suspecter ses mœurs; toutefois il est certain qu'une partie du clergé romain, même du clergé le plus respectable [1], lui était contraire, que les ennemis de son triomphe ne s'y étaient résignés qu'à demi, qu'ils avaient continué à communiquer secrètement avec l'archiprêtre, et que bientôt revenus de leur abattement ils avaient ouvertement rappelé leur ancien candidat, lequel s'était d'abord soustrait à

(1) Certains chroniqueurs ne lui sont pas favorables, entre autres l'Anonyme de Valois.

leurs sollicitations. Dans cette disposition, ils durent provoquer l'accusation du chef qu'ils voulaient remplacer, n'ayant plus d'autres moyens de le perdre, et ce dut être seulement en raison de cette accusation portée devant le sénat que Festus intervint, n'ayant d'ailleurs aucune qualité pour la faire naître. Quoi qu'il en soit, ce sénateur, appuyé de Probinus et de quelques autres membres accrédités du sénat, ayant transmis cette cause au comitat royal, en demandant un évêque visiteur pour informer, ainsi qu'il était d'usage d'en envoyer dans les vacances de siége, Théodoric envoya Pierre, évêque d'Altino, avec des instructions conciliantes que ce prélat ne suivit guère, puisque au lieu de descendre à Saint-Pierre auprès du pontife reconnu, ainsi qu'il lui était enjoint de faire, il se réunit sur-le-champ aux dissidents, souffrit qu'ils demeurassent en possession de plusieurs églises et des biens ecclésiastiques en dépendant qu'ils avaient préalablement saisis dans Rome, et somma Symmaque de livrer ses esclaves pour qu'on les interrogeât. Sur le refus du pape d'obtempérer à la sommation et de reconnaître le droit d'un visiteur, la confusion redevint générale, et de toutes parts les yeux se tournèrent vers Ravenne pour la faire cesser. Le roi fit dire qu'il viendrait incessamment régler les choses lui-même, et que jusque-là tout restât dans l'état présent.

Théodoric n'avait pas encore vu la ville des Césars. Il y était attendu depuis longtemps; des intérêts de tout genre l'y appelaient; il devait tout naturellement bientôt s'y rendre; le moment d'exécuter ce voyage lui parut arrivé : tout fut donc préparé sans retard pour que son entrée donnât l'idée de sa puissance.

L'élite de l'armée gothique envoyée au but d'avance, sous les ordres du comte Arigern, ou répartie sur la voie Flaminienne que le conquérant allait parcourir, l'ancienne garde des empereurs comprenant les silentiaires, les scolaires et les domestiques, réorganisée et pourvue même de quelque brillante jeunesse romaine, des approvisionnements de tout genre disposés selon les lieux par les soins du nouveau préfet du prétoire, Cassiodore le père, voilà pour les préparatifs qui regardaient Ravenne; quant à Rome, elle se leva tout entière, animée d'une vie nouvelle. Clergé, sénat, peuple, magistrats civils et militaires, tant goths que romains, s'unirent de sentiments et d'efforts pour augmenter l'honneur d'une réception si désirée. Les discords parurent oubliés; plus d'irritation apparente, plus de tumulte, plus de haines manifestées. Les sociétés ont besoin de la règle, et l'approche d'un grand homme en est à leurs yeux comme la représentation vivante. Du fond des provinces accourut vers la capitale une population empressée qui pouvait un mo-

ment, par son affluence, y produire l'illusion de la Rome d'Auguste et de Trajan, c'est-à-dire d'une nation rassemblée dans une cité de marbre.

La ville, bien que veuve séculaire de ses maîtres, bien qu'elle eût été déjà prise et pillée trois fois, était pourtant loin, à cette époque, de n'offrir que des ruines. On doit se souvenir que Titus, Dioclétien et Constantin avaient effacé splendidement les traces du terrible avénement de Vespasien qui l'avait tant fait souffrir; qu'Attila l'avait respectée, sinon crainte, en renonçant à la voir; qu'avant lui Alaric, vainqueur cruel d'un jour, l'avait moins considérée comme une proie que comme un gage qu'il confiait à un fantôme d'empereur; enfin que Genséric, en quatorze journées de carnage et de violences, avait bien pu l'ensanglanter et l'appauvrir, mais non la renverser. Le libérateur Justinien n'y avait pas encore envoyé ses héros. On voyait encore debout, malgré de fâcheuses dégradations, la vaste enceinte Aurélienne aux fortes murailles de briques, bien loin en avant de l'antique enceinte de Servius en pierres larges. Sans parler du Colysée de Titus, où cent mille spectateurs assistaient aisément aux jeux et dont la structure merveilleuse devait être dégradée par la rapacité des modernes Barberini, non par les coups des barbares, les théâtres de Pompée et de Marcellus, les arcs de Janus, de Titus, de Sévère et de Constantin, les thermes de

Dioclétien et de Caracalla, le tombeau d'Adrien, la place Trajane et ce Forum sans tribune, il est vrai, mais non sans honneur, avec son Capitole renouvelé, ses temples de Jupiter, de Vénus, de la Concorde et de la Fortune, subsistaient. Si le palais doré de Néron avec ses immenses jardins de sinistre mémoire ne couvrait plus dans son orgueil le Palatin et le Cœlius intégralement, un palais, celui de la Palme-d'Or, s'offrait encore aux assemblées des conciles et à la représentation du prince; de belles basiliques chrétiennes, rivalisant de magnificence avec d'anciens temples purifiés, soutenaient l'éclat de ces chefs-d'œuvre en divers lieux, ainsi que nombre de superbes demeures de consulaires et de patrices; les aqueducs, les fontaines pour la plupart et les cloaques impérissables servaient encore à leur destination; en un mot, pour retrouver Rome, il fallait sans doute beaucoup réparer, mais non relever ni construire.

Les préparatifs étant faits, le roi se mit en marche vers la fin de septembre de l'an 500, trois siècles justement avant Charlemagne, laissant à Ravenne sa fille Amalasonthe, à peine sortie du berceau; car il était dès lors père pour la troisième fois (le rapport des dates le fait connaître), et il ne devait plus le redevenir, sa seconde épouse, la reine Audeflède, n'étant déjà plus vivante, selon nos conjectures fondées sur ce que

l'histoire d'Italie cesse dès ce temps et pour toujours d'en faire mention. Ainsi, de sa famille il ne put emmener que son neveu Théodat, encore adolescent; mais on ne saurait douter qu'il fût accompagné de ses principaux chefs goths dont il allait faire entrer plusieurs au sénat, et nous ne croyons pas inutile de rappeler ici des noms glorieux en compulsant le recueil de son ministre. Avec lui devaient donc marcher Arthémidore, les ducs Theudis, Ibbas, Pitzia, le jeune Tolonic, les comtes Sunhivad, Bédulph, Gudila, Colosséus, Gildias, Wandil, Osun, Géberic et beaucoup d'autres. Notre Cassiodore, naguère son questeur, alors son maître des offices, devait à ce titre le suivre aussi.

De Ravenne à Rome ce ne fut, pour ainsi dire, qu'une marche triomphale, tant les populations se pressaient sur ses pas. A peu de distance de la ville, il rencontra une multitude innombrable transportée d'enthousiasme, faisant retentir l'air d'acclamations, et en dehors de la porte Flaminienne, par laquelle il entra, se présentèrent à lui le pape Symmaque à la tête de son clergé, les magistrats et le sénat entier conduit par Boëce qui le présidait en qualité de préfet de Rome. Quel cortége pour un prince barbare que les Anicius, les Faustus, les Symmaque, les Albin, un Libérius, un Marcellus, un Astérius, Gemellus, Festus Niger, Venance, Probinus, Agapet,

Cœlien, Basilius, Félix, Opilion et leurs pareils; enfin tout ce qui, dans l'ancien patriciat, avait échappé aux empereurs et au temps! Il s'en montra digne. Il se rendit d'abord à la basilique de Saint-Pierre; c'était annoncer deux choses qui se réalisèrent : l'une que les catholiques seraient en paix sous son sceptre, l'autre qu'il s'en remettrait du jugement de Symmaque à la décision de l'Église. Ensuite il traversa la ville et monta au Capitole où le sénat étant rassemblé, il en reçut les hommages par l'organe de Boëce qui le harangua en des termes rappelant, dit-on, l'antique éloquence. Il prit la parole à son tour, et dans un discours plein d'urbanité qui suffirait pour faire tomber la vaine imputation d'ignorance tant de fois reproduite contre sa mémoire, il enchanta l'assemblée en exposant les règles de justice paternelle suivant lesquelles il se proposait de régner, et en confirmant à la ville tous les priviléges dont elle jouissait. De là reconduit au palais de la Palme-d'Or, il harangua la foule du peuple, et lui fit la promesse de respecter les sages lois et règlements des empereurs, promesse que l'on grava sur des tables[1] d'airain. Un festin que Boëce lui donna au nom du sénat, et où fut conviée l'élite des Romains, couronna la jour-

(1) *Voir* le Panégyrique d'Ennode et les Fastes de Cassiodore d'où la plupart de ces détails sont tirés, le reste étant fourni par les anciens compilateurs et par Muratori.

née. C'est à l'occasion de cette journée mémorable que saint Fulgence, témoin oculaire, s'écria : « *Si l'on voit de telles choses sur la terre, que sera* « *donc la Jérusalem céleste?* » Le lendemain, de larges distributions furent faites au peuple et aux soldats de la part du roi, et pendant un mois entier des jeux solennels et variés furent célébrés chaque jour au Cirque. L'ivresse de la foule était générale ; la confiance des grands y répondit à mesure que se déployèrent les actes de Théodoric durant ce premier séjour qui fut de six mois.

## CHAPITRE DEUXIÈME.

**Soins de Théodoric pendant son séjour à Rome. — Son retour à Ravenne. — Suite des troubles au sujet de l'anti-pape Laurent, et du jugement de Symmaque. — Quatre conciles tenus à Rome pour ces affaires.**

**An de J.-C. 501-504.**

Le premier soin du roi d'Italie, aussitôt après son installation dans Rome, fut d'en visiter l'enceinte et les monuments, et d'ordonner les travaux nécessaires à leur réparation. Il affecta spécialement deux cents livres d'or à prendre annuellement sur son trésor particulier pour la restauration du palais et des murs de la ville, et mit à la tête de ces travaux des hommes aussi fidèles qu'habiles, en prenant d'ailleurs des mesures sévères pour arrêter les dégradations dont l'usage s'était malheureusement introduit par l'effet de l'incurie des uns et de l'avide égoïsme des autres. Il fut ponctuellement servi, comme il arrive toujours à ceux qui commandent bien, et nous pouvons sur ce point en croire son panégyriste Ennode, qui se sert à ce propos de ces

expressions frappantes : « Par la sagesse de ses « mesures et par la profusion avec laquelle il ré- « pandit ses trésors, les édifices les plus immenses « furent rétablis avant, pour ainsi dire, qu'on y « eût vu travailler ; de sorte que la mère des ci- « tés rajeunit en un instant. »

Sa sollicitude pour le pauvre peuple ne parut pas moindre que son zèle pour l'honneur de la capitale. Il établit un fonds perpétuel pour subvenir à une distribution de vingt mille muids de grains et d'une quantité de vin correspondante qui serait faite désormais aux malheureux par chaque année, et gratifia pareillement d'une rente annuelle l'hôpital de Saint-Pierre. Puis vinrent de nombreux décrets de gouvernement et d'administration, entre lesquels les historiens sont généralement d'accord de placer l'édit de législation qui a été analysé dans le livre précédent. Rien n'égalait sa vigilance dans le choix de ses instruments et dans la recherche des gens de bien. « La vertu, » dit toujours Ennode, « la vertu reléguée dans les « provinces et défigurée par la pauvreté n'échap- « pait point à ses regards; il allait la découvrir « au fond de ses retraites et l'en arracher pour le « service de l'État. Son exemple la faisait naître « où elle n'était pas, et la fortifiait où elle était... « Aussi point de cabales[a] à sa cour ; chacun sa-

(a) « Nusquàm in aulâ tuâ ambitio, etc. » Paneg. Ennod.

« vait sa place d'avance, en mesurant son mé-« rite. » Il était infatigable dans le travail, ajouterons-nous, et l'étendait aux petites comme aux grandes choses, avec une intelligence qui confondait les plus expérimentés. Encore que son abord fût facile et gracieux, ce prince était craint, parce qu'on savait que sa justice lui donnait le droit d'être inflexible ; et il l'était. Il arriva qu'un de ses chefs goths, le comte Audouin, pendant son séjour, tua dans un accès de fureur Théodore, fils du sénateur Basilius. Théodoric retint l'affaire à son comitat royal et fit trancher la tête du coupable dans la place du palais Sessorius. Ne serait-ce pas cet acte de juste sévérité qui aurait donné lieu à l'anecdote suivante, si souvent racontée, d'un diacre romain qui se serait fait arien dans la seule vue de lui plaire, et qu'il aurait mis à mort en lui disant *qu'un homme traître à son Dieu ne pourrait être fidèle à son roi?* Ceux qui ont très probablement inventé ce conte pour lui faire honneur se sont trompés en tout cas; l'Évangile proclame que ce serait une des plus grandes taches de sa vie.

Il savait d'autres moyens de rassurer les catholiques, tout en garantissant aux siens la liberté de leur conscience. Cela se vit assez dans ses rapports avec le pape Symmaque. Ce pontife était toujours sous le poids de l'accusation que nous avons dite. Il fut convenu entre le roi et lui qu'il

ne serait plus question de l'évêque visiteur, et que le jugement serait remis à un nouveau concile. Comme il n'était pas possible que l'accusé convoquât lui-même ses juges, on convint encore que la convocation du concile se ferait au nom de Théodoric, et que pour laisser plus de liberté au clergé assemblé la réunion n'aurait lieu qu'après le départ du roi. Le seul point que Symmaque ne put gagner fut la restitution préalable des églises et des biens y attenant que les sectateurs de l'archiprêtre avaient saisis à son préjudice. Théodoric disait qu'une telle décision venant de lui influencerait ou préjugerait trop la décision définitive, argument plus spécieux que raisonnable, car il pouvait être rétorqué, la saisie préalable préjugeant trop la culpabilité de l'accusé, sans compter que nul n'est autorisé à occuper sans droit, et que le droit ne pouvait ici résulter que de la possession ou d'un jugement. Mais le pontife, fort de sa conscience et de l'impartialité du roi, n'ayant pas insisté davantage, tout fut ainsi réglé provisoirement, et trop légèrement des deux côtés, faut-il le dire.

Un acte de Théodoric fait à Rome, qui ne doit pas être omis, fut la désignation d'un consul pour l'année 501. Son choix se porta sur Faustus Avienus, fils du patrice Faustus et chaud partisan de Symmaque. On a pu remarquer qu'il s'était abstenu de pourvoir au consulat pour l'an 500. Se-

rait-ce parce que l'empereur Anastase avait nommé les deux consuls et que par déférence pour la dignité impériale il n'avait pas voulu répondre par un conflit à la reconnaissance qu'il en avait finalement obtenue? Si telle fut sa raison, ce fut de sa part une dernière complaisance; car à dater de ce moment il usa de la plénitude des droits attribués à la souveraineté de l'Italie en nommant un des deux consuls chaque année, et le partage entre l'Orient et l'Occident redevint à cet égard la règle ordinaire. Il n'y fut fait, de part ou d'autre, que de rares infractions, selon que l'harmonie était plus ou moins troublée entre les deux divisions de la domination romaine, jusqu'en 531, où l'irrégularité reparut au profit de l'Orient, pour aboutir, dix ans plus tard, après le consulat de Basilius junior en Occident, à l'usurpation définitive et personnelle de cette dignité par les bas empereurs, qui du reste la dédaignèrent au point de ne s'en revêtir qu'à de longs intervalles et de l'abolir après le consulat de Constance Auguste, en 643. Il est un objet important sur lequel on ne peut douter que Théodoric ait étendu ses soins pendant ce premier séjour à Rome; nous voulons parler de l'instruction de la jeunesse. L'empressement que mettaient les familles distinguées à placer[a] sous sa surveillance et comme

(a) Var. Cassiod., lib. 1, epist. 39, et lib. 4, epist. 6.

sous sa tutelle les enfants qu'elles envoyaient de loin dans la capitale pour y faire leurs études, et la manière dont il usait de leur confiance, prouveraient seuls combien il regardait à l'éducation, quand celle qu'il fit donner à son neveu Théodat et à sa fille Amalasonthe ne le démontrerait pas; mais ici les difficultés, par plus d'une cause, étaient trop grandes pour qu'il se flattât de les surmonter promptement, soit avec des règlements, soit avec des libéralités; fort heureux déjà s'il pouvait les combattre.

N'oublions pas que les Romains ne tinrent longtemps qu'un rang secondaire en fait d'écoles. Ils se formaient surtout par l'exemple, par la fréquentation du Forum et par l'exercice des charges de l'État. Quant à l'éducation proprement dite, ils l'abandonnaient à la sollicitude des parents, à la munificence des lettrés opulents, à l'industrie savante des professeurs privés, qui enseignaient pour leur compte et à prix d'argent. Les choses en étaient encore là du temps d'Horace. Aussi pour ceux qui voulaient chez eux s'avancer dans la poésie, la philosophie et l'éloquence, le séjour d'Athènes pendant quelques années d'apprentissage était-il d'un usage constant. Cela est vrai de la plupart de leurs grands écrivains et de leurs beaux esprits dans tous les siècles; vrai des Cicéron, des Atticus, de Lucrèce et d'Horace, aussi bien que de Cassiodore et de

Boëce. Ils allaient puiser à la grande source (*fons græcus*)[a] :

Rem tibi Socraticæ poterunt ostendere chartæ.

On sait que Quintilien fut le premier qui ouvrit une école de rhétorique aux frais du trésor public, grâce à une fondation de Vespasien. L'exemple de ce sage empereur se propagea sans doute dans les grandes villes de l'Italie et des Gaules, dans celles de la Narbonnaise principalement; mais d'abord l'instruction se ressentit cruellement de la translation du siége de l'empire sur l'Hellespont, car les idées suivent la puissance avant de régner sur elle. Ensuite le triomphe du christianisme (ne rougissons pas d'en convenir, puisque le monde ne pouvait l'acheter trop cher) ne tarda guère, en frappant de suspicion les lettres antiques, à porter le coup mortel aux écoles romaines. Elles étaient déjà bien déchues du vivant de saint Augustin, dès qu'on l'allait chercher à Carthage, lui Africain, pour enseigner à Rome la langue d'Auguste, et que son éloquence y semblait si pure que Milan, alors séjour du jeune Valentinien II, l'enlevait bientôt à la capitale pour s'enrichir. Ce prince des docteurs de l'Église latine était un génie enchanteur, mais il avait une tout autre mission que celle de former

(*a*) Hor., Satyr. et Ars poetic.

le goût des jeunes gens; et il serait le premier à nous pardonner de rappeler qu'on s'en aperçoit à son style, lui qui en disait: « Il vaut mieux[a] « que nous laissions quelque chose à reprendre « aux grammairiens, que quelque chose à com- « prendre aux peuples. » Bientôt après lui ce ne fut plus de l'Orateur et des Catilinaires, pas plus que des amours de Didon et d'Énée et des métamorphoses de Jupiter, mais de la science sacrée que la jeunesse fut surtout entretenue, et les écoles profanes le cédèrent presque entièrement à celles du sanctuaire. On était encore trop près du paganisme pour que le scrupule chrétien permît qu'il en allât autrement. Aussi l'érudition la plus laborieuse des historiens et des compilateurs ne fait-elle connaître en Italie, à l'époque où nous sommes, que trois établissements publics d'instruction, l'école de Rome où s'enseignaient la grammaire, comprenant la rhétorique, la logique et le droit, l'école de Milan sur le même modèle, et le gymnase de Ravenne plutôt consacré aux exercices militaires qu'aux belles-lettres.

Ce serait courir au-devant de vaines suppositions faute de documents précis, que de rechercher quels moyens spéciaux prit Théodoric pour

(a) « Melius est ut nos reprehendant grammatici, quàm ut « non intelligant populi. » Div. Aug. enarrationes, in psalmum 138.

la restauration des études; mais on est fondé à croire que ses meilleurs instruments furent ici Cassiodore et Boëce, dont il encouragea les travaux presque tous dirigés vers l'enseignement, ainsi que nous l'exposerons dans la suite. On se convaincra, par l'exemple de ces hommes aussi éclairés que pieux, premièrement qu'il y avait encore possibilité alors de sauver sinon la langue latine comme idiome usuel, du moins la latinité savante et les lettres; secondement, que la foi pouvait enfin sans risque laisser vivre les antiques traditions du goût avec l'étude des modèles. Au moyen de cet inespéré concert de la barbarie apprivoisée à temps et de la science réhabilitée par de dignes interprètes, la totalité des anciens auteurs se serait probablement conservée, et l'Occident (pourquoi craindrions-nous de le répéter dans cet ouvrage?) aurait pu échapper à six siècles d'ignorance féroce et stupide.

Cependant le printemps de l'année 501 était arrivé trouvant Goths et Romains à l'œuvre réparatrice sous les yeux du maître; c'était l'époque fixée pour le retour à Ravenne. Théodoric, après avoir fort heureusement laissé à Rome une garnison gothique sous les ordres des comtes Arigern, Bédulph et Gudila, partit donc, emportant le plus solide gage de l'autorité, le respect universel. Nous pensons qu'il prit la même voie directe de Flaminius, et que ce ne fut pas alors

qu'il visita Naples et la Sicile, car il était à Ravenne avant que le concile résolu s'assemblât.

S'il avait pu, dans sa sincérité, se flatter un moment d'avoir pacifié les troubles de l'Église, ou du moins d'avoir pris le bon moyen d'obtenir cet heureux résultat, il s'était trompé. Loin de là; il était entré dans un chemin de perdition, et le pape aussi, ce dernier par un généreux abandon de sa personne qui annonçait dans son caractère plus de douceur et de charité que de force, comme il était véritable, et lui par le noble empressement de montrer aux évêques, dans une assemblée solennelle, qu'ils étaient ici les seuls juges, les seuls maîtres; que, quels que fussent les intérêts de sa politique touchant le pontife et l'archiprêtre, il regardait cette affaire comme une cause sacrée, et toute cause sacrée comme l'affaire du clergé et non la sienne.

Théodoric faisait dans cette circonstance son apprentissage des matières ecclésiastiques, matières si hérissées de distinctions, si délicates, où sans une réflexion patiente et sans une longue expérience les princes sont exposés à faire autant de fautes que d'actions. De plus, il avait passé beaucoup d'années à Constantinople, séjour excellent pour apprendre à ne point décider sans mission les questions canoniques, mais non certes pour faire justement apprécier les droits du siége de saint Pierre. La

vérité à son égard est qu'en recevant une accusation criminelle contre l'évêque de Rome, qu'en assemblant un concile pour la juger (ne parlons même plus du visiteur envoyé précédemment, puisqu'il avait lui-même ici reconnu son tort), en un mot qu'en faisant ces choses, au premier coup d'œil si désintéressées, si modérées, si légitimes, il avait commis une énormité dont il n'y avait jamais eu d'exemple, qu'il était sorti du droit et qu'il en allait faire sortir le concile également. Avec l'âme, sinon la foi de Théodose, il dépassait ainsi du premier bond le persécuteur Constance.

En effet, tourmenter la conscience d'un pontife, tendre des piéges pleins d'artifice à sa raison, l'obséder d'arguments captieux et de cauteleux exemples, le troubler par des mensonges, puis l'exiler au loin durement, puis extorquer sa signature pour un jour, voilà ce que fit Constance avec le pape Libère ; agir de même envers quelques centaines d'évêques trois fois rassemblés et une fois momentanément séduits, voilà l'œuvre de ce terrible arien dans les conciles de Sirmium, d'Ancyre et de Rimini; et tout cela n'était rien qu'un malheur, qu'un scandale passager; mais avec le procédé de Théodoric, agréé d'abord du pape et du concile de Rome, s'il eût fait loi, c'en était fait de la chaire de saint Pierre. Son inviolabilité tombant, son autorité de su-

prématie tombait en même temps; dès lors plus de direction dans l'Église, et incessamment plus d'unité, car le faisceau du gouvernement spirituel étant rompu, où s'arrêter?

En réalité, de quoi était-il question? S'agissait-il d'une doctrine à examiner pour la rejeter ou l'admettre, d'un tort public ou particulier à redresser, de l'intérêt de la religion compromis à faire prévaloir? On conçoit que le corps entier de l'Église, représenté dans son chef et dans ses membres par un concile œcuménique, fût seul compétent pour prononcer absolument, quant à la chose. Tel paraît avoir été le sentiment de l'antiquité chrétienne, tel devait être dans la suite des temps celui de l'Église gallicane, appuyé en fait sur les vingt-six premières sessions du concile de Bâle de 1431 à 1437, et en droit sur ce que l'infaillibilité résultant du pouvoir de lier et de délier ne fut divinement promise qu'aux apôtres réunis, loin de l'être à Pierre seulement. S'agissait-il de juger le souverain pontife dans sa personne (ce qui était le cas), alors il y avait soit dans le fond, soit dans la forme, abus évident; au fond, parce que la personne du successeur de saint Pierre, justiciable exclusivement de Dieu, était toujours présumée sainte quant aux hommes, d'après la parole évangélique: « *Tu es Petrus, et super hanc petram*, etc.; » dans la forme, parce que le tribunal institué, loin d'être

un concile œcuménique, était tout au plus un synode national.

Ce qu'on devait faire avant tout, c'était une distinction entre l'inviolabilité et l'infaillibilité du pape, l'une nécessaire, l'autre superflue pour consacrer la suprématie du saint-siége. Or c'est à quoi Théodoric n'avait guère songé, mais ce que fit Ennode avec une sagesse merveilleuse dans le dernier des quatre conciles tenus à Rome sur ce sujet, entre les années 499 et 504; car il y en eut[1] tout autant. Suivons jusqu'au bout, sans nous arrêter, le récit de cette grande affaire.

Les Romains[2], sans assez réfléchir, avaient vu avec plaisir Théodoric remettre la décision de ce scandaleux jugement à l'autorité d'un concile. Ils trouvaient dans cette résolution royale un hommage rendu à l'indépendance de leur foi par un prince arien tout-puissant et s'en étaient tenus là. Chacun des deux partis, comptant l'em-

(1) Plusieurs compilateurs en comptent cinq ou même six; mais il est à croire qu'ils comptent double deux de ces conciles qui furent interrompus et repris.

(2) C'est surtout Anastase-le-Bibliothécaire, dans ses Vies des papes depuis saint Pierre jusqu'à Nicolas I$^{er}$, qui est à consulter pour les détails de ce schisme; il vivait sous le pontificat de Jean VIII, mort en 88 . Les autres sources les meilleures sont les Conciles des pères Labbe et Cossart, édition de 1672, l'Apologie d'Ennode pour Symmaque, et les Livres pontificaux; c'est là qu'ont puisé Muratori et d'abord Fleury, qui méritent à leur tour de faire autorité.

porter à la pluralité des suffrages, croyait incessamment toucher à un triomphe d'autant plus décisif qu'il serait libre et public; et cette disposition avait gagné la plupart des évêques d'Italie, non toutefois sans exciter certains scrupules chez quelques-uns des principaux, tels que Pierre, évêque de Ravenne, et Laurent, évêque de Milan; mais il en fut autrement hors de l'Italie. Les évêques des Gaules, bien que des lettres de convocation leur eussent été envoyées, ne se disposèrent point à y satisfaire. Ils répondirent, pour s'excuser, que le malheur des temps rendait leur présence dans leurs diocèses nécessaire. En effet, les assemblées ecclésiastiques en dehors de chacune des dominations wisigothique, bourguignonne et franque, y étaient devenues fort difficiles à cause de l'ombrage qu'elles donnaient aux trois souverains; et chaque jour se manifestait de plus en plus, dans la Gaule entière, une sourde agitation, annonce des événements qui devaient bientôt s'y passer. Ainsi le chef de la catholicité allait être en définitive jugé comme un simple clerc par une centaine d'évêques ou de prêtres italiens.

L'époque du concile avait été assignée pour le mois de juillet 501. Dès le mois de juin, Théodoric se vit successivement assailli par les évêques de la Ligurie, de l'Émilie et de la Vénétie qui, en se rendant à Rome, passaient tous par Ravenne

pour s'assurer directement des sentiments du roi et achever de mettre leur conscience en paix. Rien ne fut négligé pour les rassurer. On leur fit lire les lettres de Symmaque indiquant de sa part un plein consentement, en raison de quoi ils poursuivirent leur route et arrivèrent à Rome au temps marqué. Aucun d'eux ne communiqua particulièrement avec l'accusé, pour ne pas donner prise au soupçon; mais tous firent de lui à l'autel la mention ordinaire, pour bien montrer que préalablement ils demeuraient dans sa communion. Les scrupules qui pouvaient leur rester s'effacèrent dès la première session, Symmaque, entouré de son clergé, ayant paru avec une modeste assurance dans la basilique de Jules où se fit l'ouverture du concile, et tout d'abord ayant déclaré de lui-même qu'il avait provoqué la réunion de ses juges et qu'elle lui avait été accordée par le roi, sur ses propres instances. Avant que la cause fût produite au fond, il fallut délibérer sur la demande que le pape crut, dans l'intérêt de son siége, devoir renouveler relativement aux églises et aux biens qui avaient été saisis à son préjudice et qui devaient, disait-il, lui être provisoirement rendus. L'assemblée en majorité penchait en faveur de cette réclamation, cependant elle eut la faiblesse de recourir au roi pour en décider, ce qui suspendit le procès; et Théodoric ayant persisté dans son précédent avis à cet égard,

elle passa outre et se réunit, pour l'examen de l'accusation, dans la basilique de Sainte-Croix-de-Jérusalem attenant au palais Sessorius. Quelques membres du concile seulement furent d'opinion d recevoir le libelle des accusateurs. Le plus grand nombre le rejeta comme entaché de deux nullités, savoir : l'une qu'on y avançait que le crime avait été prouvé devant le roi, ce qui était faux ; l'autre qu'on y invoquait la preuve par le témoignage des esclaves de l'accusé, ce qui était contraire à l'édit de Théodoric. On procéda donc librement à l'examen des faits imputés. Aucun scandale ne manquait à cette affaire, s'il est vrai que deux dames romaines furent entendues comme témoins. Quoi qu'il en soit, les premières sessions se passèrent tout à l'avantage du pontife calomnié. La foule du peuple l'entourait à sa sortie de son palais, l'accompagnait jusqu'au lieu du concile et le ramenait toujours chez lui, en versant des larmes de respect et d'affection. Les dissidents, furieux de ces manifestations, voulurent en faire à leur tour de différentes. De là s'engagea, un certain jour, une lutte acharnée dans laquelle Symmaque eût infailliblement péri sans le secours que lui prêtèrent les comtes Arigern, Bédulph et Gudila qui le dégagèrent à l'aide des soldats goths et le ramenèrent sain et sauf dans son palais. Durant toute cette triste journée, Rome fut en proie au plus affreux tumulte. Il y eut des

monastères forcés, des vierges outragées et deux prêtres, Gordien et Dignissime, massacrés.

Après de telles scènes, le terme de l'abnégation était arrivé pour le pape. Il le sentit, refusa de se présenter devant le concile, quoiqu'il en fût quatre fois sollicité par les évêques, et même, à ce qu'il paraît, sortit de Rome pour se réfugier plus près de Ravenne. De là cette fausse tradition qu'on s'étonne de voir accueillie par un écrivain aussi grave et aussi judicieux que l'historien Le Beau, à savoir que Théodoric exila ce pontife à Rimini. Quel intérêt avait le roi d'Italie à exiler Symmaque, tandis qu'on ne se demande pas celui qu'avait Symmaque à quitter Rome momentanément? Il y rentra bientôt sans congé, suivant la même leçon, et Théodoric ne le trouva pas mauvais. Nouvelle supposition déraisonnable; nul n'était tenté de rompre son ban sous un tel prince, et il eût trouvé mauvais qu'on le rompît. Le fait est ceci : les évêques ne pouvant ni juger un absent, ni le considérer comme contumace après les dangers qu'il avait courus pour s'être présenté, envoyèrent à Théodoric la relation exacte de ce qui s'était passé, en le suppliant de prononcer lui-même et de leur permettre de s'en retourner chez eux. Honteuse conclusion à laquelle Théodoric ne pouvait pas souscrire! Il leur répondit, le 1er octobre, qu'il eût heureusement terminé cette affaire depuis longtemps, s'il

s'était cru en droit de la décider, mais que l'Église seule étant compétente pour le faire, ils eussent à y pourvoir, afin que le calme se rétablît promptement. L'étrange conduite des évêques ici ne nous semble explicable que par un doute qu'ils auraient conçu de la sincérité du roi. Soupçonnant que les difficultés ne se résoudraient, en fin de compte, que par la force, ils auraient jugé plus convenable à leur caractère de la subir que de lui servir d'instruments; mais désabusés par la réponse nette et ouverte de Théodoric, ils redevinrent désormais et sans retour dignes de la cause et d'eux-mêmes. Ils s'assemblèrent une troisième fois dans le palais de la Palme-d'Or, d'où l'on croit que ce concile, dit *de la Palme* [a], a tiré son nom, et après de mûres délibérations signèrent, le 23 octobre, au nombre de soixante-seize, le décret dont voici la teneur en substance, telle que l'histoire ecclésiastique la donne : « Nous « déclarons le pape Symmaque déchargé, *quant* « *aux hommes*, des accusations intentées contre « lui, laissant le tout au jugement de Dieu. Nous « ordonnons qu'il administrera les divins mys- « tères dans toutes les églises qui dépendent de « son siége. Nous lui rendons, en vertu des ordres « du prince qui nous en donne le pouvoir, tout « ce qui appartient à l'Église au dedans ou au

(*a*) Palmaris.

« dehors de Rome, autrement tout le temporel « usurpé. Nous exhortons tous les fidèles à rece« voir de lui la sainte communion, sous peine « d'en rendre compte à Dieu. Quant aux clercs « qui ont fait schisme, en donnant satisfaction au « pape ils obtiendront pardon et seront rétablis « dans leurs fonctions; mais quiconque, après ce « jugement, osera célébrer la messe en quelqu'un « des lieux consacrés à Dieu de l'Église romaine « sans le consentement du pape Symmaque, sera « puni canoniquement comme schismatique. »

Ce jugement, communiqué au sénat, y fut reçu comme définitif, sans terminer pourtant l'agitation de la ville; car en pareille matière toujours des querelleurs survivent aux querelles, et ce ne sont pas d'ordinaire les moins sincères. Quant à Théodoric, de ce moment il se déclara le protecteur de Symmaque et n'eut jamais qu'à s'en louer. Mais ce fut surtout l'épiscopat des Gaules que ce décret remplit de joie. Il existe une lettre écrite par saint Avit de Vienne sur ce sujet aux patrices Faustus et Symmaque, où l'on voit quelle haute idée l'Église avait du caractère pontifical, et en tout quel était en ce temps-là le zèle des choses saintes. C'est bien alors que l'esprit de foi transportait les montagnes et soufflait sur les mers.

Le pape étant rentré dans Rome tandis que son adversaire l'archiprêtre Laurent allait chercher asile en Campanie, sur les terres de Festus, réu-

nit, le 6 novembre de l'année suivante 502, dans la basilique de Saint-Pierre, un nouveau concile pour consacrer sa victoire et prévenir le retour des usurpations et des aliénations des biens ecclésiastiques. Quatre-vingts évêques y assistèrent en son honneur, trente-sept prêtres et quatre diacres, dont le second était Horsmidas qui devint pape après lui. Ce fut dans cette assemblée, croyons-nous, que Symmaque, pour donner un gage de pardon et recueillir un gage de paix, nomma l'archiprêtre évêque de Nocera en Campanie. Vaine générosité! les dissidents persistèrent dans leur obstination turbulente, qu'Arthémidore, nommé préfet de Rome en 503, eut beaucoup de peine à contenir. Enfin, comme ils attaquaient la validité du concile de la Palme, un dernier concile fut tenu à Rome pour établir, par l'exposition claire des principes canoniques touchant l'inviolabilité du saint-siége, la légitimité de la sentence rendue, ce dont Ennode s'acquitta dans une éloquente apologie du pape, qui contribua sans doute autant que son panégyrique du roi, prononcé à Ravenne en 507, à lui valoir, en 511, l'évêché de Pavie. Peu après la clôture de ce dernier concile, l'évêque de Nocera étant venu à mourir, tout rentra dans l'ordre. C'est ainsi que Théodoric et Symmaque sortirent d'un pas très difficile et que l'Église d'Occident retrouva sa tranquillité.

L'empereur Anastase apprit cette conclusion pacifique avec un profond dépit. Par là se trouvait déjoué son fameux plan d'introduction de l'Hénotique en Italie. Aussi se mit-il à chicaner Théodoric du mieux qu'il put, faute de pouvoir davantage; et s'armant contre Symmaque d'une étrange passion d'orthodoxie, il fit répandre un écrit dans lequel il dénonçait ce pontife à tous les catholiques pour cause de manichéisme. Il eût fait sagement de moins s'occuper de controverses religieuses et un peu plus de sa guerre de Perse contre le tyran Cabade qu'il avait imprudemment engagée depuis le mois d'août 502, et qu'il ne sut terminer qu'au prix de onze mille livres d'or en 505, pour avoir mal secondé ses braves généraux Ariobinde et Céler. Le pape n'eut pas de peine à lui montrer, dans sa défense apologétique servant à la fois de monitoire, qu'il n'était nullement manichéen, mais que lui, empereur, était à demi eutychien, et comme tel en péril d'encourir l'excommunication. De son côté, le roi d'Italie ne fut pas plus embarrassé de repousser les chicanes de l'auguste et triste vieillard, ainsi qu'il sera dit plus loin.

## CHAPITRE TROISIÈME.

Guerre de Théodoric contre Trasaric, roi des Gépides. — Conquête de la Pannonie Sirmienne. — Persécution de l'Église d'Afrique par Trasamond, roi des Vandales. — Exil en Sardaigne de deux cent-vingt évêques africains.

An de J.-C. 504-506.

Lorsqu'en 489 Théodoric, sur les bords de l'Ulca, eut passé sur le corps des Gépides en se dirigeant vers l'Italie et les eut chassés au loin sur sa droite, il ne s'était pas amusé à les poursuivre; de trop hautes destinées l'appelaient ailleurs. Aussi arriva-t-il que le flot de ces barbares qu'il avait rompu s'était refermé derrière lui bientôt après son passage, et d'autant mieux que l'empereur Anastase, dans son mauvais vouloir pour notre conquérant, loin de s'opposer à leur établissement dans la région de la Save, sur la rive droite du Danube, vit avec plaisir ces peuples belliqueux s'interposer entre l'Orient et l'Occident de façon à couvrir l'un et à menacer l'autre. Leur roi, Transtilla, étant venu à mourir sur ces entrefaites, ses deux fils, Gauderic et Trasaric,

s'étaient partagé sa domination. Le premier, content de la Pannonie supérieure, entra dans l'alliance du roi d'Italie ; le second, maître de la Pannonie sirmienne, resta son ennemi turbulent. Ce dernier, fréquemment averti de se contenir et toujours vainement parce qu'il se sentait appuyé de Constantinople, en vint à un excès d'insolence tel qu'il éveilla enfin Théodoric, lequel, se souvenant d'ailleurs de son berceau, n'avait jusque-là consenti qu'à regret à le voir en des mains étrangères.

L'occasion de réprimer les Gépides de Trasaric était propice en 504, puisque la péninsule italique était alors tranquille et prospère, et l'intérêt de ne pas différer davantage une répression devenue nécessaire était pressant : voici pourquoi.

Tous les descendants d'Attila, nous l'avons dit, n'avaient pas été refoulés sur l'Asie après sa mort. Un d'eux entre autres, nommé Mondon [a], ayant réuni quelques restes de Huns mêlés d'autres barbares de races diverses, s'était depuis peu créé entre la Save et le Margus non pas un État (ce mot serait trop fastueux), mais un établissement de guerre qui, d'abord considéré par Trasaric comme auxiliaire de ses Gépides, n'avait pas tardé à lui porter ombrage, et contre lequel

(a) Voy. Jornandez et Cassiodore.

ce dernier avait recherché et obtenu l'appui de l'empereur d'Orient. Mondon ne manquait pas plus de politique et d'adresse que d'audace. Il eut bientôt reconnu que, placé entre les Gépides et les Romains-Grecs, il ne pouvait leur résister et se maintenir qu'avec la protection active de Théodoric. Aussi s'était-il mis en mesure avec lui, en se déclarant son vassal; et une fois assuré de ce puissant patronage, il avait cessé de ménager les frontières soit d'Anastase, soit de Trasaric, d'où il savait, par des indices nombreux, qu'allaient lui venir de rudes assauts. Il était, en effet, bien informé. L'empereur, à peine débarrassé de sa guerre de Perse et jaloux d'anéantir un vassal de son rival d'Occident, en attendant mieux avait excité les Gépides à s'avancer sur la haute Save, tandis que lui lancerait à l'improviste contre Mondon une armée de Romains-Grecs et de Bulgares confédérés, conduite par le gouverneur d'Illyrie, Sabinien, fils de l'habile Sabinien qui jadis avait fait courir de si grands risques à Théodoric dans la Candavie. La partie était bien liée et semblait près de réussir, mais ni Anastase ni Trasaric n'étaient gens à surprendre le roi d'Italie. Celui-ci, dès l'hiver de l'année 504, avait préparé une forte armée commandée par le duc Pitzia, ayant sous ses ordres les comtes Cyprien et Herduic, et dès le printemps suivant cette armée était en pleine marche sur Sirmium, centre

de la puissance de Trasaric, où il tenait sous bonne garde sa mère, sa famille et ses trésors.

Théodoric, avant le départ des siens, avait bien déterminé le caractère de l'expédition qu'ils allaient entreprendre. « Songez, leur avait-il « dit, que ce n'est point ici une guerre ordinaire; « qu'il s'agit pour vous de ressaisir la possession « d'une ancienne patrie où vous trouverez encore « des frères; enfin que vous allez encore com-« battre, non pour détruire, mais pour fonder, « avec mon autorité, l'empire[a] de vos lois régu-« lières et de vos mœurs adoucies. » Jamais instructions ne furent mieux comprises ni plus religieusement suivies, tant la discipline de cette armée après la victoire comme dans l'action fut scrupuleuse, selon ce que rapportent les historiens[b] aussi bien que les panégyristes. Au surplus, les Goths ne furent pas mis à de fortes épreuves, par les Gépides du moins.

La marche de Pitzia avait été si rapide que Trasaric fut atteint avant même que Sabinien, qui devait le soutenir par une diversion convenue contre Mondon, eût même encore passé le Margus. Le Gépide fondait sa principale espérance sur cette diversion qui allait, supposait-il, engager tout l'Orient dans sa cause. Il résolut donc de l'attendre avant de hasarder une lutte en

(a) Var. Cassiod., lib. 3, epist. 23 et 24, Colossœo, etc.
(b) Jornandez, Marcellin, Ennode.

rase campagne, et prenant son parti de se retirer promptement au delà du Danube, en laissant seulement sa ville de Sirmium assez bien pourvue pour soutenir un siége, il abandonna sans coup férir à son ennemi toute la région de la Save qu'il occupait, et qui désormais devint une province du royaume d'Italie sous le nom de Savie. Tandis que Pitzia, maître du pays, investissait Sirmium, dont la possession était le but essentiel de cette expédition, il reçut la nouvelle que Sabinien était enfin aux prises avec Mondon, et que celui-ci, désespérant de repousser une attaque si formidable, s'était enfermé dans son fort de Herta, situé au confluent du Margus et du Danube, sur un rocher de difficile accès, protégé qu'il était en avant par des marais, et des deux autres côtés par le cours des eaux. Sur-le-champ il quitta de sa personne le siége qu'il avait commencé en remit la direction au comte Herduic, et prenant avec lui un corps d'élite conduit par le comte Cyprien, il vola au secours du vassal des Goths. Son approche ranima les espérances de ce dernier et surprit Sabinien, qui sans doute recourut à de mauvaises mesures, si l'on en juge par l'événement.

Le général d'Anastase était à la tête de dix mille soldats reguliers, sans compter une nuée de redoutables Bulgares auxiliaires. Rien ne lui manquait en provisions. Une multitude de cha-

riots de vivres et d'armes qui le suivait eût fait penser qu'il méditait une vaste et lointaine conquête. Pitzia put regretter, au premier abord, d'avoir fait un détachement si faible. On dit, en effet, qu'il n'avait avec lui que deux mille Goths à pied et cinq cents cavaliers, fatigués d'une marche précipitée et mal pourvus de subsistances. Mais que ne peut à la guerre une intrépidité qui n'hésite pas?

Le chef des Goths se mit donc aussitôt en devoir d'attaquer, et après quelques instants de répit employés à ranger les siens, il leur fit une allocution qu'Ennode rapporte fort au long à sa manière, et dont le sens était que, du fond de son palais de Ravenne, Théodoric avait les yeux sur eux et les voyait. A ce nom sacré un cri de combat éclata parmi toute cette petite troupe enflammée d'ardeur. Le signal fut donné et la mêlée s'engagea : lutte effrénée de la part des assaillants, soutenue bravement au premier choc par les Romains-Grecs, mais bientôt suivie pour ceux-ci du plus complet désastre! Ils s'étaient maladroitement adossés au Margus et ne pouvaient donc se rallier une fois rompus, ce qui leur arriva. Les Goths, les pressant alors l'épée dans les reins, en jetèrent la plus grande partie dans le fleuve. Les Bulgares surtout, incapables de garder et de reprendre leurs rangs, furent presque tous victimes. Sabinien put, à grande

peine, repasser le Margus avec les débris de son armée; et laissant dans les eaux ou sur le rivage tous ses chariots chargés, il courut chercher asile dans un château nommé *Nato*, fort heureux de n'y être pas suivi. Or il ne le fut pas, attendu que Théodoric avait interdit de rien faire qui le compromît ouvertement avec l'empereur. Pitzia resta fidèle jusqu'au scrupule à ses instructions, s'il est vrai que les chariots même dont il s'était emparés furent par ses ordres laissés intacts sur le champ de bataille.

Ce fut dans cette glorieuse journée que deux jeunes Goths qui devaient marquer plus tard firent leurs premières armes, Witigès et Tolonic. Le premier devint roi d'Italie dans les mauvais jours de la monarchie gothique, le second se signala par des actions héroïques et par un amour filial pour son maître. Il était allié par sa mère au sang des Amales. Théodoric l'avait élevé près de lui et l'aimait en père, tellement qu'il avait exposé sa personne pour lui sauver la vie, dit-on, un jour que l'adolescent téméraire, se promenant sur le bord de la mer, près d'Aquilée, en compagnie royale, s'était hasardé par un gros temps sur un frêle esquif avec plusieurs compagnons; la barque chavira, quelques-uns de ces jeunes fous se noyèrent, mais fort heureusement Tolonic, dont la force, l'adresse et la présence d'esprit étaient singulières, put regagner la rive à la nage,

à l'instant même où son prince s'embarquait pour le secourir. Aussi lorsque le nouveau guerrier revint chargé de sa première palme, fut-il bien accueilli et créé comte des domestiques. Bientôt nous le verrons, général à son tour, s'illustrer sous les murs de la cité d'Arles contre les Francs de Thierry, puis entrer au sénat, devenir patrice sous Athalaric, et justifier partout la confiance de ses rois ainsi que le respect de sa nation.

Mondon, délivré miraculeusement par la victoire des Goths, ne se montra pas ingrat : préposé par leur chef à la garde avancée des États du roi d'Italie du côté de l'Orient, il s'acquitta dignement de ses fonctions, et fut pendant tout le règne de Théodoric, ou même jusqu'à la mort de sa fille Amalasonthe, un fidèle auxiliaire. Il prit plus tard le parti de Justinien, à la vérité; mais c'est qu'alors Théodat régnait sur l'Italie.

Restait à s'emparer de Sirmium. Ici les rapports manquent. Ce qui est avéré seulement, est que Pitzia en était maître à la fin de cette guerre, et que le comte goth Colossée y fut envoyé pour gouverner la province, ainsi que le témoigne la lettre relative aux comtes de Pannonie ci-dessus rapportée, où l'on voit avec quelle peine les habitants de ces contrées furent initiés au régime des lois. On peut penser qu'une prompte capitulation suivit la victoire du Margus et que Trasaric, s'estimant heureux de retrouver par ce moyen sa

famille et ses trésors, accepta un asile sur la rive droite du Danube où nous le laisserons pour toujours. Il faut que tous ses Gépides ne l'aient pas accompagné dans sa retraite, puisque nous voyons Théodoric lever un corps de ces barbares qui le servit très utilement dans la guerre des Gaules.

Quant à l'empereur Anastase, ce premier essai d'hostilité déguisée, tout malencontreux qu'il avait été pour lui, ne le dégoûta pas de recommencer trois ans après, mais sans plus de fruit. Cependant le roi d'Italie s'était bien gardé de lui montrer rancune; loin de là. Nous croyons que ce fut après l'expédition de Sirmium, bien que Baronius pense que ce fut en 493, qu'il lui écrivit la lettre suivante dont la date n'est pas exactement connue et qu'il lui envoya par ambassadeurs [a] : « Très clément empereur, nous de« vons rechercher la paix, puisque évidemment « il n'existe entre nous aucun motif de guerre, et « que celui-là se rend coupable qui n'est pas tou« jours prêt pour la justice. Tout État doit dési« rer la paix. Elle fait l'avantage des sujets et des « nations. Elle est la mère des arts, la réparatrice « des générations mortelles, la source des fortu« nes, la culture des mœurs; et c'est méconnaî« tre toutes ces choses que de ne pas la recher« cher. Il convient à votre puissance autant qu'à

(a) Var, Cassiod., lib. 1, epist. 1,

« votre dignité que ce soit nous qui réclamions
« votre amitié dont nous profitons encore; car
« vous êtes l'honneur des trônes, la sauvegarde
« du monde entier par une destinée singulière,
« ainsi que tous les souverains le reconnaissent,
« et nous surtout qui avons appris chez vous à
« gouverner sagement les Romains. Notre puis-
« sance est une imitation de la vôtre, la copie d'un
« bon modèle, la seconde image d'un empire uni-
« que. Plus nous vous suivons de près, plus nous
« précédons les autres princes. Vous nous exhor-
« tez sans cesse à aimer le sénat, à embrasser les
« lois impériales, à tenir unis tous les membres
« de l'Italie. Comment pourriez-vous séparer de
« vous, en les privant d'une paix auguste, ceux
« que vous désirez vous unir par les mœurs?
« Ajoutons que tous ceux qui ont part à l'unité
« du nom romain doivent une vénération affec-
« tueuse à la ville de Rome. Nous envoyons tels
« et tels (*illum et illum*) en ambassade auprès de
« votre sérénissime piété, afin que l'harmonie,
« que diverses causes avaient altérée, soit fer-
« mement rétablie entre nous, tout sujet de que-
« relle étant écarté. Nous ne croyons pas que la
« discorde puisse durer entre deux États qui
« sous les anciens empereurs n'ont jamais formé
« qu'un seul corps, tandis que ce n'est pas assez
« pour eux de s'entr'aimer et qu'il leur convient
« de se fortifier l'un l'autre. Que les Romains

« n'aient donc qu'une seule volonté, qu'une seule « pensée! Que tout ce que nous pouvons person- « nellement tourne à votre gloire! C'est pourquoi, « en vous offrant nos salutations, nous vous de- « mandons, avec un esprit dévoué (*mente pronâ*), « de ne pas suspendre à notre égard l'action de « cette bienveillante douceur que nous serions en « droit d'espérer de vous quand vous la refuseriez « à tout autre. Nous avons confié aux porteurs de « cette lettre le soin de vous en dire davantage, « pour ne point trop nous étendre par écrit, sans « cependant rien omettre de ce qu'il nous semble « utile de vous faire savoir. »

C'est ainsi que Théodoric semait ses perles dans le fumier. On ignore ce que l'empereur répondit. On sait seulement qu'il se mit bientôt à flatter Clovis, à lui déléguer dans les Gaules une autorité romaine qui n'existait plus, qu'il le nomma patrice et son collègue dans le consulat pour l'année 507 [1], qu'il lui envoya même les ornements consulaires; vaines démonstrations qui n'empêchèrent pas le roi d'Italie de nommer Venance, père de Paulin, consul d'Occident pour la même année, et Basile Venance le jeune, pour l'année suivante.

(1) Hénault dit 508, d'autres disent 510; nous avons suivi la date la plus naturelle pour ce consulat de Clovis, qui du reste n'est pas marqué dans les fastes.

La critique moderne, par un de ses organes le plus recommandables[a], a tiré des conséquences forcées des manœuvres d'Anastase, en leur attribuant une influence notable sur les progrès du héros franc dans les Gaules. Réfutée de haut sur ce point[b], elle le sera de plus haut encore par les faits, en proportion de l'étude qu'en feront les amis de la vérité sans prétention et sans faste. Clovis ne reçut aucun secours de l'héritage romain qu'il avait achevé de ruiner dans les plaines de Soissons. Sa puissance morale (et elle eut, il est vrai, autant de part que ses armes à ses succès), il la dut aux évêques catholiques. Pour ne pas le voir, il faut fermer les yeux. Nous tâcherons dans peu, sur ce sujet, d'ouvrir les nôtres; mais d'abord il nous faut parler d'une grave atteinte qui fut portée, en l'année 505, à la politique de Théodoric par son beau-frère Trasamond le Vandale.

En arrivant au centre des anciennes possessions romaines de l'Occident moins comme conquérant que comme réparateur, le roi des Goths avait conçu un dessein qui n'avait qu'un tort, celui de devancer son temps de treize siècles, et d'être ainsi d'une réalisation presque impossible sans un miracle de fortune, le dessein de faire

(a) L'abbé Dubos.
(b) Par Montesquieu, dans l'*Esprit des lois*.

respecter la conscience de chacun par tous. Il avait vu de près en Orient la vanité des controverses, l'iniquité de l'intolérance et les maux qui en découlent pour les princes, pour les peuples, pour l'opinion triomphante aussi bien que pour l'opinion vaincue. Son génie natif, échauffé par une grande âme et secondé dans les premiers temps par la confiance accordée à son caractère, nourrit à cet égard chez lui des espérances, disons mieux, des illusions dont rien ne put le guérir, parce qu'il était sincère. Il était arien de conviction, tout le prouve. S'il eût été fourbe, il se fût fait catholique sans l'être, et il eût très probablement réussi. Quel malheur que sa conscience se soit refusée à l'orthodoxie quand tout y invitait sa raison dans cet âge primitif, la simplicité des croyances que la métaphysique orientale travaillait peu, la gravité des pratiques religieuses qui allait si bien à ses mœurs sévères, la majesté du culte qui avait reçu son premier hommage lors de son entrée à Rome, la charité surnaturelle des évêques dont il était si frappé! Que lui coûtait-il, dès qu'il admettait un Dieu unique, juge des hommes, leur législateur suprême par l'Évangile, les gouvernant dans leur liberté par sa providence et par sa grâce, de reconnaître ce Dieu, ainsi que nous le faisons, mystérieusement personnifié dans sa puissance, dans son Verbe et dans son esprit? Lorsqu'on se représente Théodo-

ric, tel qu'il était en effet, se délassant des fatigues du gouvernement par ses souvenirs et ceux d'Arthémidore, son plus ancien ami, souvenirs si riches en leçons; par les solides entretiens de Boëce et de Cassiodore, dont il est hors de doute qu'il provoqua les principaux écrits, discourant avec ce dernier surtout de l'âme humaine, de sa source, de ses facultés, de sa destinée et de sa grandeur, subordonnant Platon au Christ, en essayant d'accorder cette ombre céleste avec le corps mystique et divin, et cela au sixième siècle, sur les ruines du paganisme, entre la retraite des Huns et l'approche des Lombards, on ne peut ni assez regretter, ni s'étonner assez qu'il n'ait pas, comme Clovis, ici mieux inspiré par un instinct de ruse ou de crédulité que lui par l'intelligence et la vertu, cherché sa force vitale là où elle était exclusivement, c'est-à-dire dans l'Église romaine. Croyait-il, en soumettant sa foi, nommée son erreur par les hommes qu'il aimait et admirait le plus, croyait-il fausser un devoir sacré? Mais dans l'absence des passions qui avaient emporté Constance et Valens, que lui disait sa foi même qui ne fût propre à lever ce vain scrupule? Craignait-il de n'être pas suivi des Goths? Non, sans doute: il savait qu'il entraînerait leurs esprits partout sur les traces du sien; et la silencieuse attitude de son clergé arien, qu'il sut si bien discipliner et maintenir que l'histoire sait à peine s'il

y eut des évêques ariens en Italie sous sa domination et comment ils y existaient, lui démontrait manifestement qu'un signe de lui eût converti sa nation plus facilement que Sigismond ne fit la sienne. Plusieurs de ses grands étaient devenus catholiques spontanément, entre autres le duc Ibbas. Confessons notre impuissance à résoudre le problème de sa persévérance fatale, et bornons-nous aux faits. Théodoric donc, arien définitif, placé entre trois rois ariens liés à sa personne par le sang, qu'il devait diriger au nom de sa prééminence et de leur propre intérêt, avait espéré qu'il les retiendrait dans les voies de justice et de sagesse où il marchait lui-même. Satisfait ou plutôt abusé déjà de deux côtés, sous ce rapport, par la conduite prudente de Gondebaud et d'Alaric, il comptait que le catholicisme et l'arianisme pourraient toujours vivre en paix, côte à côte, dans les Gaules comme en Italie, et n'attendait pas moins de succès de son système de la part de l'Afrique vandale; mais il n'était pas à fin d'épreuves dans les Gaules et dans l'Italie. La vraie leçon allait lui venir successivement de toutes parts, et d'abord elle lui vint de l'Afrique.

Ce n'est pas que Trasamond fût persécuteur de l'Église par inclination. Au contraire, il avait recherché l'alliance de Théodoric dont il partageait plus ou moins les vues, et désirait lui

complaire. Il n'était pas méchant par nature, et tous ceux qui ont parlé de lui, Procope en tête[a], ont attesté ses talents. On voit dans la Vie de saint Fulgence qu'il ne débuta point avec les prêtres catholiques par la violence, qu'il essaya d'abord de les gagner par la perspective des dignités et des charges, par des offres d'argent, puis qu'il se contenta d'entraver les nouvelles ordinations d'évêques dans l'espoir que les chefs venant à manquer, le troupeau se soumettrait ou se tiendrait tranquille. En un mot, rien ne rappelait dans ses actes les excès de Genséric et d'Huneric. Sous Gondamond, son prédécesseur, qui fit passer les catholiques par diverses alternatives de rigueur et de douceur, les églises, dix ans fermées, avaient toutes été rouvertes depuis l'an 494. La soif du sang était tombée chez ces rudes Vandales, adoucis peu à peu par les habitudes molles d'un climat de feu. Le clergé arien lui-même avait beaucoup tempéré son fanatisme, puisqu'il y avait tels évêques[b] parmi eux qui offraient de punir sur des cleros de leur secte des injures faites à des prêtres orthodoxes; ce sont nos hagiographes qui l'avouent. Aussi Fulgence qui, étant encore simple moine et dia-

(a) « Trasamundus, omnibus qui Vandalis imperaverant, « illustrior potentiorque habitus. » (Procop., Hist. vandal., lib. 1.)

(b) Fleury, Hist. eccles., an 505.

cre, à l'exemple de saint Eugène, évêque de Carthage, et de beaucoup d'autres prêtres fidèles, s'était d'abord éloigné d'Afrique pour se réfugier en Italie où nous l'avons trouvé à l'entrée de Théodoric, avait-il pu bientôt retourner dans la Byzacène, et là travailler de nouveau pour l'Église comme ses frères, sans danger pressant, et même recevoir des dons publics à l'aide desquels il fonda un monastère. Peu après, en dépit des défenses de Trasamond au sujet des ordinations épiscopales, il fut forcé par Victor, successeur d'Eugène à Carthage, d'accepter l'évêché de Ruspe, et put diriger quelque temps ouvertement les catholiques de cette ville. Tout cela montre que depuis 496 jusqu'en 505, autrement depuis la mort du dernier roi Gondamond, l'Église d'Afrique n'avait pas été poursuivie de fort près, et que Trasamond, en devenant persécuteur, fut uniquement entraîné par cette fatalité de position qui pesait sur les princes ariens, qu'aucun d'eux n'apercevait encore, mais qu'ils reconnurent incessamment tour à tour à leurs dépens.

Tandis que Théodoric se flattait et s'applaudissait de faire sous ses auspices germer dans tous les États de son alliance l'esprit de paix entre les différentes religions, il eut la douloureuse surprise de voir tout d'un coup fondre sur la Sardaigne, en deux convois, à peu près tout l'épiscopat africain. Le roi son beau-frère avait

d'abord fait saisir et embarquer plus de soixante évêques, parmi lesquels était le nouvel évêque de Ruspe, Fulgence. Il étendit presque aussitôt le nombre des malheureux prélats déportés à deux cent vingt.

La sainte colonie apportait avec elle pour seuls trésors le corps de saint Augustin, que la piété du roi des Français vient[a], avec le généreux concours du roi de Sardaigne, de restituer en partie, après treize cent trente-six ans, à la terre d'Hippone, sous la garde de Dieu et des armes françaises.

On peut juger de la consternation que cette catastrophe inopinée dut répandre dans l'Église d'Occident, soumise en majeure partie à des princes ariens. Celle d'Italie, touchée de plus près, en fut particulièrement émue. Sa piété ne demeura point stérile. Caliaris[b], où débarquèrent les exilés, devint à l'instant un centre où aboutirent les abondantes aumônes des fidèles. Aucun secours ne manqua. Le pape Symmaque se signala dans cette circonstance. Argent, vivres, vêtements, il voulut, dès le premier moment, tout fournir pour les besoins de chaque année; et entre les bienfaits qu'il versa sur ses malheureux frères, il est impossible de ne pas remarquer le don qu'il leur fit des reliques de

(a) En 1841.
(b) Aujourd'hui Cagliari.

saint Nazaire et de saint Romain. Grâce à cet accueil, la colonie se fut bientôt créé une patrie dans son île. Fleury rapporte que les évêques Fulgence, Illustre et Janvier, ayant rassemblé un grand nombre de moines et de clercs, y fondèrent un grand monastère où l'on vivait, priait et lisait ensemble, suivant une règle très austère, tout en distribuant les aumônes, les consolations et les prédications aux habitants.

Il n'y avait point encore à cette époque d'ordres religieux proprement dits en Occident, mais les monastères isolés y étaient déjà fort multipliés; plusieurs même étaient déjà indépendants des évêques, plusieurs trop riches, la plupart des autres situés dans des endroits âpres et sauvages; ces derniers, simples lieux de prière et de travail pour les temps tranquilles, et lieux de refuge pour les temps de calamité et d'invasion qu'on avait vus et qu'on pouvait revoir.

La violence de Trasamond ne fut qu'une bourrasque passagère. Ce prince ne pouvait rester sourd aux conseils que le roi d'Italie ne cessa de lui donner. En tout, ses colères contre les catholiques, qui eurent leurs apaisements et leurs retours, n'empêchèrent pas qu'à sa mort, arrivée en 523, les Églises africaines ne se trouvassent bien vivantes et en état de profiter de la protection que leur donna son successeur Hildéric, fils d'Huneric, lequel rappela définitive-

ment l'évêque de Ruspe. Mais ce funeste exemple d'agression contre la foi des peuples, donné par un prince arien si proche de Théodoric, ne fut pas moins pour ce dernier un événement très fâcheux, non-seulement par l'effet qu'il pouvait produire sur les Romains de la péninsule, mais aussi et surtout à cause de l'appui moral qu'il fournissait aux dispositions que l'épiscopat de la Gaule wisigothique allait enfin déployer à l'égard de Clovis, dispositions longtemps couvertes, mais qui remontaient très probablement au temps de la conversion du roi des Francs.

# CHAPITRE QUATRIÈME.

**Préliminaires de guerre entre Clovis et Alaric II. — Vaines négociations du roi d'Italie pour prévenir cette guerre. — Hostilités commencées. — Bataille de Vouglé. — Défaite et mort d'Alaric. — Gésalric proclamé son successeur au préjudice d'Amalaric. — Suite de la guerre des Francs contre les Wisigoths. — Prise de Toulouse et de Narbonne. — Gésalric s'enfuit à Barcelonne.**

**An de J.-C. 506-508.**

En l'année 506, Alaric II régnait à Toulouse avec sagesse et bonheur depuis vingt-deux ans, et il était encore dans la force de l'âge, n'ayant, de son union avec Theudigotha, fille du roi d'Italie, qu'un fils, Amalaric, pour lors enfant de cinq ans, et un fils naturel de vingt ans environ, nommé Gésalric. Ses États s'étendaient, dans la Gaule, de l'est à l'ouest, depuis les Alpes jusqu'à l'Océan, et du sud au nord, premièrement en face des Francs, d'un côté depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire, y compris Tours, et de l'autre de la Méditerranée aux limites de l'Auvergne et du Berri avec Clermont et Bourges; secondement, en regard des Bourguignons, de la mer à la Durance seulement, Avignon et le Vivarais non

compris. En Espagne, il occupait, avec Barcelonne et Saragosse, toute la région en deçà de l'Èbre jusqu'aux possessions des Suèves en Galice, poussant toujours devant lui ces premiers occupants à qui dernièrement il avait enlevé Tortose.

Il était aimé des siens, respecté généralement des Gallo-Romains, aux lois desquels il venait de rendre hommage en faisant rédiger et promulguer l'abrégé du code Théodosien, dit *le Bréviaire d'Anien*, dont nous avons parlé. Sa richesse était grande sans qu'il recourût aux exactions, sa cour magnifique pour le temps, et sa vie régulière. Les auteurs ecclésiastiques disent que, loin d'imiter les violences de son père Euric, il traitait les catholiques humainement; on doit les en croire. Cette année-là même, il avait autorisé, dans la ville d'Agde, une assemblée solennelle des évêques de sa domination qui s'y rendirent au nombre de vingt-quatre en personne, et de dix par députés. Entre les titulaires présents, figuraient d'abord, comme président, saint Césaire d'Arles, successeur d'Éonius depuis l'an 501; ensuite Cyprien de Bordeaux, Sédat de Nîmes, Materne de Lodève, Probatien d'Uzès, Tétradius de Bourges, Héraclien de Toulouse, Sophronius d'Agde et Quintien de Rhodez. Le diacre Léon représentait Vérus, évêque de Tours, absent; on verra pourquoi. Il est hors de notre sujet d'entrer dans le détail des affaires de ce concile, quoi-

qu'il y fut pris, en quarante-huit canons, des résolutions importantes pour assurer les dons faits aux Églises, pour autoriser en faveur de certains clercs des usufruits ecclésiastiques d'où sortirent les bénéfices dont on a depuis tant abusé, pour forcer les clercs à couper leur chevelure, pour n'ordonner désormais les diacres qu'à vingt-cinq ans, les prêtres et les évêques qu'à trente, et ne donner le voile aux vierges qu'à quarante; pour ne pas accorder la pénitence aisément aux jeunes gens, hors le cas de viatique, à cause de la faiblesse de l'âge; pour rendre obligatoire de communier à Noël, à Pâques et à la Pentecôte, et d'assister dans les villes ou dans les lieux de paroisse, et non pas seulement dans les oratoires de campagne, aux offices des grandes fêtes; enfin pour régler beaucoup d'autres utiles choses dont nous ne dirons rien, parce qu'encore une fois il n'entre pas dans notre plan d'en traiter. Mais nous ne pouvons passer sous silence que les pères du concile, avant de délibérer, se mirent à genoux et prièrent pour la longue vie du roi.

Or, ces prières et ces vœux étaient sans nul doute sincères, à les prendre dans le sens large de la charité chrétienne, non pas (pour la plupart du moins) dans le sens étroit des rapports de sujet à souverain. Les véritables vœux de l'épiscopat des Gaules, principalement de celui des

Lyonnaises et des Aquitaines, sans qu'on doive ni s'en étonner ni lui en faire un crime, étaient pour Clovis. C'est Clovis qu'il désirait, qu'il espérait, qu'il attendait. Nous avons dit comment saint Avit, l'oracle des évêques de Bourgogne, avait manifesté ses sentiments lors de la courte guerre du roi des Francs et de Godégisile contre Gondebaud. Les choses avaient été poussées si loin dans ce sens dès ce temps-là, qu'Aprunculus, évêque de Langres, par suite d'une connivence soupçonnée avec le roi des Francs, avait été forcé de s'enfuir pour sauver sa vie. Euphrasius, son successeur, avait été chassé de son siége sur une accusation pareille. Ce zèle des évêques s'était apaisé ensuite dans les États bourguignons; mais pourquoi? parce qu'ils avaient appris, ce qui était vrai, que saint Avit avait converti secrètement Sigismond, l'héritier futur du trône de Bourgogne, et plus qu'à demi Gondebaud lui-même, en sorte que moyennant un peu de patience leurs peuples seraient tout naturellement ramenés dans leur foi première, qui avait été jadis la foi catholique. De ce moment les dispositions épiscopales avaient en effet changé à l'égard de Gondebaud. Au lieu de se donner directement au roi des Francs, les évêques de ces contrées avaient favorisé une ligue entre le roi des Bourguignons et Clovis contre les Wisigoths, les plus puissants toujours, et incessamment les uniques adver-

saires de l'orthodoxie dans les Gaules. Qu'on suive les pas de Clovis depuis son baptême, et partout on le voit appelé et guidé par les évêques. En 502 et 503, c'est l'évêque de Rennes et ses frères qui lui ouvrent les chemins des Armoriques indomptables; qui, s'ils ne parviennent pas à lui assurer là une autorité bien déterminée, lui créent au moins une force de patronage propre à les aider dans leur action contre l'hérésie et l'idolâtrie. De cette façon il n'aura plus à craindre d'être pris à revers; il pourra s'aventurer outre Loire et rapporter sous leurs auspices le flambeau de l'orthodoxie dans l'empire d'Arius. Ces négociations, longtemps mal comprises, mal mesurées par Alaric, ne lui étaient pourtant pas restées inconnues. De là les violences exercées de sa part contre deux évêquesde Tours, Volusien, et le successeur de ce dernier, Vérus, qu'il avait envoyés mourir en exil. De là des représentations répétées, des reproches faits au roi des Francs, son menaçant voisin; représentations, reproches toujours inutiles et qui ne remédiaient point à l'agitation sans cesse croissante des esprits dans les États wisigothiques, sur la frontière de la Loire particulièrement. De là encore des plaintes portées au roi d'Italie par le Wisigoth contre Clovis, plaintes fréquemment renouvelées et jointes à des préparatifs de guerre.

Théodoric, étourdi de ces querelles, crut d'a-

bord, dans sa bonne foi, que son gendre cédait trop à l'impétuosité de l'âge et du caractère, qu'il conservait peut-être rancune de l'extradition forcée de Syagrius à laquelle il s'était, dans le temps, lâchement résigné, qu'une certaine rivalité de puissance causait toutes ces dissensions, enfin qu'il ne s'agissait entre Clovis et Alaric que de résoudre quelques questions nées du voisinage plus ou moins difficile de l'un, plus ou moins inquiet de l'autre. En conséquence, il prit le parti d'écrire les lettres qu'on va lire et de les envoyer par ambassadeurs aux divers souverains qu'elles concernaient.

Théodoric roi, à Alaric, roi des Wisigoths[a].

« Quelle que soit la confiance que vous inspi-
« rent l'innombrable et glorieuse suite de vos
« aïeux et le souvenir d'Attila dont les Wisi-
« goths ont abaissé la puissance, ne vous pressez
« pas de jouer aux dés vos sujets qu'une longue
« paix n'a pu qu'amollir. Les armes ont besoin
« d'un constant exercice pour mériter qu'on s'y
« fie. Loin de vous toute colère aveugle et préci-
« pitée! La modération conserve les États, la fu-
« reur les ruine. Il est temps de courir aux armes
« quand on a vainement essayé les voies de la

(a) Var. Cassiod., lib. 3, epist. 1.

« justice. Suspendez donc vos préparatifs contre « le roi des Francs à qui j'envoie des ambassa- « deurs pour pacifier vos querelles. Vous m'êtes « tous deux unis par le sang; voudrais-je sacri- « fier l'un à l'autre? Au fond, il ne s'agit, entre « vous, ni de meurtres commis, ni de provinces « usurpées. De simples paroles vous ont aigris, « voilà tout. La réconciliation est encore facile; « si vous n'irritez pas le mal par des prélimi- « naires de guerre. Sachez que les plus puissantes « nations sont d'accord avec moi pour faire pré- « valoir le bon droit contre celui de vous qui le « méconnaîtrait, tout mon parent qu'il est. L'é- « quité, qui fait la véritable force des rois, se fait « toujours entendre en présence de tels organes. « Nous vous envoyons des ambassadeurs qui, « après vous avoir salué de notre part, vous con- « vaincront de nos raisons, et feront de même « chez notre frère Gondebaud ainsi que chez « d'autres rois, pour que vous ne soyez point vic- « time des méchants qui veulent envenimer vos « discordes. Que Dieu détourne l'iniquité de votre « tête! Vos malheurs me deviendraient com- « muns, et vos ennemis seront les miens. »

Théodoric roi, à Gondebaud, roi des Bourguignons (a).

« C'est une triste chose que de rester specta-

(a) Var. Cassiod., lib. 3, epist. 2.

« teur des querelles de deux princes qui nous « sont également chers, et des maux qui en peu- « vent sortir pour l'un d'eux. Le monde nous re- « prochera toujours d'avoir laissé opprimer un « parent. Vous avez tous, par moi, des gages « d'une parfaite amitié. Je ne vous sépare point « dans ma pensée. C'est donc contre moi que « vous péchez, quand vous vous faites du tort « entre vous. C'est à nous qu'il appartient de « modérer par la raison la fougue des jeunes « princes et de leur montrer qu'ils nous blessent « quand ils s'abandonnent audacieusement à de « mauvais desseins. Qu'ils apprennent, tout bouil- « lants qu'ils sont des ardeurs de la jeunesse, à « respecter l'âge! (Théodoric avait alors cin- « quante-trois ans.) Qu'ils sachent que nous dé- « testons leurs discordes, et que nous ne souffri- « rons pas qu'ils s'entre-détruisent! Il convient « de leur adresser des paroles sévères pour les « retenir. C'est pourquoi j'envoie à votre frater- « nité des ambassadeurs qui, après avoir rempli « leur mission auprès d'Alaric, passeront chez le « roi des Francs, afin de couper court à ces que- « relles au nom de la raison et de la ligue de nos « alliés contre les contendants. Il serait insensé « de souffrir entre deux si grands rois des dé- « bats qui retomberaient sur nous-même. Que « votre fraternité se joigne donc à moi pour ré- « tablir la concorde entre nos parents. Personne

« ne croirait que nous n'eussions pas désiré les « voir se déchirer, si nous ne prenions les ar« mes pour empêcher un fatal conflit. Je charge « les porteurs de cette lettre de vous développer « mes sentiments, afin que vous disposiez avec « votre prudence accoutumée qui, Dieu aidant, « atteint toujours son but, tout ce qu'il est à pro« pos de faire. »

Aux rois des Hérules, des Warnes et des Thuringiens, Théodoric roi (a).

« Les nations doivent s'associer pour attaquer « l'orgueil, toujours détestable aux yeux de la Divi« nité; car celui qui opprime injustement un peu« ple estimable ne saurait garder la justice envers « aucun autre, et dans l'habitude qu'il a de mépri« ser la vérité, pourvu que le succès l'ait une fois « enflé, il croit pouvoir fouler à ses pieds le « monde entier. Vous dont la vertu élève l'âme « et qui vous indignez d'une odieuse présomp« tion, envoyez avec moi au roi des Francs, Lu« duin, des ambassadeurs qui l'avertissent de « suspendre sa colère contre les Wisigoths et de « respecter le droit des nations, ou de s'attendre

(a) Au roi des Hérules, en Silésie alors.

Au roi des Warnes, sur la Vistule supérieure alors.

Aux rois des Thuringiens, sur les bords de l'Unstrutt, jusqu'aux confins de la Bavière alors. — Var. Cassiod., lib. 3, epist. 3.

« à voir fondre sur lui ces mêmes nations dont il « dédaigne les avis. Que peut désirer de plus ce« lui à qui l'on offre pleine et entière justice? Je « dirai toute ma pensée; il veut, puisqu'il vit sans « loi, renverser tous les États qui lui conviennent. « Il vaut donc mieux l'arrêter dès le début, que « de lui résister plus tard séparément. Rappelez« vous combien le vieil Euric vous combla de « présents et d'amitié, quels soins il mit à vous « préserver des atteintes de vos ennemis! Ren« dez à son fils aujourd'hui les services que vous « reconnaissez qu'il vous a rendus! Vous agirez « prudemment; car si ce puissant prince venait « à succomber, ce serait bientôt votre tour. C'est « pourquoi je vous envoie *tels et tels* qui vous ex« pliqueront de vive voix ce que j'ai à vous dire, « afin que vous, qui entrez dans mes desseins, « disposiez toutes choses au dehors pour attein« dre, Dieu aidant, notre but commun, et pour « n'avoir point un jour à combattre chez vous « pour votre propre salut. »

A Luduin, roi des Francs, Théodoric roi[a].

« Dieu a voulu que les rois fussent unis par les « liens du sang pour procurer à leurs peuples le « repos qui est si désirable : alliance sacrée qu'il « n'est pas permis de violer! A quels gages se

(a) Var. Cassiod., lib. 3, epist. 4.

« fier, si ceux de la parenté sont méconnus? La « parenté entre les princes a pour objet de glori- « fier les diverses nations par une même volonté, « de confondre, pour ainsi dire, leurs vœux dans « le lit commun de la concorde [a]. Cela étant, je « m'étonne que de si légères causes vous portent « à engager un cruel conflit avec mon fils, le roi « Alaric. Vous êtes, tous deux, de puissants rois, « tous deux dans la vigueur de l'âge; n'exposez « point légèrement vos États à la ruine! Que « votre valeur ne devienne point la calamité de « vos sujets! Le courroux des rois, quand il est « aussi peu justifié, est la perte des peuples. Je « vous dirai librement [b], je vous dirai affectueu- « sement ce que je sens. Il est déraisonnable d'en « appeler sur-le-champ aux armes, dès la pre- « mière discussion qui s'élève. Entre parents, il « faut d'abord invoquer des arbitres; et des hom- « mes tels que vous doivent se plaire à concéder « quelque chose aux médiateurs qu'ils se sont « choisis. Que penseriez-vous de moi si vous me « jugiez capable de sacrifier vos vrais intérêts? « Éloignez cette guerre qui peut détruire l'un de « vous! Jetez au loin ce glaive que vous ne sauriez « tirer l'un contre l'autre qu'à ma honte! J'ai le

(a) « Ut nationes divisæ simili debeant voluntate gloriari, et « quasi per alvéos quosdam concordiæ adunata se possint gen- « tium vota conjungere. »

(b) « Dicam liberè, dicam affectuosè, etc. »

« droit de vous l'enjoindre comme père et comme « ami. Sachez, du reste, que celui des deux qui « méprisera mes conseils, m'aura, moi et mes al- « liés, pour adversaires! J'envoie à votre excel- « lence *tels et tels*, comme je l'ai fait auprès de « mon fils, le roi Alaric, pour vous remettre cette « lettre, afin que la méchanceté des envieux ne « sème pas le scandale entre vous, et qu'au con- « traire, par l'intermédiaire de l'amitié, une paix « durable vous réunisse. Mes envoyés vous par- « leront de ma part dans ce sens, et j'ai l'espoir « que vos deux nations, qui ont fleuri sous vos « pères, ne seront pas ébranlées par un choc ino- « piné. Vous devez en croire celui que vous avez « toujours vu sourire à votre fortune. Le prince « qui veut en perdre un autre ne lui donne pas « les avertissements que je vous donne. »

Ces lettres annonçaient plutôt un nouvel empereur d'Occident qu'un simple roi d'Italie. Il est certain qu'elles eurent un premier effet favorable à la paix, si bien qu'elles amenèrent une conférence amicale d'Alaric et de Clovis dans une île de la Loire, dite l'Ile-d'Or ou de Saint-Jean, située près d'Amboise, et point de démarcation des deux États de ce côté; conférence après laquelle les deux rivaux s'embrassèrent et banquetèrent ensemble. Mais la suite ne répondit pas à ces prémisses; les causes de guerre étaient trop pro-

fondes pour disparaître dans un banquet. Pour le roi des Francs, il s'agissait, en effet, de faire des limites de la Gaule entière celles de son État, et pour le clergé romain, de rendre la Gaule entière à l'orthodoxie.

Durant l'année 505, une forte maladie qu'essuya Clovis avait rendu un peu de calme à l'esprit d'Alaric. Ce fut tout l'opposé chez les évêques. Que de soucis de leur part pour le roi prédestiné! Que de prières! que de vœux, sans restrictions cette fois! C'est un abbé saint Séverin qu'on va tirer du monastère d'Agaune, au fond du Valais, pour l'amener à Paris et guérir, par son intercession, l'illustre malade. Le roi des Francs guérit. Aussitôt l'agitation du clergé et des populations catholiques redouble. La ligue entre Clovis et Gondebaud s'organise à découvert. Le premier ne se contraint plus; il a fait un vœu contre les ariens; en consécration de ce vœu, l'église de Saint-Pierre[a] et Saint-Paul est fondée dans Paris, à la prière de la reine Clotilde, sur le tombeau de sainte Geneviève décédée depuis peu d'années. Les préparatifs de guerre sont achevés sur la rive droite de la Loire. Le bruit s'en répand dans toute la Wisigothie et y porte, ici l'irritation et le trouble, là l'espérance. Saint Quintien, évêque de Rhodez, à peine revenu du

(a) Aujourd'hui Sainte-Geneviève de Paris.

concile d'Agde, se découvre apparemment, car les Wisigoths s'émeuvent contre lui et le forcent à chercher un asile auprès de l'évêque de Lyon. Bientôt Clovis, informé par Paterne, son envoyé officiel ou caché près d'Alaric, que ce prince continue d'entretenir des négociations actives avec le roi d'Italie et qu'il augmente ses forces, se met de ce moment en mesure de prévenir la jonction qu'il prévoit de deux armées gothiques levées contre lui.

Enfin, dans l'été de l'année 507, il assemble ses amis, et leur dit ces mots que nous tirons[a] textuellement de Grégoire de Tours : « Je supporte avec « beaucoup de déplaisir que ces ariens occupent « une partie des Gaules; allons avec l'aide de « Dieu, et quand nous les aurons vainçus, nous « rangerons les pays qu'ils possèdent en notre « obéissance. »

*Cette courte harangue ayant plu à tout le monde,* dit l'historien, le roi des Francs se dirigea vers la Touraine. Ses forces étaient considérables. Il emmenait avec lui, pour en partager le commandement, Thierry, l'aîné de ses fils, qu'il avait eu d'une concubine avant son mariage avec Clotilde. Un jeune prince allié, Chlodéric, fils de Si-

(a) Frédégaire, cap. 25.

(b) Grégoire de Tours; *Hist. des François*, lib. 2; Fr. de Marolles.

gebert, l'accompagnait aussi avec un corps de ces Francs auxiliaires qui étaient établis près de Cologne. Le père l'avait vaillamment secondé à Tolbiac; le fils fera de même contre les Wisigoths, et le lecteur qui voudra se rappeler la récompense que tous deux reçurent de leurs services, la verra consignée dans Grégoire de Tours; nous sommes heureux, quant à nous, de n'être pas obligé de la rapporter en détail. Nous dirons simplement que Sigebert et Chlodéric eurent le sort commun de ces roitelets ou petits chefs indépendants, parents, pour la plupart, du conquérant salien dont il eut bon marché au retour de son expédition wisigothique : moisson facile qu'il s'était sans doute réservée pour dernier exploit.

Alaric, de son côté, avait été trop averti pour ne pas se trouver sur une défensive respectable. Après avoir muni de garnisons ses plus fortes places, telles qu'Arles, Angoulême, Narbonne, dont il confia la garde à son fils naturel Gésalric, Carcassonne où il transporta son riche trésor; après avoir remis sa famille en bonnes mains à Toulouse, avec ordre de se réfugier à Barcelonne en cas de malheur, il s'était mis à la tête de l'élite de sa nation, appuyé d'un corps de braves Auvergnats que conduisait son fidèle ami Sidoine Apollinaire, fils du grand Sidoine, et dans lequel figurait la principale jeunesse d'Auvergne. Il s'avança ainsi jusqu'au delà de Poitiers où il revint

dès qu'il sut que Clovis avait passé la Loire à Tours sans obstacle. Il se retrancha sous les murs de la cité poitevine couverte en grande partie par la rivière du Clain, pour y attendre son ennemi et le bien recevoir.

Quant au roi d'Italie, soit qu'il se fût trop confié[1] au premier succès de son intervention pacifique, soit plutôt que, dans cette grave circonstance, il eût hésité à dégarnir ses propres États avant de s'être assuré des dispositions de l'empereur Anastase et d'avoir tout préparé pour une guerre dont il ne prévoyait pas le terme, il n'était point encore en mesure de descendre des Alpes dans la Gaule pour y soutenir son gendre; et malgré les signaux d'alarme répétés qu'il avait reçus d'Alaric, il sembla pris cette fois au dépourvu. Il réparera glorieusement sa faute apparente. Nous le verrons bientôt lancer contre la ligue agressive une armée de Goths et de Gépides qui rétablira les affaires de ses alliés et fera reculer la fortune de Clovis; mais enfin il n'entrera en scène qu'au milieu de l'année suivante, 508, et la marche des événements aura été si rapide, qu'il arrivera trop tard pour pré-

(1) Les liens de parenté qui l'unissaient au roi des Francs et au prince bourguignon étaient pourtant déjà très relâchés par la mort de sa femme Audeflède et par celle de sa fille Ostrogotha qui avait succombé en donnant un fils (Sigeric) à Sigismond.

venir une première catastrophe dont l'établissement des Wisigoths dans la Gaule ne se relèvera jamais complétement.

Le roi des Francs à qui Tours avait ouvert ses portes, que la Touraine entière accueillait en souverain plutôt qu'en ennemi, sentit la nécessité d'y faire observer à ses gens une rigoureuse discipline. On rapporte qu'il ordonna la mort d'un soldat qui avait enlevé du foin à un pauvre homme, et qu'à cette occasion il dit[a] : « *Où sera l'espérance de la victoire si saint Martin est offensé ?* » Les terres ecclésiastiques surtout devaient être respectées. On ne pouvait prendre que de l'eau et de l'herbe sur pied pour les chevaux. Une députation fut envoyée, par honneur, avec des présents au monastère du grand évêque, devenu depuis la superbe abbaye de Marmoutiers. Les envoyés en rapportèrent d'heureux présages, fondés sur ce qu'à leur entrée dans l'église un chantre entonnait fortuitement ce verset du psaume 17 : « *Vous m'avez ceint de force et de courage pour la guerre, et vous avez abaissé sous mes pieds les gens qui s'élevaient contre moi.* » Arrivé au passage de la Vienne, qui était pour lors fort enflée par les pluies, on ne fut guère embarrassé de trouver un gué favorable, grâce à une biche qui l'indiqua. C'était sans doute la même biche que nous avons

(*a*) Grégoire de Tours, liv. 2.

vue montrer au roi des Huns le gué des Palus-Méotides. Remarquons le retour des mêmes fables dans ces antiques récits, et excusons-les en nous disant que l'âge des fables n'est pas celui des plus grands mensonges, à beaucoup près. Dans les siècles grossiers, les auteurs s'abusent; dans les siècles éclairés, ils trompent; voilà trop souvent toute la différence. Une fois dans le Poitou, l'état de guerre commença. On voulait ruiner le pays qu'occupait l'armée wisigothe qu'on allait combattre. Cependant l'abbé saint Maixent n'eut qu'à paraître pour faire tomber le glaive des mains des Francs et sauver son monastère. Enfin on approche de Poitiers, d'où sort une grande flamme dans la direction de l'église Saint-Hilaire; nouveau présage heureux, ayant peut-être pour but d'annoncer qu'Alaric, forcé par l'indiscrète ardeur des siens, a quitté ses retranchements sous les murs de la ville pour s'en aller camper dans la plaine ouverte de Vouglé, à trois lieues de là, vers l'ouest. Clovis y suit son ennemi, l'atteint et campe à sa vue.

Le lendemain, dès l'aurore, un engagement furieux commence; trois heures après, Alaric, illustré par des prodiges de valeur, a péri noblement de la propre main du roi des Francs, et son armée, dont la moitié a succombé, est en pleine retraite sur Angoulême. Il faut laisser au P. Daniel le soin de donner le plan de cette bataille

mémorable, nul ne s'entendant comme lui à faire manœuvrer les armées du sixième siècle; mais il est des circonstances bonnes à rappeler. Clovis, qui s'était conduit en héros, avait failli tomber victime de deux cavaliers wisigoths, dans l'instant même où il donnait la mort à son rival, et ne s'était tiré d'un extrême péril qu'en raison de sa force et de l'agilité de son cheval. Sidoine Apollinaire se couvrit de gloire, ainsi que ses Auvergnats; toutefois il ne fut pas tué en combattant, comme quelques-uns l'ont écrit; il put regagner ses montagnes, et, dans la suite, il devint évêque de Clermont, ainsi que l'avait été son père après la mort de sa mère; car l'épiscopat, en ce temps-là, était généralement l'apanage des premières familles et des personnages illustres de toute profession. Enfin on ne doit pas être surpris qu'une affaire si courte ait été si meurtrière, car ce fut surtout un grand duel d'infanterie entre hommes qui n'étaient point bardés de fer comme les gens de guerre le furent au fort du moyen-âge.

Sitôt que le roi des Francs se fut remis, dans Poitiers, de ce terrible choc, il détacha une partie de ses troupes qu'il plaça sous le commandement de son fils Thierry, avec l'ordre premièrement de se porter sur le Quercy, l'Albigeois et le Rouergue, tandis que les Bourguignons, selon ce qui était convenu, devaient s'avancer par le Forez et l'Auvergne, puis de se joindre au roi Gondebaud

dans les fertiles campagnes de la Narbonnaise première, ordre qui fut fidèlement exécuté. Thierry, après avoir soumis tout le pays sur son passage, déboucha en effet des montagnes au commencement de l'année 508, et les Bourguignons le rejoignirent dans les plaines de Narbonne, non sans s'être d'abord fait battre dans le Vélai, par un vaillant chef wisigoth, nommé Allire[a], et sans avoir perdu le butin qu'ils avaient fait à Brioude où ils avaient pillé la riche église de Saint-Julien. A l'égard du vainqueur de Vouglé, poursuivant sa route vers l'Aquitaine où il était attendu, il se dirigea sur la Dordogne, puis sur la basse Garonne, sans se mettre pour le moment en peine d'Angoulême qui l'eût retenu trop longtemps ; et tournant par la droite le plateau escarpé de cette forte place, il atteignit Bordeaux sans coup férir et y passa tranquillement l'hiver. Le printemps suivant le verra parcourir en maître la seconde Aquitaine entière jusqu'aux Pyrénées, puis se rabattre sur Toulouse qui se rendra sur-le-champ à sa seule vue. De là il ira mettre le siége devant Carcassonne, pendant que Thierry et Gondebaud attaqueront et prendront Narbonne. Cependant retournons aux Wisigoths.

Dès que la fatale nouvelle de la défaite et de la mort d'Alaric se fut répandue dans Toulouse, et

(a) Grégoire de Tours, *Miracle de Saint-Julien*.

qu'ensuite l'arrivée tumultueuse des échappés de Vouglé eut fait juger de la grandeur du désastre, la douleur et la consternation dont la veuve et les amis du malheureux roi furent frappés se communiquèrent à toute la Wisigothie et y portèrent un trouble qui nous est signalé suffisamment par les événements subséquents. Les secours promis par le roi d'Italie et jusqu'alors vainement attendus ne s'annonçaient point encore. Comment les Wisigoths pouvaient-ils songer à tenir en cet instant la campagne? Se renfermer dans les places, les défendre jusqu'à ce que leur allié vînt les dégager, chercher d'ailleurs à se refaire en Catalogne, et avant tout resserrer les nœuds qui les attachaient à cet allié en proclamant leur fidélité au jeune Amalaric, petit-fils de leur unique protecteur, héritier désigné du trône wisigothique, paraissait le seul parti qu'ils eussent à prendre pour le présent. Au lieu de cela, ils en prirent un autre à Narbonne qui les eût perdus sans ressource, n'eût été la providence d'un grand homme. Quant à la reine Theudigotha, peu sûre des Gallo-Romains et du clergé de sa capitale, chargée, dans son malheur, de pourvoir à la sûreté d'un fils de six ans à peine et de lui conserver les droits de sa naissance, elle devait promptement se réfugier avec son dépôt à Barcelonne, ce qu'elle fit; et il semble qu'elle réussit d'abord à y faire reconnaître son caractère de

mère et de tutrice du jeune roi : mais cette veuve infortunée n'était pas au bout de ses peines.

Si les régences, dans les temps ordinaires, sont une source imminente d'agitations et de discordes, qu'était celle-ci devant un ennemi victorieux qui s'apprêtait, de deux côtés à la fois, à consommer sa conquête? La plupart des chefs wisigoths qui étaient restés dans la Narbonnaise avec les débris de leur armée, effrayés de ne plus avoir pour maître qu'un enfant, et peut-être aussi mécontents de la lenteur que le roi d'Italie mettait à les secourir, cédèrent aux intrigues de Gésalric à qui son père naturel avait confié l'importante cité de Narbonne, et lui décernèrent la couronne au préjudice d'Amalaric. La mesure ne pouvait être plus condamnable ni le choix du sujet plus malheureux. Gésalric, à vingt et un ans qu'il pouvait avoir alors, était un ambitieux sans courage[a], sans expérience des armes, sinon sans audace et sans ressources dans l'esprit, et d'autant plus aventureux que n'ayant aucun droit à régner que celui qu'il tiendrait du succès, il ne risquait,

(a) « Gesalricus, superioris regis filius, ex concubinâ creatus, Narbonnæ princeps efficitur, regnans annis quatuor; sicut genere vilissimus, ità infelicitate et ignaviâ summus. ...Dùm Narbona à Gundebaldo, Burgundiorum rege, direpta fuisset, iste cum multo sui dedecore et cum magnâ suorum clade apud Barcilonam se contulit, etc., etc. » Isidori Chronicon.

en cas de revers, que les États de son frère, rassuré du reste pour sa personne par les lâchetés qu'au besoin il méditait. Il ne se vit pas plutôt couronné qu'appelant auprès de lui la presque totalité des forces qui restaient à sa nation, sans s'occuper ni de Toulouse, ni des places du littoral, ni d'aucune autre à l'exception de Carcassonne où il laissa fort heureusement la garnison qu'Alaric y avait mise, il crut apparemment tout sauvé parce qu'il était roi, se tint fort paisible dans sa cité de Narbonne, avec une armée entière rassemblée à l'entour, et n'en bougea plus jusqu'au moment où il fallut la défendre. Son hiver se passa ainsi. Au printemps de l'année 508, il vit tranquillement tomber Toulouse entre les mains de Clovis, puis Clovis assiéger Carcassonne, puis Thierry balayer les côtes de la Méditerranée jusqu'au Rhône, et enfin ce dernier s'avancer avec Gondebaud contre son asile. Alors, pour ne pas demeurer enfermé dans une place, ce qui l'eût privé de tout moyen de se sauver, il força ses généraux de hasarder contre les Francs et les Bourguignons réunis une bataille qu'il aurait dû éviter à tout prix dans l'attente des Ostrogoths auxiliaires qui venaient enfin de s'ébranler. Il regarda écraser les siens et s'enfuit à Barcelonne, d'où il conclut avec Clovis un infâme traité, préparé, dit-on, depuis quelque temps, suivant lequel il

abandonnait à ce prince toute la Wisigothie gauloise pour se faire garantir la Wisigothie espagnole. Tels étaient les maux que Théodoric avait à réparer. Le livre sixième retracera comment il y parvint.

FIN DU TOME PREMIER.

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME PREMIER.

## LIVRE DEUXIÈME.

## LIVRE TROISIÈME.

## LIVRE CINQUIÈME.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

